

Elaboration du PLUi-H

Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat

Diagnostic & Etat initial de l'environnement

Version n°2 du 11 août juin 2017

La première phase de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat donne lieu à l'identification des enjeux du territoire et aux besoins nécessaires à la réalisation de l'ambition des élus.

Le diagnostic et l'état initial de l'environnement, regroupés au sein de ce document, présentent une base de données et de lecture analytique des phénomènes à l'œuvre sur le territoire.

Ces éléments ont servi à l'élaboration du diagnostic exposé dans la première partie du rapport de présentation.

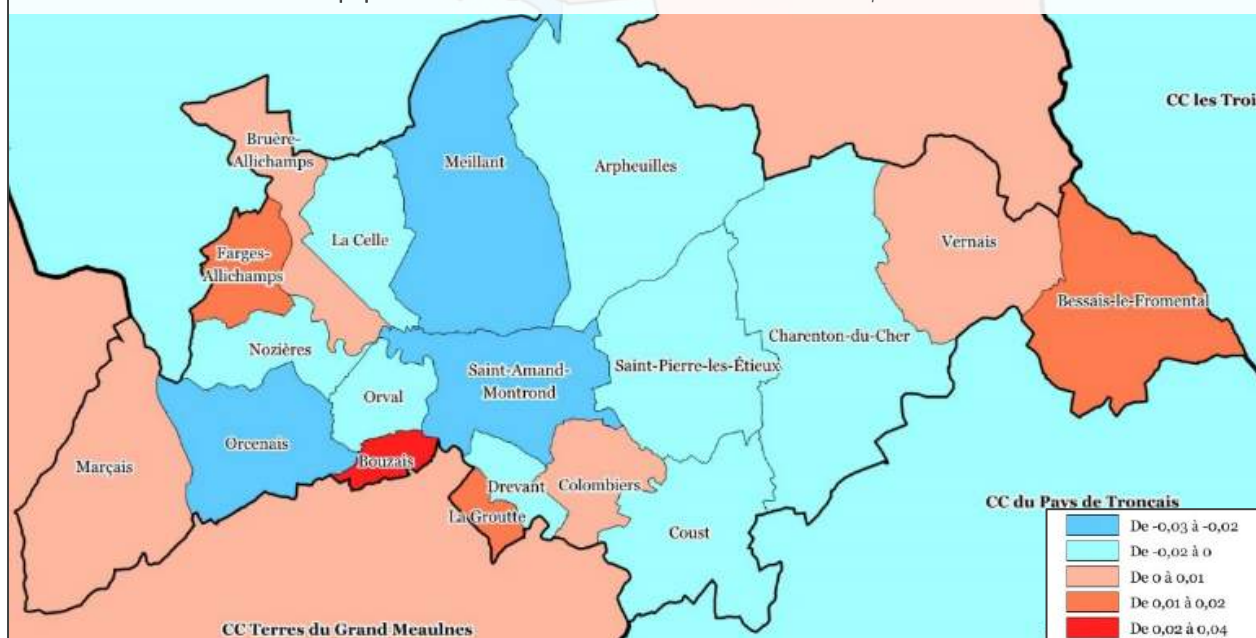
L'ensemble des éléments de la pièce 1 permettent de répondre aux dispositions prévues par les articles L151-4 et R151-1 à R151-4 du Code de l'urbanisme.

HABITANTS ET LOGEMENTS	p.5
ECONOMIE	p.25
ACTIVITES AGRICOLES	p.37
EQUIPEMENTS & MOBILITES	p.43
BILAN FONCIER	p.57
TOURISME	p.63
COMPOSANTES PAYSAGERES	p.65
COMPOSANTES URBAINES	p.79
PATRIMOINE	p.91
COMPOSANTES DU MILIEU PHYSIQUE	p.95
COMPOSANTES DU MILIEU NATUREL	p.105
ÉNERGIE ET CADRE DE VIE	p.123



HABITANTS ET LOGEMENTS

Taux de croissance annuel de la population entre 2008 et 2013 Source INSEE, réalisation Espacités



Un déclin accentué entre 2008 et 2013 à l'exception de quelques communes

Entre 2008 et 2013, le territoire a perdu 1 343 habitants soit 6,5% de sa population. La commune de Saint-Amand-Montrond représente 85% de cette perte avec 1 138 habitants en moins.

11 communes sur 19 ont un taux d'évolution négatif sur cette période, signe d'un ralentissement de la périurbanisation sur certaines communes. Les taux de croissance positive observés durant cette période ne correspondent pas à un nombre important de nouveaux ménages. En effet, pour les petites communes, le poids d'une seule opération neuve de construction suivie de l'arrivée d'un ou plusieurs ménages à un impact fort sur le taux de croissance.

Des soldes migratoires et naturels négatifs à l'échelle de la communauté de commune

La perte de population est à la fois imputable à un déficit de naissances par rapport aux décès (solde naturel négatif) et à un déficit de nouveaux habitants par rapport aux départs (solde migratoire négatif).

Ces dynamiques témoignent du vieillissement de la population sur place, tendance départementale. C'est également la conséquence de l'arrivée de personnes âgées, grâce aux attraits que présente le territoire pour celles-ci.

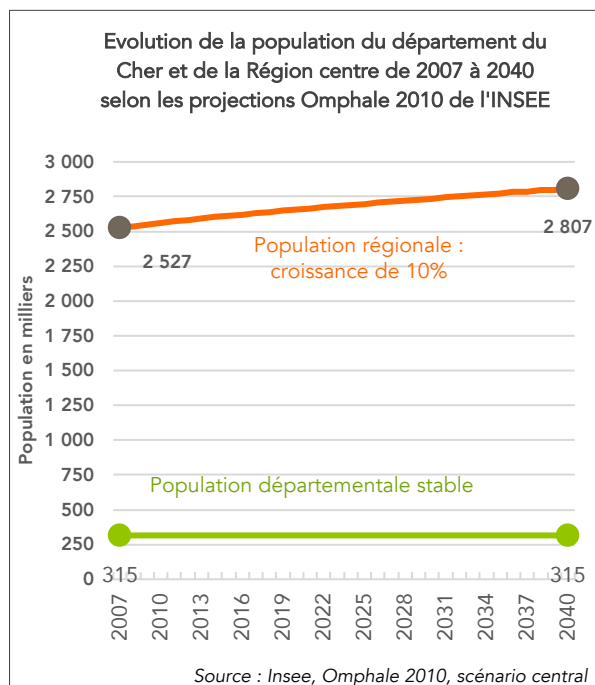
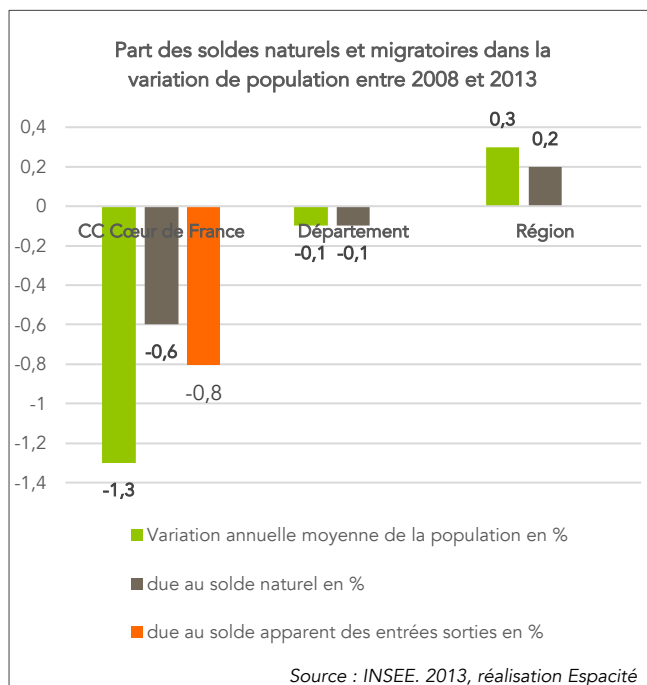
Le déficit de naissance est aussi dû au départ de jeunes ménages, phénomène qui influe aussi sur le solde migratoire.

En effet, le départ des ménages est particulièrement responsable de la variation négative de la population. Le territoire a perdu en attractivité pour l'emploi des jeunes, qui de ce fait ne reviennent plus après leurs études.

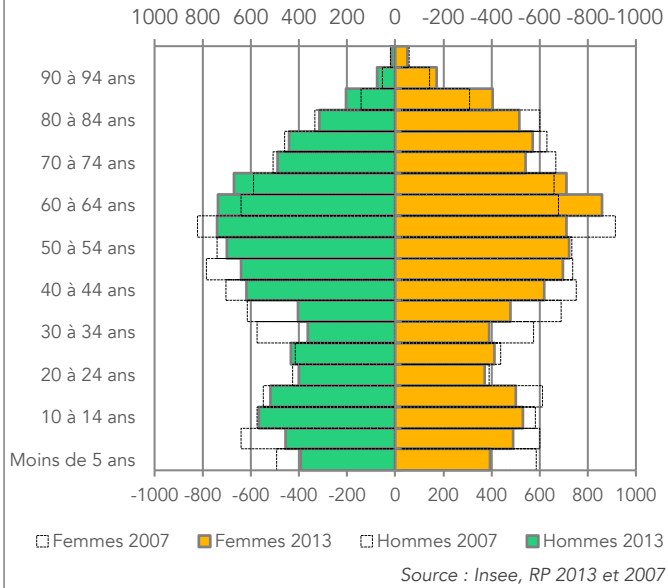
Une stabilisation de la population départementale à horizon 2040

Les projections de population réalisées par l'Insee à horizon 2040, à partir des données de 2007 (scénario central) prévoient une stabilisation de la population départementale et une légère croissance à l'échelle régionale (+0,32% de croissance annuelle).

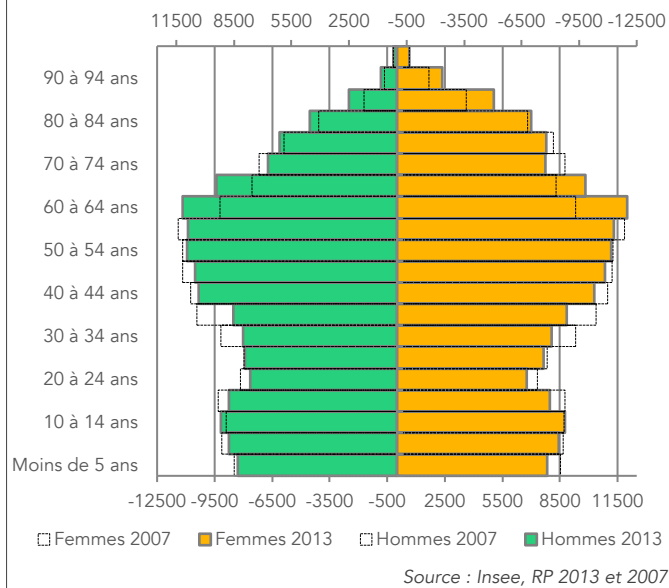
Cependant, entre 2008 et 2013, on observe une perte de population à l'échelle départementale (-0,1% de croissance annuelle).



Pyramide des âges de la CC Cœur de France en 2013 et en 2007 (CCCF et CCBC)



Pyramide des âges du département du Cher en 2013 et 2007



Une population vieillissante

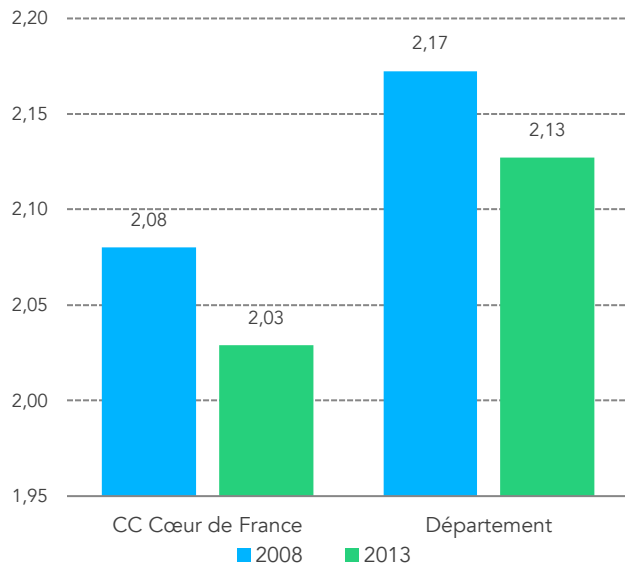
Le territoire a gagné en jeunes retraités (60-70 ans) et en plus de 85 ans entre 2008 et 2013 : + 16 et + 27%. Ce gain de population âgée est inférieur à la moyenne départementale : + 23% et +36%.

Cependant le territoire compte une part de personnes âgées plus importante que celle du département. Les plus de 60 ans représentent 35% de la population en 2013 contre 30,8% en 2008. A l'échelle départementale les plus de 65 ans représentent 30,1% de la population en 2013 contre 27,2% en 2008.

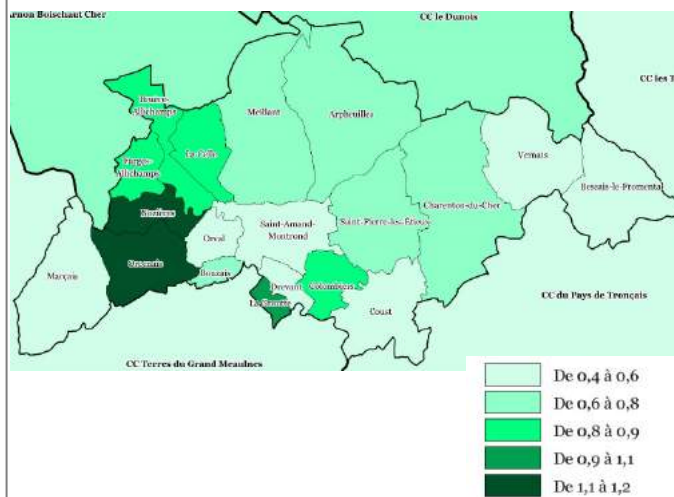
L'indice de jeunesse, qui mesure le rapport entre la population jeune (moins de 20 ans) et la population âgée (plus de 60 ans), est plus faible dans le territoire qu'à l'échelle départementale ou régionale : il y a 0,6 jeune pour 1 personne âgée dans la communauté de communes, contre 0,7 dans le département et 0,9 à l'échelle régionale.

La Groutte, Nozières et Orcenais sont les communes les plus jeunes avec près de 30% de moins de 20 ans. Au contraire Coust, Drevant et Saint-Amand-Montrond concentrent presque 40% de plus de 60 ans.

Taille moyenne des ménages en 2008 et 2013



Indice de jeunesse en 2013



Une perte de jeunes familles

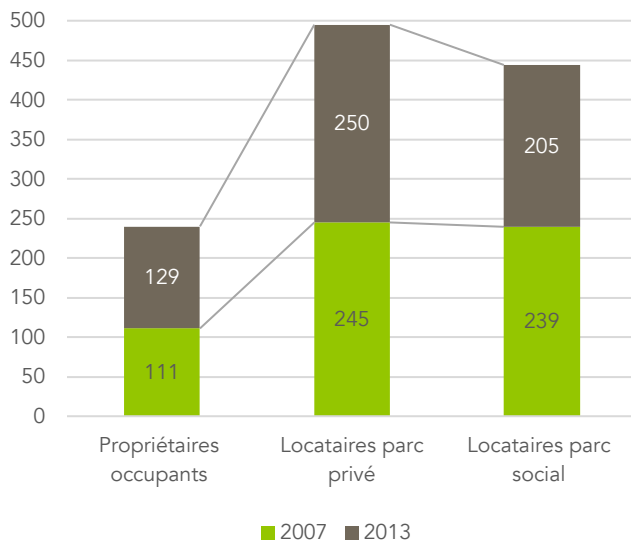
Cette part importante de personnes de plus de 60 ans par rapport au département est également le fait de la perte de jeunes ménages (familles avec enfants) : moins 17,1% de moins de 14 ans et moins 21,3% de personnes de 30-45 ans entre 2008 et 2013.

Une diminution de la taille moyenne des ménages

La taille moyenne des ménages a diminué entre 2008 et 2013 passant de 2,08 à 2,03. Cette dynamique est un phénomène national qui tend vers une stabilisation.

Les raisons de la diminution de la taille des ménages sont multiples : vieillissement de la population, décohabitation des jeunes qui quittent le foyer parental, augmentation des séparations et des personnes qui se mettent en couple plus tardivement. Sur le territoire, la perte des familles et le vieillissement de la population accentuent ce phénomène.

Evolution des ménages vivant sous le seuil de pauvreté entre 2007 et 2013



Point de vigilance : le seuil de pauvreté des données Filocom 2013 est calculé selon la définition de la demi médiane du revenu net par unité de consommation sur la France métropolitaine, soit 8 489 €. Le revenu net de Filocom ne contient pas les aides sociales, ce seuil de pauvreté ne peut donc être comparé directement aux seuils de pauvreté INSEE ou CAF.

Une augmentation des ménages vivant sous le seuil de pauvreté

Le nombre de ménages vivant sous le seuil de pauvreté augmente. En effet, en 2013 :

- 129 propriétaires occupants vivent sous le seuil de pauvreté contre 111 en 2007.
- 245 locataires privés sont dans ce cas en 2013 contre 245 en 2007.

A contrario, le nombre de locataires du parc HLM vivant sous le seuil de pauvreté a diminué passant de 239 en 2007 à 205 en 2013.

Des ménages modestes présents sur l'ensemble du parc

Les ménages les plus modestes (ressources inférieures à 60% des plafonds PLUS) sont pour plus d'un tiers propriétaires occupants. Le vieillissement de la population accroît ce phénomène avec des personnes ayant acheté alors qu'ils étaient actifs et dont les ressources diminuent au moment de la retraite. Pour autant, ils représentent une part relativement faible des propriétaires occupants (16,5%).

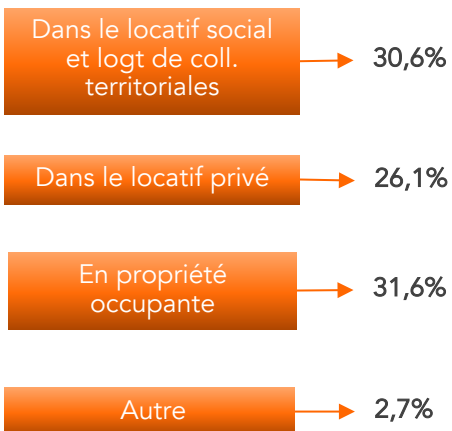
Les propriétaires occupants ayant des faibles ressources sont particulièrement exposés à la situation de précarité énergétique. En effet, ils sont susceptibles d'avoir des difficultés financières pour payer l'électricité et le chauffage, ainsi que pour entamer des travaux de rénovation énergétique.

Les ménages modestes sont également présents pour un tiers dans le parc social ou communal, et pour 26% dans le parc locatif privé. Ils représentent près de la moitié des locataires du parc privé du territoire.

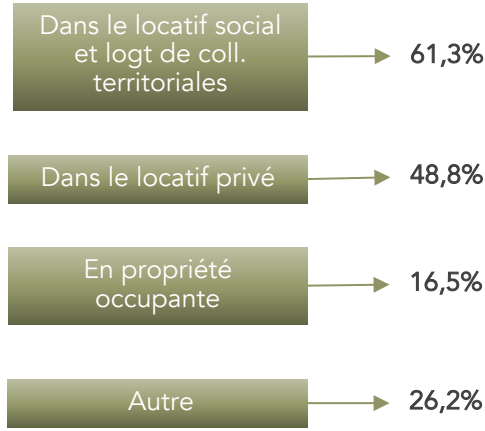
Cette répartition homogène des ménages modestes est le signe d'un marché de l'habitat détendu (faible demande et prix bas) où accéder au parc privé en location ou en propriété est possible malgré de faibles revenus.

L'accueil des ménages pouvant prétendre à un logement dit « très social » PLAI (ressources inférieures à 60% des plafonds PLUS)

Où sont logés les ménages modestes de la CCCF ?

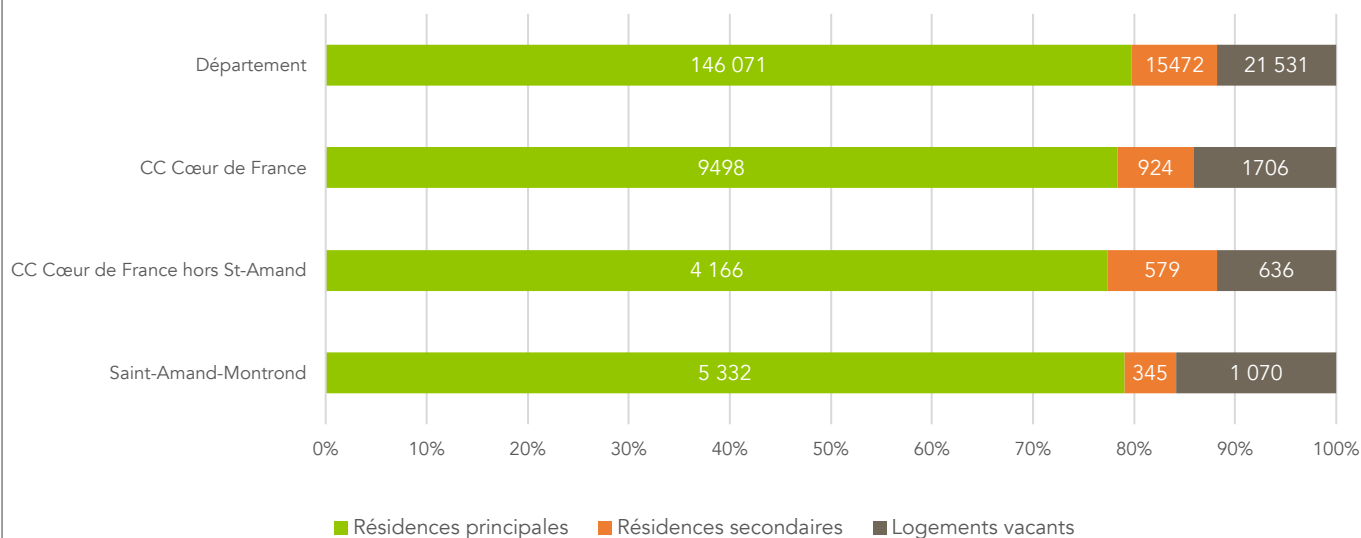


Quel poids représentent-ils dans chaque parc ?



Source : SOeS - FILOCOM 2013 d'après DGFIP - Réalisation Espacité

Structure du parc en 2013



Source Filocom 2013, réalisation Espacité

12 128 logements en 2013

- 78,3%, soit 9 498 logements sont des résidences principales. Ce chiffre est en baisse, et inférieur à la moyenne départementale : 80%.
- 7,6% sont des résidences secondaires, taux également en baisse de 4% sur la période 2007/2013.
- 14,1% sont des logements vacants. Taux en hausse de près de 4% sur la période 2007/2013 et supérieur à la moyenne départementale qui est de 11,8%.

Une part de résidences secondaires en baisse

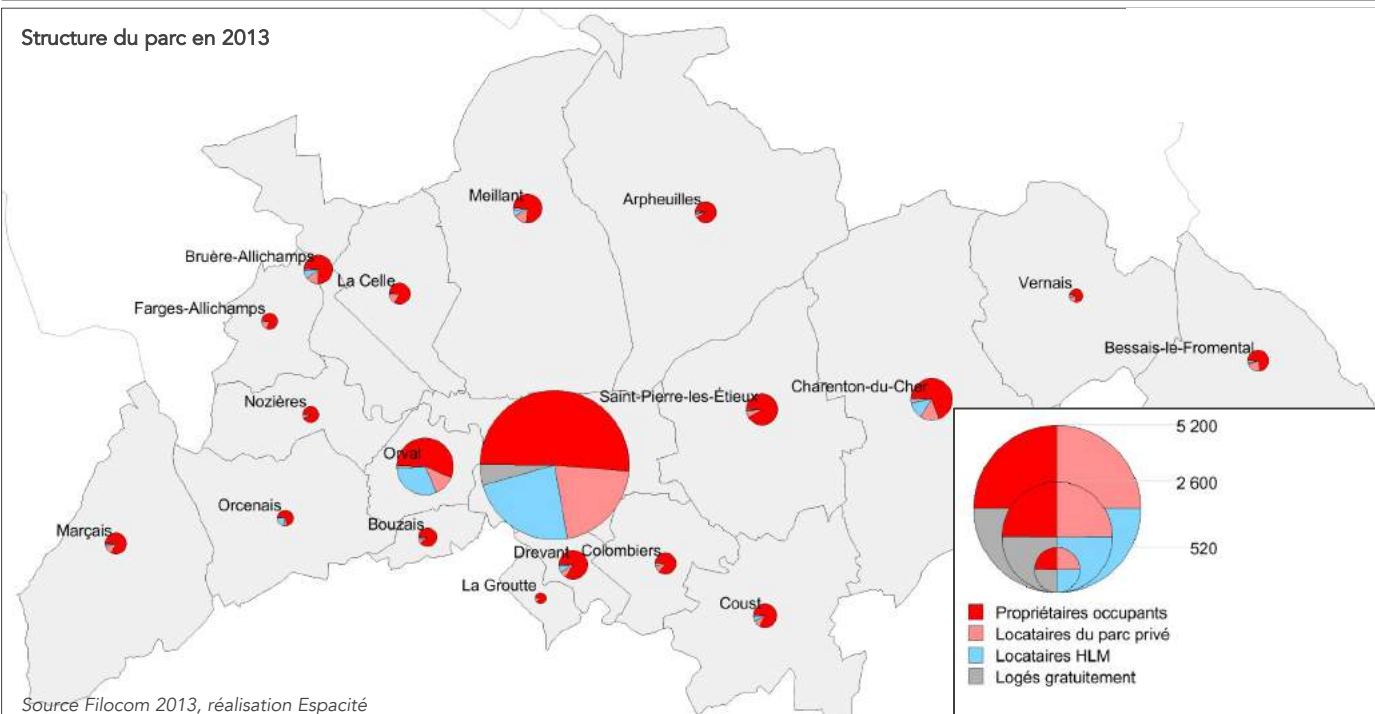
En 2013, les résidences secondaires représentaient 7,6% du parc, soit 924 logements. C'est moins qu'en 2007 (8,1% soit 962 logements). Cette baisse s'explique soit par la vente des résidences secondaires par leurs propriétaires qui ne souhaitent plus venir, ou au contraire, la transformation de ces maisons en résidences principales, lors du départ à la retraite notamment.

Une majorité de logements en propriété occupante, à l'exception de Saint-Amand-Montrond

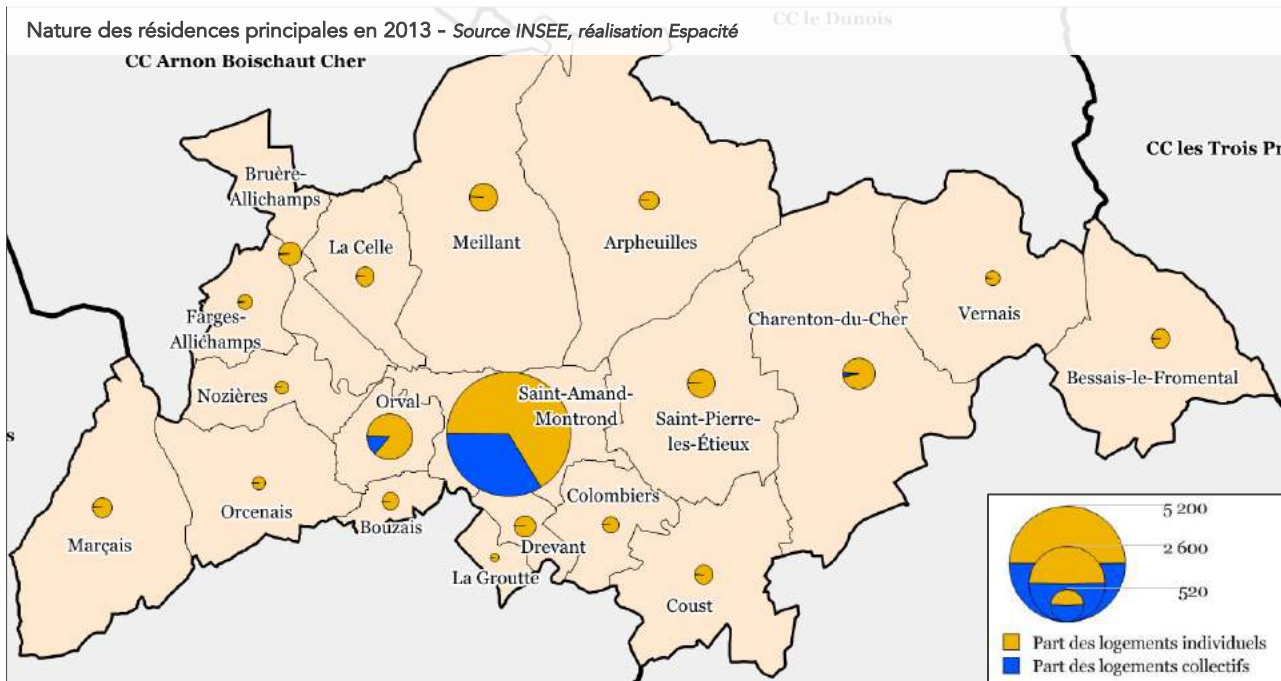
Par ailleurs, les propriétaires occupants représentent 62,8% du parc des résidences principales. Les locataires du parc privé sont 17,5%, ceux du parc public 15,9% et ceux du parc communal 0,4%. Le taux de propriétaire occupant, également plus faible que ceux du département et de la région, s'explique par la forte présence du parc locatif, public et privé, dans la ville-centre. Saint-Amand-Montrond compte 23,2% de locataires du parc privé et 21,2% de locataires du parc public.

En effet, la répartition est très localisée : la ville centre concentre 74% des locataires du parc social de l'intercommunalité et 72% des locataires du parc privé en 2013.

Structure du parc en 2013



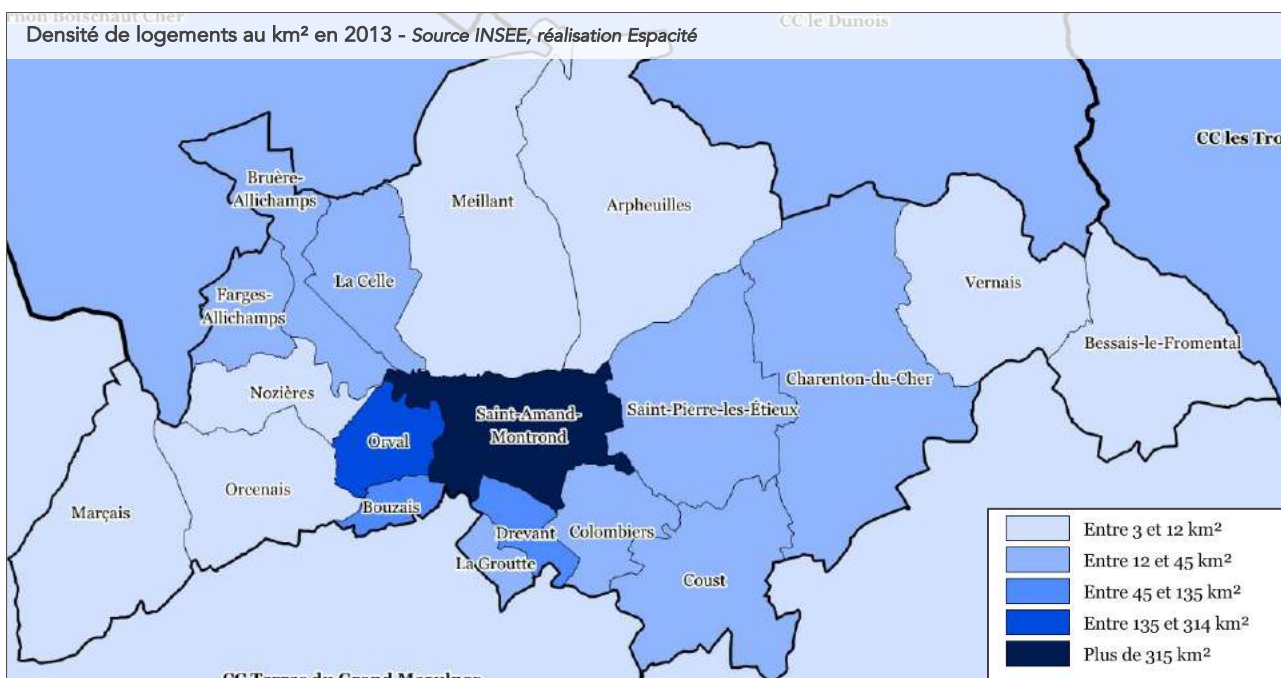
Source Filocom 2013, réalisation Espacité



Une majorité de logements individuels en propriété occupante, à l'exception de Saint-Amand-Montrond

77,6% des résidences principales sont des logements individuels. C'est moins qu'au niveau du département. Cette différence s'explique à nouveau par la situation de la ville-centre de Saint-Amand-Montrond, qui détient 35,8% de logements collectifs. En dehors de la ville centre, les logements individuels représentent près de 95% du parc. 9 communes ont uniquement des logements individuels.

Entre 2007 et 2013, la part des logements individuels a augmenté sur le territoire de l'EPCI. Ce changement est principalement dû à la perte de logements collectifs sur cette période : - 180 logements, notamment dans le cadre de démolitions conduites par l'organisme HLM France Loire à Saint-Amand-Montrond (projet de renouvellement urbain).



Un territoire à la densité très hétérogène

Territoire essentiellement pavillonnaire, la densité de logements au km² suit la répartition de la nature des résidences principales. Les communes rurales présentent une densité faible, voir très faible avec pour certaines entre 3 et 12 logements au km². Cinq communes ont une densité de logement inférieure à 10 logements au km², il s'agit de communes dont la superficie est la plus élevée, comme Arpheuilles (48,01km²).

La commune de Saint-Amand-Montrond compte plus de 315 logements au km² en moyenne.

Les communes proches des villes de Saint-Amand-Montrond et Orval, dont la croissance a été la plus forte entre 2008 et 2013 et de moindre superficie, ont une densité plus élevée, entre 135 et 314 logements au km².

AGE DU PARC ET TAILLE DES LOGEMENTS

Part des logements construits avant 1946 - Source : INSEE. 2013, réalisation Espacité



Une part importante de logements anciens

3 797 logements ont été construits avant 1915 soit 41% du parc. La période de 1915 à 1949 connaît un creux dû aux guerres.

A partir de 1949, le développement s'est fait en grande partie dans le pôle Saint-Amand-Montrond - Orval. De 1949 à 1967, sur 874 logements, 75% étaient construits à Saint-Amand-Montrond.

Cependant la périurbanisation inverse la tendance dans les années 1980 et 1990, notamment dans les communes proches de la ville-centre.

Un risque de logements indignes

Les communes les plus menacées par l'indignité (part de logements classés dans le parc potentiellement indigne élevé) sont celles dont le parc est le plus ancien. La commune de Vernais compte plus de 75% de logements construits avant 1946 et 20% de parc potentiellement indigne.

55% des locataires du parc privé occupent un logement datant d'avant 1915, contre 45% de propriétaires occupants. Ces chiffres interrogent sur l'état du parc privé, son confort et sa performance énergétique. Cela fait supposer un nombre important de logements nécessitant des travaux de réhabilitation, notamment thermique.

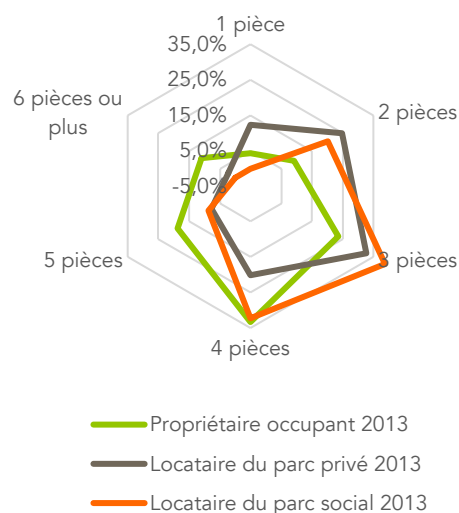
Communes	Part de PPPI
Arpheuilles	0% à 8%
Bessais-le-Frontental	18%
Bouzais	0% à 8%
Bruère-Allichamps	15%
La Celle	7% à 13%
Charenton-du-Cher	11%
Colombiers	0% à 7%
Coust	13%
Drevant	5% à 9%
Farges-Allichamps	0% à 12%
La Groutte	0% à 20%
Marçais	11%
Meillant	11%
Nozières	0% à 12%
Orcenais	13% à 23%
Orval	7%
Saint-Amand-Montrond	10%
Saint-Pierre-les-Étieux	10%
Vernais	20%
Cher	9%
EPCI	10%

Point de vigilance :

Le PPPI est un indicateur statistique issu du croisement de données FLOCOM relatives à la qualité du parc des logements privés (classement cadastral) et aux revenus de leurs occupants (ménage sous le seuil de pauvreté).

Le postulat de départ est qu'un logement a plus de risques de ne pas avoir été amélioré ou réhabilité depuis 1970 s'il est aujourd'hui occupé par un ménage aux revenus modestes. Sont donc considérés comme « potentiellement indignes » les logements de catégories cadastrales 6, 7 et 8, dont on sait qu'initialement ils étaient de qualité médiocre voire délabrés et qui sont aujourd'hui occupés par des ménages à bas revenus.

Taille des logements en 2013



Source : Filocom 2013, réalisation Espacité

Des logements pour accueillir des familles

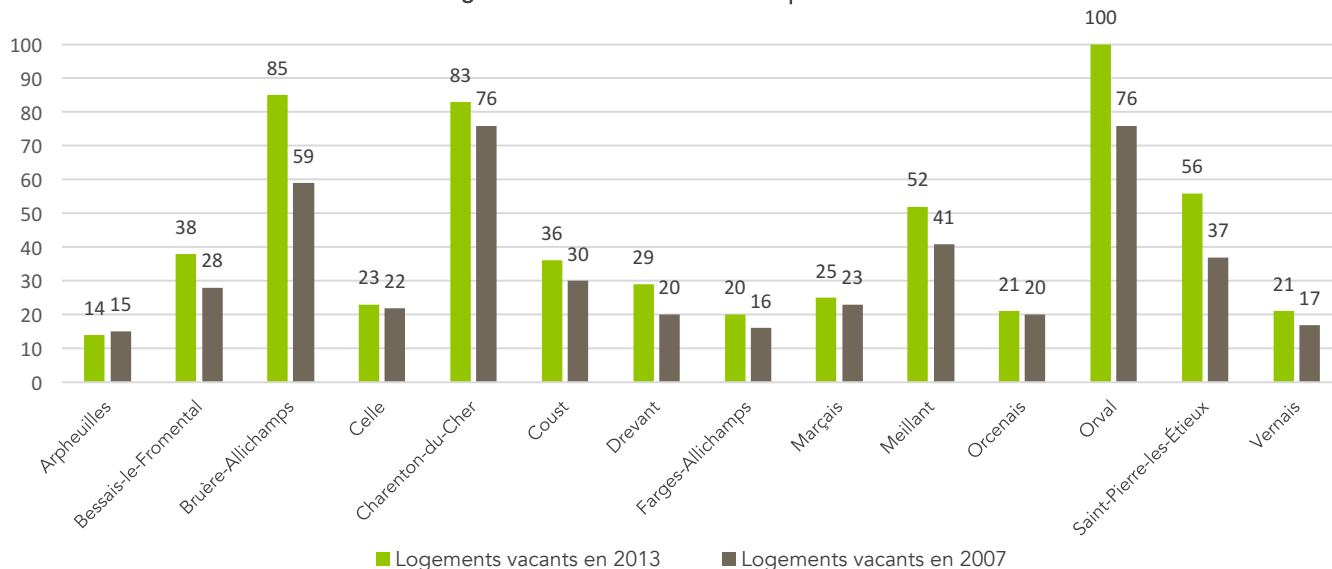
Le territoire compte peu de petits logements et concentre son offre sur des logements pouvant accueillir des couples ou des familles avec enfants.

Les propriétaires occupants s'orientent vers des logements plus grands, des 4 pièces majoritairement. Ils occupent la majorité des 5, 6 pièces et plus.

Les locataires du parc privé sont les plus présents dans les petits logements de 1 ou 2 pièces. Il s'agit souvent de jeunes couples ou de personnes seules.

Les locataires du parc social sont relativement bien répartis entre les 2,3 et 4 pièces. Cependant, il existe très peu de grands logements dans le parc social. En effet, le faible niveau des prix des logements rend le parc privé concurrentiel.

Logements vacants en 2007 et 2013 par communes



Source : Filocom
Réalisation : Espacité

Une vacance élevée et en hausse

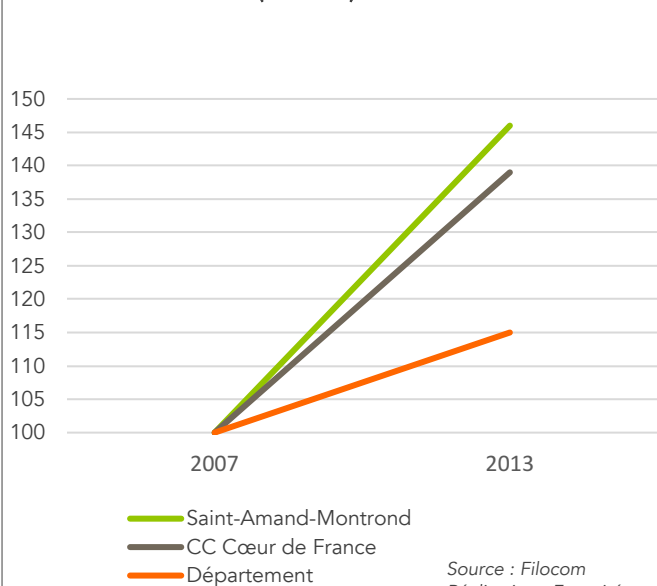
Avec 14,1%, soit 1 706 logements vacants en 2013, le territoire intercommunal est plus touché que le département (11,8%) et la région (9,3%) par la vacance résidentielle.

Ce taux élevé est dû au nombre très important de logements vacants à Saint-Amand-Montrond : 1 070, 15,9% des logements de la commune. Les autres communes de Cœur de France ont un taux équivalent au taux départemental de 11,8%.

Le taux de logements vacants est passé de 10,3% en 2007 à 14,1% en 2013, ce qui représente 480 logements supplémentaires en 6 ans. Cette hausse est également supérieure à celles du département et de la région.

Bien que cette hausse soit générale à toutes les communes, elle est particulièrement influencée par la ville-centre qui comptabilise 338 logements vacants supplémentaires sur la période.

Evolution de la vacance entre 2007 et 2013 (base 100)



Source : Filocom
Réalisation : Espacité

Point de vigilance :

Les données sur les logements vacants sont issues du fichier Filocom constitué par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP). Il est assemblé à partir du fichier de la Taxe d'Habitation (TH) auquel sont rapprochés le fichier foncier (des propriétés bâties), le fichier des propriétaires et le fichier de l'Impôt sur les Revenus des Personnes Physiques (IRPP). Il couvre exclusivement la France métropolitaine.

Pour la DGFIP, un logement vacant est un logement vide de meubles qui n'est pas habité au 1er janvier. Pour cette raison, ce dernier n'est pas assujéti à la taxe d'habitation.

Les délais de mise à jour du fichier de la taxe d'habitation en cas de changement d'occupant peuvent entraîner une surestimation de la vacance par la DGI, et peut être aussi plus marginalement par la subsistance dans le fichier de la DGI de locaux inoccupés dits à usage de logements mais complètement obsolètes qui ne seraient pas comptabilisés par l'Insee.

Il est également possible qu'interviennent des stratégies particulières d'occupants qui emménagent après le 1er janvier pour éviter de payer la taxe d'habitation, ce qui créerait une vacance artificielle, résorbée dans les quelques jours qui suivent. Enfin, subsiste dans le volume de logements vacants des résidences secondaires non déclarées par leur propriétaire afin ne pas payer la taxe d'habitation.

Des typologies différentes selon les communes

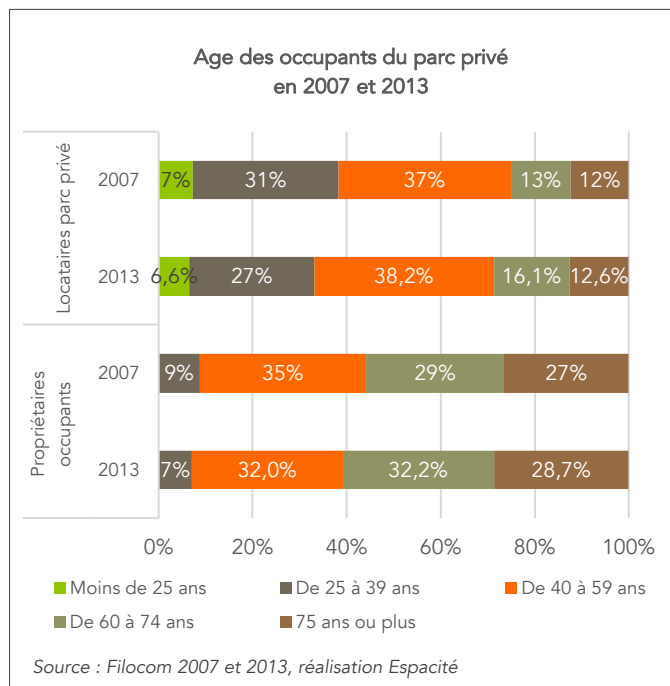
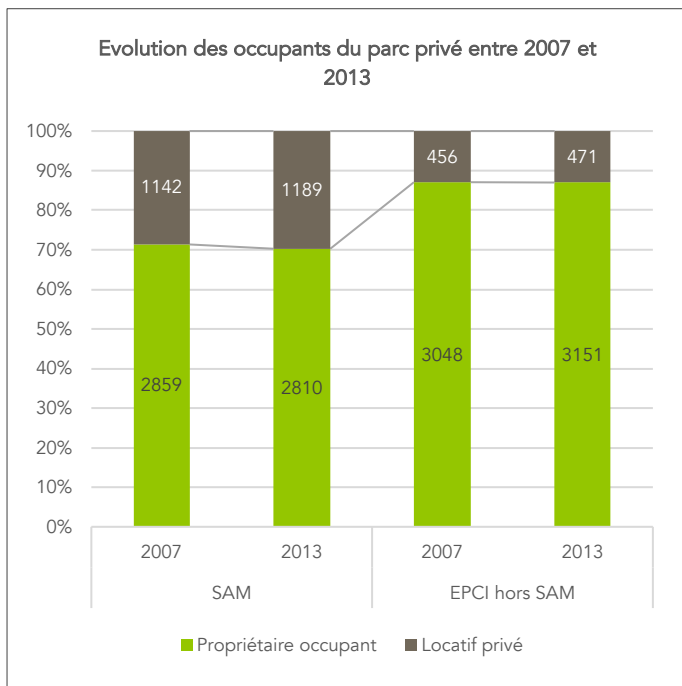
85,7% des logements vacants situés en dehors de la ville-centre sont des logements individuels.

Au contraire, à Saint-Amand-Montrond, plus de la moitié des logements vacants sont des logements collectifs (57,5%) avec 247 logements collectifs supplémentaires en entre 2007 et 2013.

Une part importante de vacance « frictionnelle »

63% des logements vacants le sont depuis moins de 3 ans. Ce qui représente une vacance frictionnelle, nécessaire à la fluidité des parcours résidentiels et à l'entretien du parc existant. Cette part est la même qu'à l'échelle départementale.

Au-delà, la vacance longue, dite structurelle, peut être la conséquence de plusieurs situations : un logement obsolète ne répondant pas à la demande, un logement en travaux ou en situation bloquée (ex : succession compliquée), une rétention spéculative ou à destination d'un proche, un désintérêt du propriétaire pour son logement dû à une faible valeur économique, etc.



80,2% des résidences principales sont issues du parc privé

Une part en augmentation, notamment du fait de la démolition de logements sociaux à Saint-Amand-Montrond, mais toujours inférieure aux taux du département et de la région (86% et 82,2%).

Une hausse des propriétaires sur le territoire à l'exception de Saint-Amand-Montrond

La commune de Saint-Amand-Montrond présente une part de propriétaires occupants largement inférieure à celle du reste du territoire (54,9% contre 75,6%). La part est en augmentation entre 2007 et 2013, cependant le nombre est en baisse (2 859 en 2007 à 2 810 en 2013), cette différence est due à la perte de logements sociaux.

Sur le reste du territoire, le nombre de propriétaires est en hausse de 3,4%, ainsi que le nombre de locataires privés (hausse de 3,3%).



Une accession à la propriété de plus en plus tardive

Le nombre de jeunes propriétaires, de 25 ans à 39 ans est en diminution de 1,9 point entre 2007 et 2013. Le nombre de propriétaires de moins de 25 ans est négligeable au regard du nombre total de propriétaires. C'est une conséquence de la difficulté d'attirer des familles mais également des plus faibles capacités financières des jeunes ménages.

Des compositions familiales différenciées selon le type d'occupation

Un logement locatif privé sur deux est occupé par une seule personne, c'est le cas pour près d'un logement sur trois chez les propriétaires occupants. On retrouve l'évolution classique du parcours résidentiel : location seul ou en couple, puis accession à la propriété et agrandissement de la famille.

Parc privé à Saint-Amand-Montrond



Plafond de ressource pour l'accès à la prime Eco-Energie du Pays Berry Saint-Amandois <i>(Source : site Internet du Pays- janvier 2017)</i>	
Nombre de personnes composant le ménage	Plafond de ressources à ne pas dépasser
	(revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition)
1	18 342 €
2	26 826 €
3	32 260 €
4	37 690 €
5	43 141 €
Par personne supplémentaire	5 434 €

Un bilan positif de l'OPAH Revitalisation Rurale du Pays Berry Saint-Amandois

Une convention pour une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) a été signée en décembre 2006 pour la période 2007-2011 à l'échelle du Pays Berry Saint-Amandois. Ce dispositif a permis la mise en œuvre d'une stratégie globale d'intervention avec, en accompagnement des subventions de travaux de réhabilitation par l'ANAH, le Pays et la Région :

- un soutien à la réfection des façades et des toitures visibles depuis la voirie par la ville de Saint-Amand-Montrond (depuis 1987, toujours en vigueur),
- un soutien au financement d'équipements permettant de réaliser des économies d'énergie par la ville de Saint-Amand-Montrond,
- des aménagements d'espaces publics à Saint-Amand-Montrond dans le cadre du Contrat Régional de Pays et le Contrat de Région - Ville moyenne,
- un travail en collaboration avec les coordinations gérontologiques locales et le CCAS de Saint-Amand-Montrond afin de garantir une bonne diffusion de l'information aux ménages les plus fragiles.

L'OPAH a permis l'attribution de 3 783 206 € d'aides soit 86% des objectifs quantitatifs de l'opération et une amélioration générale de près de 900 logements ainsi que la résorption d'un parc de 94 logements vacants dont une amélioration de près 500 logements sur le plan énergétique (bilan définitif de décembre 2011).

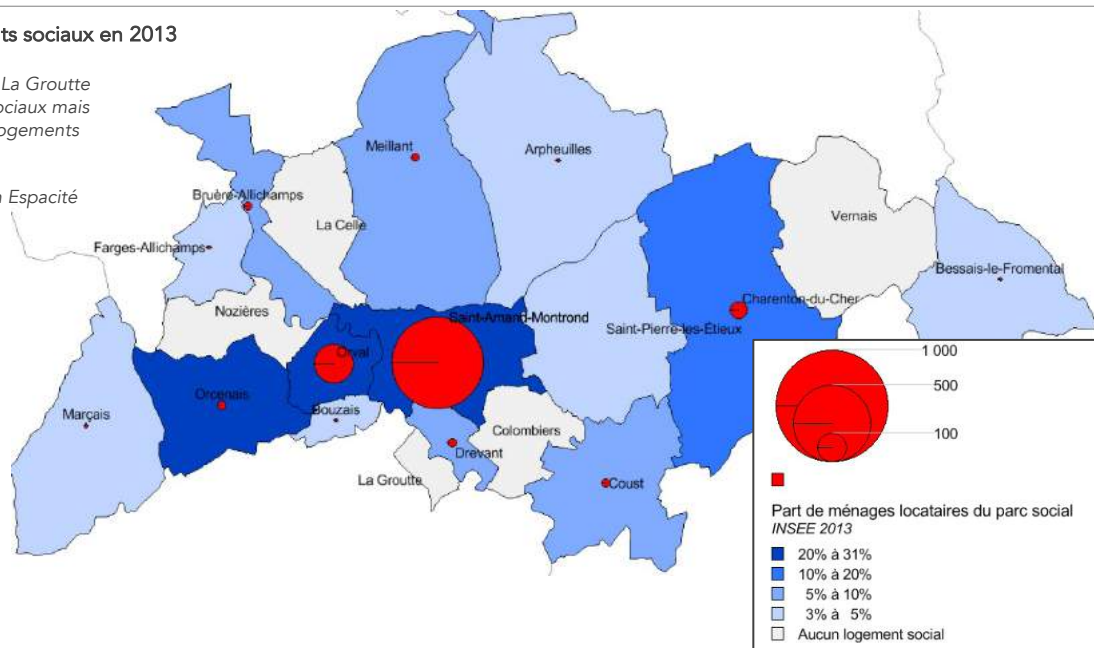
Depuis 2012, mise en place par le Pays de la « Prime Eco-Energie du pays Berry Saint-Amandois »

Sont éligibles à cette prime les équipements de chauffage respectant les performances requises du Crédit d'Impôt Transition Energétique 2015 (CITE) : chaudières à bois, poêles à bois, à granulés ou de masse, ... pour un minimum de 1 500 € de dépenses et à destination des propriétaires occupants sous condition de ressources (cf. ci-contre).

Part et nombre de logements sociaux en 2013

* Les communes de La Celle et La Groutte ne compte pas de logements sociaux mais des logements communaux (2 logements chacune).

Source : INSEE 2013, réalisation Espacité



Un parc social relativement important et diversifié

Le territoire comptait 1 794 logements sociaux en 2013 (Filocom) dont 1 395 à Saint-Amand-Montrond et 251 à Orval, soit 91% du parc social au sein du pôle urbain de la CCCF. Le territoire compte également 14 logements communaux dont 12 en location dans 4 communes.

Le parc de résidences principales compte ainsi près de 20% de logements sociaux et communaux (2013 ; Filocom), avec 25% à Saint-Amand-Montrond et 10% hors Saint-Amand-Montrond.

Bien que le pôle urbain concentre l'offre, une majorité de communes du territoire compte quelques logements locatifs sociaux ou communaux : 16 communes sur 19 au total.

Il existe une diversité dans le type de logements proposés : une majorité de logements collectifs dans le cœur de l'agglomération et des logements individuels dans les autres communes, des petits et grands logements : 60% de 2 et 3 pièces et 40% de 4 pièces et plus.

Un parc plus récent et souffrant moins de la vacance que le parc privé

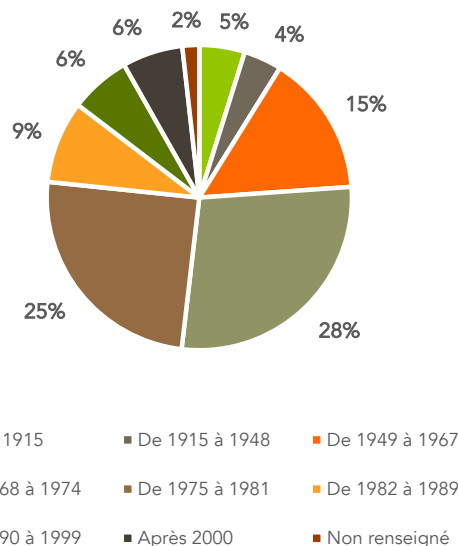
Plus de 50% du parc social a été construit dans les années 1970, entre 1968 et 1981.

La vacance au sein du parc social est relativement importante (10% à l'OPH18 et 7% à France Loire) mais moindre que dans le parc privé et plus contenue, au regard de la détente du marché de l'immobilier. Cette vacance est concentrée dans les résidences collectives du nord-ouest de Saint-Amand-Montrond (quartier prioritaire de la politique de la ville).

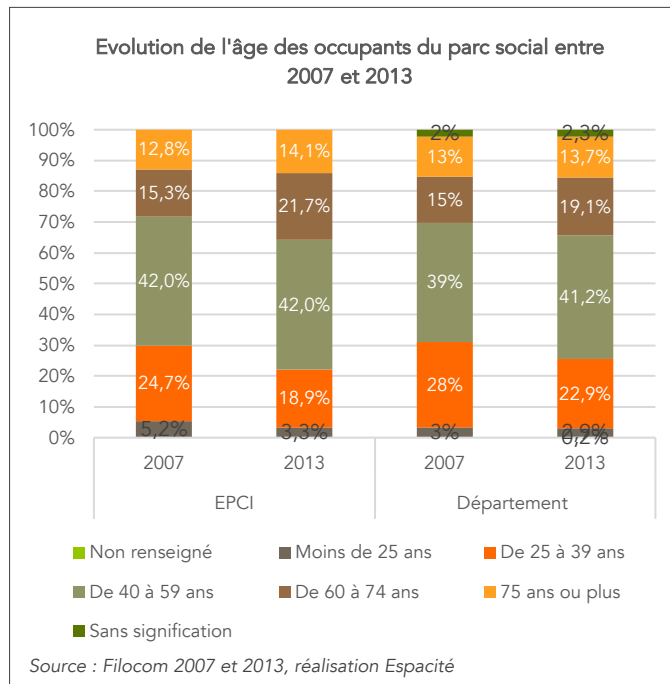
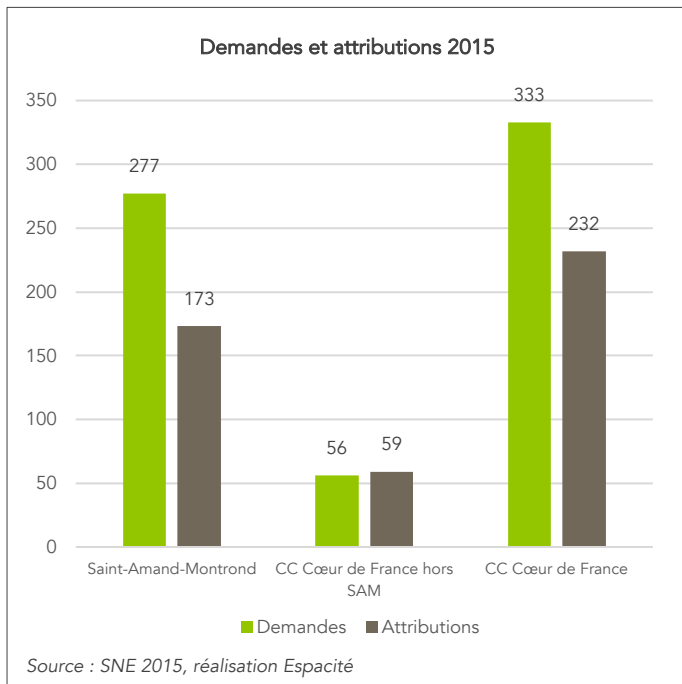
Le taux de satisfaction des demandes est très élevé du fait d'une faible nombre de demande en comparaison au nombre de logements : 1,4 demande pour 1 attribution en 2015 contre 1,8 à l'échelle départementale.



Période de construction du parc social de Cœur de France



Source : Filocom 2013, réalisation Espacité



Un parc accueillant une diversité de ménages mais aux revenus inférieurs aux ménages du parc privé

Plus de la moitié des ménages occupant un logement social vivent seuls. La majorité des occupants ont entre 40 et 59 ans.

Parmi les 232 nouveaux locataires en 2015, il se trouvait :

- une majorité de titulaires du bail entre 20 et 29 ans (31%) ou entre 50 et 64 ans (23%),
- une majorité de ménages ayant des revenus inférieurs au plafond de ressource PLAI (70%),
- une diversité de situation professionnelle : 40% de titulaires en emploi, près de 46% de personnes sans emploi, 10% de retraités, 3% d'étudiants.

Un parc social en mutation

Un projet de renouvellement urbain a été conduit par France Loire dans le quartier du Vernet. Ce programme de travaux de grande ampleur a permis une amélioration des conditions des logements pour les locataires et une amélioration du cadre de vie :

- 60 démolitions (logements collectifs),
- reconstruction de 24 logements dont 8 pavillons,
- désenclavement du quartier avec la création d'une nouvelle voirie par l'intercommunalité,
- travaux d'amélioration de l'habitat et de résidentialisation (différenciés selon les immeubles).

La totalité du projet n'est pas réalisée à ce jour. France Loire est en attente d'une meilleure visibilité budgétaire suite à l'intégration de l'organisme HLM Jacques Cœur.

Par ailleurs, les deux organismes HLM présents sur la Communauté de communes, France Loire et l'OPH du Cher, mettent en vente ou ont pour projet de mettre en vente une partie de leur patrimoine et plus particulièrement les logements individuels hors Saint-Amand-Montrond. Cette politique transforme le périmètre du parc social dans le territoire.

Projet de renouvellement urbain – Réalisation 2010-2014

1/ REHABILITATION DES IMMEUBLES

2/ AMENAGEMENT ESPACES VERTS

Aménagement Parc Nord, entre l'avenue de Sully et la rue Mozière.
Aménagement espace vert situé à l'arrière du supermarché Netto

3/ RESIDENTIALISATION

Immeubles 37 à 45 rue Victor Hugo

4/ DEMOLITION ET RECONSTRUCTION

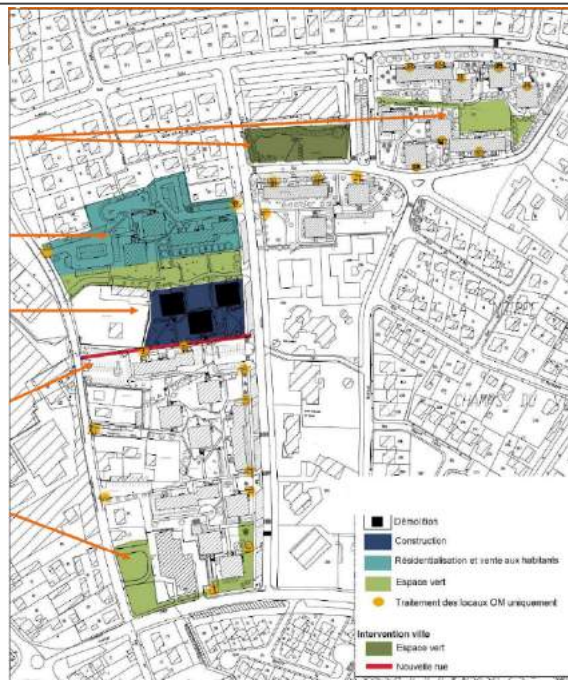
Démolition des immeubles 31, 33 et 35 rue Victor Hugo.
Construction d'un programme de logements semi-individualisés et individuels rue Victor Hugo

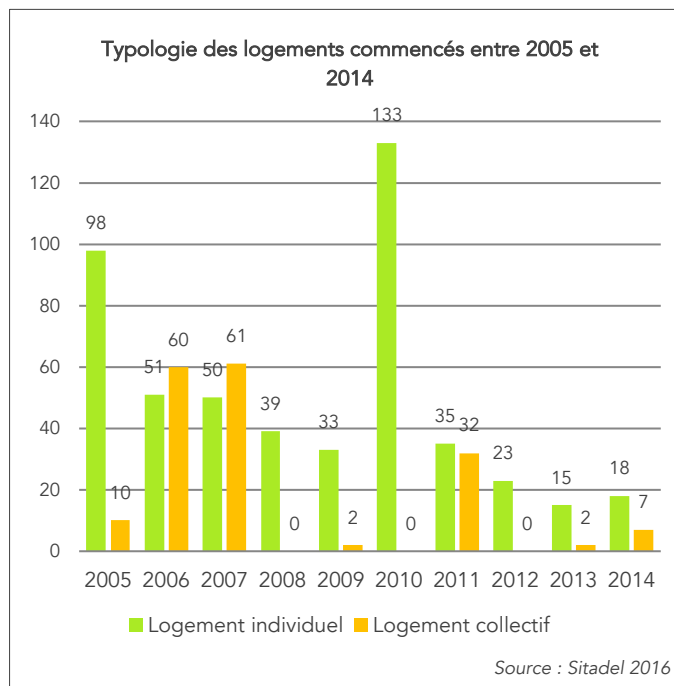
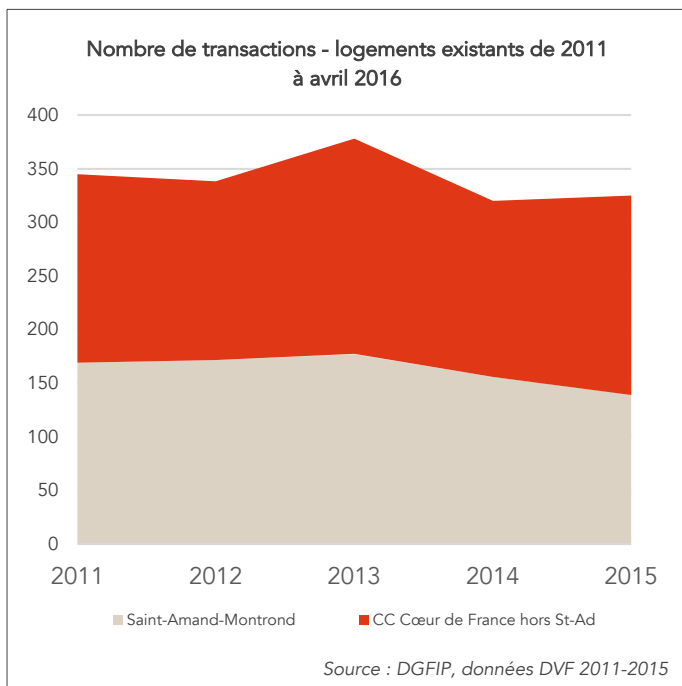
5/ CREATION D'EQUIPEMENTS PUBLICS STRUCTURANTS

Création d'une voie nouvelle de desserte des constructions et de l'immeuble 25, 27, 29 rue Victor Hugo
Collecte des OM enterrées

6/ REQUALIFICATION DE L'ENTREE DE QUARTIER

Résidentialisation des immeubles 1 à 3 Victor Hugo
Aménagements espaces verts FJT



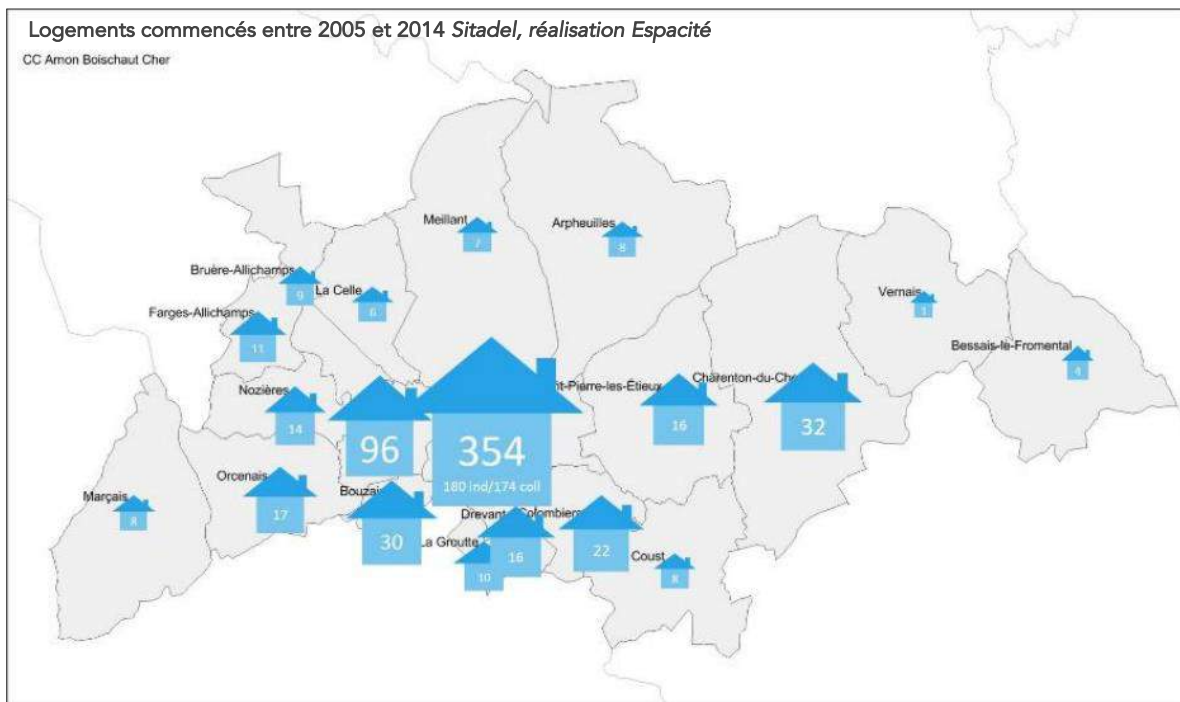


Un affaiblissement de la dynamique résidentielle

La construction de logements neufs a très nettement diminué au cours de la dernière décennie : de 108 logements neufs construits en 2005 à 25 logements neufs en 2014, avec un pic de la construction en 2010 avec 133 logements.

Les projets de construction en cours confirment cette tendance avec une capacité d'une soixantaine de logements neufs à horizon 2020 :

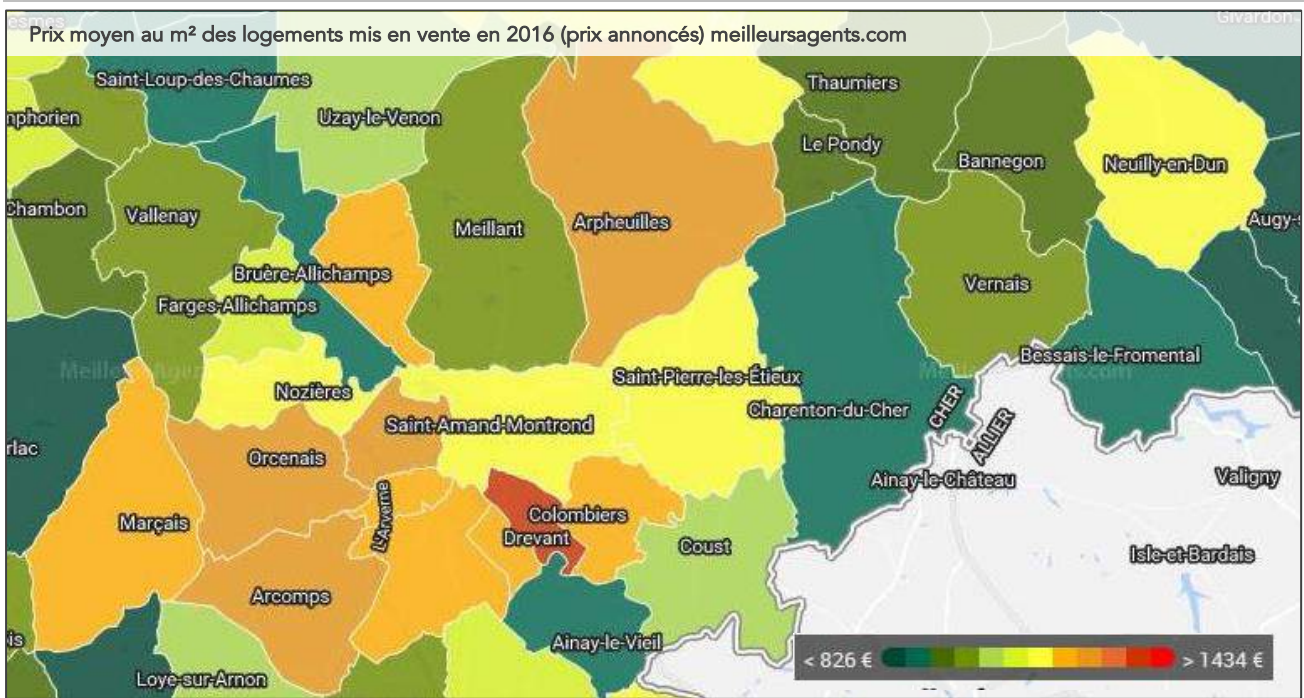
- 2 projets de lotissements neufs à Saint-Amand-Montrond : le lotissement des Séjots (logements privés) et un lotissement à destination des personnes âgées (logements locatifs sociaux – France Loire), soit une cinquantaine de logements au total,
- une dizaine de lots à bâtir en vente dans le reste du territoire.



Cette dynamique est cependant à relativiser du fait d'un maintien du nombre de transaction des logements existants durant la même période : 345 en 2011 et 325 en 2015.

Une concentration dans le cœur d'agglomération

Les transactions comme la construction neuve se concentrent sur le pôle urbain de Cœur de France. Cette dynamique résidentielle témoigne du maintien de la polarité du cœur d'agglomération au sein du sud Cher.



Prix moyen au m² des logements mis en vente et en location en 2016 (prix annoncés)
Source : meilleursagents.com

	Prix m ² moyen en appartement	Prix m ² moyen en maison	Loyer m ² moyen en appartement
Arpheuilles	-	1 179 €	-
Bessais-le-Fromental	-	852 €	-
Bouzaïs	-	1 109 €	-
Bruère-Allichamps	-	857 €	5,6 €
La Celle	-	1 118 €	-
Charenton-du-Cher	-	833 €	5,1 €
Colombiers	-	1 108 €	-
Coust	-	902 €	-
Drevant	-	1 376 €	-
Farges-Allichamps	-	1 006 €	-
La Groutte	-	1 118 €	-
Marçais	-	1 094 €	-
Meillant	-	902 €	-
Nozières	-	1 071 €	-
Orcenais	-	1 167 €	-
Orval	-	1 172 €	5,9 €
Saint-Amand-Montrond	1 108 €	977 €	6,1 €
Saint-Pierre-les-Étieux	-	1 023 €	-
Vernais	-	906 €	-

Prix moyen au m² des logements en location en 2016 (prix annoncés)
Source : meilleursagents.com



L'expertise des professionnels de l'immobilier

Le marché immobilier est détendu du fait de la perte importante de population. Cette situation a pour conséquence une augmentation de la vacance résidentielle et des durées de commercialisation des logements importantes (temps consacré à la vente). Ce phénomène est accentué par la fixation de prix jugés trop élevés par les professionnels de l'immobilier au regard de la dynamique de marché.

Les ménages recherchent prioritairement des maisons dans ou proche de la commune de Saint-Amand-Montrond, avec jardin et peu de travaux. Les accédants sont principalement de jeunes couples qui travaillent dans la région ou des jeunes retraités quittant l'Île-de-France. La proximité de l'autoroute est un atout régulièrement mis en avant par les accédants.

Le prix des biens se situe autour de 90 000€ pour les maisons en accession et de 400€ à 600€ par mois pour les locations.

Des prix moyens annoncés pour les logements mis en vente en 2016 entre 833 €/m² et 1 376 €/m²

Des prix moyens à relativiser au regard de l'expertise des agents immobiliers, les logements se vendant en grande majorité à un prix inférieur ou très inférieur au prix annoncé.

L'hétérogénéité constatée entre les communes (833 €/m² à Charenton-du-Cher, 977 €/m² à Saint-Amand-Montrond et 1 376 €/m² à Drevant) est également à relativiser au regard du faible nombre d'annonces prises en compte pour calculer ces prix moyens avec, de plus, la mise en vente de logements neufs comme de logements anciens.

Des prix moyens annoncés pour les logements mis en location en 2016 entre 5 €/m² et 6 €/m²

Des prix moyens observés dans les annonces recoupant les prix constatés par les professionnels de l'immobilier :

- autour de 6 €/m² à Saint-Amand-Montrond et Orval soit un 70m² autour de 420€,
- entre 5,1 €/m² et 5,6 à Charenton-du-Cher et Bruère-Allichamps.



EPHAD La Vallée Bleue



MARPA Le Porte Mi



Les foyers Bernard-Fagot – foyer traditionnel

Un territoire proposant une offre satisfaisante d'accueil des personnes âgées

Le territoire propose 421 places en EHPAD réparties sur 3 établissements auxquelles s'ajoutent 24 places en MARPA et 40 places en foyer logement à Orval. Cette offre représente 11% de l'offre du département, alors que la population de l'EPCI représente 7% de celle du Cher.

Il y a peu de places vacantes dans chacun des EHPAD. L'offre est presque entièrement centralisée sur Saint-Amand-Montrond. Pour la grande majorité, ce sont des logements individuels (quelques chambres en colocation), réparties comme tel :

- la Vallée Bleue (Korian) à SAM : 82 places,
- le Champ Nadot (Centre Hospitalier) à SAM : 180 places,
- la Croix Duchet (Centre Hospitalier) à SAM : 119 places,

En 2017, la mise en place de 6 places en accueil de jour supplémentaires ainsi que 14 lits en hébergement adapté sont prévus dans les EHPAD du Champs Nadot et de la Croix Duchet.

La MARPA Le Porte Mi à Charenton-du-Cher propose 24 places en appartement avec accès individualisés de 31m². Les patients accueillis présentent une indépendance et une autonomie plus élevée que dans les EHPAD (GIR).

Des évolutions qui induisent de nouveaux enjeux

Les patients accueillis dans les établissements médicaux et non médicaux sont de plus en plus âgés. Pour cause principale, la capacité financière qui diminue et le souhait des personnes de rester plus longtemps à domicile. Ainsi, le niveau de soin et d'attention nécessaire est plus élevé.

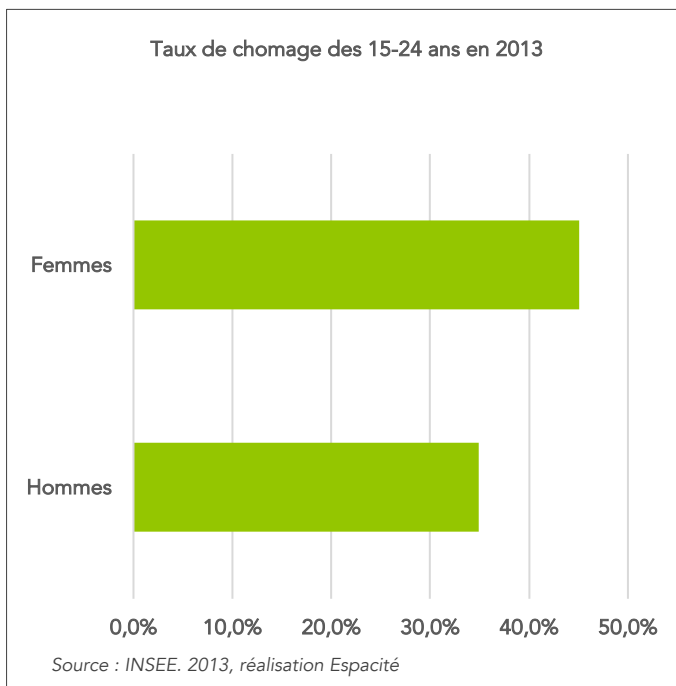
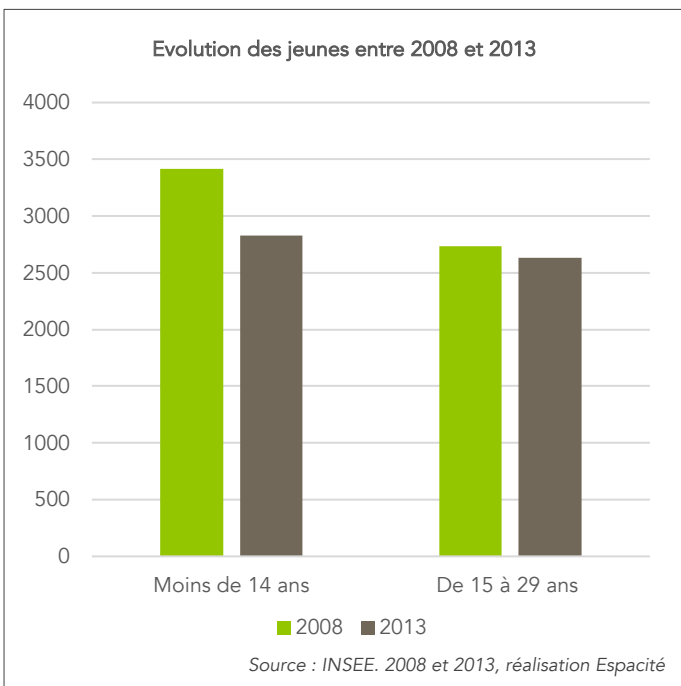
Par ailleurs, le territoire manque de places d'accueil pour satisfaire les demandes, de plus en plus nombreuses, de patients atteints de la maladie d'Alzheimer.

Une offre de travail pour les personnes souffrant de handicaps, et le développement d'une offre d'hébergement spécifique : l'APEI de Saint-Amand-Montrond

L'Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) est composé de 5 ateliers de travail, représentant 38% de l'offre du département, soit 250 emplois.

L'APEI gère les foyers Bernard Fagot. 5 structures d'hébergement accueillant 104 personnes :

- le foyer traditionnel : à Saint Amand-Montrond, 24 chambres individuelles,
- le foyer logement : à Saulzais-le-Potier, 19 logements formant un petit lotissement (22 résidents, seul ou à 2),
- le foyer éclaté : à Saint Amand-Montrond, 25 personnes, seule ou à 2, en appartement ou en maison,
- le foyer de vie : à Saint-Amand-Montrond, 24 chambres individuelles (résidents n'ayant pas l'autonomie d'être accueillis en ESAT),
- le foyer personnes âgées handicapées : 5 places.



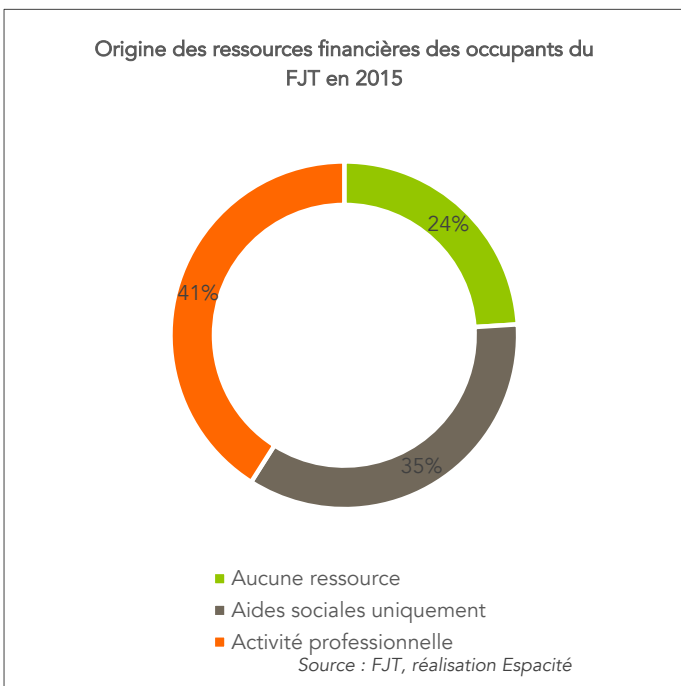
Une part de jeunes en baisse, des ressources relativement faibles

Avec un indice de jeunesse de 0,6, le territoire compte une part de jeunes de moins de 20 ans inférieure à celles du département et de la région (21,8% et 24% pour 19,9% dans l'EPCI). Cette part représente 3 849 habitants. On constate une perte de près de 585 enfants de moins de 14 ans entre 2008 et 2013 et une perte de 97 jeunes de 15 à 30 ans sur la même période.

En 2013, 125 personnes, soit 1,8% de la population était en stage ou en apprentissage. Le territoire compte 840 actifs de 15 à 24 ans, avec un taux d'emploi de 28,5%. Le taux de chômage départemental des jeunes de moins de 25 ans est de 14%, supérieur à la moyenne nationale. En conséquence, les moins de 30 ans sont les plus concernés par la pauvreté avec un taux de 31,4%.

Des aides départementales et locales disponibles

Le Fonds d'Aide aux Jeunes, mis en place par le Conseil Départemental, permet d'aider les jeunes de 18 à 25 ans présentant des difficultés financières. En 2015, 871 jeunes ont été aidés pour un montant de 190 390€.



Le Comité Départemental pour l'Habitat des Jeunes (CODHAJ) est un service gratuit pour les 16 à 30 ans. C'est un accompagnement personnalisé dans les différentes démarches d'accès à un logement, à une formation, de gestion d'un budget etc.

Une offre locale : le Foyer des Jeunes Travailleurs de Saint-Amand-Montrond

Le foyer accueille des jeunes de 16 à 30 ans et dispose de 75 lits répartis en 60 chambres, 48 T1, 9 T1 bis et 3 T4.

70% des résidents ont entre 18 et 25 ans. En 2015, 23% des occupants vivaient sans ressources financières.

La durée de séjour est de 3 à 4 mois en moyenne. C'est plus court que dans d'autres établissements. En effet, la tension du marché locatif social sur le territoire est faible et permet aux jeunes d'accéder rapidement à un logement ordinaire. De plus, les possibilités de formation sur 5-6 mois sont assez réduites. Un accompagnement social est proposé à tous les jeunes, comme porte d'entrée vers une plus grande autonomie.

- **Un schéma départemental d'accueil des gens du voyage adopté en décembre 2016**

Concernant le logement, ce nouveau plan comprend deux axes :

- Axe 1 : Optimiser la gestion des aires d'accueil et achever le maillage territorial,
- Axe 2 : Favoriser la sédentarisation des familles « gens du voyage ».

Concernant la sédentarisation, les objectifs sont de mieux cerner le processus de sédentarisation et d'accompagner les gens du voyage dans la recherche de nouveaux modes d'habitation.

- **Des gens du voyage semi-sédentarisés au sein de l'intercommunalité**

Les élus de plusieurs communes de l'intercommunalité constatent l'acquisition par des familles « gens du voyage » de terrains non constructibles, en zones naturelles ou zones à risques (inondables), ces familles engageant parfois la construction de logements. Ce constat recoupe le diagnostic du schéma départemental d'accueil des gens du voyage qui note que cet état de fait représente un réel danger pour ces familles qui n'ont ni eau ni électricité.

Ces familles sont ainsi particulièrement visées par l'objectif inscrit dans le schéma de favoriser la sédentarisation des familles « gens du voyage ».

- **Une aire de passage à relocaliser**

Afin de répondre à ses obligations en matière d'aire d'accueil, l'intercommunalité a construit en 2008 une aire de 30 places à Saint-Amand-Montrond, chemin des Fromenteaux, et en a confié la gestion à un prestataire de service, ADOMA durant 4 années puis à Hacienda. Cette aire avait été conçue en partenariat avec l'association Cher – Tziganes qui accompagne les collectivités dans leur projet de création d'aire.

En 2015, suite à des conflits internes à la communauté des gens du voyage et entre les occupants de l'aire et la commune, l'aire a été dégradée. L'aire a été fermée suite au constat par un huissier de ces dégradations qui ne permettaient plus un usage normal du site. Le site a été occupé illégalement suite à cette fermeture.

Au regard de l'état actuel de l'emplacement, il semble difficilement envisageable de rouvrir une aire d'accueil sur site à court terme. L'intercommunalité est ainsi à la recherche d'un nouvel emplacement afin de respecter ses obligations réglementaires relatives aux aires d'accueil.

- **Un plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées adopté en 2015 (PDALHPD 2015-2019)**

Ce plan s'adresse aux personnes ou familles qui éprouvent des difficultés particulières en raison notamment de l'inadaptation de leurs ressources ou de leurs conditions d'existence pour accéder à un logement décent et indépendant ou pour s'y maintenir.

Au-delà des publics prévus par la loi, une vigilance particulière est accordée aux publics suivants dans le cadre du PDALHPD du Cher : les gens du voyage, les jeunes, les femmes victimes de violences, les personnes âgées et handicapées, les personnes souffrant de problèmes de santé, les demandeurs d'asile et déboutés.

Le plan comporte deux objectifs stratégiques :

- Adapter et mobiliser l'offre de logement et d'hébergement.
- Permettre aux publics du plan d'accéder à un logement décent avec notamment un objectif de lutte contre la précarité énergétique.

- **Un objectif de lutte contre la précarité énergétique adapté au territoire de l'intercommunalité**

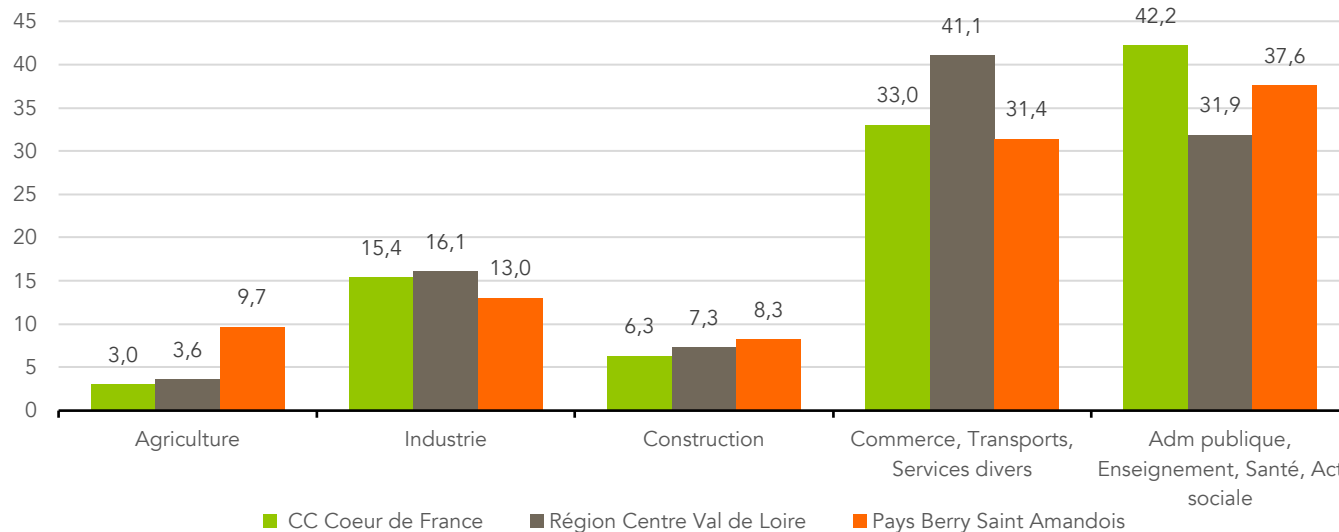
La Communauté de communes Cœur de France compte davantage de ménages modestes au sein de sa population qu'à l'échelle départementale (cf. paragraphe sur les revenus).

Du fait d'un marché de l'habitat détendu, ces ménages ont accès à l'ensemble des segments du parc de logement : parc locatif public et privé et propriété occupante. Par ailleurs, le parc de logements de l'intercommunalité est relativement ancien et comporte une part importante de parc potentiellement indigne (10% ; cf. paragraphe sur l'âge du parc). L'objectif de lutte contre la précarité énergétique inscrit dans le PDALHPD semble ainsi particulièrement adapté au territoire de l'intercommunalité.

L'intercommunalité n'est pas soumise à l'obligation de construction de places d'hébergement d'urgence ou d'insertion.

ECONOMIE

Répartition de l'emploi au lieu de travail par domaines d'activité en 2013
(INSEE, données principales ; atopia)

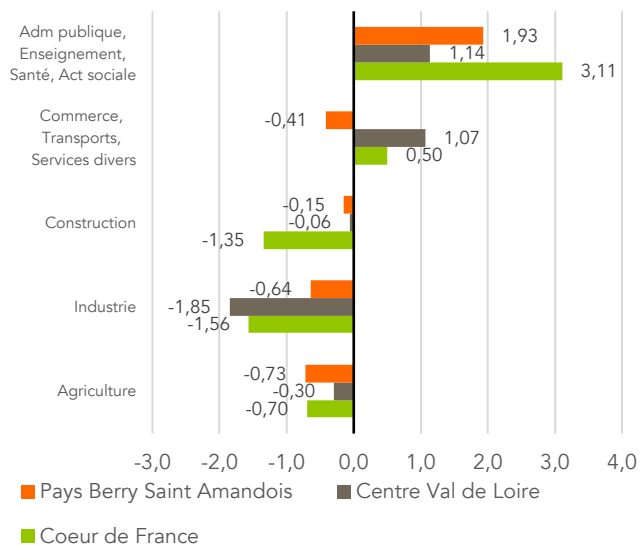


Un tissu économique soutenu par les services publics

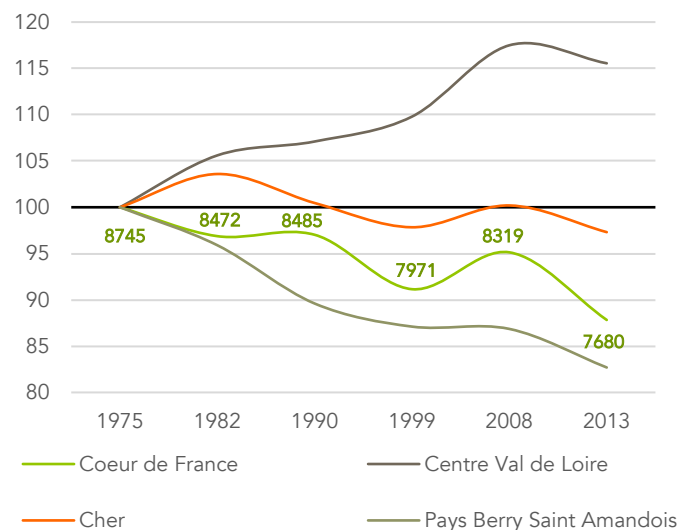
En 2013, Cœur de France comptait 7 680 emplois, avec une nette surreprésentation de la sphère tertiaire qui représentait 75,2% des emplois. Le secteur public occupait à lui seul 42,2% des emplois publics (administration publique, enseignement, santé et action sociale) soit un niveau nettement plus élevé qu'en Centre – Val de Loire (10,3 points) et dans le Pays Berry Saint- Amandois (4,6 points).

Enregistrant une dynamique de l'emploi caractérisée par les effets de la désindustrialisation et de la reconfiguration de l'activité agricole (destruction de 1 065 postes entre 1975 et 2013), Cœur de France apparaît donc comme un territoire dont l'économie est soutenue par les activités de soutien et d'administration publique. En outre, il prend place dans un espace plus large, celui du Pays Berry Saint-Amandois, nettement plus rural (3,0% d'emplois dans l'agriculture contre 9,7%).

Evolution de la répartition de l'emploi, 2008-2013
(INSEE, données principales ; atopia)



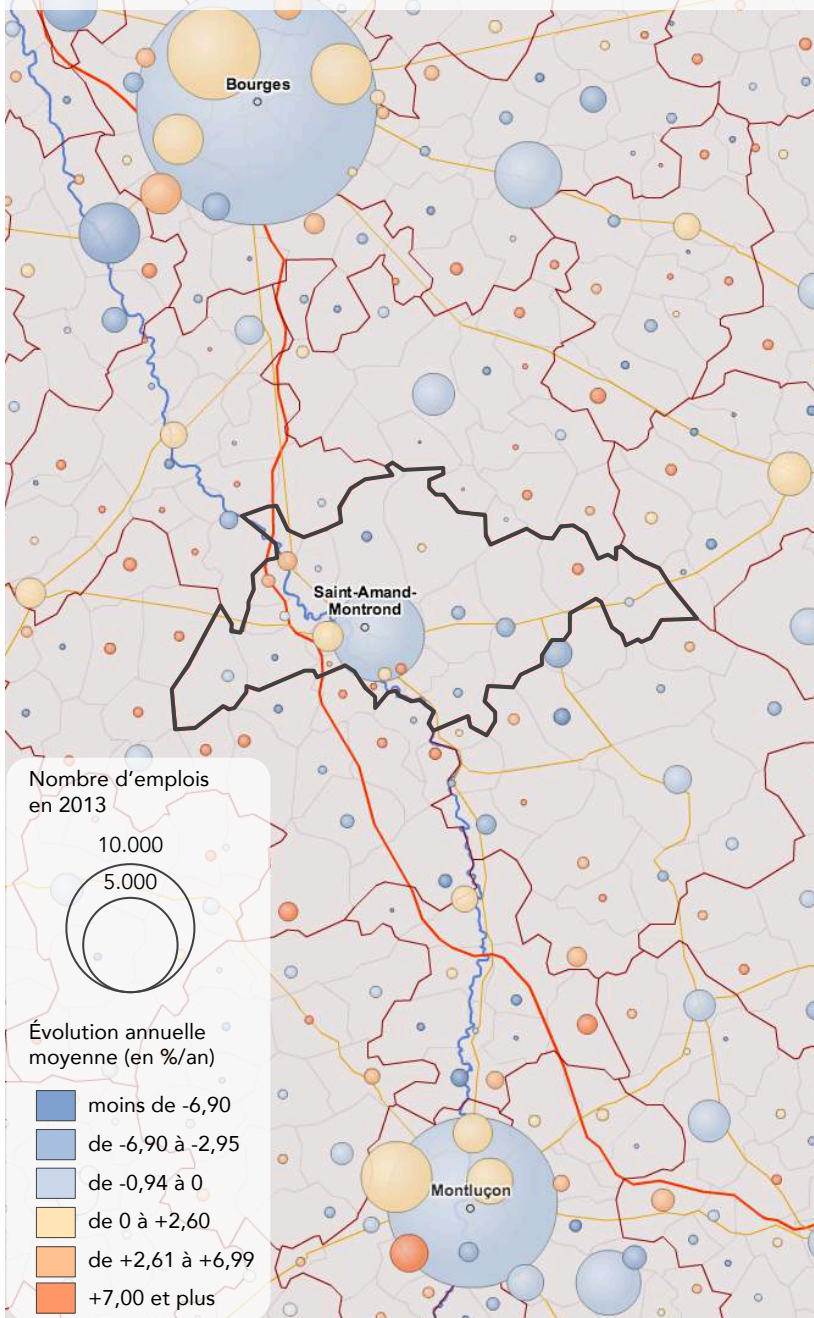
Evolution de l'emploi en base 100 : année 1975 (INSEE, données principales ; atopia)



Sur la dernière période intercensitaire, tous les domaines d'activités économiques ont vu leur nombre d'emplois se replier en Cœur de France (-639 postes). Les activités tertiaires publiques se sont quasiment stabilisées avec une variation de -11 emplois, contre par exemple -229 emplois dans l'industrie. La conjugaison des destructions plus ou moins fortes d'emplois par secteur ont amplifié l'importance de ces activités publiques dans l'économie locale (+3,11 points), celle-ci étant de plus en plus dépendante des politiques publiques nationales de cohésion sociale.

Cette tendance à la baisse rapide du nombre d'emplois sur le territoire de Cœur de France s'inscrit dans une dynamique économique plus large, les fluctuations étant synchrones mais accentuées par rapport à celles du Département.

Emploi – Nombre d’emplois au lieu de travail en 2013 et évolution depuis 2008, en taux d’évolution annuel moyen (INSEE, données principales ; atopia)



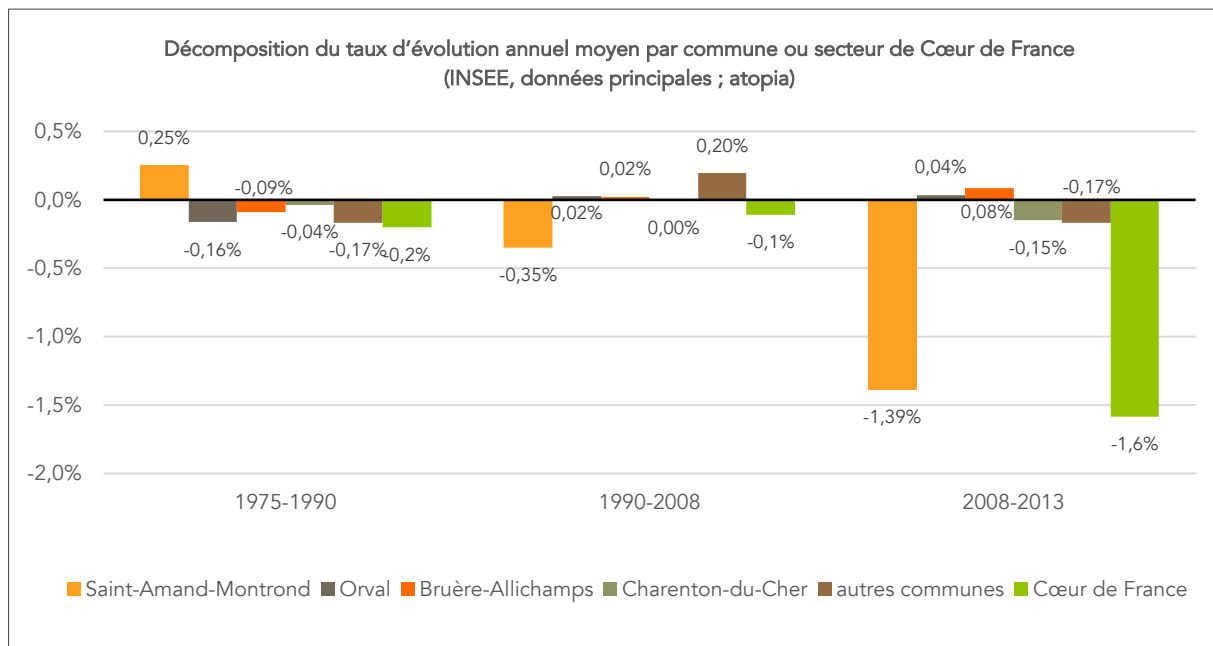
Une dynamique de l’emploi liée à la vitalité de Saint-Amand-Montrond

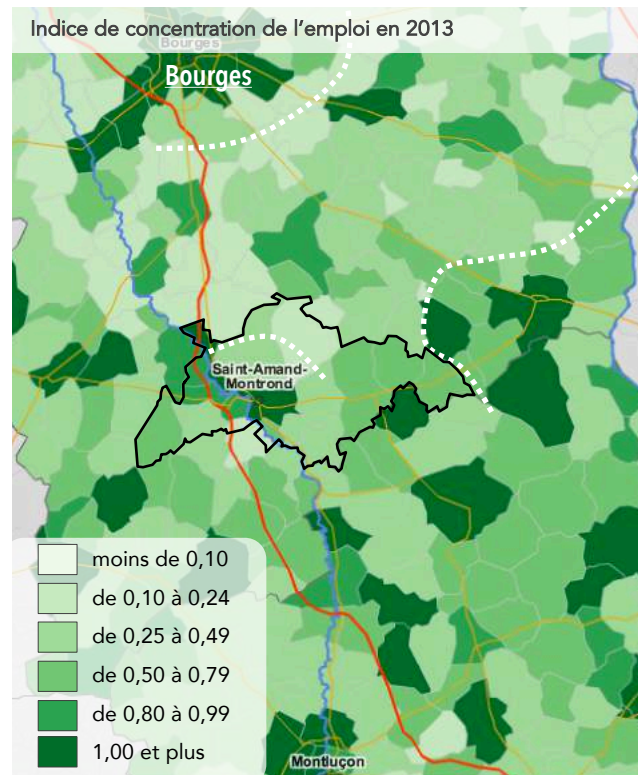
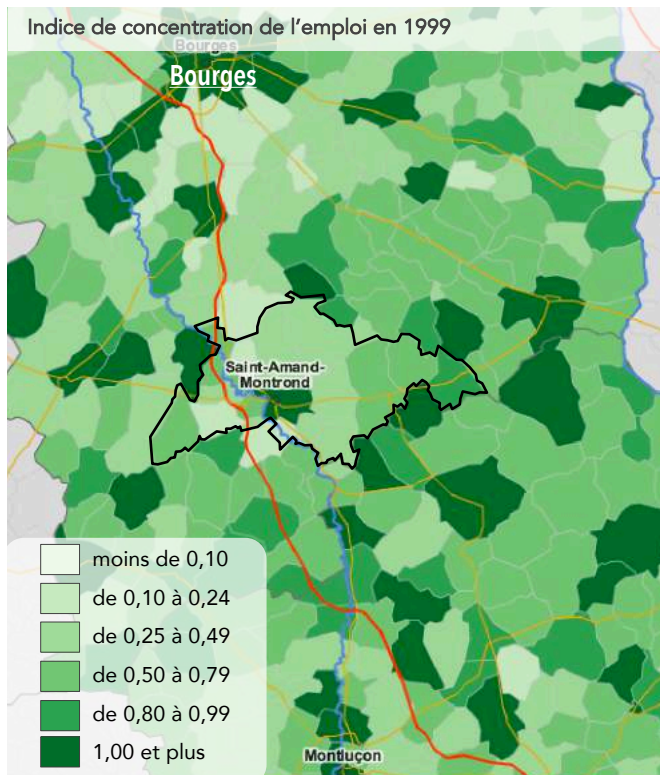
En 2013, la commune de Saint-Amand-Montrond concentrait 5 666 emplois soit 74% de l’ensemble de Cœur de France, contre 80% en 1990. Cette prépondérance de l’emploi amandain a influencé la dynamique économique à l’échelle du territoire intercommunal :

- entre 1975 et 1990, la hausse de 0,25%/an des emplois à SAM a amorti la déprise de l’emploi dans les autres communes (-0,45%/an),
- depuis 1990, au contraire, sa dynamique d’emploi a été plus faible que celles des autres communes :
 - entre 1990 et 2008, une baisse de -0,10%/an à l’échelle de Cœur de France, contre +0,24%/an dans les petites communes (la déprise amandine a été trop forte pour être amortie par la dynamique rurale),

- entre 2008 et 2013, une baisse générale de -1,6%/an contre seulement -0,20%/an dans les autres communes.

La dynamique du pôle d’emploi de Cœur de France est toutefois comparable avec celle de Montluçon et de Bourges, autres pôles d’emplois situés à proximité avec un desserrement de la dynamique de création d’emplois qui se localise désormais dans les communes situées à leur périphérie (Orval, Bruère-Allichamps, Colombiers).

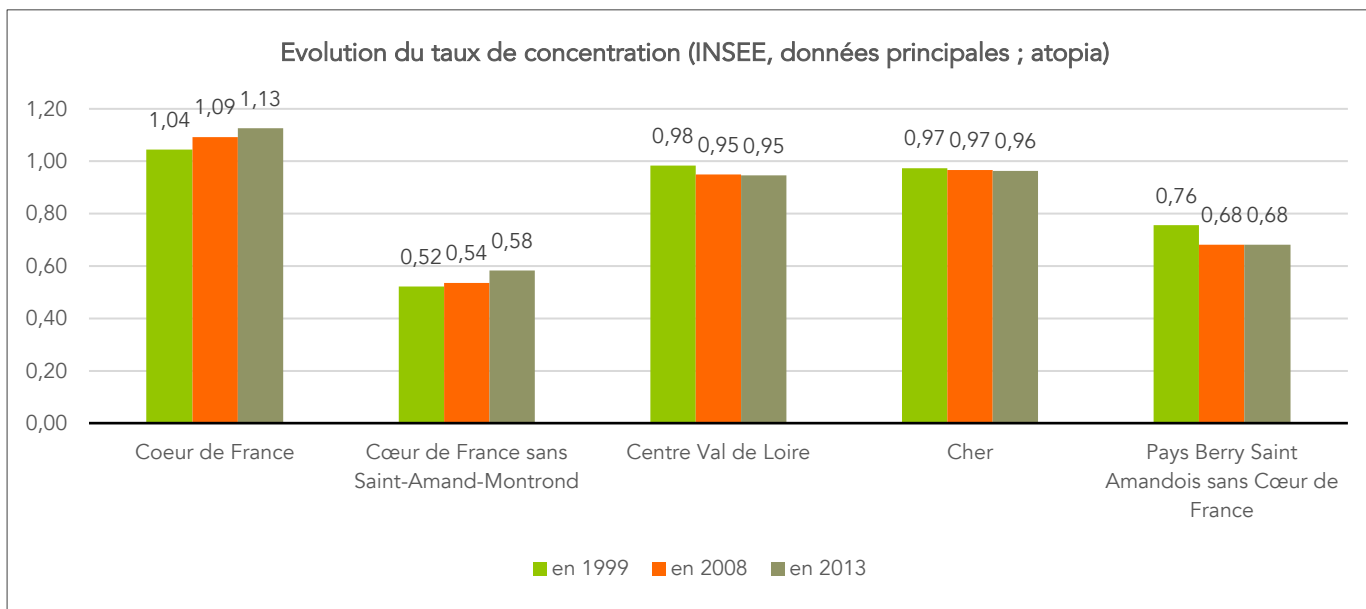




Malgré une dynamique économique préoccupante, Saint-Amand-Montrond pérennise son statut de pôle d'emploi

Entre 1999 et 2013, le rapport entre le nombre d'emplois au lieu de travail et celui des actifs occupés résidant à la commune s'est maintenu favorablement pour Saint-Amand-Montrond (au-dessus de 1 emploi pour 1 actif occupé), alors que les espaces ruraux de la Champagne berrichonne et du Bourbonnais ont vu le déséquilibre emploi / pop active s'accroître rapidement.

Sur les 20 dernières années, le renforcement du taux de concentration de Cœur de France est contraire aux tendances du Centre – Val de Loire et du Cher (stabilisation). L'apparente vitalité du territoire est tout autant portée par Saint-Amand-Montrond que par les autres communes, où cette tendance reste observable. Dans un contexte de diminution de l'emploi, cette tendance repose sur la reconfiguration démographique de Cœur de France où les populations actives occupées ont plus fortement baissé que le nombre d'emploi.



Au sein de l'espace plus large du Pays Berry Saint-Amandois, Cœur de France joue le rôle d'une véritable machine économique qui garantit l'accès aux emplois à un espace de vie plus large que l'intercommunalité.

Taux de concentration économique : rapport entre le nombre d'emplois au lieu de travail sur le nombre d'actifs occupant un emploi résidant sur le territoire

Des emplois en lien avec les grandes activités économiques de Cœur de France

En 2013, les employés (35,2%) et les ouvriers (26,9%) étaient les deux principales classes sociales des emplois de Cœur de France, ce qui correspond à une accentuation des profils moyens du Cher et de Centre Val de Loire. Ces emplois correspondent aux classes sociales des emplois dans la sphère des services et des activités industrielles, activités principales de Cœur de France.

Sur le bilan de 639 emplois détruits entre 2008 et 2013 à l'échelle de l'intercommunalité, ceux d'ouvriers représentaient plus de la moitié, de sorte qu'ils ont vu leur importance dans l'emploi local total se replier de 1,8 point. Cette tendance à la poursuite du phénomène de désindustrialisation est générale aux autres territoires de comparaison, mais reste plus puissante en Cœur de France. A noter que le territoire plus rural du Pays Berry Saint Amandois est trois fois moins impacté par ce phénomène.

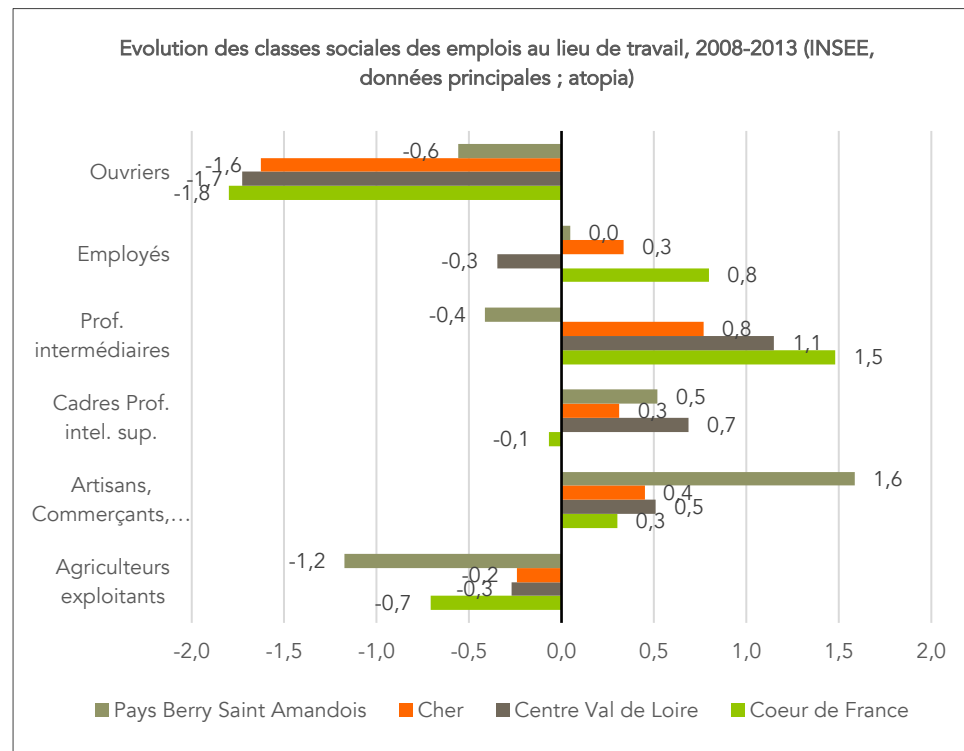
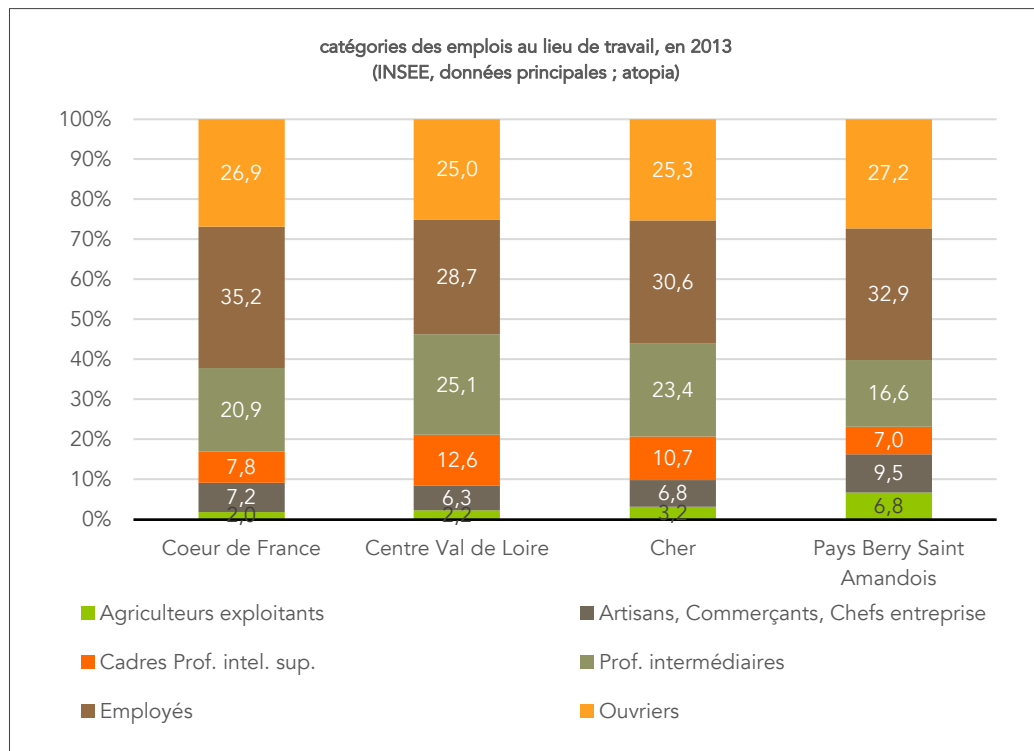
Enfin, alors que toutes les autres classes sociales d'emploi voient aussi leurs effectifs baisser, leur importance respective s'accroît mécaniquement :

- La stabilisation autour de 1 610 emplois de professions intermédiaires leur fait gagner une place importante dans l'emploi total, en lien avec les activités de services publics

- qui se sont maintenues, tout en restant en-deçà du niveau régional ou départemental.
- Le renforcement de la surreprésentation des employés, correspondant plus à des emplois d'exécution que d'encadrement.

Emploi – Evolution du nombre d'emplois par classe sociale (INSEE ; atopia)

	Agriculteurs exploitants	Artisans, Commerçants, Chefs entreprise	Cadres Prof. intel. sup.	Prof. intermédiaires	Employés	Ouvriers
2008	221	573	653	1 619	2 865	2 388
2013	150	552	597	1 608	2 706	2 067
évolution 2008-2013	-72	-21	-56	-11	-159	-321



Une spécificité des activités de production de Cœur de France : le pôle d'excellence rural des Métiers d'Art

Les activités spécifiques à Cœur de France témoignent d'un héritage industriel lié à l'ouverture du canal de Berry dans les années 1830 et l'arrivée du chemin de fer dans les années 1860 :

- disposant d'un accès rapide au marché de consommation parisien et aux matières premières, **les manufactures de porcelaine** se développent dans la vallée du Cher (société Avignon Céramic à Bruère-Allichamps). Un certain nombre d'entre elles subsistent et font partie du pôle de compétitivité européen de la céramique, dont les productions sont désormais orientées pour de l'aéronautique, l'automobile et le médical.
- L'industrie métallurgique et mécanique s'est développée par la présence de mines de fer (présence du pôle industriel Cœur de France).
- Avec 284 emplois en 2013, l'industrie du bois, du papier et imprimerie est le premier secteur industriel du territoire, où se sont implantées des entreprises telles que Bussière (groupe CPI), Smurfit Kappa Somica ou Clerc.
- le pôle bijouterie, constitué dès la fin des années 1880 à Saint-Amand-Montrond, représente encore dans la ville principale 90 emplois et 3 ateliers (SAM constitue le 3^e pôle français de la bijouterie après Paris et Lyon). Le Pôle Technologique de la Bijouterie de la vallée du Cher est un espace privilégié d'accueil des entreprises spécialisées dans la production et la sous-traitance des produits de luxe pour des marques de renommée internationale. Une zone d'activité y est dédiée et offre des espaces, équipements et services mutualisés. Les domaines de compétence regroupent la bijouterie/joaillerie, la maroquinerie, l'habillement, la céramique et la fonderie.
- l'industrie du textile, de l'habillement et des chaussures représente quant à elle 80 emplois environ.

L'ensemble de ces activités est rassemblé autour des industries de la bijouterie du pôle technologique de l'Or pour créer un pôle des métiers du luxe, Saint-Amand-Montrond portant la structure de pôle d'excellence rural des Métiers d'Arts.

L'objectif de ce PER est de permettre la mise en réseau de nombreux artisans d'art tels que la joaillerie, la céramique, la maroquinerie, la tonnellerie, la ferronnerie d'art, la taille de pierre, la haute couture, l'ébénisterie et l'imprimerie afin de répondre au mieux aux contraintes de production et de commercialisation. Cette filière est prégnante dans les activités artisanales.

Codes APE (activité principale exercée) des activités liées au pôle des métiers d'art :

14. Industrie de l'habillement : 14.13Z Fabrication de vêtements de dessus ; 14.14Z Fabrication de vêtements de dessous ; 14.19Z Fabrication d'autres vêtements et accessoires ; 14.20Z Fabrication d'articles de fourrure ; 14.31Z Fabrication d'articles chaussants à mailles

15. Industrie du cuir et de la chaussure : 15.11Z Apprêt et tannage des cuirs ; 15.12Z Fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie ; 15.20Z Fabrication de chaussures

16. Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège sauf meubles – Fabrication d'articles de vannerie et sparterie : 16.24Z Fabrication d'emballages en bois ; 16.29Z Fabrication d'objets divers en bois ; fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie

17. Industrie du papier et du carton : 17.11Z Fabrication de pâte à papier ; 17.21A Fabrication de carton ondulé ; 17.21B Fabrication de cartonnages ; 17.21C Fabrication d'emballage en papier ; 17.23Z Fabrication d'articles de papeterie ; 17.29Z Fabrication d'autres articles en papier ou en carton

18. Imprimerie et reproduction d'enregistrements : 18.12Z Autre imprimerie (labeur) ; 18.14Z Reliure et activités connexes

23. Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques : 23.32Z Fabrication de briques, tuiles et produits de construction, en terre cuite ; 23.41Z Fabrication d'articles céramiques à usage domestique ou ornemental ; 23.42Z Fabrication d'appareils sanitaires en céramique ; 23.43Z Fabrication d'isolateurs et pièces isolantes en céramique ; 23.44Z Fabrication d'autres produits céramiques à usage technique ; 23.49Z Fabrication d'autres produits céramiques

24. Métallurgie : 24.45Z Métallurgie des autres métaux non ferreux ; 24.53Z Fonderie de métaux légers ; 24.54Z Fonderie d'autres métaux non ferreux

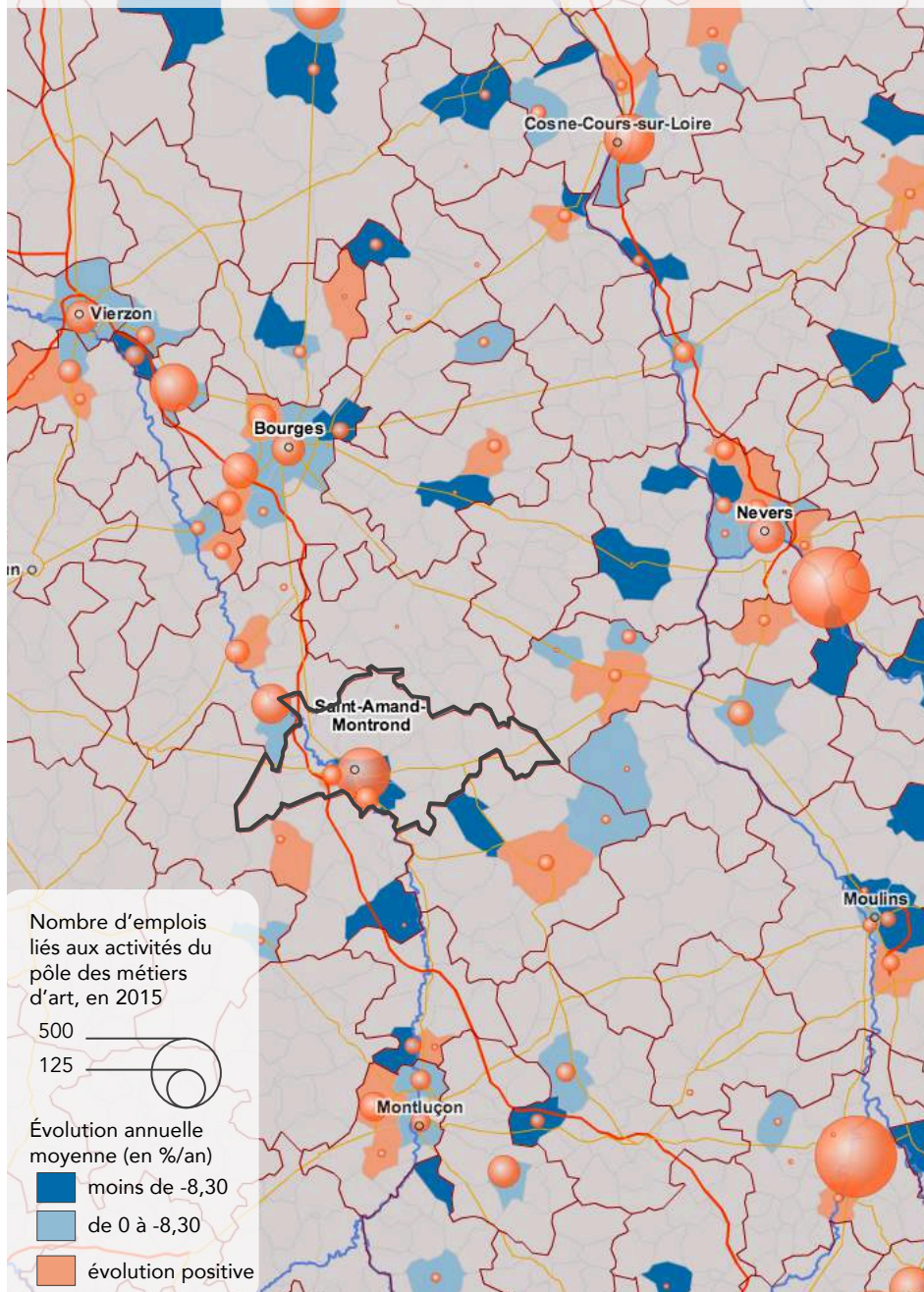
25. Fabrication de produits métalliques sauf des machines et des équipements : 25.11Z Fabrication de structures métalliques et de parties de structures ; 25.61Z Traitement et revêtement des métaux.

32. Autres industries manufacturières : 32.12Z Fabrication d'articles de joaillerie et bijouterie ; 32.13Z Fabrication d'articles de bijouterie fantaisie et articles similaires

Indice de spécialisation économique : pour chaque activité principale exercée, il en mesure le poids dans l'appareil productif d'un territoire par rapport à son importance dans celui d'un territoire de référence. Il y a spécialisation économique lorsque l'indicateur est supérieur à 1.

Exemple ici : à Cœur de France, les emplois de « Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège sauf meubles » représentent 4,90% de l'emploi total en 2013, contre 1,30% dans le Cher. Cette activité est donc 3,80 fois plus importante à Cœur de France que dans le Cher (indice de spécialisation de 3,80). On souligne ici une « surreprésentation » des emplois de Travail du Bois.

Spécificités économiques – Nombre d’emplois dans les activités liées au pôle des métiers d’art dans les vallées du Cher et de l’Allier, en 2015, et évolution 2008-2015 (ACOSS ; atopia)



Une spécificité économique industrielle ...

En lien avec le pôle d’excellence rural sur les Métiers d’Art, l’appareil productif de Cœur de France présente des spécialisations économiques sur les activités liées à ce pôle :

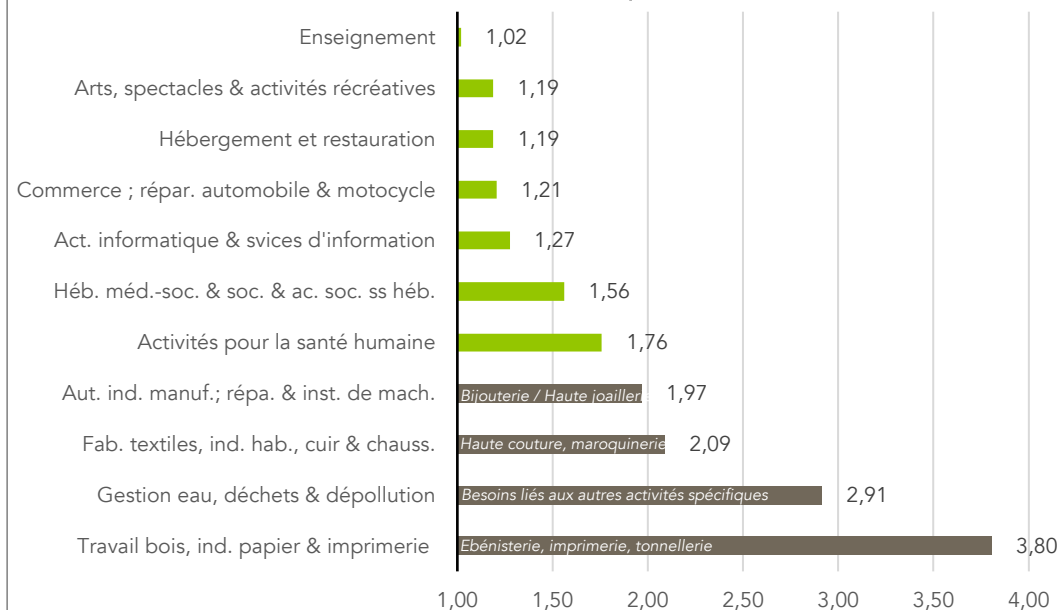
- le travail du bois et les industries du papier avec la présence de grandes imprimeries, grands employeurs du territoire (Clerc SAS, Bussière, Smurfit Kappa France),
- les activités de confection, avec la présence de l’Atelier de Bourrellerie à Drevant,
- les autres industries manufacturières, avec plus particulièrement la production de bijoux qui concerne tant des artisans (affaire unipersonnelle) que des TPE (D. SAM, KCP, Lyondor) ou des PME (Atelier Mondtor à Saint-Amand-Montrond) mais aussi les Ateliers d’Orval, spécialisés dans la réparation et la fabrication de wagons industriels.

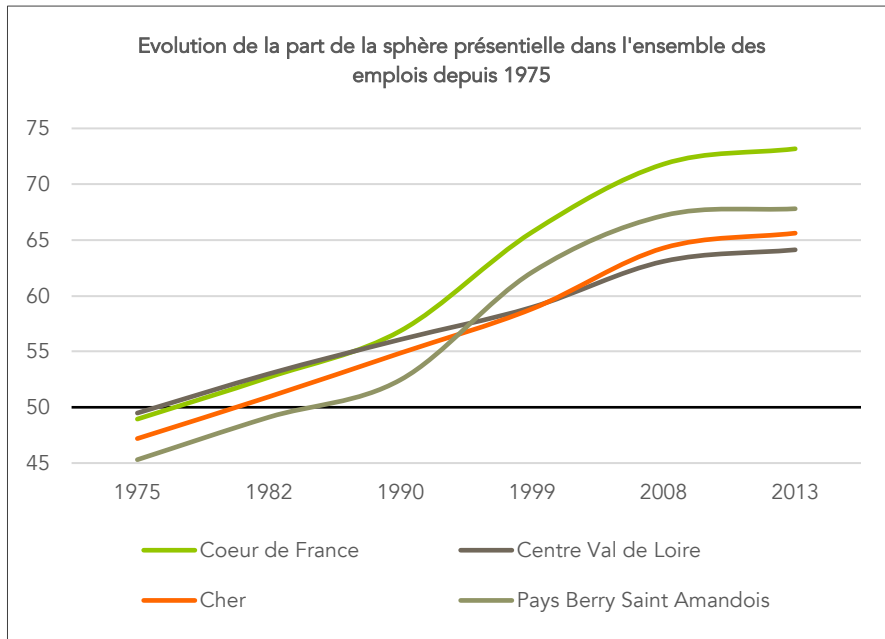
... et de services spécifiques aux populations

Les nombreux établissements de soins du territoire de Cœur de France favorisent sa spécialisation économique sur les secteurs « hébergement médico-social, et action sociale sans hébergement » et « autres activités pour la santé humaine » : Centre Hospitalier de SAM, sites de l’Association des Parents d’enfants inadaptés, Clinique des Grainetières.

Cette spécialisation sur une offre de soins et d’accompagnement social spécifique constitue une base solide pour le territoire dans son objectif de développer la silver economy.

Indices de spécialisation économique par rapport au Cher, en 2013 (INSEE, CLAP ; atopia)





Les activités de la sphère présente visent à la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

Les activités de la sphère productive produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

Les fonctions dites « métropolitaines » sont plus spécifiquement localisées dans les grandes aires urbaines.

Une désindustrialisation achevée

La transition d'une économie productive à une économie résidentielle est intervenue plus rapidement en Cœur de France que dans le département ou le Pays Berry Saint-Amandois, les emplois de la sphère présente représentant déjà, en 1975, 49% de l'ensemble (contre respectivement 47% et 45%). En 2013, Cœur de France est le territoire où l'économie résidentielle est la plus forte avec 73% des emplois, contre 65% environ à la fois dans le Centre Val de Loire et le Cher.

Cette spécificité décrit en filigrane la forte déprise de l'économie productive et industrielle. Entre 1975 et 2013, Cœur de France a enregistré une baisse de 54% de ces emplois (-2 405 unités), soit une diminution nettement plus forte que le Centre Val de Loire (-18%) et le Cher (-37%).

La majeure partie de cette destruction de l'emploi productif s'est produite plus rapidement que dans les territoires de référence entre 1990 et 2008 :

- de 43 à 28% des emplois de Cœur de France,
- contre de 44 à 37% en Centre- Val de Loire et 45 à 36% dans le Cher.

Une économie résidentielle fragile

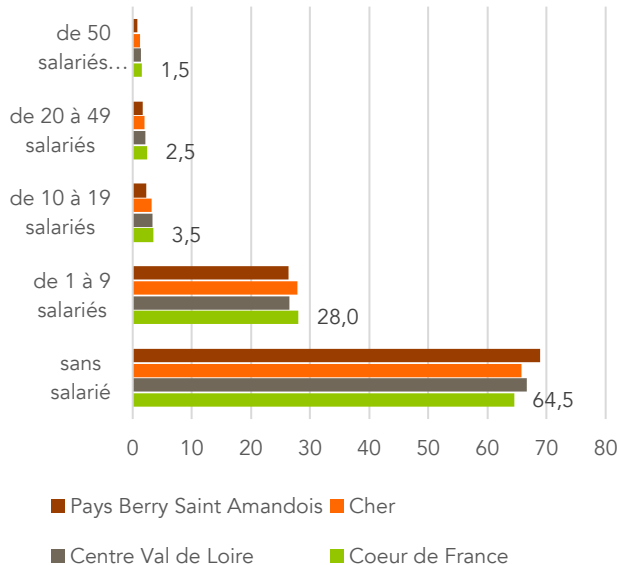
Dans ce contexte de déprise de l'appareil productif rapide, l'emploi présentiel ne joue pas le rôle d'amortisseur, la tendance baissière générale des emplois de Cœur de France s'observant également dans cette sphère :

- près du tiers de la baisse des emplois est le fait des services de proximité (présentiel privé),
- seules les fonctions économiques liées aux services publics enregistrent des hausses d'emploi, soulignant par là la dépendance croissante du territoire aux transferts sociaux et à l'effet d'amortissement de la collectivité.

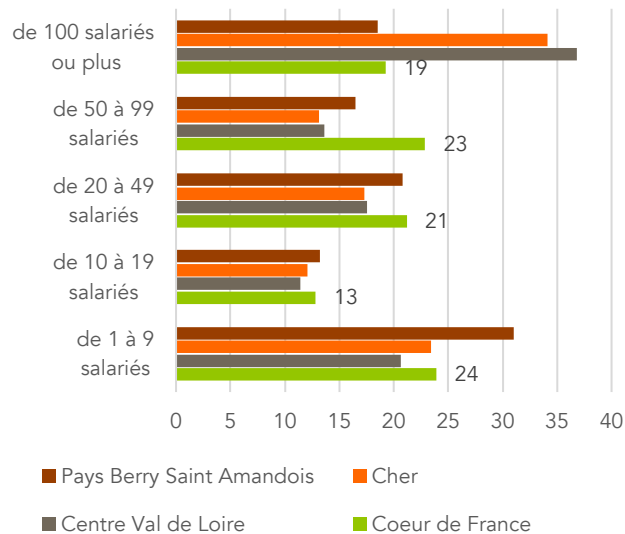
En 2013, les emplois liés à la fonction « santé, action sociale » étaient plus importants à Cœur de France (12,7%) qu'en Centre – Val de Loire (8,9%).

	en 2008	en 2013	Evolution du nombre d'emplois 2008-2013	Taux de croissance ann. moyen
Fonctions non rares	7 157	6 587	-570	-1,6%
Administration publique	821	824	3	0,1%
Agriculture	276	224	-52	-4,1%
Bâtiment-Travaux Publics	614	536	-77	-2,7%
Distribution	770	712	-58	-1,6%
Education, Formation	306	354	48	3,0%
Entretien, Réparation	682	696	14	0,4%
Fabrication	1 132	947	-185	-3,5%
Santé, Action Sociale	909	935	26	0,6%
Services de Proximité	1 042	823	-219	-4,6%
Transports, Logistique	605	535	-70	-2,4%
Fonctions dites "métropolitaines"	1 162	1 093	-69	-1,2%
Commerce inter-entreprises	142	156	14	1,9%
Conception, Recherche	42	42	0	0,0%
Culture, Loisirs	120	110	-10	-1,7%
Gestion	709	677	-31	-0,9%
Prestations Intellectuelles	150	108	-41	-6,3%
dont Postes de cadres dans les fonctions dites "métropolitaines"	300	228	-72	-5,3%
Commerce inter-entreprises	40	23	-17	-10,6%
Conception, Recherche	16	22	7	7,3%
Culture, Loisirs	68	49	-19	-6,3%
Gestion	122	102	-21	-3,6%
Prestations Intellectuelles	53	32	-22	-9,9%
Emploi total	8 319	7 680	-639	-1,6%

Répartition des établissements par nombre de salariés au 31 décembre 2013 (en %)



Répartition des postes salariés par taille d'établissements au 31 décembre 2013 (en %)



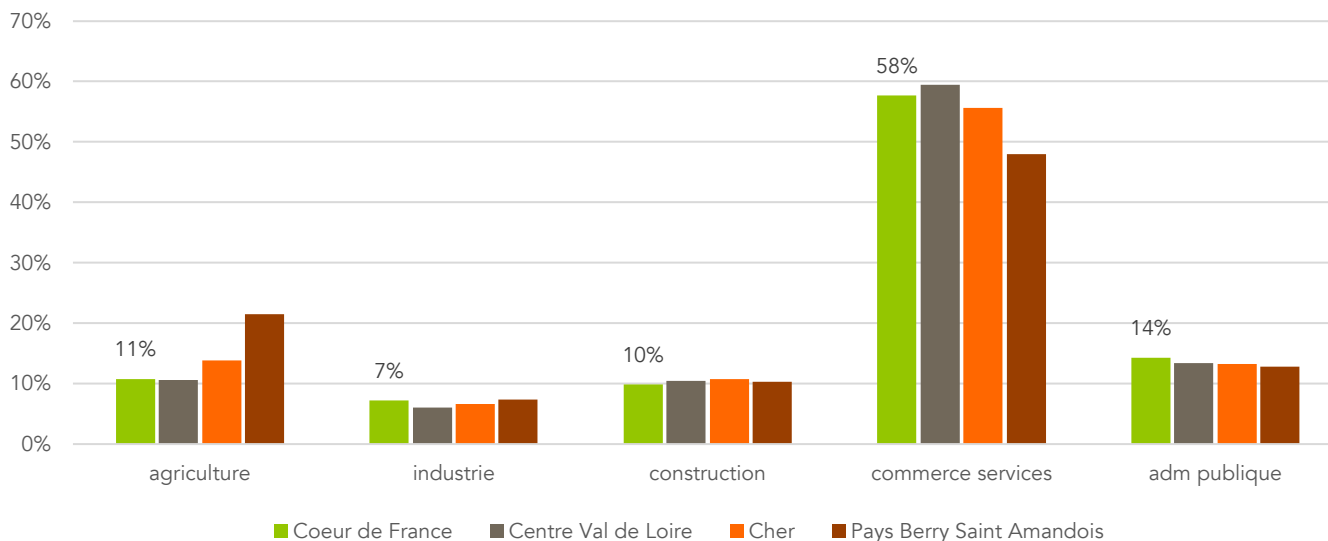
Un tissu d'entreprises artisanales mais où les établissements avec salariés sont très présents

En 2013, presque deux tiers des établissements économiques actifs de Cœur de France ne comprenaient pas de salarié, et concernaient donc des entreprises artisanales. Bien que très forte, cette part reste inférieure aux moyennes des territoires de comparaison (jusqu'à 68,9% dans le Pays Berry Saint – Amandois, et 66,6% dans le Centre – Val de Loire).

Le tissu économique de Cœur de France présente donc une plus forte proportion des établissements ayant recours au salariat.

En outre, seuls les établissements actifs de l'administration publique et dans une moindre mesure ceux de l'industrie sont en proportion plus nombreux que dans les autres territoires, ce qui vient renforcer l'approche spécifique du tissu de l'emploi local.

Répartition des établissements actifs par activités économiques au 31 décembre 2013 (en %)



Une forte exposition du marché de l'emploi salarié aux conjonctures économiques

En 2013, 42% des postes salariés étaient concentrés dans les établissements de 50 salariés et plus, soit dans seulement 1,5% de la totalité des établissements. Or, certains d'entre eux dépendent d'entreprises internationales qui peuvent décider l'évolution de leur actifs de production sur d'autres territoires.

Une offre en foncier économique concentrée sur l'agglomération saint-amandoise

En 2017, l'ensemble des activités économiques, qu'elles se trouvent ou non dans des espaces d'activités dédiés, représentaient environ 500 ha aménagés ou en cours d'aménagement, répartis entre Orval (300 ha, dont un tiers occupé par les activités de la sablière) et Saint-Amand-Montrond (140 ha).

Ces sites d'activités encadrent l'urbanisation de ces deux communes, en étant situés le long des axes de communication majeurs :

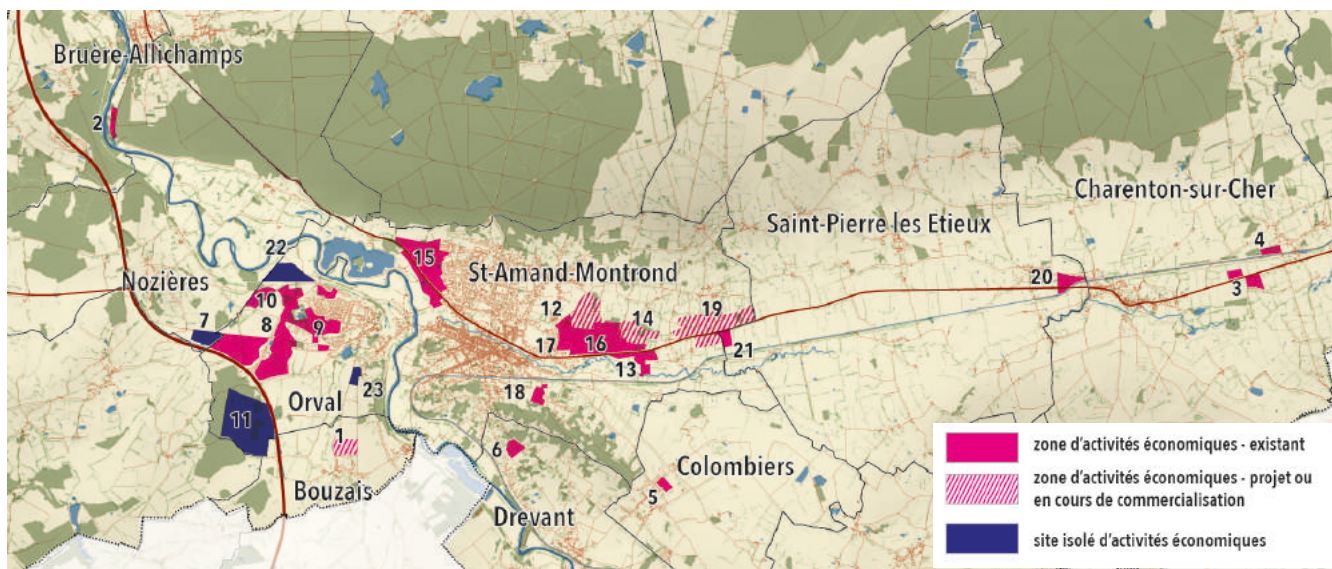
- à Orval, proximité de la sortie n°8 de l'autoroute A71,
- à Saint-Amand-Montrond, le long de la RD2144 au nord (zone d'activités commerciales et industrielles de Gaulle), et de la RD951 à l'est (ZA de la Cité d'Or ou du Breuil).

La Communauté de communes de Cœur de France porte par ailleurs un certain nombre de projets d'aménagement de nouvelles zones (Breuil, Petite Prade, Les Carmes).

Aujourd'hui, il semble que les espaces d'activités existants présentent un certain nombre de disponibilités (bâtiments vacants, emprises foncières disponibles, ...) en lien avec la dynamique économique en repli depuis plusieurs dizaines d'années. La question de leur (re)mobilisation revêt un enjeu majeur au regard des impératifs de consommation moindre des espaces naturels, agricoles ou forestiers.



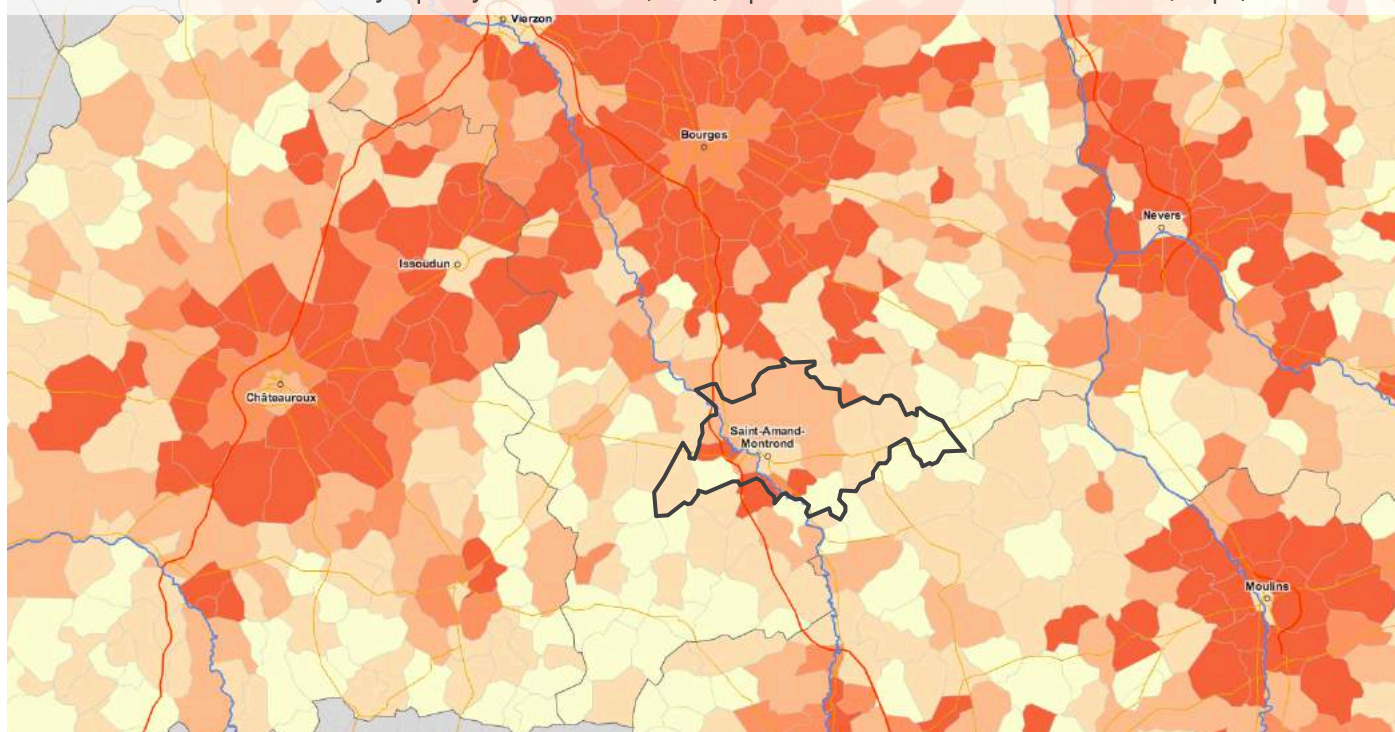
Foncier économique– Zones d'activités économiques et sites isolés dans le Cœur de France en 2017 (CC Cœur de France)



Foncier économique– Zones d'activités économiques et sites isolés dans le Cœur de France en 2017 (CC Cœur de France)

N°	Nom	Commune d'implantation	Surface (en ha)	Vocation économique
1	ZA du Four à Chaux	Bouzais	12	artisanale
2	Zone industrielle	Bruère-Allichamps	9	industrielle
3	Les Augerons	Charenton-du-Cher	11	artisanale
4	Les Caumonts		6	artisanale + industrielle
5	ZA Les Récompenses	Colombiers	2	industrielle
6	Z Artisanale	Drevant	5	artisanale
7	ZA Malefosse	Nozières	1	industrielle - activité isolée
8	ZI Les Noix brûlées	Orval	88	industrielle
9	ZA La couture		11	artisanale + commerciale
10	ZI Les Malpomes		20	industrielle
11	Sablière d'Orval		135	industrielle - activité isolée
12	ZA Les Carmes	Saint-Amand-Montrond	23	mixte
13	ZA de l'Henriette		17	commerciale
14	ZA de la Petite Prade		16	industrielle
15	ZA De Gaulle		29	industrielle + commerciale
16	ZA de la Cité d'Or		15	artisanale + industrielle
17	ZA De Pelletier Doisy		23	artisanale + industrielle
18	ZA Pompidou		4	industrielle
19	ZA Le Breuil	13	artisanale + industrielle	
20	ZA Les Chaumes	Saint-Pierre les Etieux	20	artisanale
21	ZA De La Vallée		9	industrielle
22	Société d'Orval	Orval	38	industrielle - activité isolée
23	CDI Recyclage		8	industrielle - activité isolée

Niveau de revenu – Revenu fiscal moyen par foyer fiscal en 2015 (DGFiP, Impôt sur le revenu 2015 sur les revenus 2014 ; atopia)



Des écarts de revenu importants entre la couronne périurbaine de Saint-Amand-Montrond et les espaces ruraux

En 2015, les foyer fiscaux de Cœur France ont, en moyenne, déclaré un revenu fiscal de 20 522€, soit 2 300 € de moins qu'au niveau du département du Cher, porté par l'aire urbaine de Bourges.

Au sein du territoire intercommunal, l'écart entre Bouzais, commune où le revenu fiscal moyen par foyer fiscal est le plus élevé (31 243€) et Bessais-le-Fromental où il est le plus faible (15 941€), est équivalent à un facteur 2.

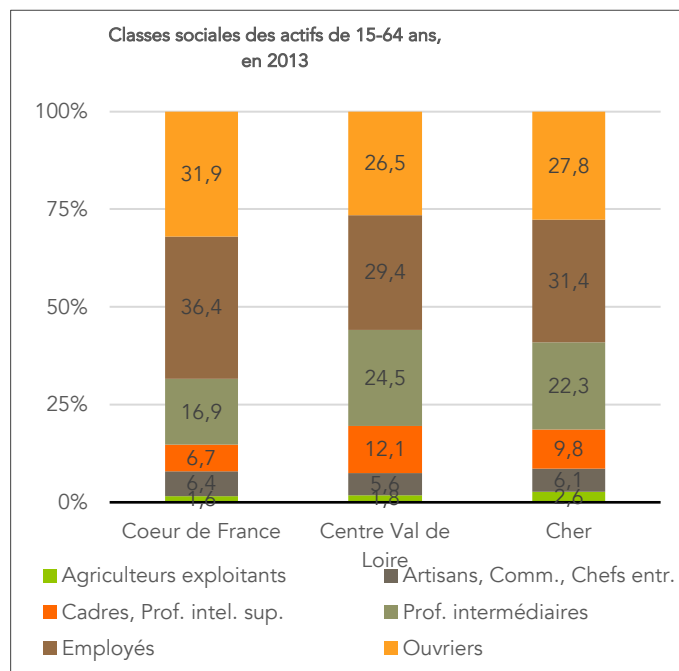
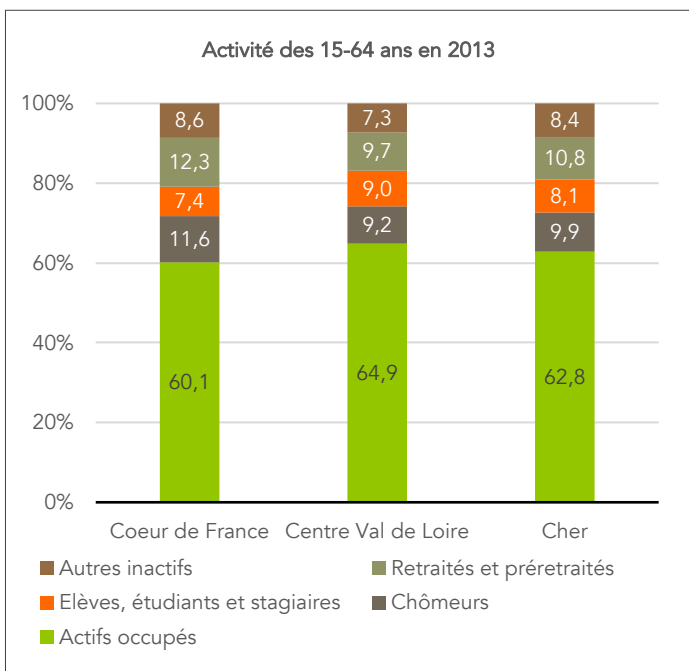
Les écarts de revenu au sein de Cœur de France sont d'autant plus marqués territorialement que l'imposition ne concerne qu'une part minoritaire de la population (seulement 23% de la population de Bessais-le-Fromental et 29% à Orcenais) lorsqu'elle est de 43% dans le département du Cher.

Ces questions de revenus sont d'autant plus importante dans le cadre de l'accès au logement, de l'entretien de celui-ci, mais aussi de la capacité des ménages à se déplacer et à répondre à leurs besoins primaires (chauffage, déplacements).

Niveau de revenu – Revenu fiscal moyen par foyer fiscal en 2015 et part des foyers fiscaux imposables (DGFiP, Impôt sur le revenu 2015 sur les revenus 2014 ; atopia)

	Revenu fiscal moyen par foyer fiscal en 2015	Part des foyers fiscaux imposables
CC Cœur de France	20 522 €	37%
Cher	22 837 €	43%
CC Berry Grand Sud	18 405 €	32%
CC du Pays de Tronçais	18 318 €	33%
CC le Dunois	21 394 €	37%
CC les Trois Provinces	17 915 €	31%

Commune	Revenu fiscal moyen par foyer fiscal en 2015	Part des foyers fiscaux imposables
ARPHEUILLES	22 460 €	43%
BESSAIS LE FROMENTAL	15 941 €	23%
BOUZAIS	31 243 €	60%
BRUERE ALLICHAMPS	22 546 €	37%
LA CELLE	20 962 €	44%
CHARENTON DU CHER	18 976 €	32%
COLOMBIERS	26 719 €	50%
COUST	18 461 €	36%
DREVANT	24 402 €	50%
FARGES ALLICHAMPS	21 841 €	39%
LA GROUTTE	26 345 €	48%
MARCAIS	19 671 €	29%
MEILLANT	21 166 €	42%
NOZIERES	28 777 €	48%
ORCENAI	17 426 €	29%
ORVAL	20 598 €	38%
ST AMAND-MONTROND	19 747 €	37%
ST PIERRE LES ETIEUX	22 423 €	44%
VERNAIS	20 478 €	37%

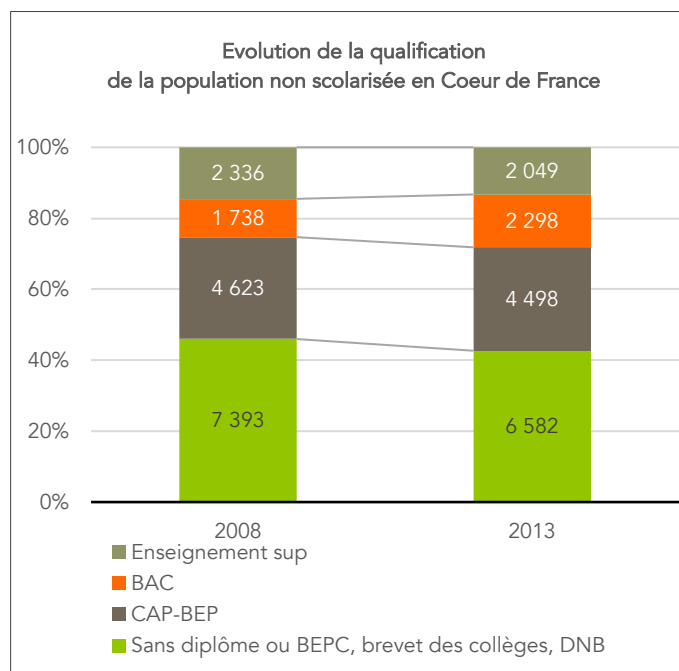
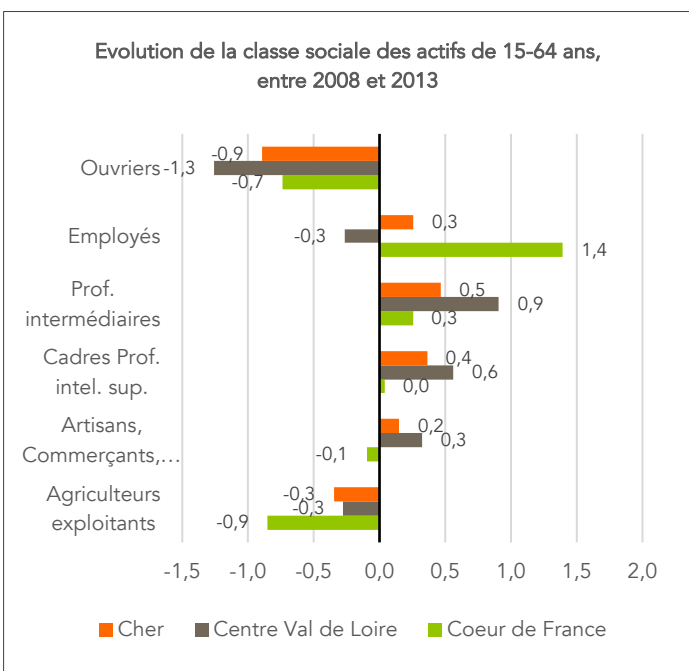


Chômage et inactivité comme caractéristiques de la population en âge de travailler

En 2013, les 15-64 ans (classe d'âges considérée comme « en âge de travailler ») de Cœur de France présentent un taux d'activité, qu'ils occupent ou non un emploi (71,7%), inférieur à la fois au département (74,1%) et à région (72,7%). Cette caractéristique repose sur la démographie vieillissante du territoire, (départs des jeunes) et donc par une surreprésentation des retraités (12,3% contre 9,7% en Centre – Val de Loire).

Au sein de la population active, les classes sociales les mieux représentées correspondent à celle des emplois présents à Cœur de France, à savoir d'une part les employés (36,4%), plus importante en proportion en 2013 qu'en 2008, et d'autre part les ouvriers (31,9%).

L'évolution de la représentation des classes sociales dans la population active de Cœur de France témoigne aussi de la reconfiguration de l'appareil productif local, avec une baisse nette des ouvriers et du monde agricole.



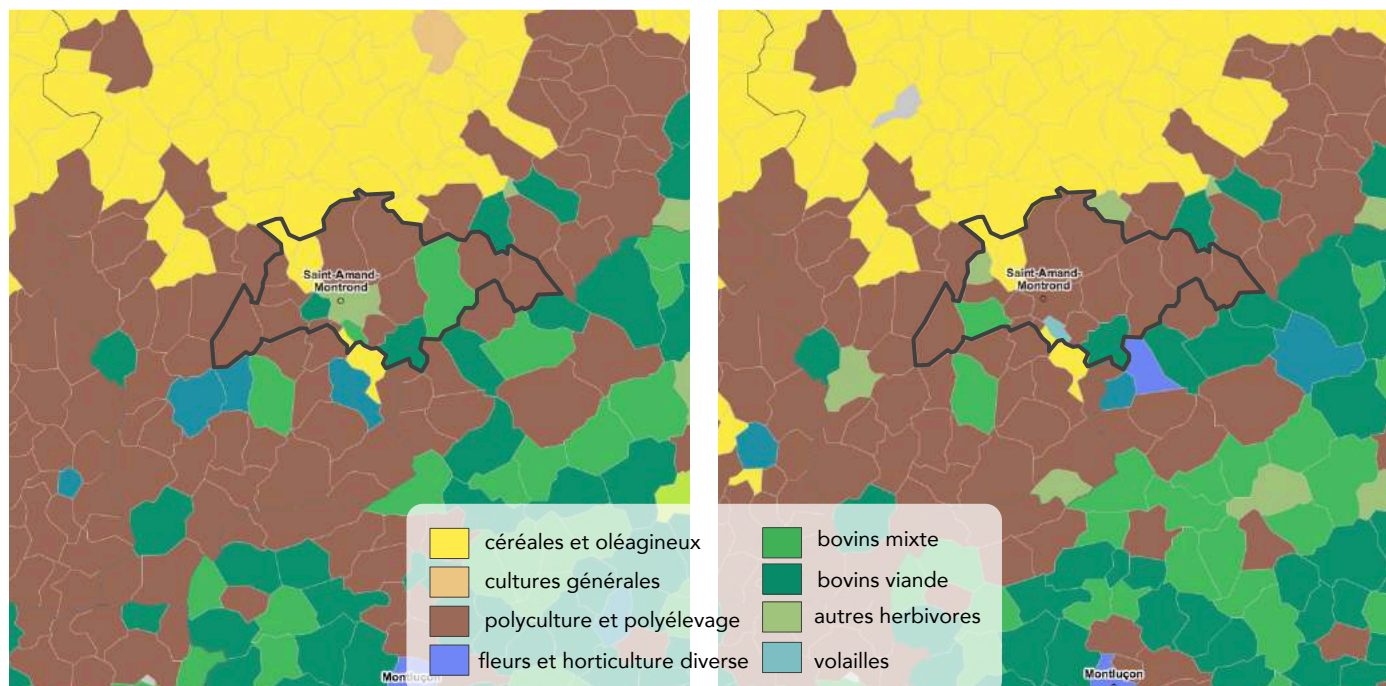
Un niveau de qualification qui se maintient

Alors que la tendance est à l'accroissement du niveau de formation de la population active sur le territoire national, Cœur de France enregistre entre 2008 et 2013 un repli des populations diplômées de l'enseignement supérieur (-300 personnes environ). Les personnes de niveaux de qualification inférieurs au BAC sont également moins nombreuses (-936 personnes), ce qui correspond en partie au décès des personnes âgées n'ayant pas eu accès à une formation professionnelle.

Seul le niveau BAC voit son contingent augmenter entre 2008 et 2013, ce qui correspond en partie au niveau de qualification des employés et ouvriers.

ACTIVITES AGRICOLES

Agriculture – Orientation Technico-Economique des Exploitations agricoles principale communale (AGRESTE, recensement général agricole, 2000 -2010)



Des activités agricoles diversifiées

Situé à l'interface de 3 petites régions agricoles spécifiques (Champagne Berrichonne, Boischaut, Vallée de Germigny), les productions agricoles de Cœur de France apparaissent très diversifiées comme en témoigne l'orientation technico-économique des exploitations agricoles la plus représentée, à savoir « Polyculture, poly-élevage ».

Subsistant dans quelques communes du centre du territoire, le nouveau RGA a souligné l'extension de cette spécificité à un territoire plus large.

En revanche, la culture de céréales et d'oléagineux à Bruère-Allichamps, La Groutte et La Celle, comme l'élevage de bovins à viande à Croust se maintiennent.

Ces spécificités locales s'appuient sur la mise en valeur de productions agricoles reconnues et labellisées, en matière d'élevage :

- Agneau du Limousin, Agneau du Bourbonnais, Bœuf charolais du Bourbonnais
- Volailles du Berry, et Volailles d'Auvergne,
- Porc fermier d'Auvergne.

Les productions labellisées bio se développent également en lien avec l'élevage, 72% des surfaces bio étant destinées aux cultures fourragères.

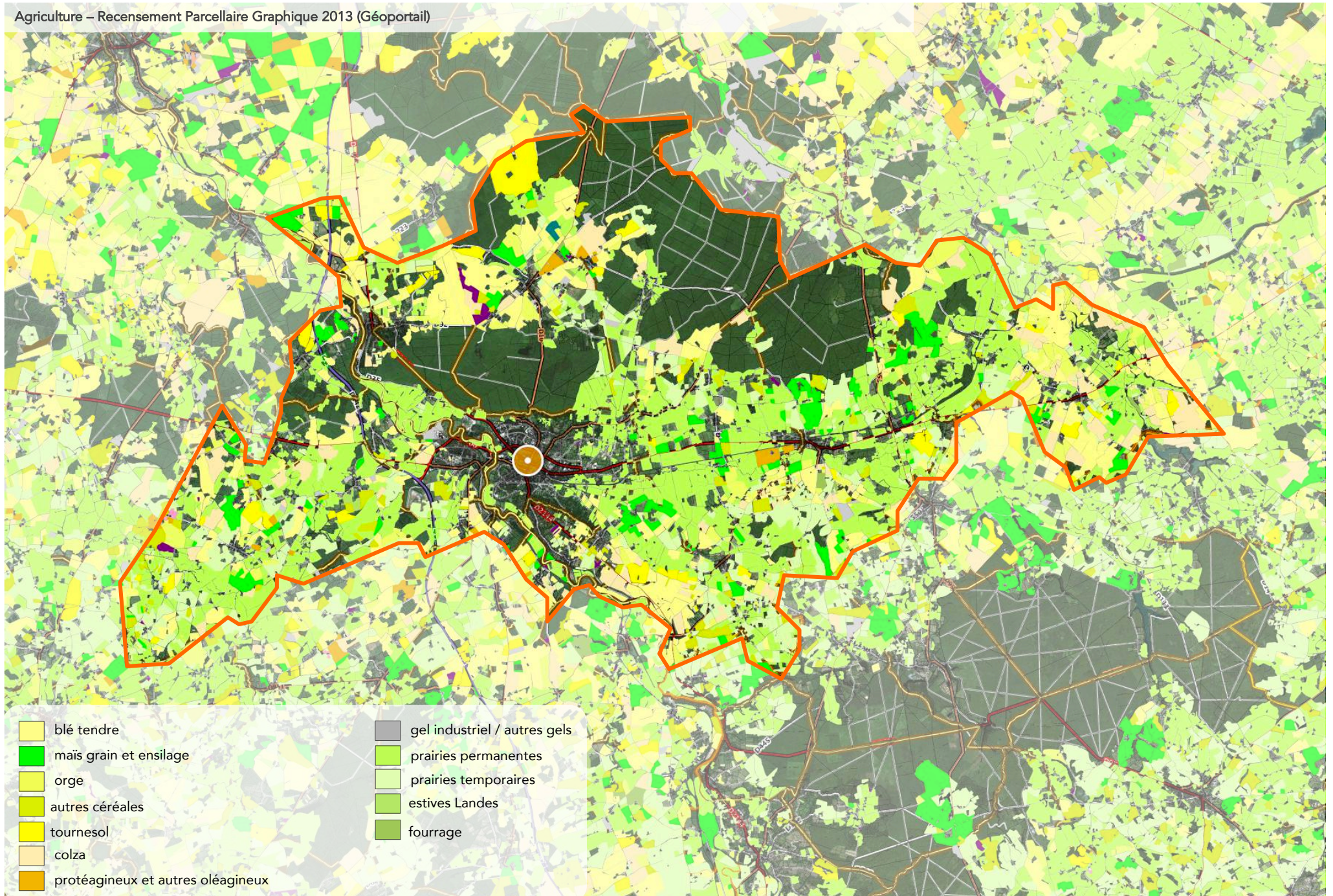
Enfin, bien que situé dans l'aire d'indication géographique de production « Vins du Val de Loire », aucun viticulteur n'est à recenser sur le territoire de Cœur de France.

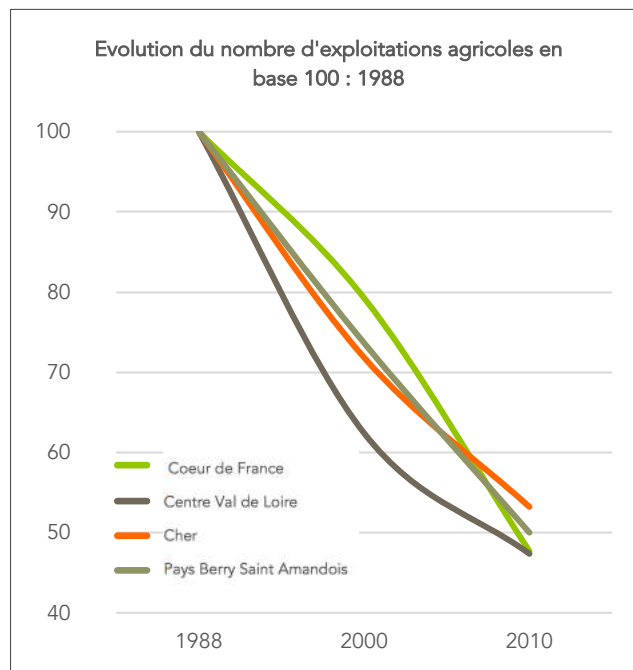
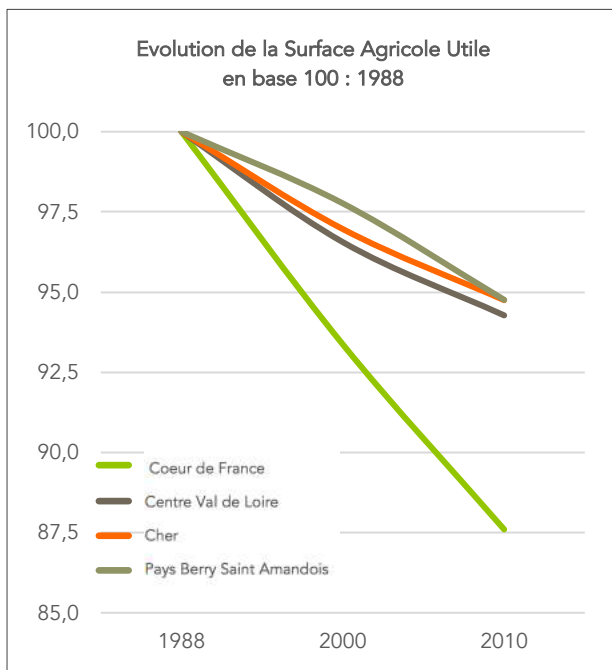
Agriculture – Surfaces agricoles engagées en conversion vers des productions biologiques ou certifiées AB (Agence Bio / OC)

(en hectares)	grandes cultures	cultures fourragères	autres cultures	Total surface en Bio ou en conversion	part de la SAU
CC Cœur de France	66	193	9	268	1,3%
CC Arnon Boischaut Cher		435	370	805	3,6%
CC Berry Grand Sud	200	986	150	1 336	2,1%
CC le Dunois		11	285,15	297	1,2%
Cher	8 161	7 652	2 208	18 022	4,2%



Agriculture – Recensement Parcellaire Graphique 2013 (Géoportail)





Une reconfiguration rapide des exploitations agricoles

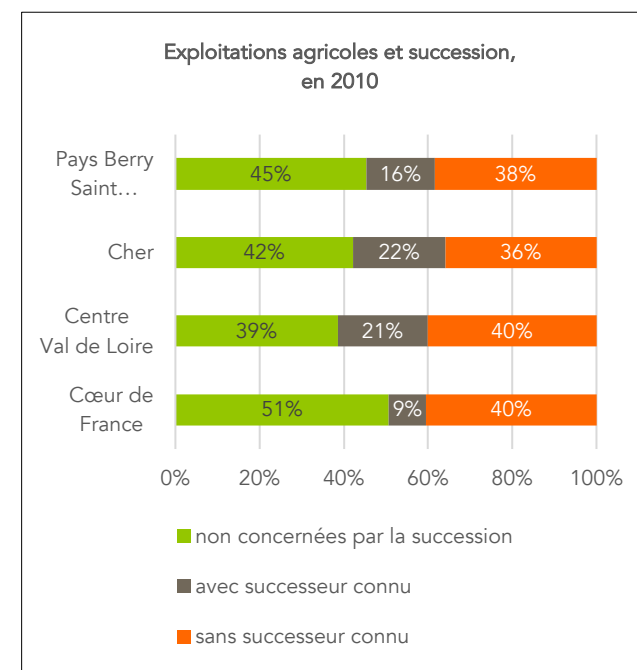
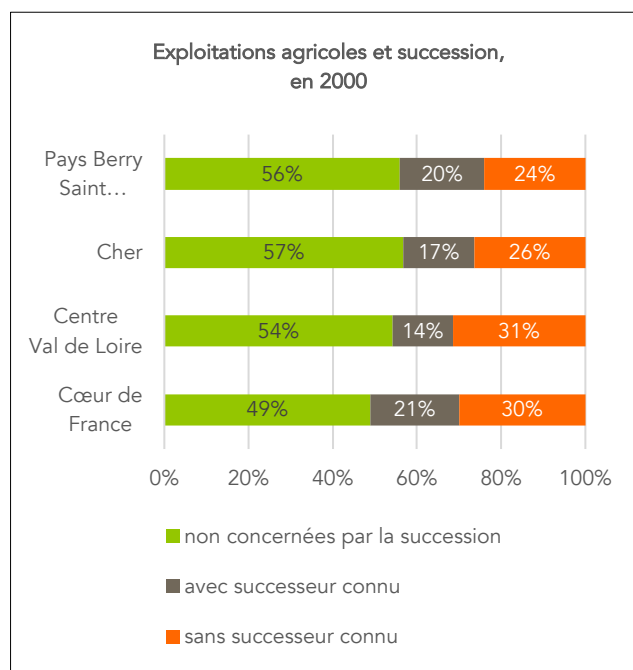
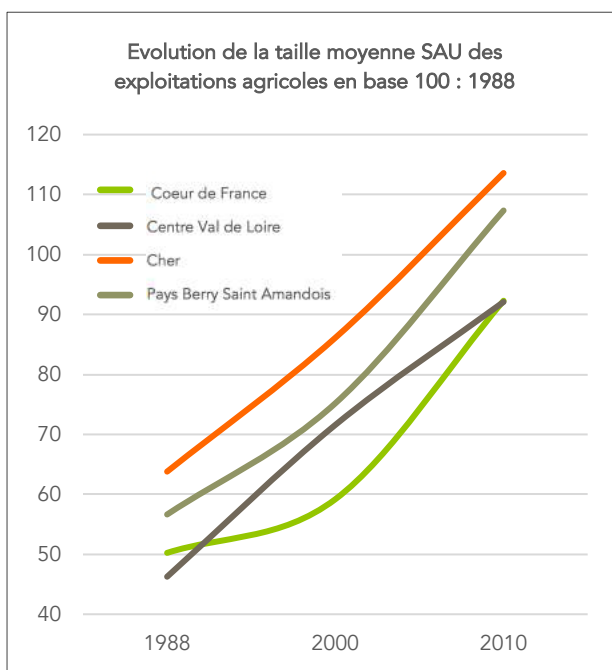
En 2013, 52,4% de l'espace de Cœur de France est couvert par des surfaces agricoles.

La tendance nationale à la concentration de la surface agricole utile (SAU) au sein des exploitations agricoles est également visible sur le territoire de Cœur de France, mais est plus lente du fait d'une réduction plus rapide de la SAU.

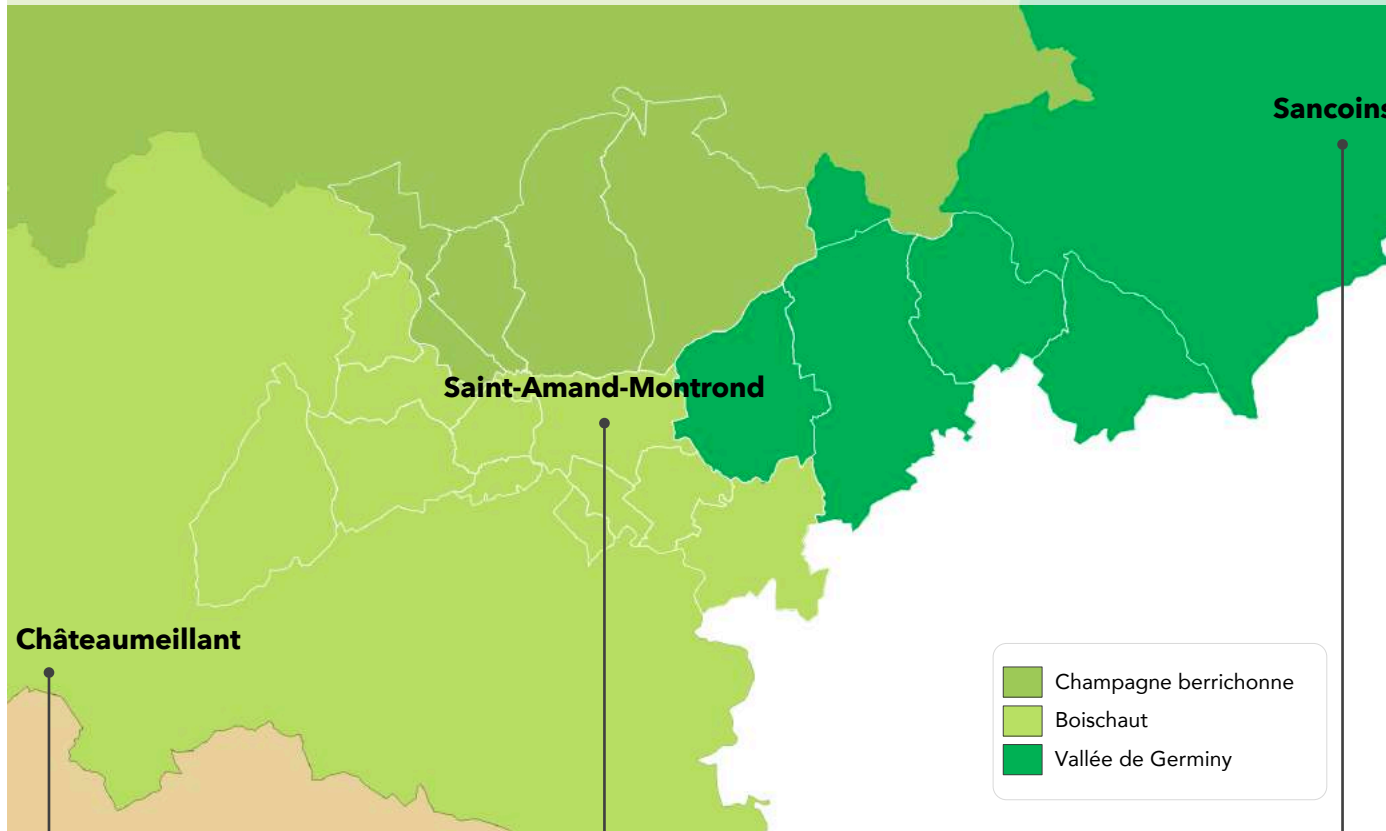
La taille moyenne des exploitations agricoles est en effet passée de 50 ha en 1988 à 90 ha, ce qui correspond à des exploitations plus petites qu'ailleurs dans le département du Cher et dans le Pays Saint-Amandois.

Cette caractéristique repose sur le fait que l'élevage domine encore dans le territoire, et les surfaces nécessaires au pâturage sont moins importantes.

Enfin, la filière agricole locale apparaît plus pérenne qu'ailleurs avec une moindre proportion des exploitations agricoles concernées par la question de la succession prochaine d'activité. Toutefois, la part de celles sans successeur connu s'accroît, ce qui questionne le devenir des espaces agricoles à plus ou moins long termes et donc des paysages.



Agriculture – Petites régionales agricoles et infrastructures agricoles support du Pôle d'excellence rural Sud du Cher (DDT18)



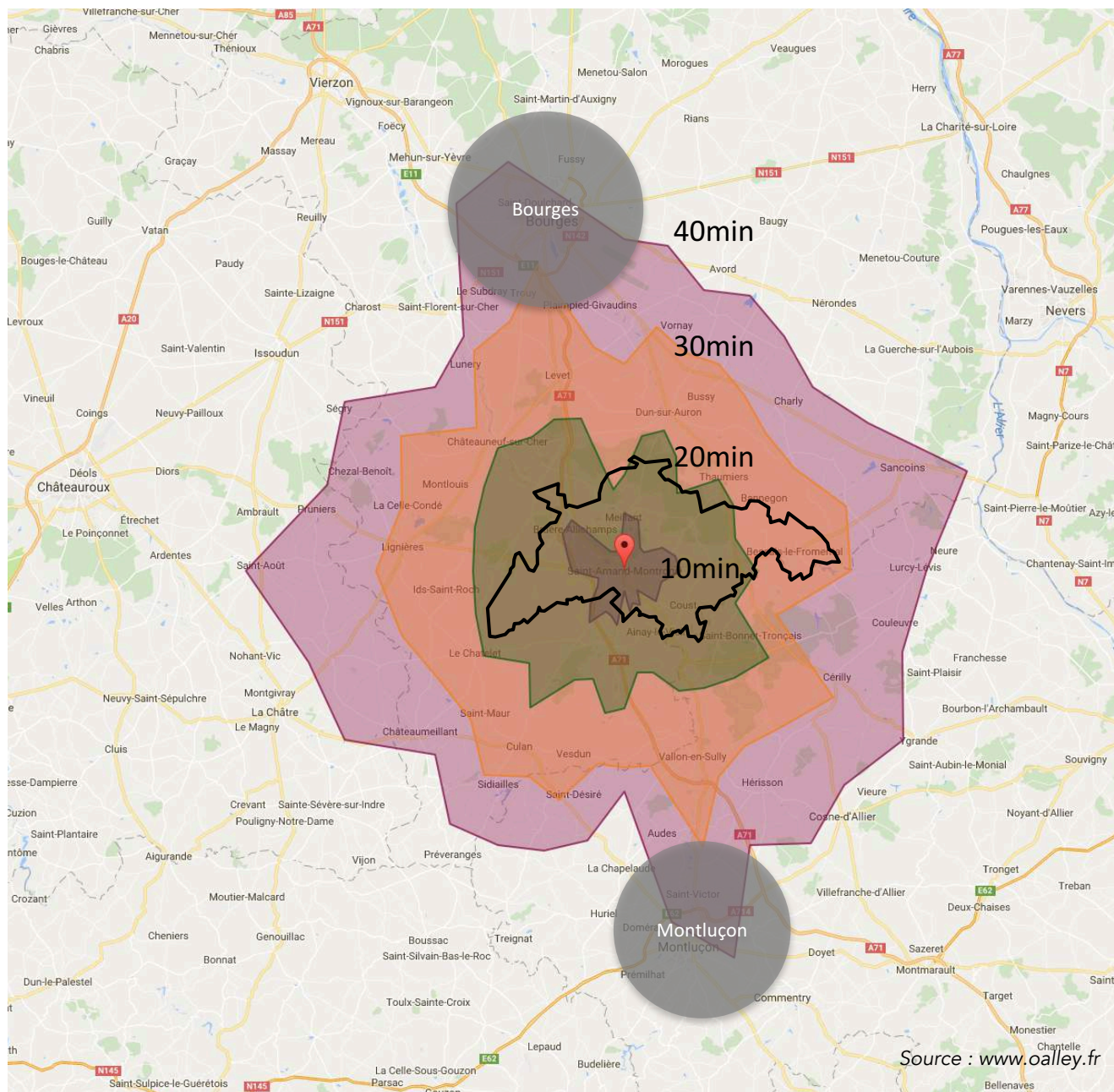
Le pôle d'excellence rural Elevage du sud du Cher

- L'activité agricole est l'activité principale du territoire, dans la mesure où elle impacte fortement le paysage. Alors que les pratiques agricoles traditionnelles étaient marquées par l'élevage (trame bocagère, haies arbustives denses), les évolutions récentes mènent vers des paysages de plus en plus empreints par les grandes cultures (arrachage des haies, parcelles cultivées).
- Cœur de France prend place sur 3 petites régions agricoles spécifiques :
 - la Champagne Berrichonne : avec les grandes cultures,
 - le Boischaud, région d'élevage principalement orientée sur les bovins allaitants (Charolais) et les ovins (Berrichon du Cher),
 - la Vallée de Germigny, région de grandes cultures et d'élevage (bovins allaitants et charolais).
- En appui de ces spécificités agricoles du sud Cher, le Pays Berry – Saint Amandois a souhaité renforcer les outils des filières d'élevage pour dynamiser et pérenniser les productions agricoles. Le Pôle d'Excellence rural Elevage vise à développer la complémentarité des équipements de la filière élevage, de les moderniser pour permettre une optimisation de leur fonctionnement à l'échelle d'un territoire élargi. Les trois équipements majeurs du territoire du sud du Cher sont :
 - le marché du cadran de Châteaumeillant,
 - le marché des Grivelles à Sancoins,
 - et l'abattoir Berry Bocage à Saint-Amand-Montrond.



EQUIPEMENTS ET MOBILITES

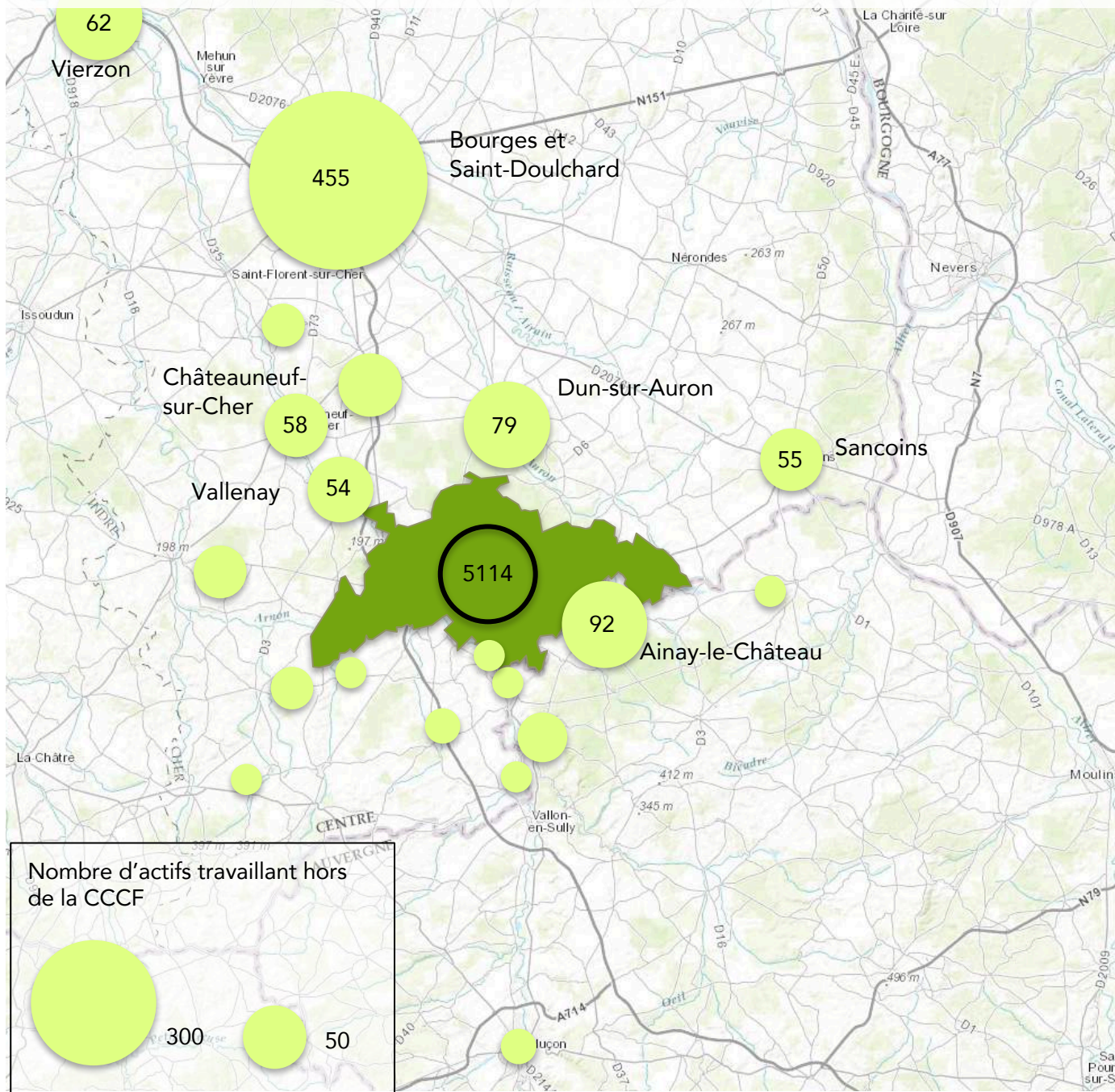




Un réseau routier centré sur Saint-Amand-Montrond

- La voie autoroutière A71 est un axe Nord Sud qui borde le territoire à l'Ouest, desservant l'intercommunalité grâce à la sortie n°8 située à 4 km de Saint-Amand-Montrond. Appelée aussi « l'Averne », l'A71 relie Orléans à Clermont-Ferrand, en passant par Vierzon et Bourges, et coupe la RCEA au niveau de Montluçon (50km au Sud de Saint-Amand-Montrond). Plus de 30 000 véhicules par jour empruntent cette portion d'autoroute payante.
- Deux principales départementales se croisent à Saint-Amand-Montrond :
 - La D2144 qui longe une partie de l'A71, traverse le territoire du Nord au Sud.
 - La D925 est un axe Est-Ouest qui relie le territoire intercommunal à Nevers à l'Est et Châteauroux à l'Ouest.
- En 2015, ces deux axes avaient chacun un trafic moyen compris entre 2 500 et 5 000 véhicules par jour.
- En dehors de ces routes structurantes, le territoire intercommunal est desservi par un réseau de routes départementales et communales qui connectent les bourgs et les villages les uns avec les autres. Ce réseau rayonne autour de Saint-Amand-Montrond.
- Depuis la gare SNCF d'Orval - Saint-Amand-Montrond, les agglomérations de Montluçon et de Bourges sont à environ 40 minutes de voiture. Une grande partie du territoire intercommunal est accessible en moins de 20 minutes depuis la gare.

Actifs résidant sur la commune et travaillant hors de la CCCF (INSEE, MOBPRO 2013 ; atopia)



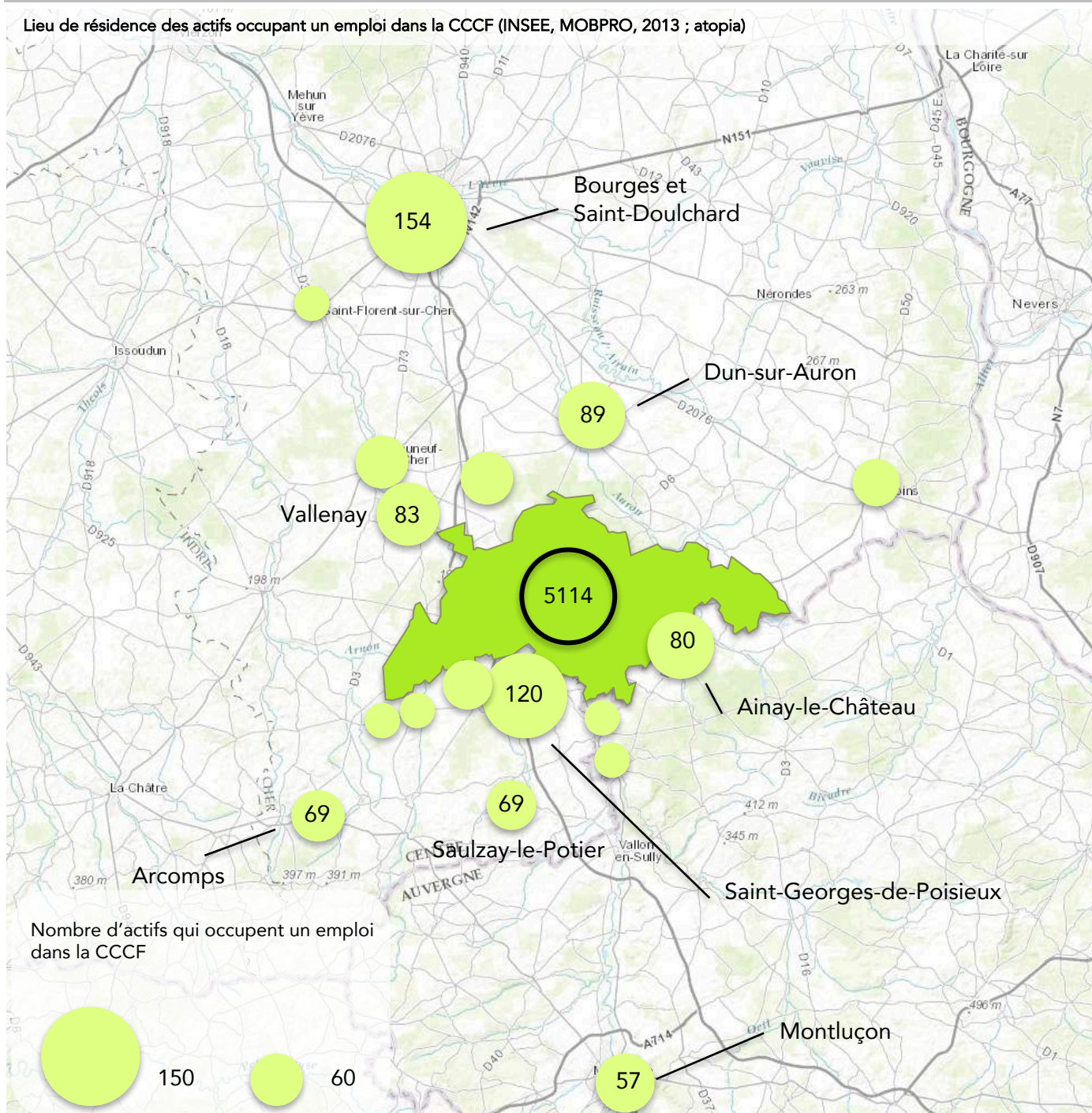
Si l'intercommunalité abrite 5 114 résidents qui occupent un emploi sur le territoire, environ 20% de la population active travaillent à l'extérieur de l'intercommunalité :

- Bourges et son agglomération accueillent plus de 450 actifs habitant dans l'intercommunalité.
- De nombreux actifs de Cœur de France travaillent dans les communautés de communes voisines et se déplacent en voiture dans des villes telles que : Châteauneuf-sur-Cher, Dun-sur-Auron, Vallenay, Sancoins ou encore Ainay-le-Château. Toutes ces communes sont à moins de 30 minutes en voiture du territoire intercommunal.

Intercommunalités	Nombre d'emplois occupés par des actifs résidant dans la CCF
CA Bourges Plus	455
CC Arnon Boischaud Cher	236
CC Berry Grand Sud	182
CC du Pays de Tronçais	160
CC le Dunois	109
CC Fercher Pays Florentais	28
CC la Septaine	20

MOBILITÉS – DÉPLACEMENTS DOMICILE TRAVAIL

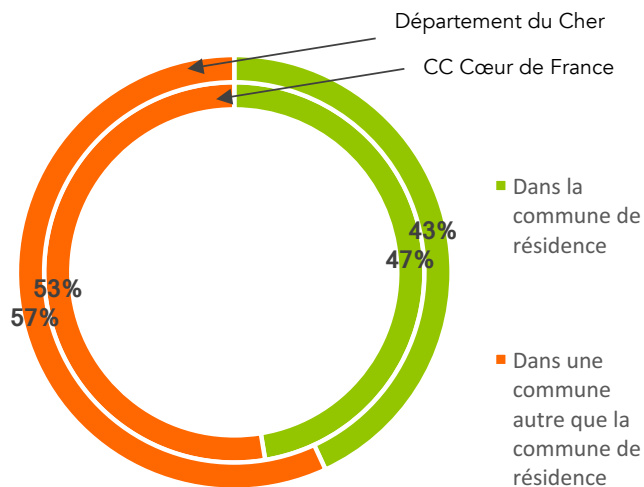
Lieu de résidence des actifs occupant un emploi dans la CCCF (INSEE, MOBPRO, 2013 ; atopia)



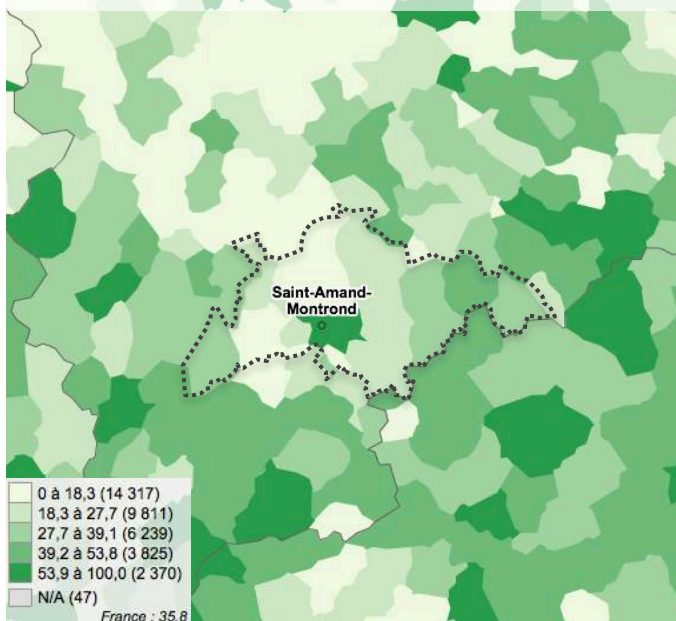
- 30 % des emplois présents sur le territoire communale sont occupés par des actifs habitant à l'extérieur de la communauté de communes.
- Cœur de France attire de nombreux actifs des intercommunalités voisines et rurales notamment depuis les communautés de communes Berry Grand Sud (720 actifs) et Arnon Boischaud Cher (357 actifs).

Intercommunalités	Nombre d'actifs ayant un emploi dans la CCCF
CC Berry Grand Sud	720
CC Arnon Boischaud Cher	357
CC du Pays de Tronçais	292
CA Bourges Plus	231
CC le Dunois	221

Lieu de travail des actifs de plus de 15 ans ayant un emploi (Insee)



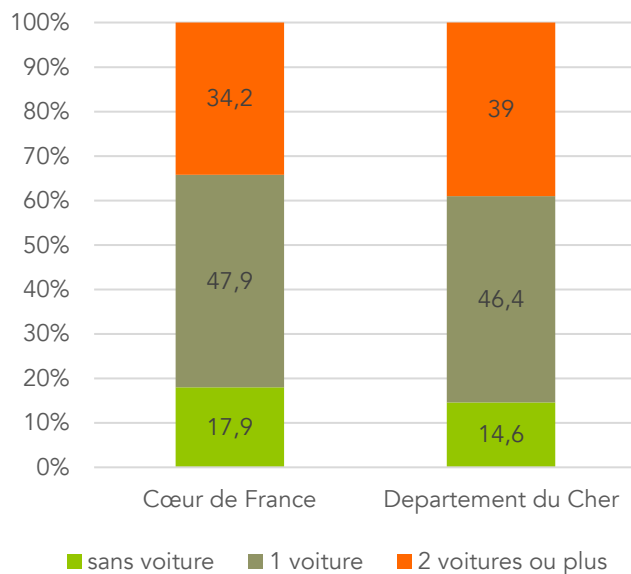
Part de la population active travaillant sur la commune de résidence en 2013 (Insee)



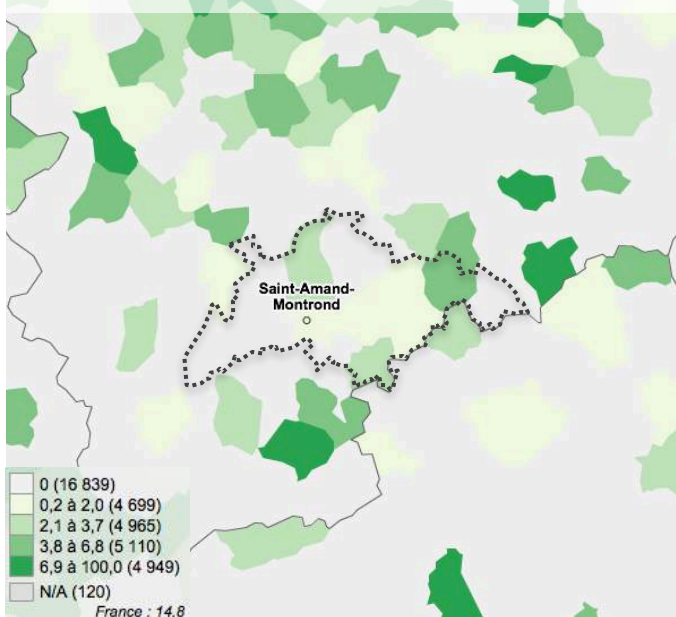
Un taux important d'actifs travaillant dans la commune de résidence

- 47% des actifs résidant dans l'intercommunalité travaillent dans leur commune de résidence soit 4 points de plus que pour le département. Un grand nombre d'habitants de Saint-Amand-Montrond travaillent dans leur commune.
- Cependant, la majorité des ménages (82%) possède au moins 1 voiture et les transports en commun sont peu utilisés.
- En 2007, le temps médian de trajet domicile-travail était relativement faible sur l'ensemble du territoire intercommunal.
- Ayant moins d'emploi sur leur territoire, les communes à l'Est du territoire enregistrent des temps médian de trajet domicile travail plus important que les communes qui avoisinent Saint-Amand-Montrond.

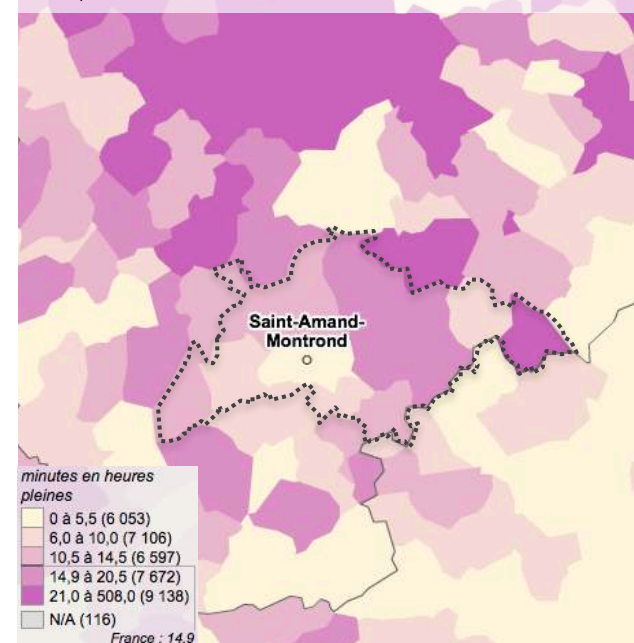
Equipements automobiles des ménages (Insee)



Part de la population active utilisant les transports en commun en 2013 (Insee)



Temps médian de trajet domicile – travail en 2007 (Insee)



Réseau des lignes de bus régulière du Cher



Une seule ligne de bus régulière

- La ligne de bus 150 est la seule ligne de bus desservant Cœur de France. Elle relie Chateaufeuilliant à Bourges en passant par Bouzais, Saint-Amand-Montrond et Bruère-Alichamps. Cette ligne de bus fonctionne deux fois par jour du lundi au vendredi (le matin et le midi).
- Parallèlement à la ligne de bus 150, le réseau « ligne18 » met à disposition un service de Transport à la Demande (TAD). Celui-ci permet aux habitants du territoire de se rendre à Saint-Amand-Montrond deux fois par semaine (le mercredi et le samedi).

Une ligne de chemin de fer desservant Bourges et Montluçon

- A partir de la gare de Saint-Amand-Montrond – Orval, la SNCF propose entre 7 et 8 allers et retours par jour pour Bourges et entre 5 et 6 pour Montluçon. Cette ligne TER permet de relier le territoire à Bourges et à Montluçon en 45 minutes.
- La modernisation de la ligne SNCF Bourges – Montluçon à hauteur de 5,5 millions € (Saint-Florent-sur-Cher, Châteaufeuilliant-sur-Cher, Saint-Amand-Montrond et Vallon-en-Sully). La réfection des voies, actuellement dégradées, et l'électrification de la ligne permettront à des trains plus modernes de circuler avec plus de fiabilité et, pour les voyageurs, plus de confort.
- Le territoire Cœur de France sera à terme impacté par les retombées du Grand Projet ferroviaire Paris Orléans Clermont Ferrand Lyon avec notamment le réseau de gares TGV et notamment Bourges.

Une offre urbaine dans le centre-ville et sa périphérie : la navette urbaine gratuite Pépita

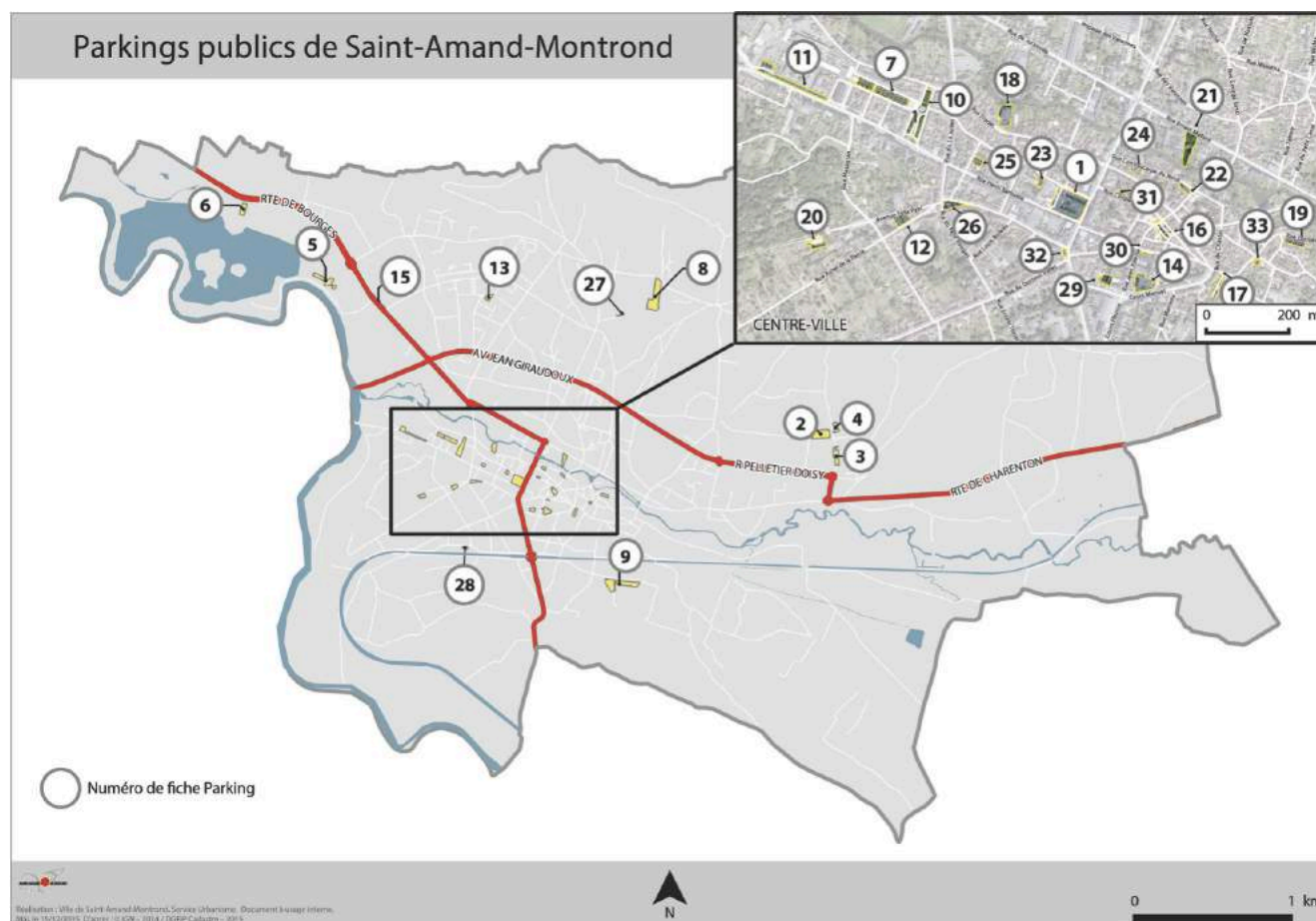
- La ville de Saint-Amand-Montrond propose un service gratuit pour de tous de transport collectif. Le circuit de la navette Pépita est divisé en 35 points d'arrêts dans le centre ville et la périphérie dans le but de répondre aux attentes des Saint-Amandois et de desservir les nouvelles infrastructures et les nouveaux équipements de la ville.

Communes	Nombre de places de stationnement
Arpheuilles	55
Bessais-le-Fromental	30
Bouzais	57
Bruère-Allichamps	203
Charenton-du-Cher	93
Colombiers	65
Coust	57
Drevant	118
Farges-Allichamps	33
La Celle	30
La Groutte	14
Marçais	52
Meillant	115
Nozières	13
Orcenais	22
Orval	321
Saint-Amand-Montrond	1 450
Saint-Pierre-les-Étieux	17
Vernais	42

Des places de stationnement essentiellement réparties sur Saint-Amand-Montrond

- Sur l'ensemble des 19 communes, environ 2 800 places de stationnement sont disponibles. 52 %, soit 1 450 des places de stationnement sont situées dans la commune de Saint-Amand-Montrond. Orval est la deuxième commune la plus importante en terme de nombre de stationnements avec 321 places.

- Le territoire recense 1 borne de recharge de véhicule électrique (Leclerc Saint-Amand-Montrond – route de Charenton)



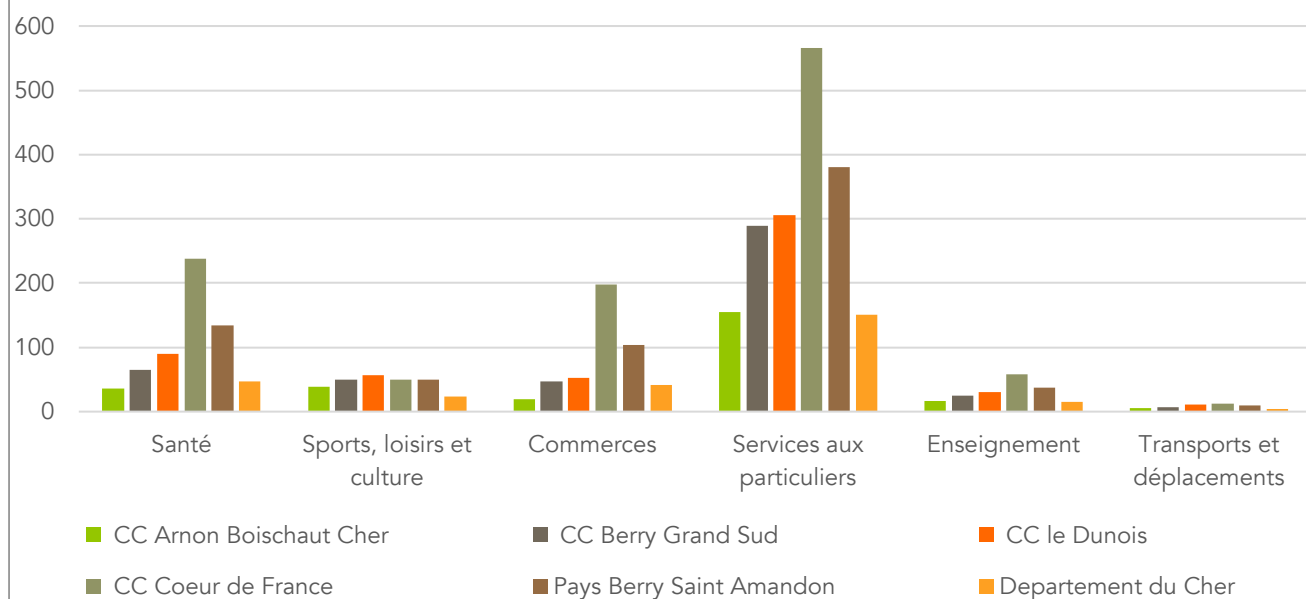
Taux d'équipement par domaine pour 10 000 habitants (Insee)

Domaine	Santé	Sports, loisirs et culture	Commerces	Services aux particuliers	Enseignement	Transports et déplacements
CC Arnon Boischaut Cher	36	39	19	155	17	5
CC Berry Grand Sud	65	50	48	289	24	7
CC le Dunois	90	56	53	306	30	11
CC Coeur de France	238	50	198	565	57	12
Pays Berry Saint Amand	134	49	104	380	37	9
Departement du Cher	47	23	41	151	15	4

Une concentration d'équipements sur le territoire intercommunal

- Dans de nombreux domaines tels que la santé, les commerces, les transports, l'enseignement et les services aux particuliers, la communauté de communes Cœur de France dispose d'un taux d'équipement par habitant largement supérieur à tous les EPCI voisins et au département du Cher. Ce taux est similaire aux autres collectivités voisines dans les domaines sportifs, culturels et dans les transports.
- L'intercommunalité se distingue par une concentration d'équipements par rapport à son nombre d'habitants pour les équipements structurants de gamme supérieure mais également de gamme intermédiaire et de proximité.

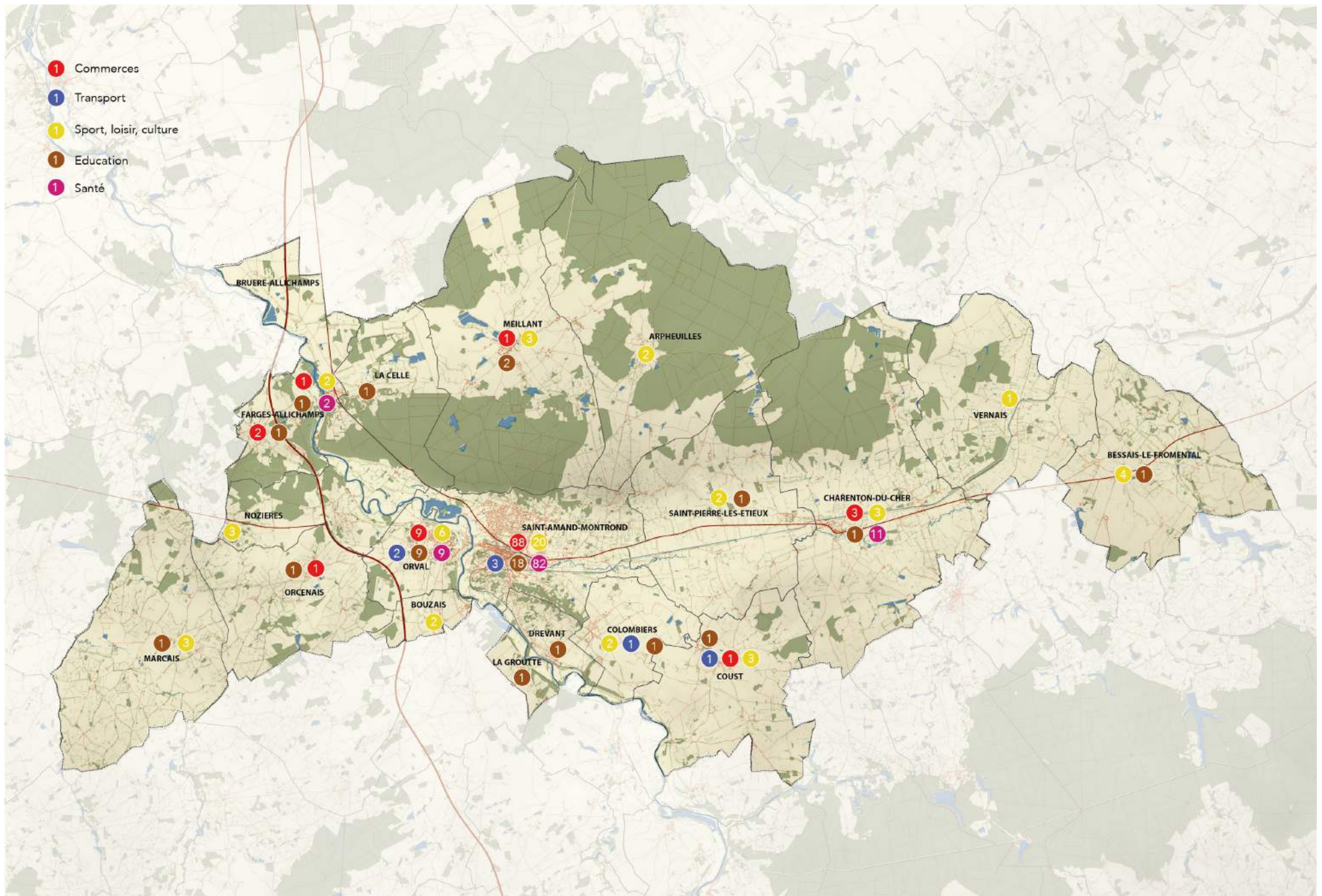
Taux d'équipement par gamme en 2015 (Insee, base permanente des équipements)

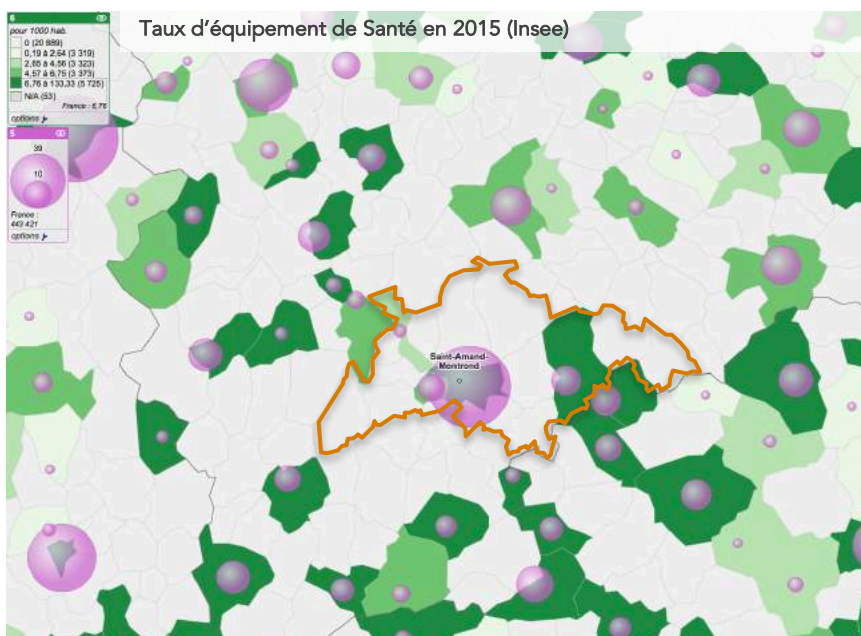
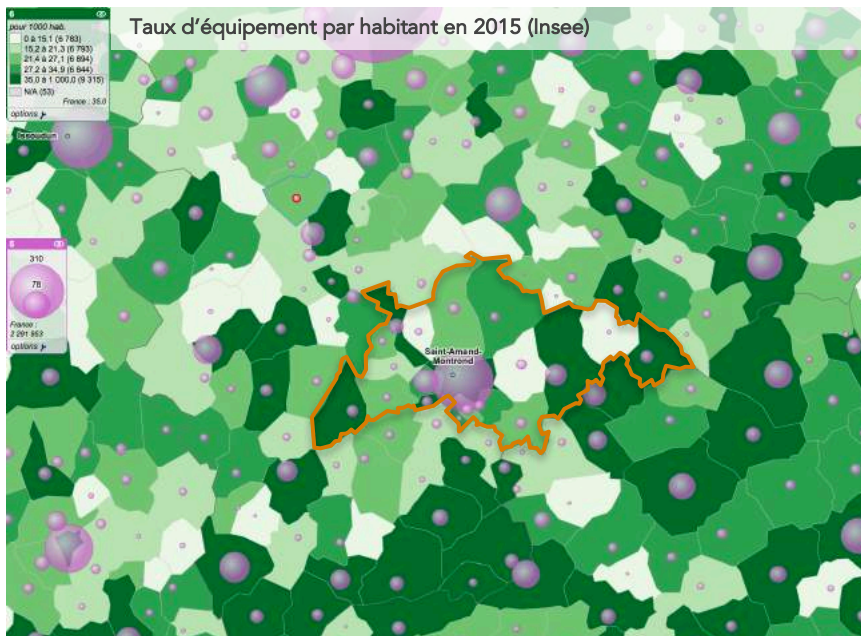


Taux d'équipement par gamme pour 10 000 habitants (Insee)

Gamme	Proximité	intermédiaire	supérieure
CC Arnon Boischaut Cher	243	21	7
CC Berry Grand Sud	430	52	1
CC le Dunois	479	56	11
CC Coeur de France	815	220	86
Pays Berry Saint Amandon	561	115	38
Departement du Cher	227	44	11

ÉQUIPEMENTS





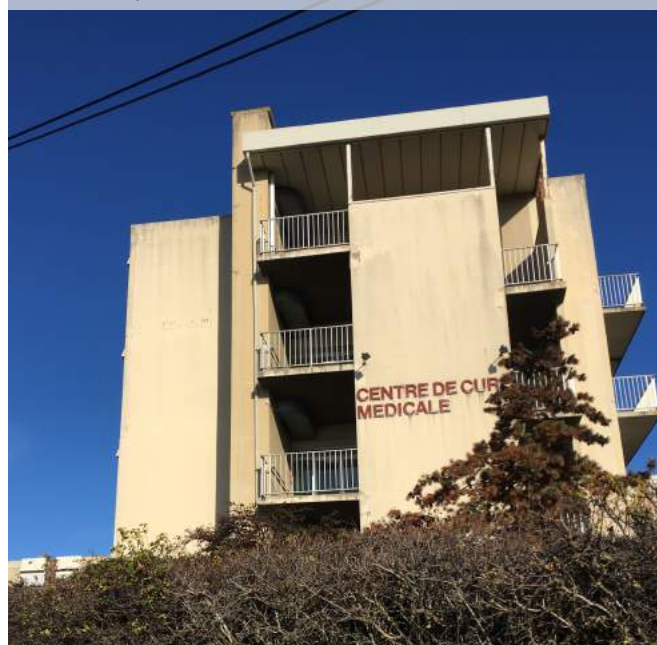
Centre Nautique sur le Lac de Virlay



Une concentration des équipements sur Saint-Amand-Montrond et le long du Cher

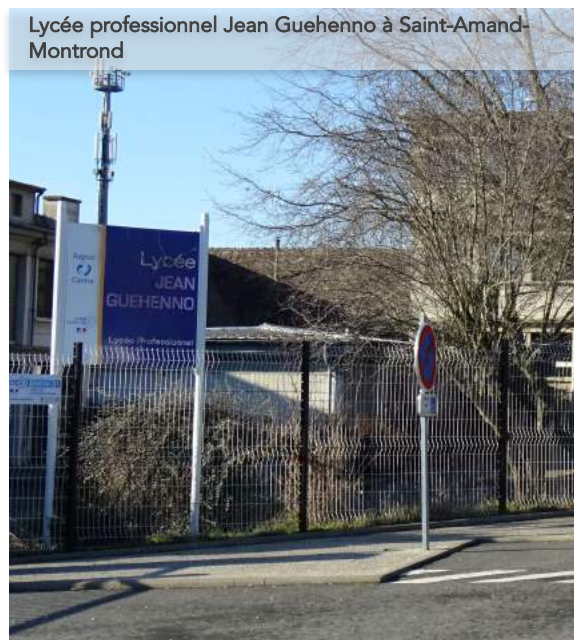
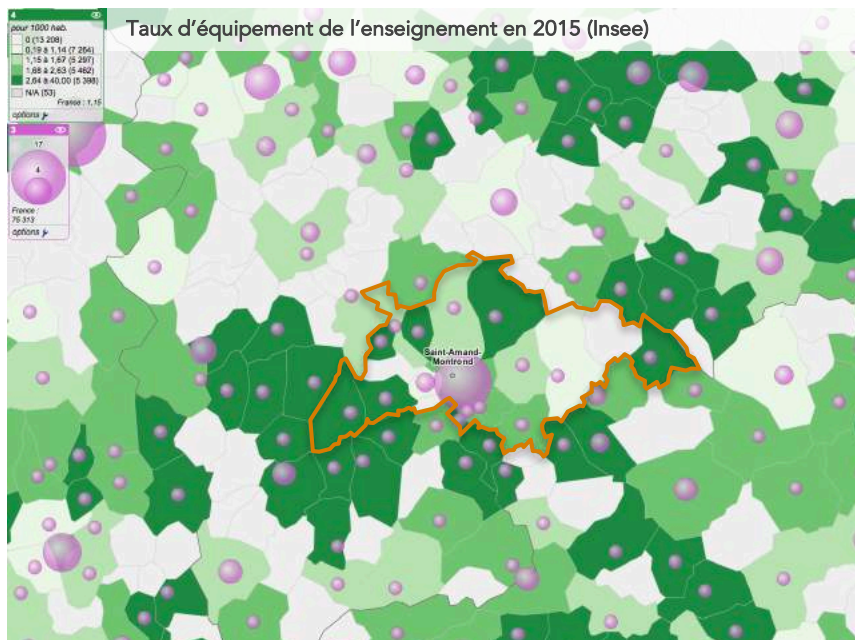
- Au sein de la communauté de communes, les équipements sont essentiellement reparties sur Saint-Amand-Montrond qui totalise presque 400 équipements (domaine sportif culturel, santé, enseignement et services aux entreprises).
- Les communes situées le long de l'autoroute et du Cher (BRuère-Allichamps, et Orval), ont aussi un taux d'équipement plus important que les autres communes du territoire.

Centre Hospitalier à Saint-Amand-Montrond



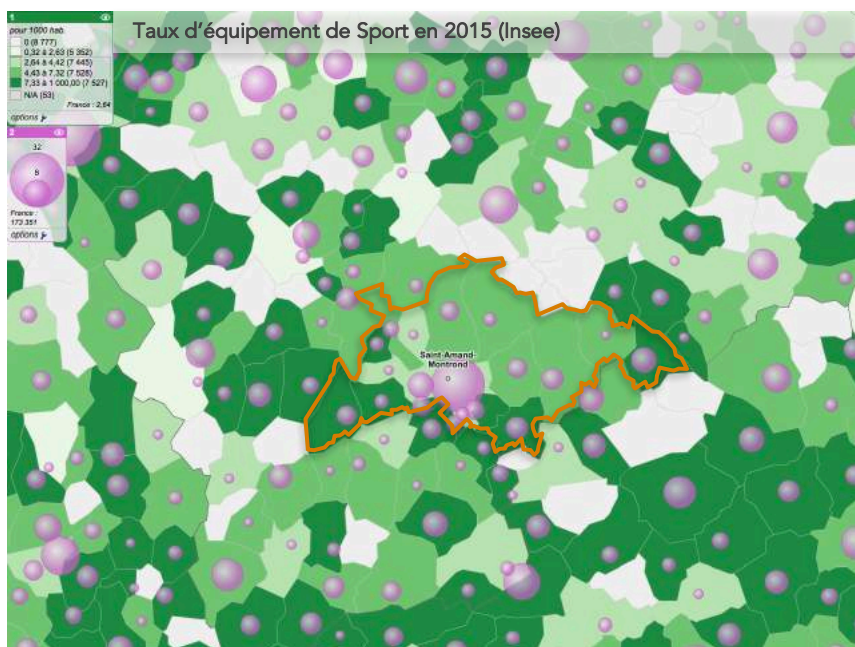
Un important nombre d'équipements de santé sur Saint-Amand-Montrond

- Les 82 équipements de santé présents sur la ville de Saint Amand-Montrond, placent la commune comme le pôle de santé de l'intercommunalité mais aussi par rapport aux territoires voisins.
- La commune dispose d'équipements de santé structurants tel que deux centres hospitaliers court et long séjour, un laboratoire d'analyses et de 3 centres d'hébergement pour personnes âgées (cf. partie logement).



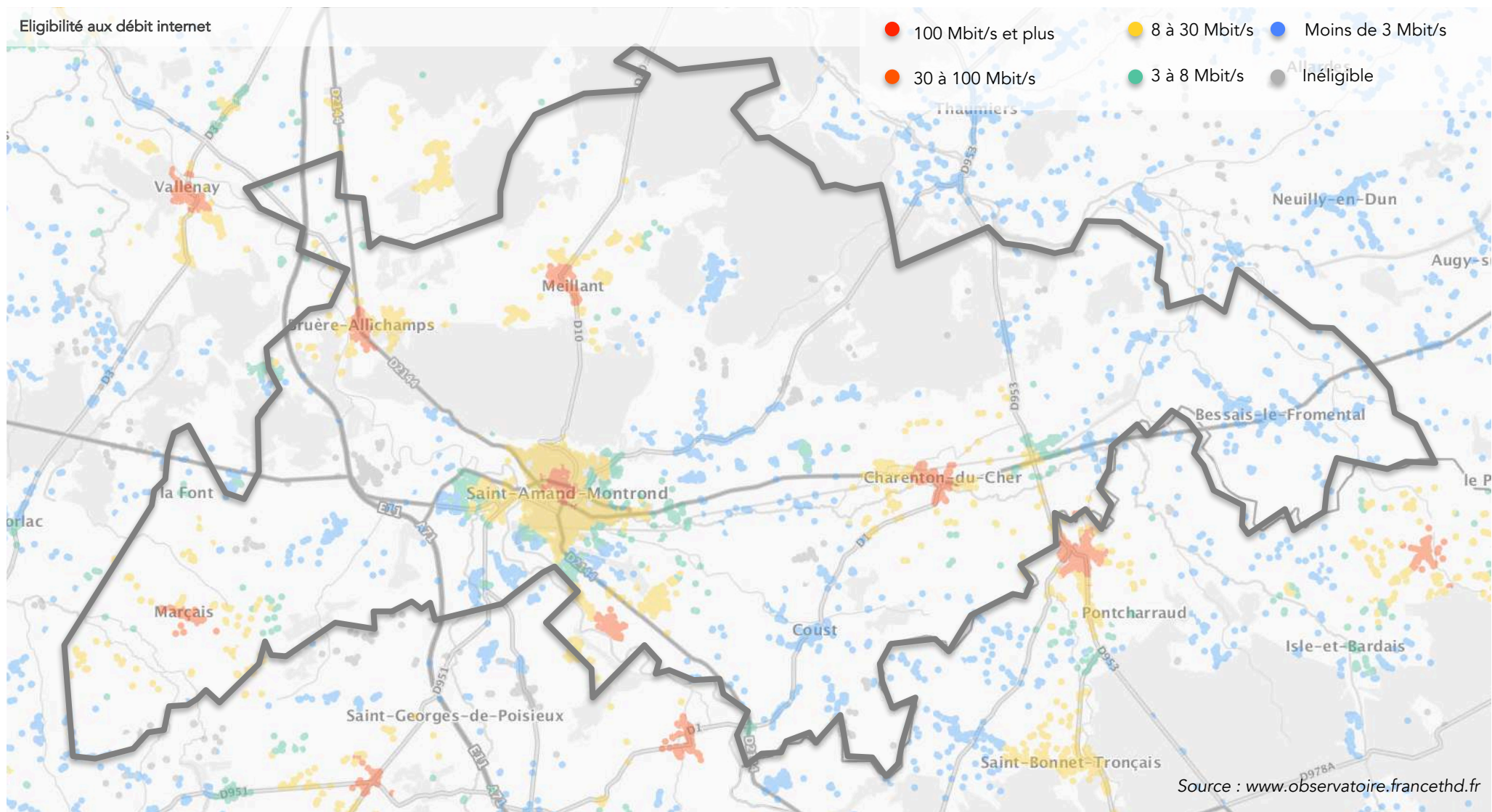
Une gamme d'équipements scolaires complète

- Une grande partie des communes de l'intercommunalité dispose de Regroupement Pédagogique Intercommunale et se partage donc les équipements scolaires pour le cycle primaire. Seules les communes de Nozières, Vernais et de Bouzais ne bénéficient pas d'équipement scolaire.
- La commune de Saint-Amand-Montrond comprend :
 - 5 écoles primaires (maternelles et élémentaires),
 - 2 collèges,
 - 1 lycée général (avec une filière professionnel),
 - 1 lycée professionnel,
 - 3 centres de formation professionnelle (formation d'aides-soignants, d'apprentis agricoles et horticoles et d'aides à domicile).



Une large gamme d'équipements sportifs et cultures

- Une grande partie des communes bénéficient d'au moins un équipement sportif ou culturel.
- Cependant Saint-Amand-Montrond regroupe une majorité d'équipements structurants : Centre aqualudique Balnéor, bibliothèque municipale, cinéma le Moderne, Stade vélodrome...



Un débit internet performant à Saint-Amand-Montrond et dans les bourgs

- La zone urbaine de Saint-Amand-Montrond et d'Orval bénéficie d'un débit internet au minimum à 8 Mbit/s.
- Le centre ville de Saint-Amand-Montrond ainsi que les bourgs de Marçais, Bruère-

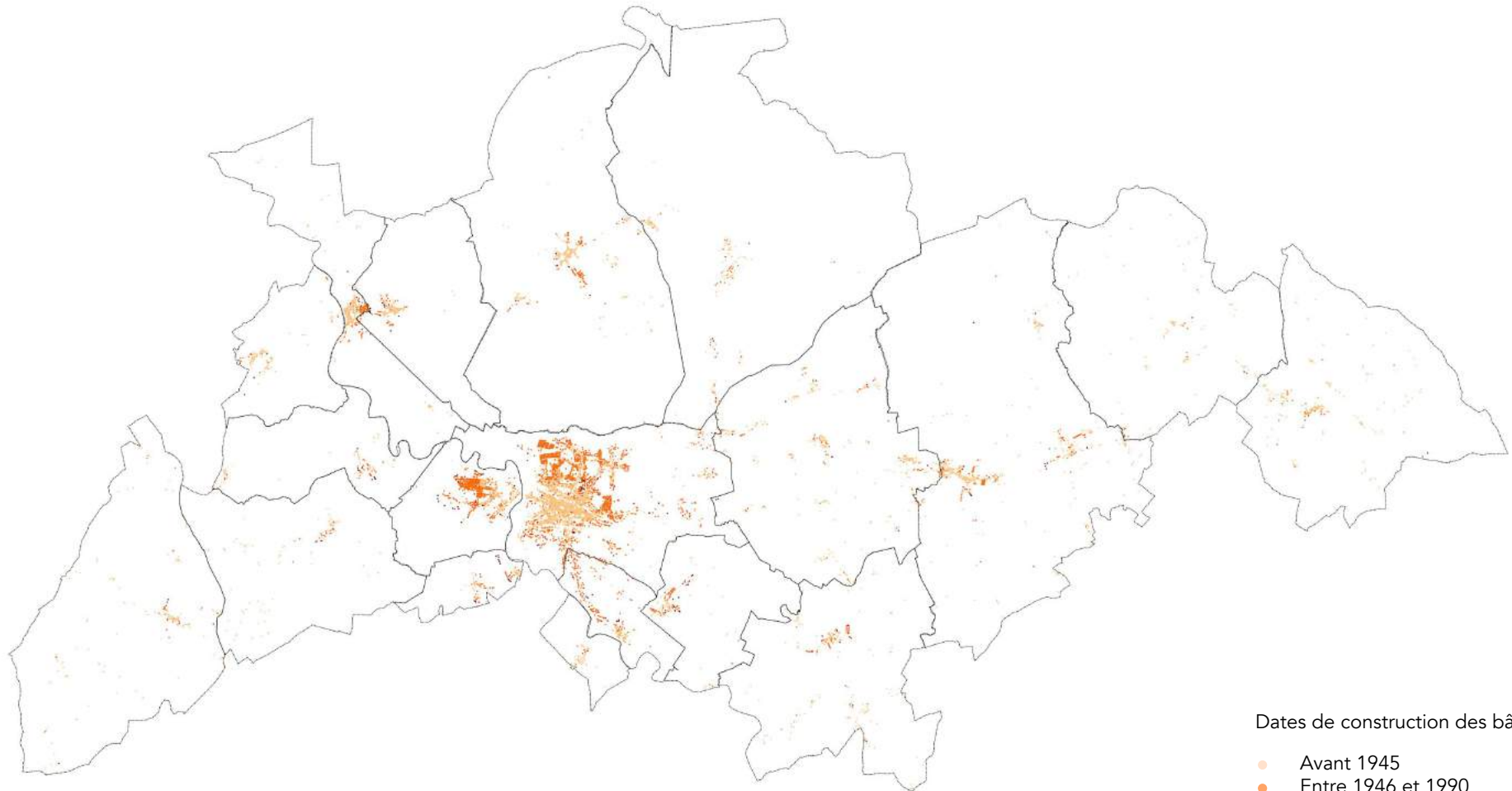
Allichamps, Meillant et de Charenton du Cher ont accès à un débit très performant, compris entre 30 et 100 Mbits/s

- Les bourgs des autres communes de l'intercommunalité ont un faible débit internet, inférieur à 3 Mbit/s.



BILAN FONCIER

Années de construction des bâtiments (MAJIIC, DGFIP 2015)

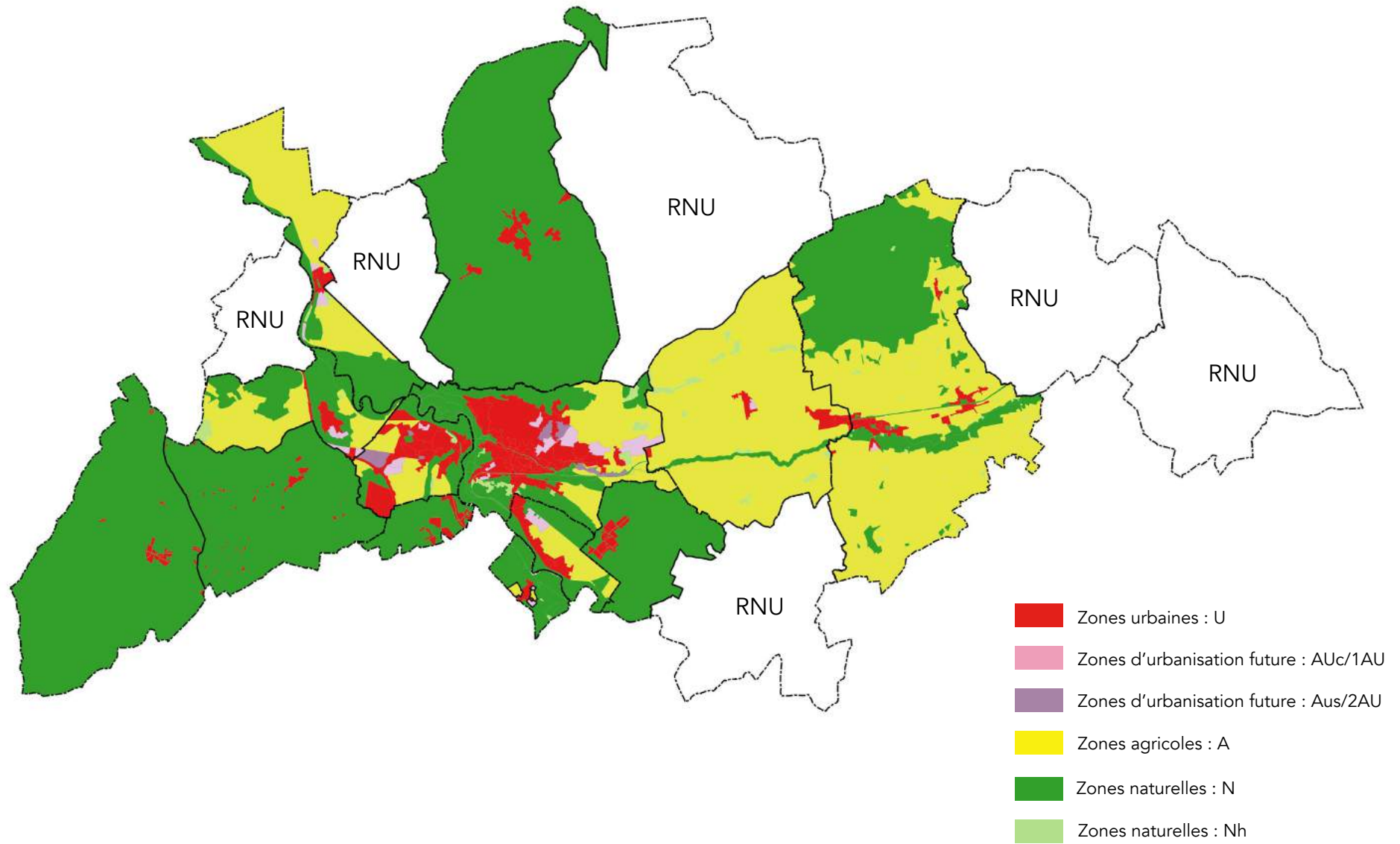


Dates de construction des bâtis :

- Avant 1945
- Entre 1946 et 1990
- Entre 1991 et 1999
- Entre 2000 et 2005
- Entre 2006 et 2015

Consommation Foncière en ha	
Enveloppe urbaine en 2014	1157,8
Enveloppe urbaine en 2004	1102,7
Consommation sur 10 ans	55,1

Recollement des documents d'urbanisme en vigueur







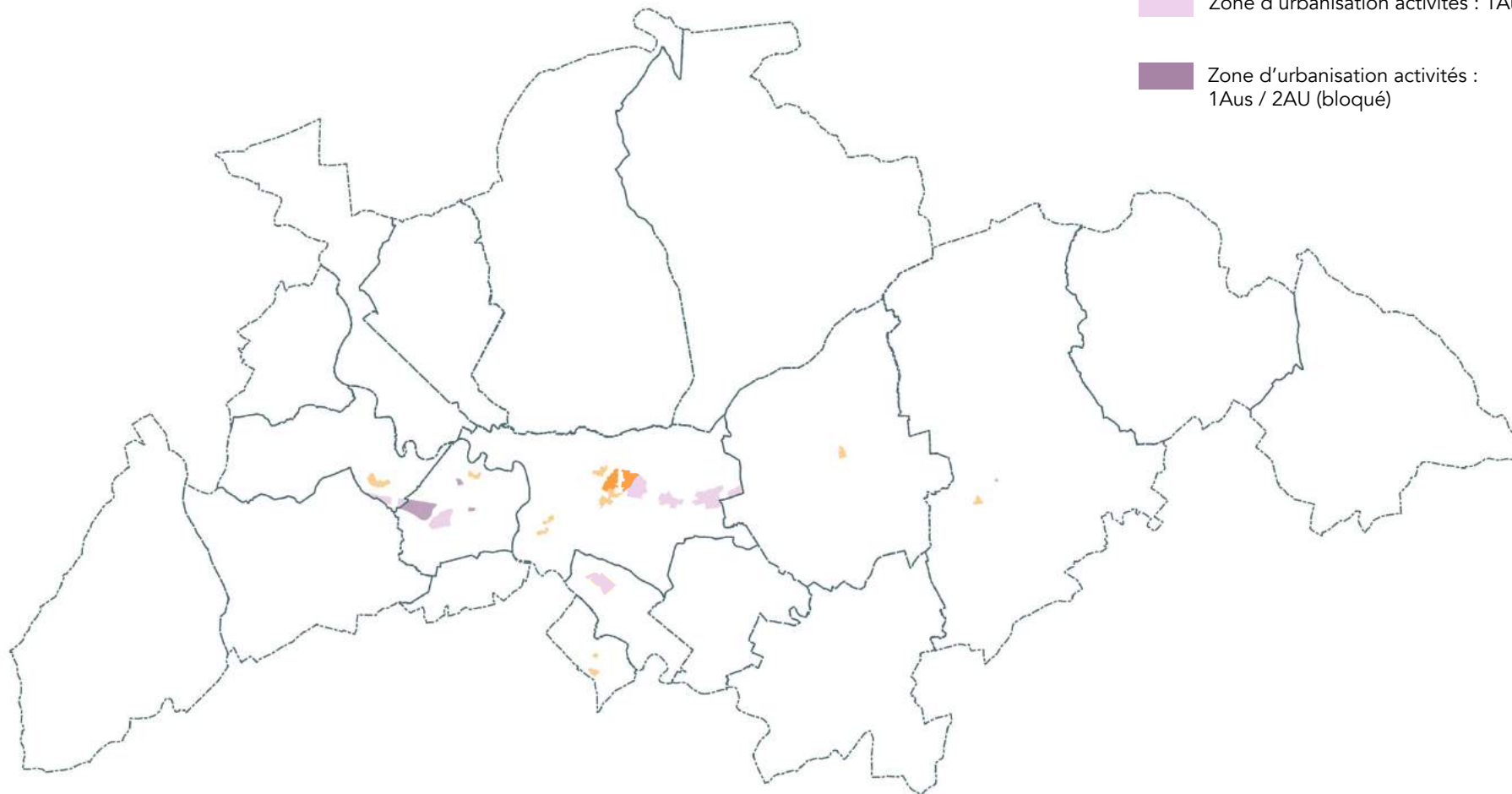
Superficie des zones urbaines, d'urbanisation future, agricoles et naturelles des documents d'urbanisme en vigueur

Commune	A	U	1AU	2AU	N	Nh	Total
Arpheuilles	Règlement National d'Urbanisme						-
Bessais-le fromental	Règlement National d'Urbanisme						-
Bouzais	0,0	46,6	0,0	0,0	284,8	0,0	331,4
Bruère-Allichamps	906,7	30,4	31,7	0,0	443,5	0,0	1412,3
Colombiers	0,0	49,6	0,0	0,0	920,7	0,0	970,3
Coust	Règlement National d'Urbanisme						-
Charenton-sur-Cher	2919,2	96,9	11,4	0,5	1832,6	9,5	4870,0
Drevant	160,1	84,1	26,1	0,0	212,9	0,0	483,2
Farges-Allichamps	Règlement National d'Urbanisme						-
La Celle	Règlement National d'Urbanisme						-
La Groutte	14,6	15,4	5,1	0,0	248,0	1,6	284,7
Marçais	0,0	33,2	0,0	0,0	2884,0	0,0	2917,3
Meillant	0,0	89,0	0,0	0,0	4042,4	0,0	4131,5
Noziaires	460,4	51,9	23,4	0,0	469,5	25,5	1030,7
Orcenais	0,0	28,2	0,0	0,0	1853,6	0,0	1881,8
Orval	203,5	236,5	24,1	33,5	261,0	4,5	763,1
Saint-Amand-Montrond	110,4	570,4	108,5	26,6	621,5	60,0	1497,4
Saint-Pierre-les-Etieux	2562,9	67,4	4,7	0,0	74,5	73,2	2782,6
Vernais	Règlement National d'Urbanisme						-
Total	7337,8	1399,6	235,0	60,6	14148,9	174,3	-

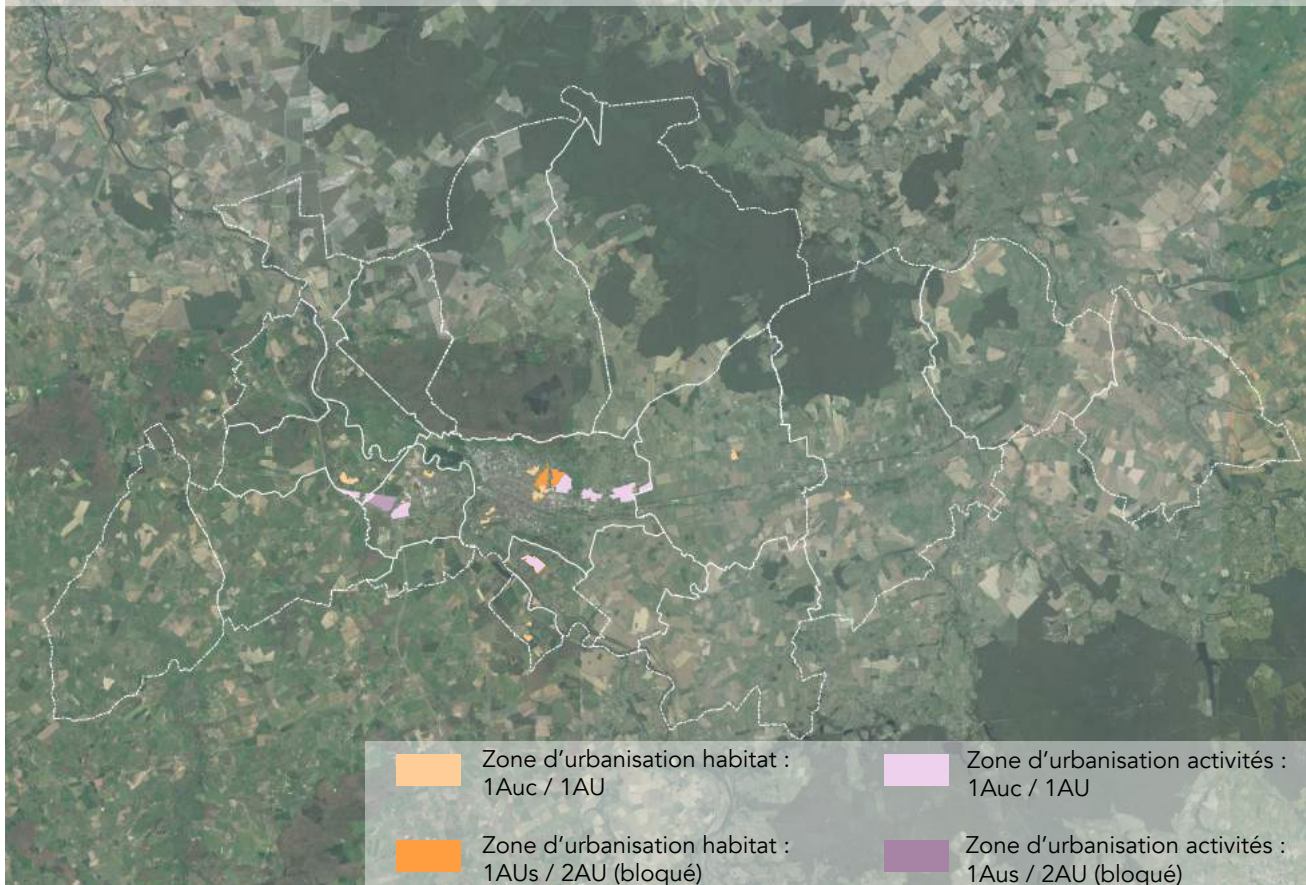
- Le recollement de l'ensemble des documents d'urbanisme communaux (Plan Local d'Urbanisme, Plan d'Occupation des Sols ou Carte Communale) en vigueur sur le territoire de la communauté de communes fait état de :
 - 235 ha de zone d'urbanisation future 1AU ou AUc.
 - 60,6 ha de zone d'urbanisation future à plus long terme 2AU ou AUs (zones d'urbanisation dites bloquées).
- L'ensemble des zones d'urbanisation future définies aux PLU totalise une superficie de 296 ha. Comparativement, la superficie des zones AU représente 21% de la superficie des zones urbaines des communes possédant un document d'urbanisme.
- Arpheuilles, Bessais-le-fromental, Coust, Farges-Allichamps, La Celle et Vernais ne disposent pas de document d'urbanisme qui détermine la superficie des zones urbaines et des zones d'urbanisation future.

Disponibilités foncières des zones d'urbanisation future

-  Zone d'urbanisation habitat : 1Auc / 1AU
-  Zone d'urbanisation habitat : 1AUs / 2AU (bloqué)
-  Zone d'urbanisation activités : 1Auc / 1AU
-  Zone d'urbanisation activités : 1AUs / 2AU (bloqué)



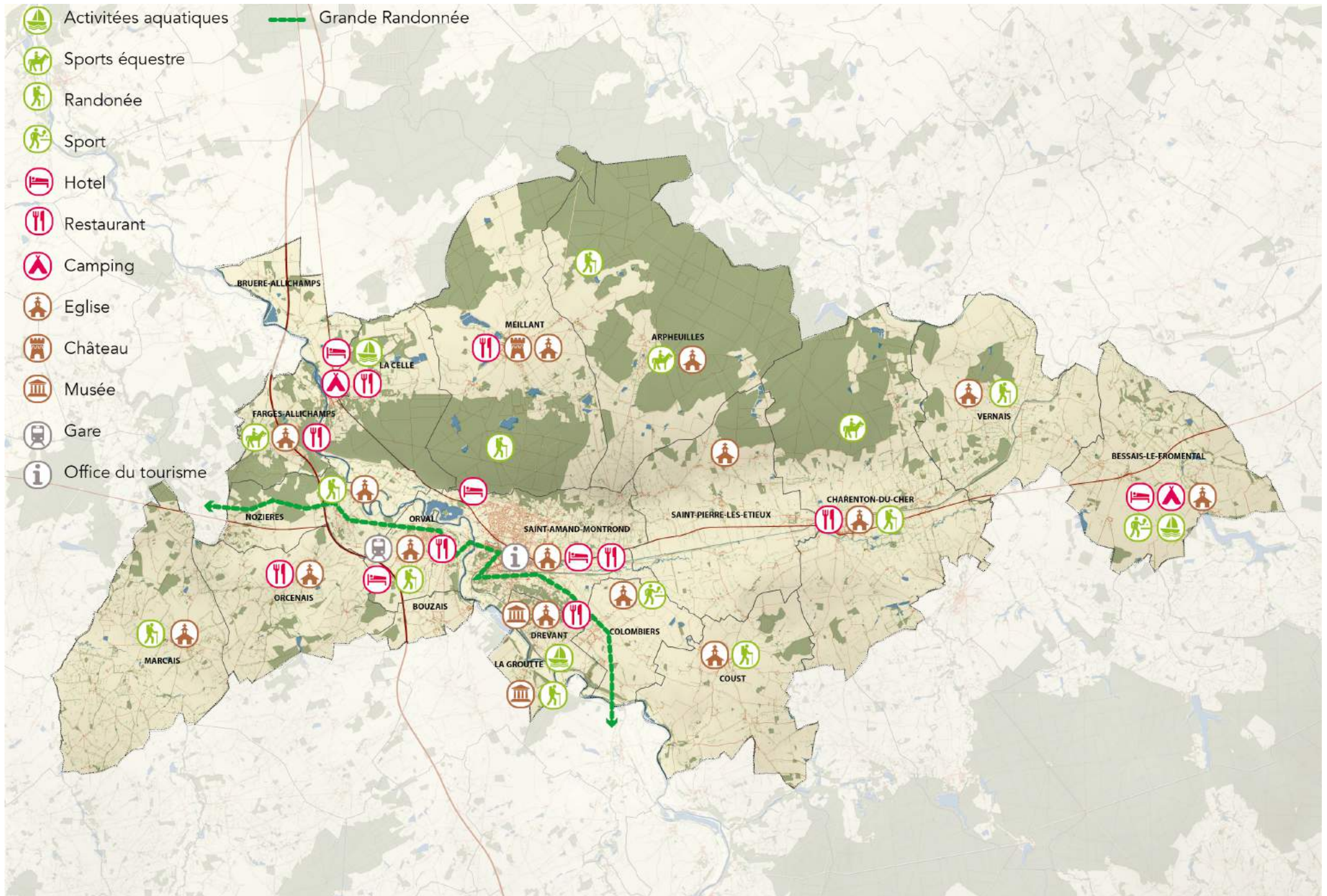
Disponibilités foncières des zones d'urbanisation future



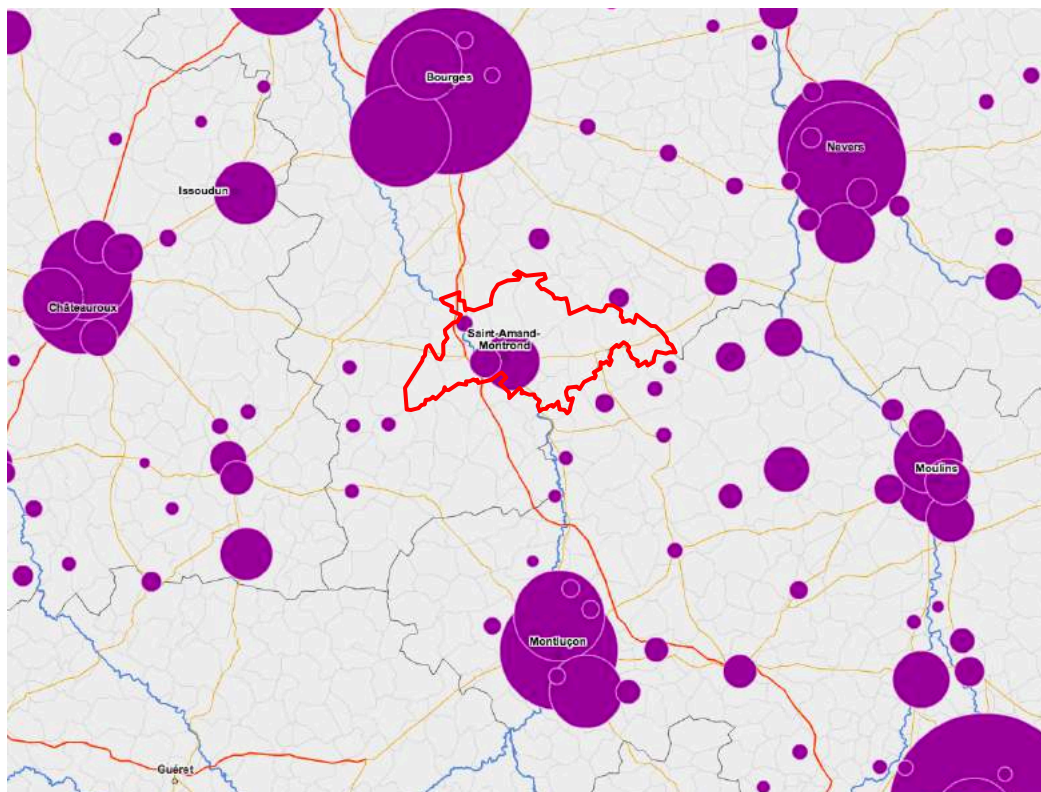
- Les disponibilités foncières en zone d'urbanisation future des documents d'urbanisme communaux en vigueur ont été actualisées à la suite des entretiens en commune et de la connaissance des opérations réalisées, en cours et projetées.
- Les disponibilités foncières sont ventilées au regard de leur type (zone d'urbanisation future bloquée – 1AU - ou non bloquée – 2AU) et de leur vocation principale (habitat ou vocation économique).
- Les zones d'urbanisation réservées à l'habitat totalisent 83,1 ha soit 35% de l'ensemble des zones d'urbanisation future. 63% de ces capacités foncières sont classées en zone à urbaniser à court terme (52,3 ha) et 27% en zone d'urbanisation future bloquée (30,8 ha).
- Les disponibilités foncières à vocation économique représentent 153,5 ha (65 % des zones d'urbanisation future totale) dont 123,8 ha sont en zone à urbaniser à court terme et 29,7 ha en zone d'urbanisation future bloquée. La totalité de ces zones d'urbanisation future à vocation économique sont situées à Orval, le long de l'autoroute et à Saint-Amand-Montrond (ZAC des Carmes, ZAC de la cité de l'or, ZA de la petite Prade, ZA de l'Henriette et ZA du Breuil).

Communes	1AU Habitat	1AU Activité économique	2AU Habitat	2AU Activité économique	Total général
CHARENTON	3,4	-	0,5	-	3,9
DREVANT	-	16,4	-	-	16,4
LA GROUTTE	5,1	-	-	-	5,1
NOZIAIRE	11,0	12,5	-	-	23,4
ORVAL	4,1	20,0	3,8	29,7	57,6
SAINT AMAND	24,0	74,9	26,6	-	125,4
SAINT PIERRE	4,7	-	-	-	4,7
Total général	52,3	123,8	30,8	29,7	236,5

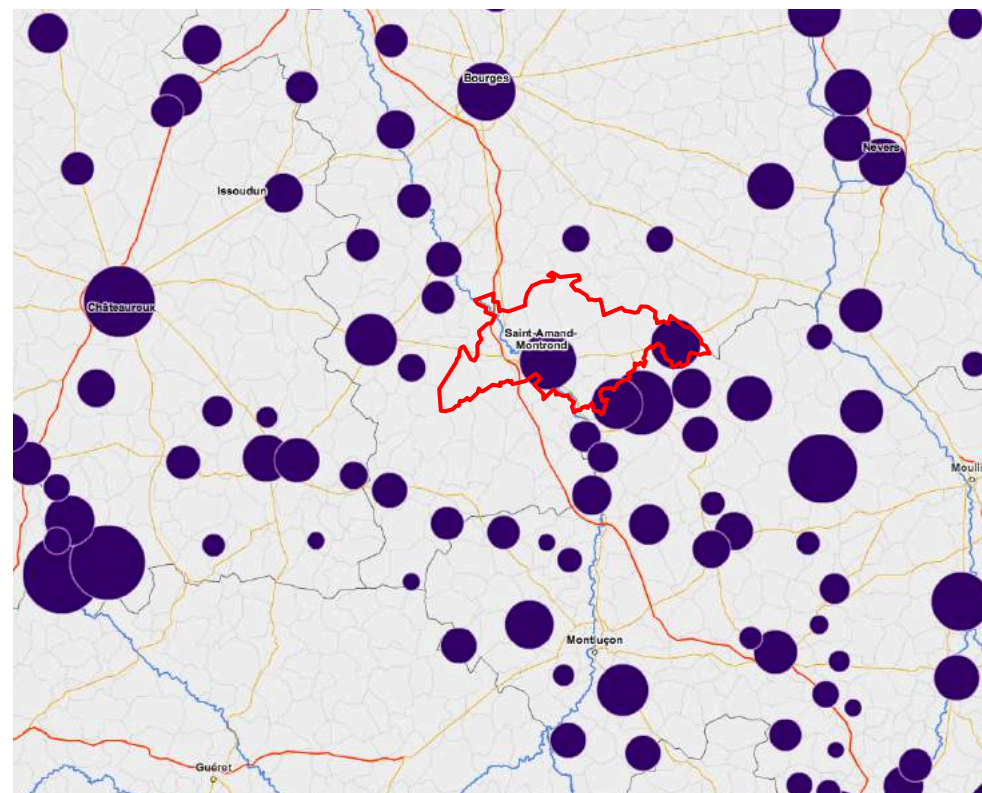
TOURISME



Nombre de chambres d'hôtel en 2016



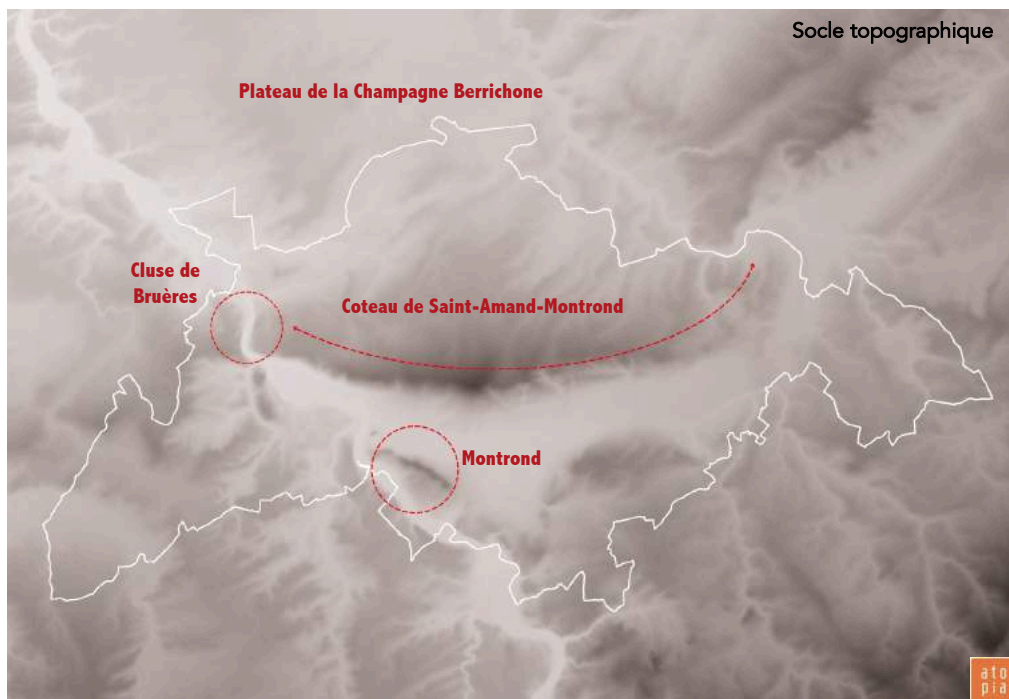
Nombre d'emplacements de camping en 2016



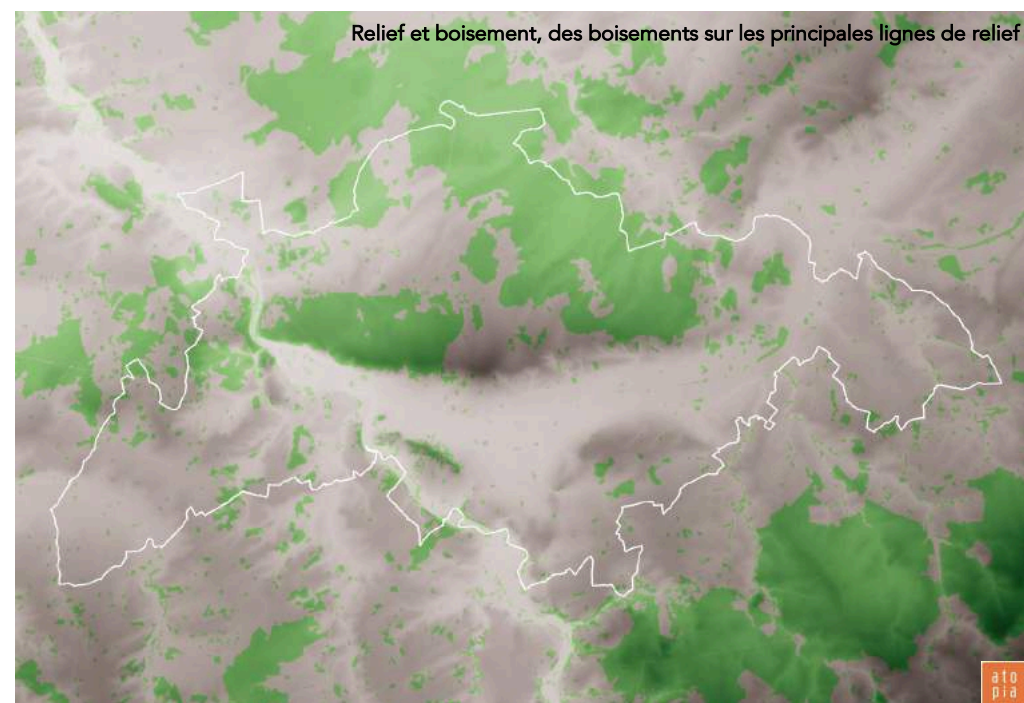
- L'intercommunalité propose un grand nombre d'activités nature, plein air et découverte en lien avec son caractère rural et agricole. De nombreuses activités de loisirs et sportives sont proposées (randonnées, vélos...) autour de grands attracteurs touristiques que sont le canal de Berry, la forêt de Meillant, la base touristique du lac de Virlay, la position géographique du cœur de France.
- La création au 1^{er} janvier 2017 d'un office de tourisme intercommunal est une réponse à une gouvernance claire et une organisation structurée pour valoriser les bouquets d'activités touristiques proposés en Cœur de France. Le développement touristique en cœur de France s'inscrit dans une démarche intercommunale mais également extra-communautaire. La création d'un chemin de randonnée entre les forêts de Meillant et de Tronçais concourent à développer l'offre Nature, Tourisme Vert entre Cher et Allier.
- Le patrimoine architectural des communes du Cœur de France propose un volet patrimonial et historique : abbaye de Noirlac, château de Meillant, camp de César, forteresse de Montrond, théâtre et amphithéâtre de Drevant, oppidum des Marettes « Camp de César », borne militaire Centre de la France, patrimoine religieux, centre historique de Saint-Amand-Montrond et les villages.
- L'hébergement touristique en Cœur de France propose une large gamme d'hébergement (hôtels, chambres d'hôtes, campings, emplacements pour camping-cars). L'offre en hébergement hôtelier est portée par le pôle urbain (Saint-Amand-Montrond – Orval).



COMPOSANTES PAYSAGERES



- Le territoire de Cœur de France se situe de part et d'autre de la vallée du Cher. C'est un territoire de transition, d'interface entre le plateau de la champagne berrichonne au nord du coteau de Saint-Amand-Montrond et le Boischaud sud au doux relief animé par de nombreuses vallées.
- Deux événements topographiques animent le territoire Cœur de France :
 - Le coteau de Saint-Amand-Montrond dessine un relief singulier et emblématique. Il constitue une barre topographique rectiligne d'orientation est-ouest qui provoque une inflexion vers l'ouest du cours du Cher. Cet escarpement, d'une amplitude de 120 mètres tranche nettement dans le paysage du territoire de l'intercommunalité. La vigueur de l'imposant coteau de Saint-Amand-Montrond décroît progressivement d'ouest en est. Sa hauteur est maximale au nord-ouest de Saint-Amand lorsque le Cher le perce en une cluse qui signale le seuil de Bruère. Puis elle s'affaisse régulièrement, vers l'est, jusqu'à la hauteur de la vallée de l'Auron vers le nord.
 - C'est dans sa traversée du territoire Cœur de France que la vallée du Cher dessine une topographie plus marquée et plus lisible. Son tracé ne s'individualise réellement dans le paysage qu'au nord de Saint-Amand-Montrond, lorsque la vallée perce le coteau de Saint-Amand-Montrond à la hauteur de Bruère-Allichamps. Au sud, le Cher semble progressivement s'effacer dans les paysages de campagne bocagère.



Le coteau de Saint-Amand-Montrond, un événement topographique dans un paysage vallonné



Le coteau de Saint-Amand-Montrond entaillé par la vallée du Cher



Plein ouest, le coteau de Saint-Amand-Montrond est un imposant et puissant front boisé monolithique qui forme l'arrière paysager de Cœur de France



Plus à l'Ouest, le profil du coteau s'affaisse progressivement et dévoile un paysage ouvert annonçant le proximité de la vallée de l'Auron



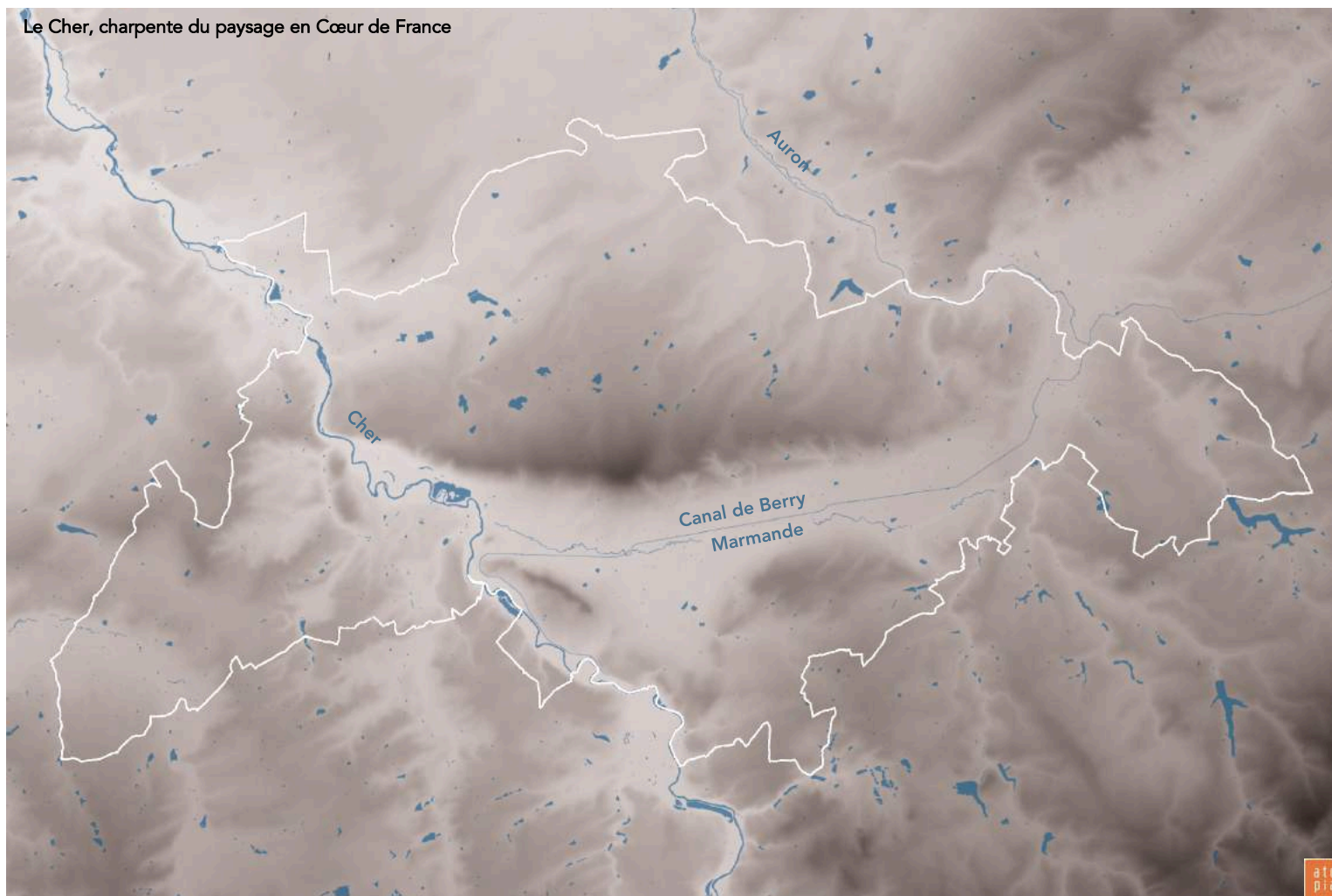
La topographie chahutée au sud de Cœur de France se déroule sans discontinuité de part et d'autre de la vallée du Cher et sur les marges sud du territoire



La clairière agricole de Meillant une topographie plane et ouverte délimitée par un arc boisé qui ferme l'horizon



Le Cher, charpente du paysage en Cœur de France



- La topographie du territoire animée et chahutée témoigne de l'existence d'un réseau hydrographique particulièrement développé. Le réseau hydrographique présente une organisation enchevêtrée, qui correspond aux reliefs complexes de la Marche et du Boischaut. De nombreux cours d'eau prennent leur source dans le Boischaut et grossissent les eaux du Cher.
- La traversée du Cher en Cœur de France se caractérise par sa prégnance dans le grand paysage :
 - large confluence Cher et Marmande qui forme le site d'implantation de Saint-Amand-Montrond et donne à lire l'immensité du coteau de Saint-Amand,
 - séquence encaissée de la vallée dans son parcours sur roche dure à Bruère-Alichamps (cluse) et le long du coteau de Drevant,
 - coupure d'urbanisation entre Orval et Saint-Amand-Montrond.
- Le parcours de la Marmande se fait en toute discrétion dans sa traversée de Cœur de France et sa traversée urbaine de Saint-Amand-Montrond. Son profil s'efface au profit du Canal de Berry dont les alignements scandent le grand paysage et forment un fil paysager continu Est-Ouest.



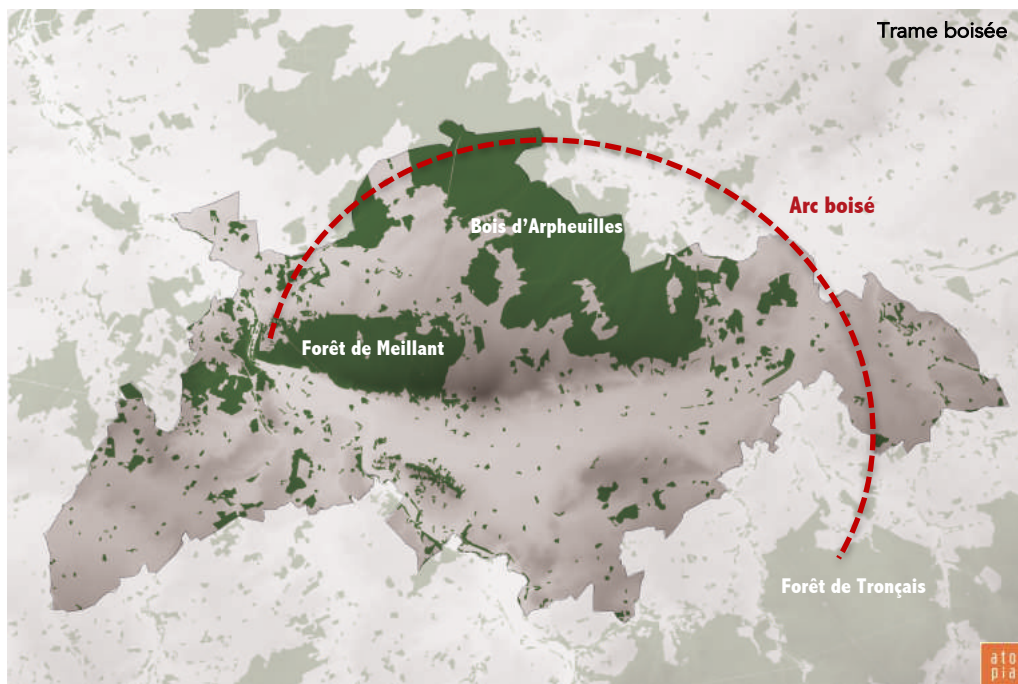
Le Canal de Berry



Le lac de Virlay



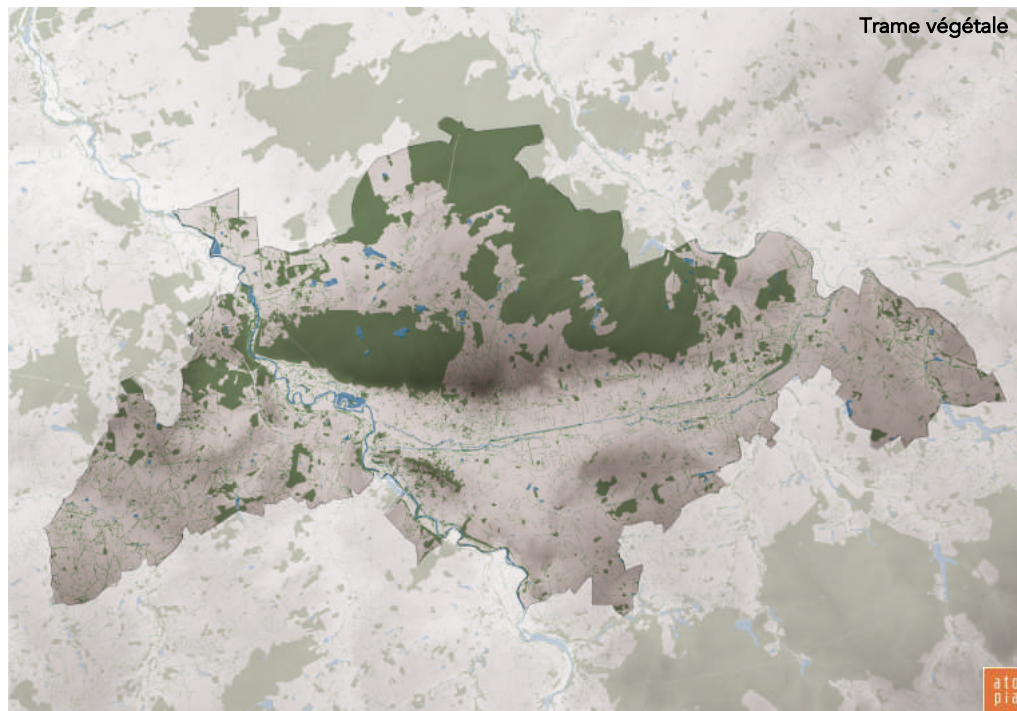
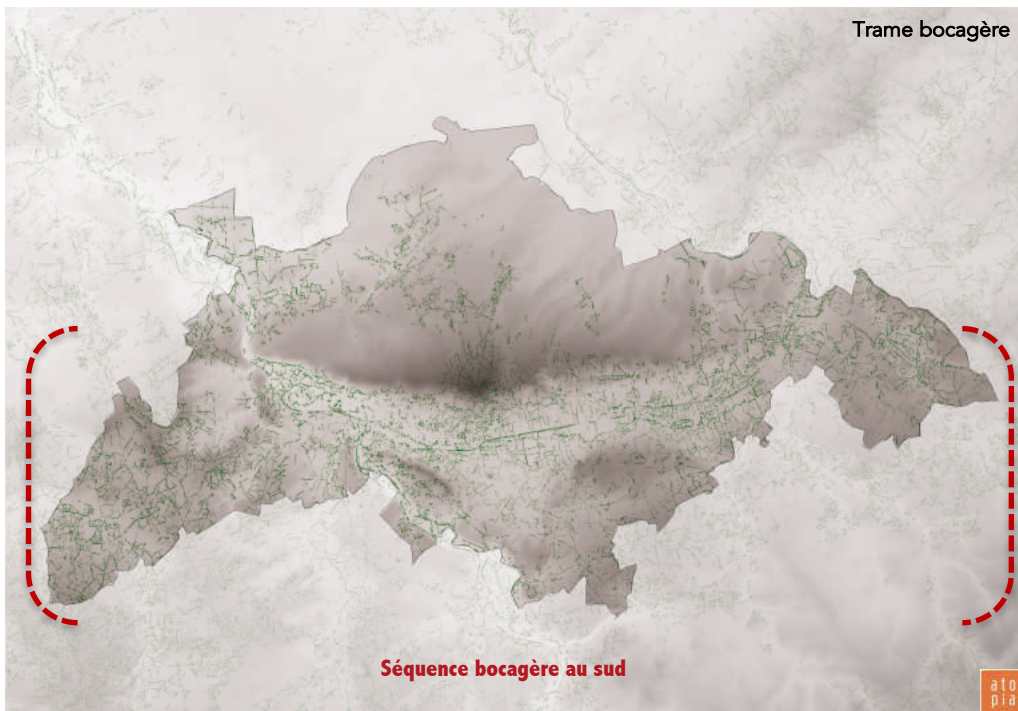
Le Cher



- Le Nord du territoire est traversé d'est en ouest par un arc forestier presque continu qui dépasse les limites de l'intercommunalité vers l'ouest. Cet arc est constitué principalement de grands ensembles forestiers domaniaux. Il est prolongé vers l'Allier par la forêt domaniale de Tronçais qui anime les marches sud-est de Cœur de France.

Les séquences forestières prennent place sur des terres peu propices aux herbages et aux labours. Occupant les hauteurs de Cœur de France (coteau de Saint-Amand-Montrond, plaine Champagne berrichonne), les imposantes masses boisées animent les horizons, signalent la proximité du territoire et forment au nord les paysages d'arrière-plan de Cœur de France.

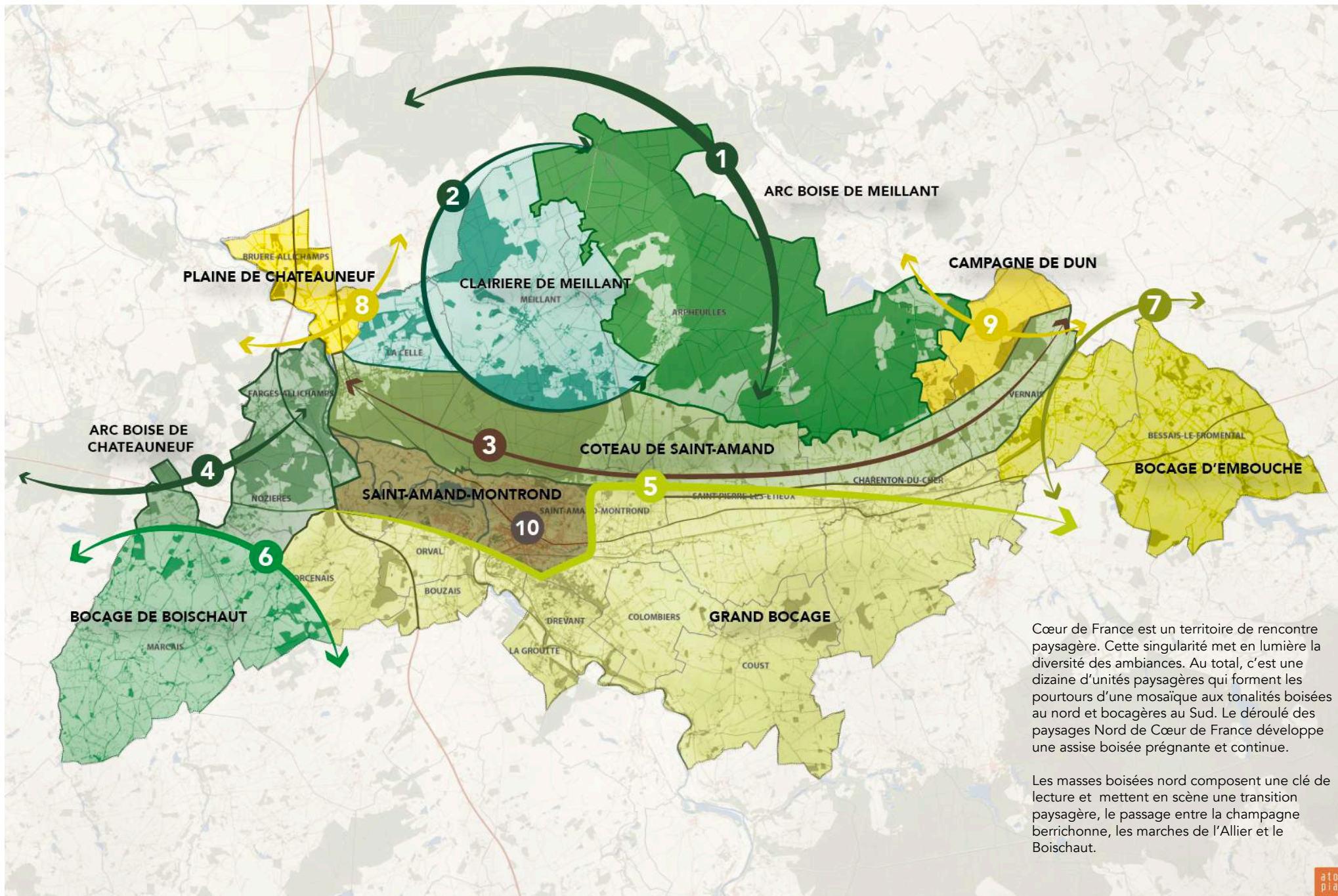
- Le bocage est un motif paysager de premier plan qui participe et contribue à l'image du territoire et à son identité. La maille bocagère constitue un élément de structuration et d'aménagement de l'espace rural qui partitionne et rythme le grand paysage en une succession de scènes. Le bocage se révèle comme un élément de patrimoine paysager et de mise en scène du territoire.
- L'enchevêtrement et la succession des parcelles d'herbage bordées de haies développent une enfilade de plans et composent un paysage à coulisses. Le bocage s'anime au contact des collines et des vallées. La structure bocagère est une maille continue de haies qui structurent les parcelles agricoles vouées à la polyculture, à l'élevage, aux herbages et bordent les chemins. Les vues sont filtrées, intimes, le paysage se découvre par étapes.



LES MOTIFS PAYSAGERS



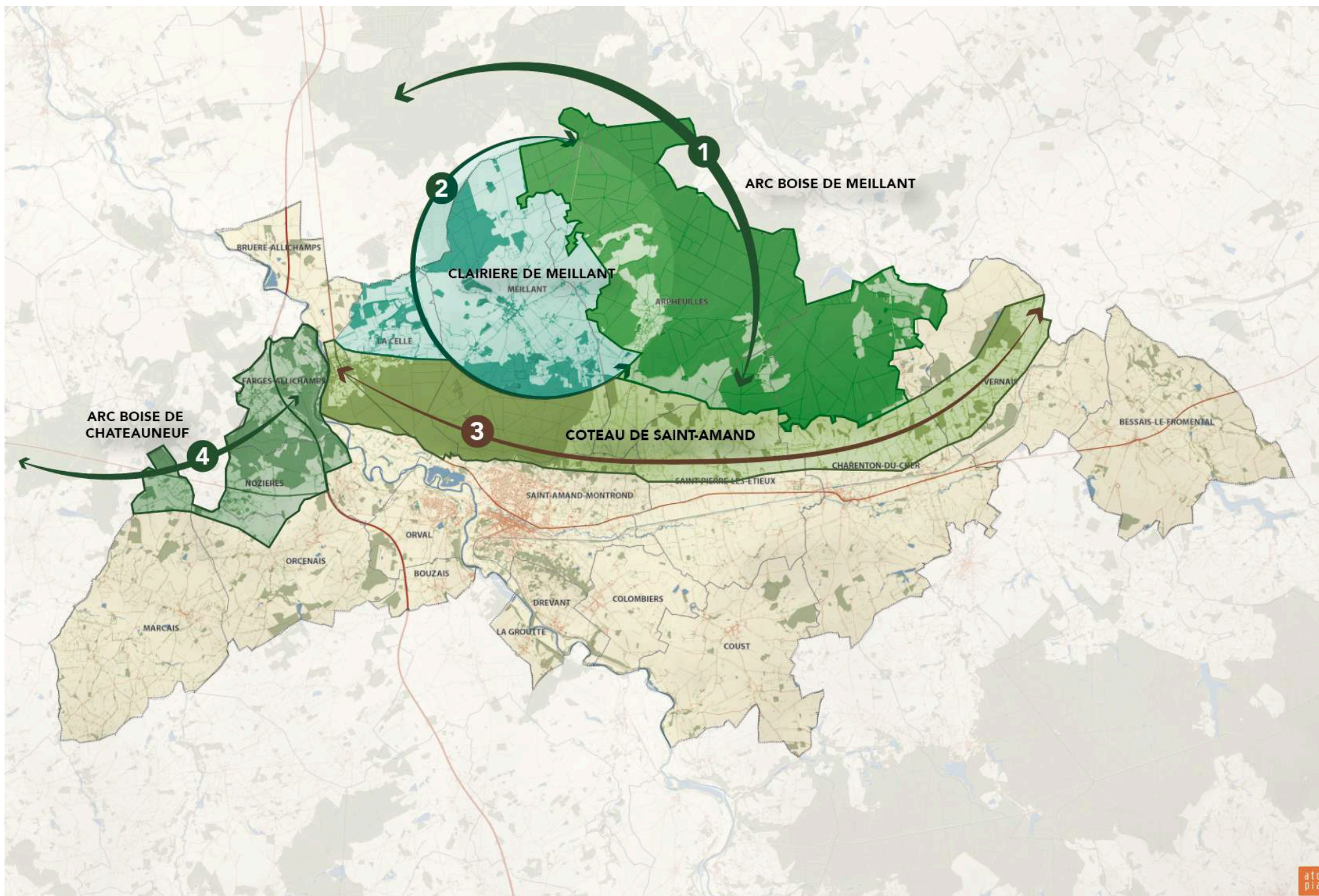
Bocage, paysage à coulisses	Pâturage	Coteau boisé de Saint-Amand
Maille bocagère soulignant le relief	Forêt de Meillant	Canal de Berry et plantation rivulaire
Grand champ ouvert au nord	Vallée du Cher et ripisylve	



Cœur de France est un territoire de rencontre paysagère. Cette singularité met en lumière la diversité des ambiances. Au total, c'est une dizaine d'unités paysagères qui forment les pourtours d'une mosaïque aux tonalités boisées au nord et bocagères au Sud. Le déroulé des paysages Nord de Cœur de France développe une assise boisée prégnante et continue.

Les masses boisées nord composent une clé de lecture et mettent en scène une transition paysagère, le passage entre la champagne berrichonne, les marches de l'Allier et le Boischaud.





L'arc boisé de Meillant 1

- L'arc de Meillant se compose d'une ceinture continue de boisements qui encadre la clairière agricole de Meillant et forme écran avec la vallée de l'Auron. Marquée de stabilité, la présence de cet arc forestier, attestée depuis le dix-huitième siècle, est liée à la nature des sols composé des sables et argiles de Brenne.
- La lisière de l'arc boisé est fortement indentée en raison de son découpage foncier en petites propriétés. Il existe ainsi un intime mélange entre des poches agricoles et la masse forestière, qui font un des attraits de ce paysage, en lui offrant une complexité de formes et des contrastes de matières et de textures.

La clairière de Meillant 2

- Prenant la forme et l'ambiance d'une vaste chambre agricole, la clairière agricole de Meillant se définit par rapport à des limites tangibles dessinées par le croissant forestier qui domine Arpheuilles et Meillant au Nord et les masses boisées qui animent le relief du coteau de Saint-Amand-Montrond. La clairière se caractérise par un paysage de bocage relictuel, dont les haies ont pratiquement perdu leur strate arborée.
- Il se dégage de cette vaste clairière à tonalité agricole une ambiance de paysage « moins » habité, dominé au nord par une trame de pâtures et de cultures dont le parcellaire tend à s'agrandir et une structure de haies, encore présente, bien que souvent dépourvue de strate arborée. Au sud la nature des sols (hygromorphes) commande une occupation des sols largement herbagère, aux ambiances plus fermées car les haies y sont plus hautes, et émaillées de petits étangs artificiels.
- Faible relief et maigre trame bocagère singularisent le paysage de la clairière de Meillant du reste du territoire de l'intercommunalité au paysage plus animé et chahuté.

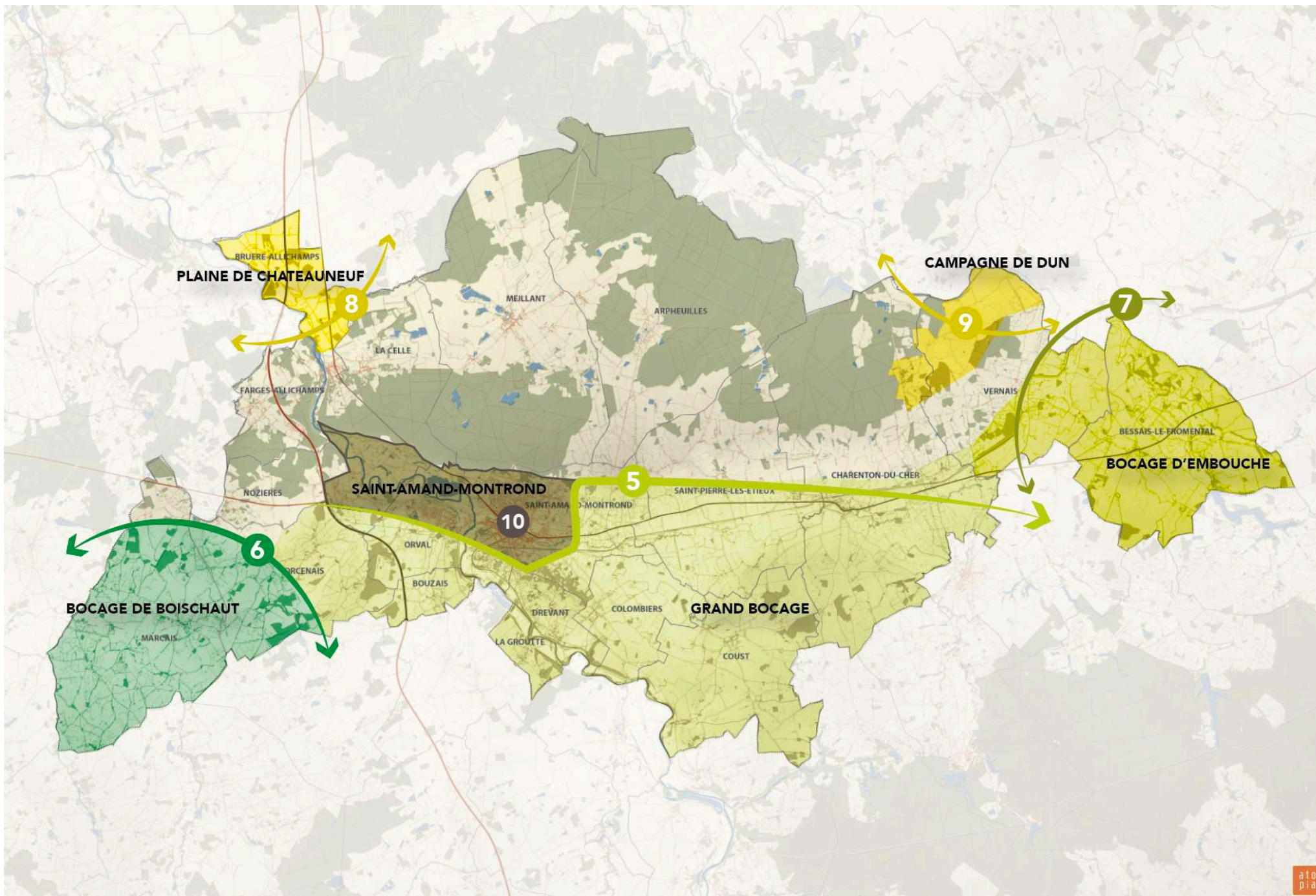
Le coteau de Saint-Amand-Montrond 3

- Fond de tableau du paysage d'inscription de Cœur de France et arrière-scène magistrale du site urbain de Saint-Amand-Montrond, le coteau développe un relief vigoureux à l'ouest qui s'affaisse peu à peu vers l'est. Paysage de transition, le coteau de Saint-Amand-Montrond est à la rencontre des paysages qui animent le territoire de Cœur de France. Le bois de Meillant, au Nord, coiffe l'imposant coteau et en surligne l'effet de fond de tableau, tandis qu'à l'est le bocage mêlé de boqueteaux se déroule sur ses pentes et multiplie les scènes paysagères champêtres. Le coteau est ainsi partagé en deux entités bien distinctes : une barre boisée prégnante et massive à l'ouest et un ensemble de scènes rurales et agricoles à l'ouest, où le bocage ponctué de boqueteaux anime les pentes.
- La déclinaison du coteau est mis en lumière par une transition paysagère particulièrement visible dans le grand paysage. La trame végétale se délie progressivement vers l'est. Les motifs boisés passent graduellement d'un relief vigoureux entièrement boisé à un bocage dense puis à un paysage de plus en plus ouvert. Dans cette trame de haies, de bouchures plus ou moins bien entretenues, les prairies, composées de pelouses calcaires, s'intercalent entre des parcelles cultivées qui s'étendent dans la partie orientale du coteau.
- Le coteau est un véritable repère paysager, une vigie qui domine le sud de Cœur de France. L'amplitude du relief met en scène des vues panoramiques larges et spectaculaires sur le bocage et la vallée du Cher.
- L'effacement progressif du relief détermine trois séquences :
 - au nord de Saint Amand, le coteau présente un profil de falaise nette, duquel se détache la butte-témoin de Montrond, qui fonde le paysage d'arrière-plan de la ville.

- de Vivons à Charenton- du-Cher, la coteau est incisé par un réseau de petits vallons perpendiculaires qui descendent vers la Marmande.
- à l'est de Charenton, le coteau s'efface peu à peu et s'ouvre sur la vallée de l'Auron au droit du seuil du canal de Berry, point de partage entre les bassins de la Loire et du Cher.

L'arc boisé de Châteauneuf 4

- Cette arc boisé qui prend naissance à l'ouest de la vallée du Cher dépasse les simples limites de Cœur de France et ceinture la vaste plaine agricole de Châteauneuf qui se déroule au Nord-Ouest de l'intercommunalité.
- Ce paysage fait une incursion en Cœur de France, et prolonge au-delà de la vallée du Cher la masse monolithique des boisements du coteau de Saint-Amand. C'est un paysage d'interface qui signale la transition entre le Boischaud et la plaine de Champagne Berrichonne. Les boisements nombreux dominant le paysage agricole, et forment un paysage de marche entre bocage et plaine agricole.



Le Grand Bocage 5

- Pays d'élevage marquant la prolongation des grands herbages des marches d'Allier, le paysage du Grand Bocage se déroule depuis le pied du coteau de Saint-Amand-Montrond vers le sud. Il englobe une large séquence de Cœur de France entre Orcenais et Vernais en suivant le profil du canal de Berry.
- Le grand bocage, aujourd'hui à l'état de trace, est un paysage graphique, plastique. La régression bocagère met en scène les variations du paysage. La transparence donne à lire le relief : lignes rases des bouchures taillées, alignements d'arbres, sujets végétaux isolés. Si le Grand Bocage est le domaine de l'herbage, quelques exploitations ont développé une activité céréalière ou fourragère.
- La vallée du Cher est pleinement intégrée au paysage du Grand Bocage. Elle constitue un enrichissement de cette séquence de bocage avec lequel elle partage des motifs paysagers communs : vertes pâtures, bouchures et arbres singuliers (frênes et de vieux saules).

Le Bocage de Boischaud 6

- A l'est de la vallée du Cher, le bocage de Boischaud est animé par un relief assez vigoureux sillonné par de nombreuses vallées.
- Rayonnant autour de Marçais, cette séquence de Cœur de France porte un bocage dense, un paysage emblématique qui figure l'un des derniers témoignages du Boischaud originel. La nature du terrain et du relief n'ont ici pas suscité de conversion massive. Le labour et l'image bocagère de ce territoire perdurent, apparaissent stables dans leur constitution.

Le Bocage d'Embouche 7

- Terre de tradition bocagère dont la mutation vers la grande culture est déjà bien engagée, le Bocage d'Embouche est à la transition entre la Marche, le Boischaud et la vallée de Germigny. Ce paysage bocager relictuel, dont le plateau ouvert est dominé par les grandes cultures et les structures bocagères se cantonnent aux fonds de vallons. Le paysage de Bocage d'Embouche se déploie principalement sur la commune de Bessais-le-Fromental et les franges sud-est de Vernais.

La plaine de Châteauneuf 8

- Plein Est, à l'opposé de la campagne de Dun, la plaine de Châteauneuf fait une brève incursion en Cœur de France. Cette pièce paysagère marque l'extrémité de cette vaste ensemble qui rayonne largement au sud de Châteauneuf-sur-Cher.
- A la différence de l'ambiance ouverte et dégagée de la plaine, cette courte séquence est encore aujourd'hui ponctuée par une trame bocagère qui vient fermer la clairière de Meillant, et ceinturer la petite butte-témoin au nord de Bruère-Allichamps.

La campagne de Dun 9

- La campagne de Dun est un paysage d'accroche, un paysage d'incursion en Cœur de France en direction de la plaine et le ruisseau du Vernais. C'est un paysage dont les motifs de bocage sont en régression et laissent désormais place à un paysage de grandes pièces agricoles cultivées et

ouvertes et de pâturages coincés entre le bois de Meillant et l'imposant îlot boisé de Bannegon et de Graboult.

- Entre plaine et Boischaud, la campagne de Dun est au prise entre deux figures bocagères plus ou moins altérées. La campagne de Dun témoigne des mutations actuelles : cette ancienne terre bocagère est marquée par la régression de la trame de la maille bocagère et herbagère.

ENTITES PAYSAGERES – Tableau de correspondances

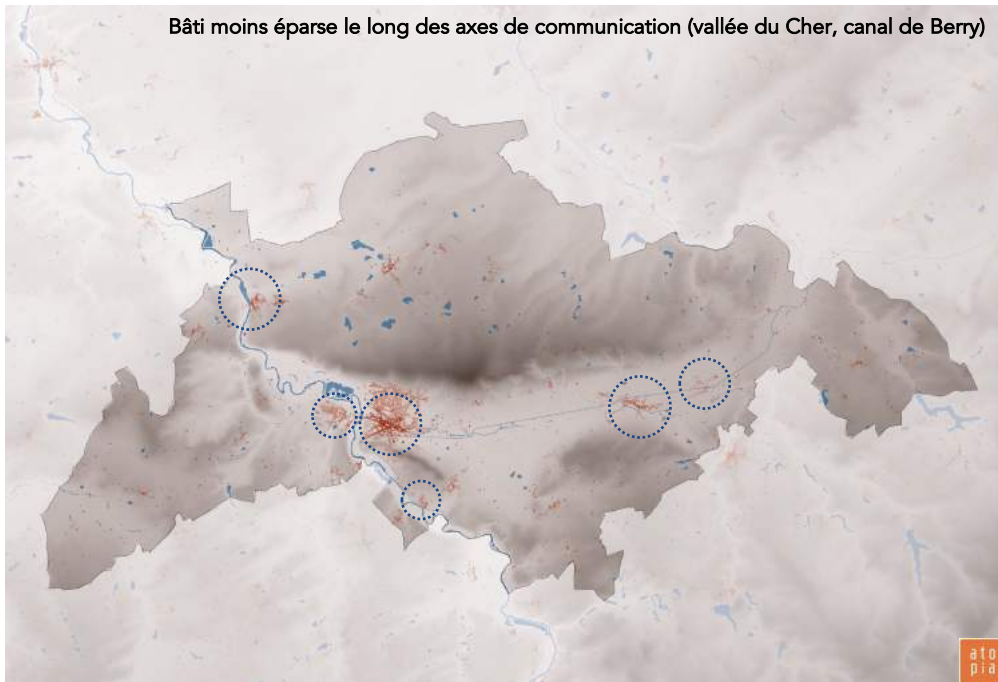
Communes	Entités paysagères	Communes	Entités paysagères
Arpheuilles	<ul style="list-style-type: none"> - Le coteau de Saint-Amand-Montrond - La clairière de Meillant - L'arc boisé de Meillant 	Nozières	<ul style="list-style-type: none"> - L'arc boisé de Châteauneuf
Bessais-le-Fromental	<ul style="list-style-type: none"> - Le bocage d'Embouche 	Orcenais	<ul style="list-style-type: none"> - Le bocage de Boischaut - Le Grand Bocage
Bouzais	<ul style="list-style-type: none"> - Le Grand Bocage 	Orval	<ul style="list-style-type: none"> - Le Grand Bocage
Bruère-Allichamps	<ul style="list-style-type: none"> - Le coteau de Saint-Amand-Montrond - La plaine de Châteauneuf 	Saint-Amand-Montrond	<ul style="list-style-type: none"> - Le Grand Bocage - Le coteau de Saint-Amand-Montrond
Charenton-du-Cher	<ul style="list-style-type: none"> - Le Grand Bocage - Le coteau de Saint-Amand-Montrond - L'arc boisé de Meillant 	Saint-Pierre-les-Etieux	<ul style="list-style-type: none"> - Le coteau de Saint-Amand-Montrond - L'arc boisé de Meillant - Le Grand Bocage
Colombiers	<ul style="list-style-type: none"> - Le Grand Bocage 	Vernais	<ul style="list-style-type: none"> - Le Grand Bocage - Le coteau de Saint-Amand-Montrond - Le bocage d'Embouche - La Campagne à boqueteau de Dun
Coust	<ul style="list-style-type: none"> - Le Grand Bocage 		
Drevant	<ul style="list-style-type: none"> - Le Grand Bocage 		
Farges-Allichamps	<ul style="list-style-type: none"> - L'arc boisé de Meillant 		
La Celle	<ul style="list-style-type: none"> - Le Grand Bocage 		
La Groutte	<ul style="list-style-type: none"> - Le Grand Bocage 		
Marçais	<ul style="list-style-type: none"> - Le bocage de Boischaut - L'arc boisé de Châteauneuf 		
Meillant	<ul style="list-style-type: none"> - Le coteau de Saint-Amand-Montrond - La clairière de Meillant 		





COMPOSANTES BATIES

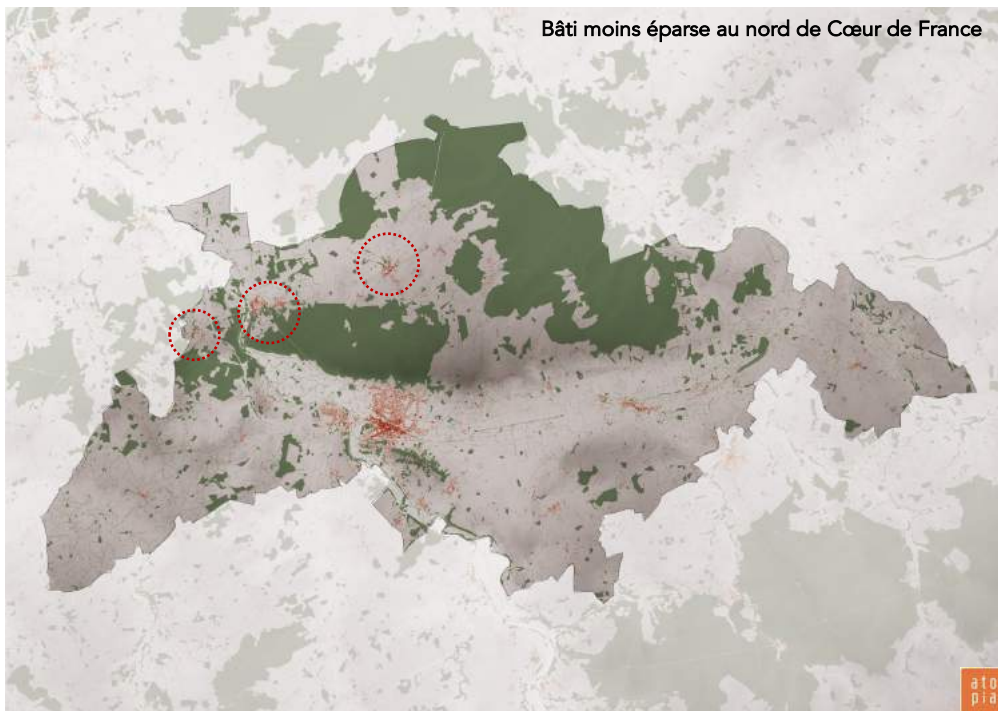
Bâti moins éparse le long des axes de communication (vallée du Cher, canal de Berry)



En Cœur de France, l'organisation bâtie est déterminée par la valorisation agricole des sols avec une dispersion bâtie très marquée dans le bocage (au sud) et une organisation mixte, légèrement moins diffuse au nord du territoire.

- Territoire à l'empreinte rurale, le paysage de bocage se caractérise par la présence de nombreux villages et hameaux isolés qui s'égrènent dans la campagne. L'habitat dispersé constitue un motif paysager bâti traditionnel lié aux pratiques agricoles de polyculture et d'élevage. La structure traditionnelle est composée d'un semis de petits groupes d'édifices compacts, mêlant habitations et bâtiments agricoles installés dans une trame dense de haies et de boqueteaux qui le dissimulent au regard et créent une image d'intimité. Le démembrement plus ou moins prononcé des structures bocagères modifie profondément cette impression. Le bâti est "mis à nu" par le recul des haies et semble parfois flotter dans le paysage. L'atmosphère, l'ambiance du bocage sont celles d'une campagne habitée. Ce mode d'occupation et de valorisation de l'espace rural est profondément ancré dans la structure et l'organisation de Cœur de France.
- Si l'habitat diffus est caractéristique d'une large séquence Sud de Cœur de France, le Nord du territoire présente un modèle d'organisation bâtie moins éparse. La trame bâtie y est moins diffuse, annonçant la transition entre la Champagne Berrichonne et le Boischaud. Sans développer une organisation bâtie à partir d'un seul foyer bâti, les écarts et les hameaux semblent moins nombreux et les bourgs sont plus étoffés, plus développés.

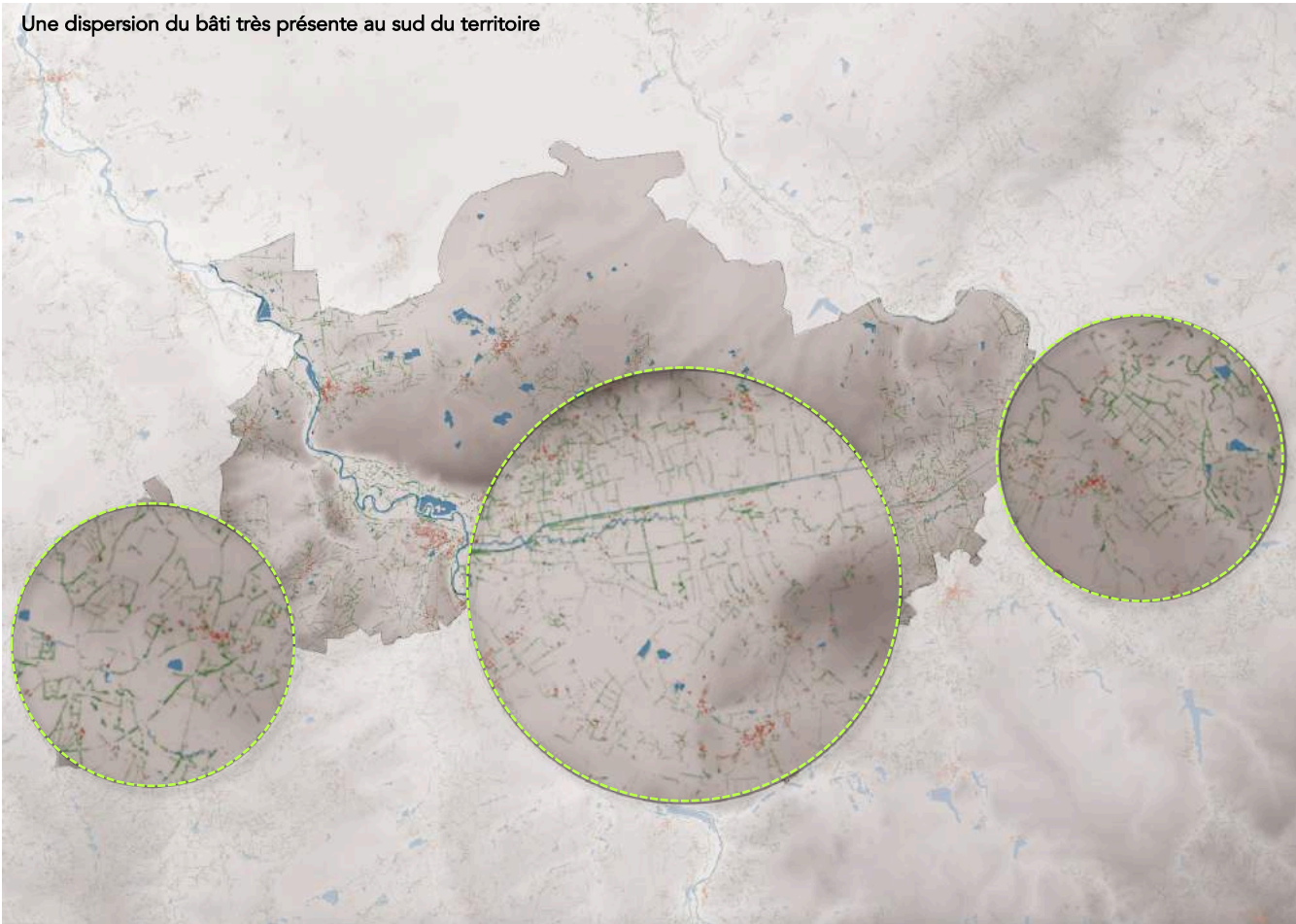
Bâti moins éparse au nord de Cœur de France



Au sud du territoire, bâti diffus dans le bocage



Une dispersion du bâti très présente au sud du territoire



Bâti



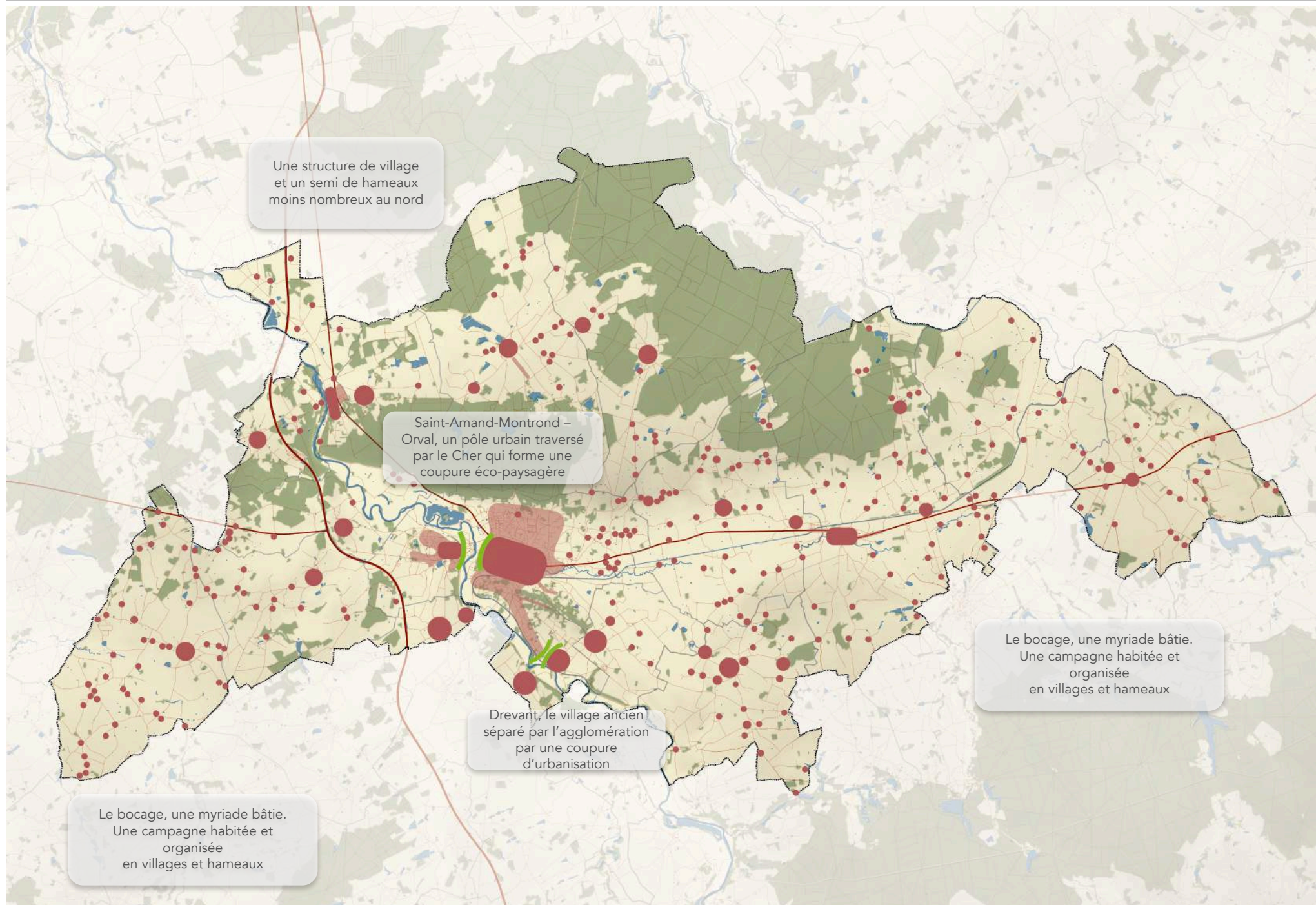
Trame bocagère



Bâti et trame bocagère



Ce mode d'habiter est particulièrement prégnant au sud du territoire dans les paysages du Boischaut, du grand Bocage et du Bocage d'Embouche. L'habitat se répartit selon un ordre double : de petits bourgs souvent disposés dans les plis du relief (vallées et vallons) et de très nombreux écarts, composés de fermes isolées ou de groupes plus ou moins compacts de constructions qui associent bâtiments d'habitation et d'exploitation, dispersés sur l'ensemble des territoires communaux.



Les dynamiques bâties sur le territoire de Cœur de France sont appréhendées dans une approche historique et typologique. Les illustrations ci-après constituent des exemples représentatifs des dynamiques à l'oeuvre au regard des contraintes de site.

La trame bâtie de Meillant et sa dynamique : le village groupé



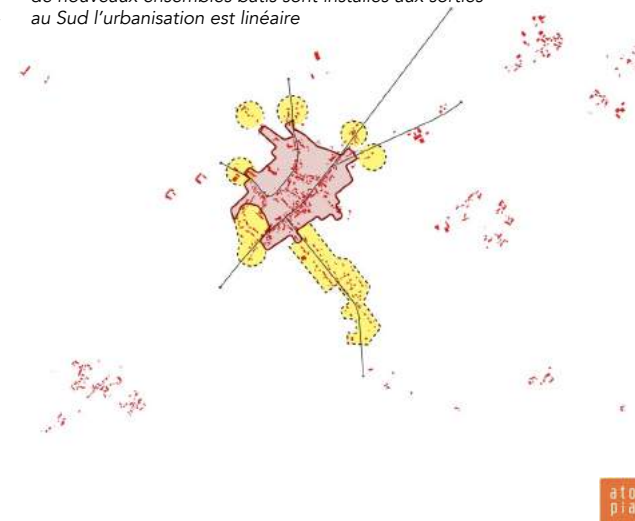
Meillant en 1850



Meillant aujourd'hui

Entre 1850 et aujourd'hui, mise en évidence des bâtis

- le noyau initial s'est étoffé
- de nouveaux ensembles bâtis sont installés aux sorties
- au Sud l'urbanisation est linéaire



Logiques de diffusion bâtie

Les développements contemporains (en jaune), sur une large séquence nord du village-centre, dessinent des petites organisations bâties relativement contenues qui prennent place dans le prolongement du village ancien (en rouge) et en appui du réseau de routes. Ces constructions dessinent le contour de nouvelles entrées de village sans remettre en cause la structure resserrée de Meillant.

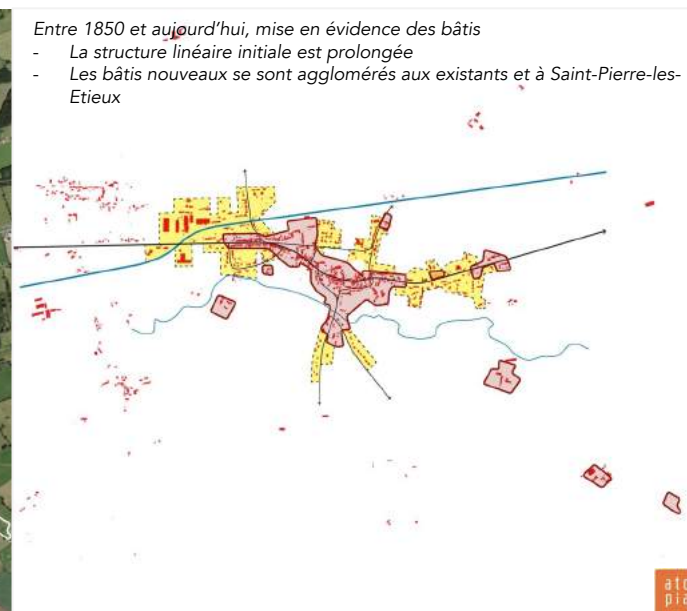
Au sud, le développement contemporain forme une organisation bâtie nouvelle. Une dynamique linéaire de part et d'autre de la route étire le village. Les constructions nouvelles ont quitté le site d'implantation originelle effaçant l'organisation de village groupé pour former un diverticule bâti.

La trame bâtie de Charenton-du-Cher et sa dynamique : le village rue



Charenton-du-Cher en 1850

Charenton-du-Cher aujourd'hui



Entre 1850 et aujourd'hui, mise en évidence des bâtis

- La structure linéaire initiale est prolongée
- Les bâtis nouveaux se sont agglomérés aux existants et à Saint-Pierre-les-Etieux

Logiques de diffusion bâtie

Charenton-du-Cher présente une organisation bâtie initiale de village-rue. Le bâti ancien est implanté de part et d'autre de la voie principale entre le canal de Berry et le cours de la Marmande.

La dynamique bâtie a prolongé la structure linéaire englobant les écarts bâtis anciens pour former un seul ensemble aggloméré plus diffus.

A l'Ouest, les nouvelles constructions ont effacé la coupure d'urbanisation qui existait initialement avec Saint-Pierre-des-Etieux.

La trame bâtie de Coust et sa dynamique : le village-hameaux



Coust en 1850

Coust aujourd'hui



Logiques de diffusion bâtie

La commune de Coust illustre l'organisation caractéristique du village-hameaux organisé à partir d'un bourg centre. Des écarts bâtis agricoles prennent place au plus près des terres cultivées et pâturées pour dessiner les contours d'une campagne active et vivante.

Le village-centre s'est étoffé et de nouveaux bâtis prolongent la structure initiale du village-rue. Quelques ensembles isolés forment des petits poches bâties non contiguës au village (secteur pavillonnaire aménagé le long de la rue principale).

Les hameaux, très nombreux et composés de quelques constructions, se développent. De nouvelles constructions isolées complètent la matrice des hameaux et du paysage habité du bocage.

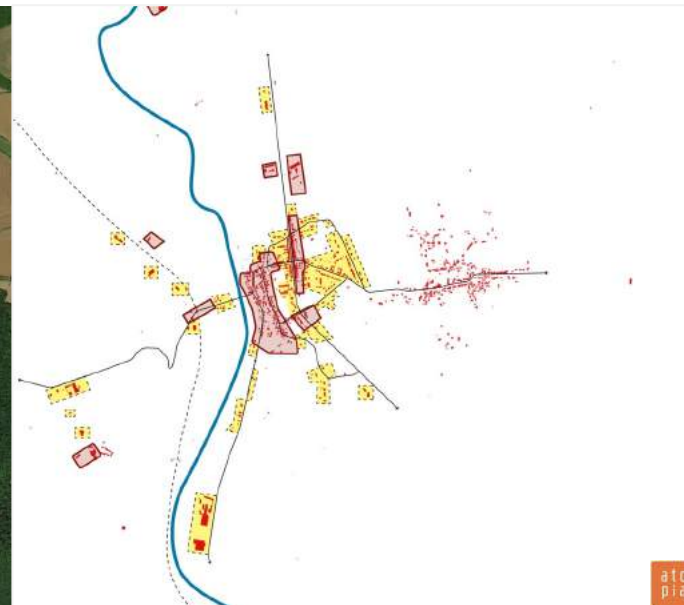
La trame bâtie de Bruère-Allichamps et sa dynamique : le village-vallée



Bruère-Allichamps en 1850



Bruère-Allichamps aujourd'hui



Logiques de diffusion bâtie

Initialement, le village développe une double implantation en rive droite du Cher et le long de la route de Bourges. Des nouveaux bâtis étoffent le village-rue.

Contrainte de site faisant (vallée du Cher, coteau de Saint-Amand, étroitesse de la cluse), la dynamique bâtie a fait progressivement sortir le village de son site d'implantation initiale. Les nouvelles constructions ont investi le haut de coteau et le revers du plateau agricole qui présentent un foncier moins contraint (effet de pente) et à l'écart de la route de Bourges à Saint-Amand-Montrond.

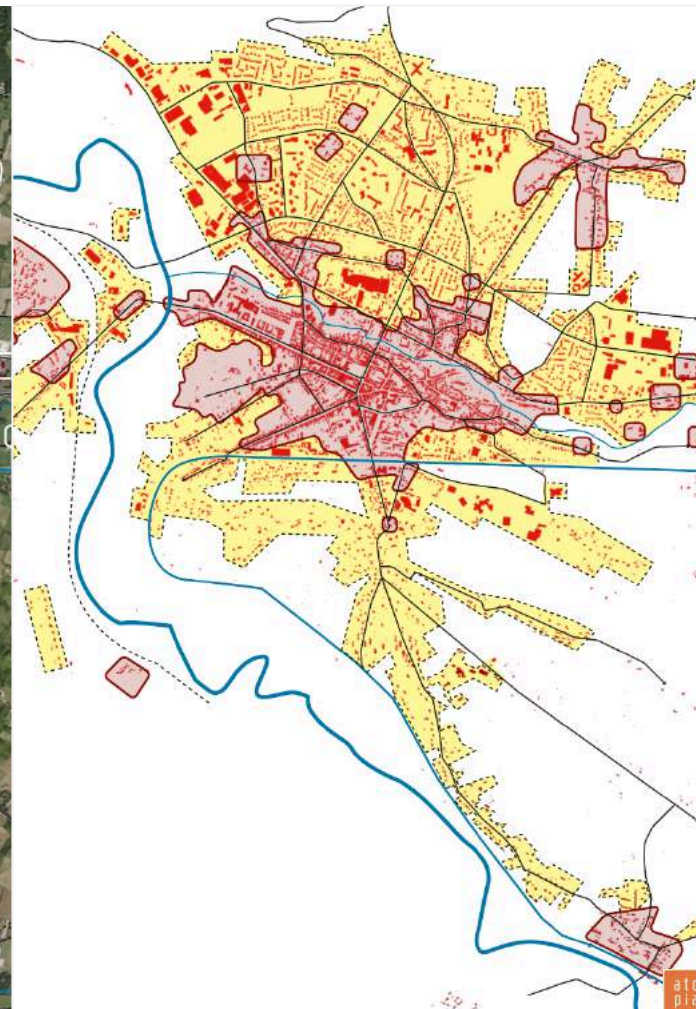
La trame bâtie de Saint-Amand-Montrond et sa dynamique : de la ville-centre à l'agglomération



Saint-Amand – Orval - Drevant en 1850



Saint-Amand – Orval - Drevant aujourd'hui



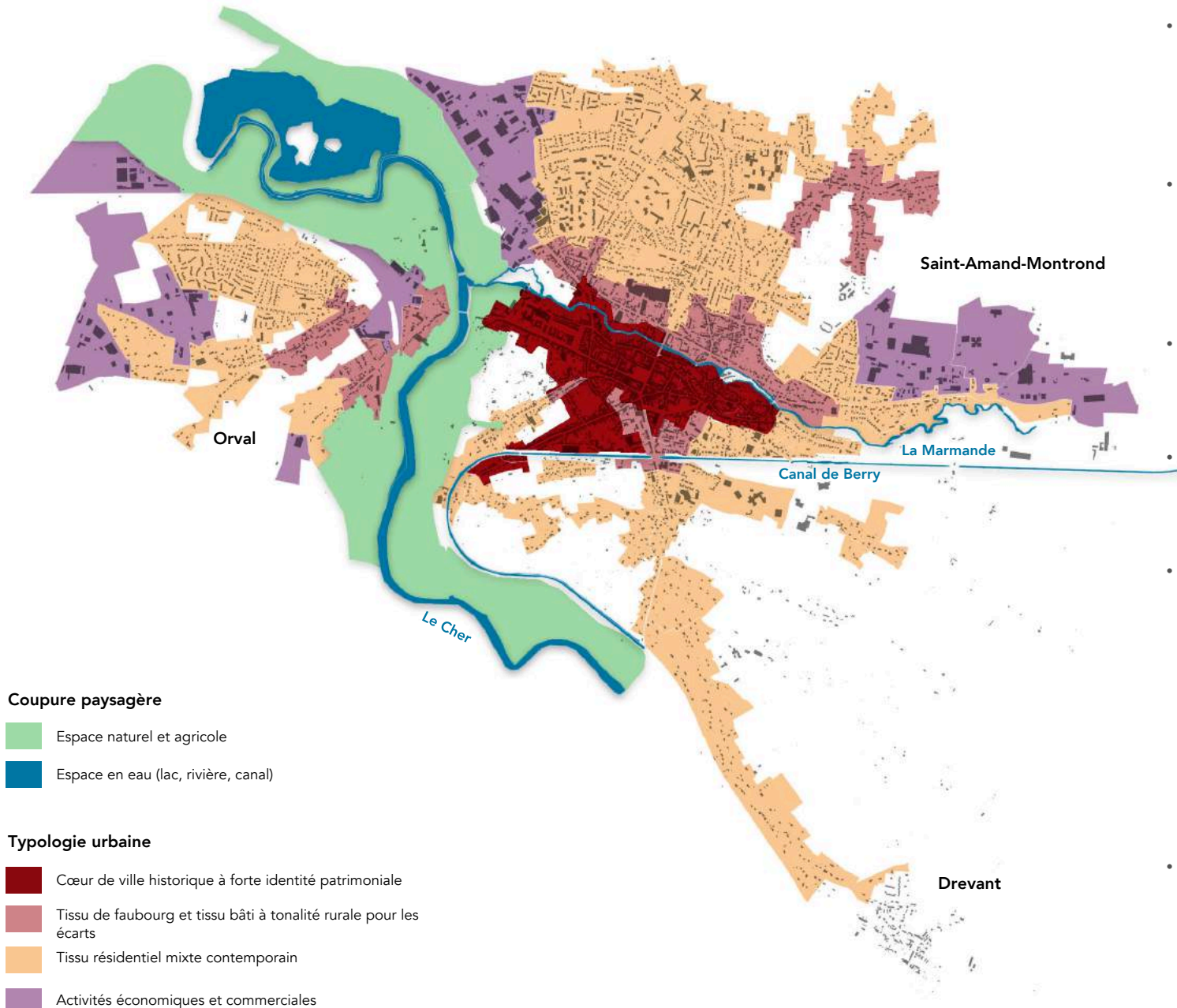
Logiques de diffusion bâtie

Implantée dans un vaste triangle délimité par le Cher, la Marmande et le canal de Berry, dominée par le Montrond, la ville ancienne de Saint-Amand présente les contours d'une ville compacte prolongée par quelques faubourgs qui occupent les contremarches du pied de coteau de Saint-Amand.

De cette ville compacte, Saint-Amand-Montrond conserve un centre historique ancien préservé aujourd'hui et pris en

attache dans une large enveloppe agglomérée. La dynamique constructive a investi une large séquence nord remontant progressivement en direction du coteau de Saint-Amand. Le Cher compose une coupure éco-paysagère ténue mais réelle et fonctionnelle entre Orval et Saint-Amand. Au sud du canal de Berry, le tissu pavillonnaire s'est développé dans une logique digitée et forme un ensemble aggloméré qui intègre le noyau ancien du village de Drevant.

Territoire rural, Cœur de France développe un pôle urbain fort, porté par Saint-Amand-Montrond et Orval.

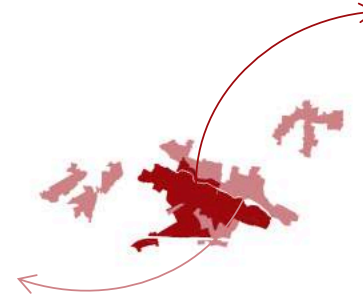


- La lecture urbaine met en lumière un cœur de ville aux limites tangibles, adossé au cours de la Marmande, et d'une enveloppe bâtie de faubourg et de tissus bâtis anciens, à tonalité plus rurale qui confortent le centre-ville historique.
- Le cœur historique de Saint-Amand-Montrond préservé est aujourd'hui ceinturé par une enveloppe agglomérée bâtie qui s'est développée préférentiellement au Nord. Quelques taches urbaines contemporaines se sont enkystées au plus près du cœur historique.
- Plein sud, au-delà du canal de Berry, le développement pavillonnaire présente une logique urbaine digitée de part et d'autre de la route de Drevant.
- De vastes secteurs à vocation économique prennent place au Nord et à l'Est de Saint-Amand-Montrond, aux principales sorties de la ville.
- Si Orval prend pleinement sa place dans le fonctionnement et la trame bâtie du pôle urbain, la ville se tient à distance. La vallée du Cher et les espaces humides et agricoles connexes dessinent les contours d'une précieuse coupure paysagère et d'urbanisation qui se resserre à la hauteur du quartier de la gare d'Orval. Cette respiration paysagère se déploie progressivement au nord pour s'ouvrir sur un ensemble naturel et agricole ceinturant le lac de Virlay aménagé en base nautique et récréative.
- Orval développe un tissu historique relativement ténu au profil linéaire, caractéristique de la structure urbaine en rue. Le noyau originel d'Orval se voit aujourd'hui enchâssé dans une vaste enveloppe pavillonnaire et des secteurs à vocation économique aux portes de la ville (secteur autoroute, gare...).

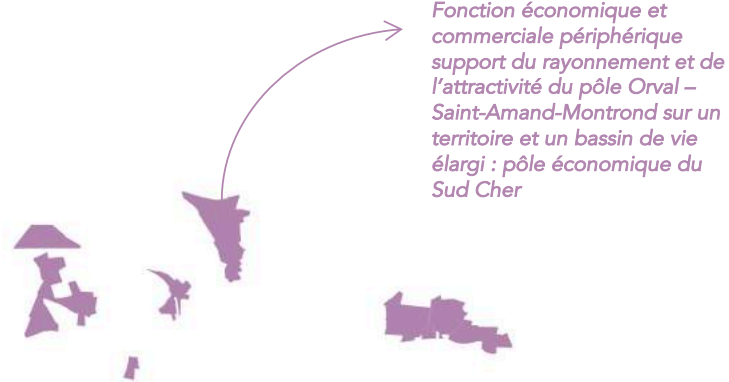
Coupure urbaine, fonction de respiration paysagère et de fonctionnement écologique dans le pôle urbain



Cœur historique à forte valeur patrimoniale support des aménités urbaines, touristiques, commerciales et des services



Tissu de faubourg et à tonalité rurale en accompagnement du cœur historique Saint-Amandois



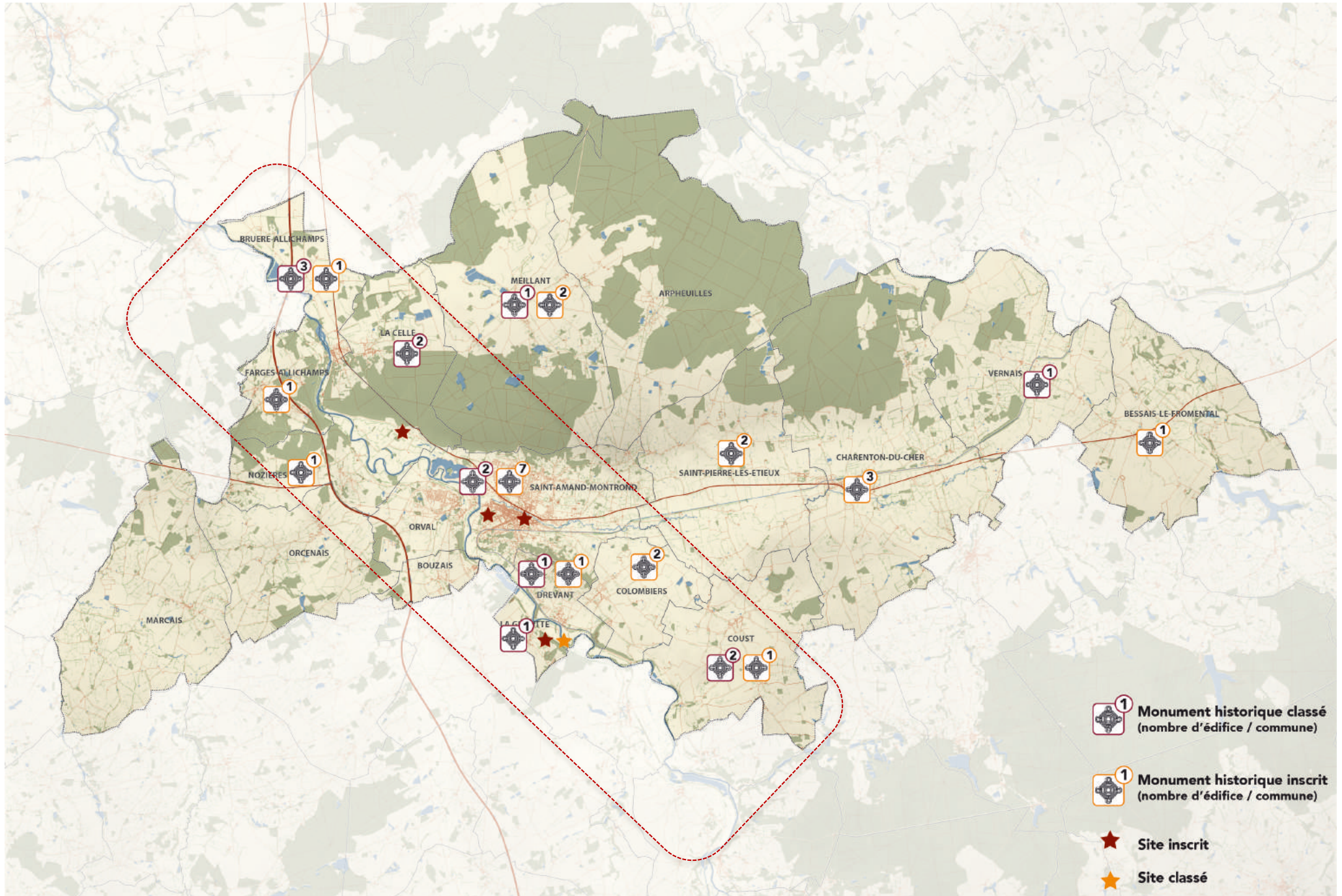
Fonction économique et commerciale périphérique support du rayonnement et de l'attractivité du pôle Orval – Saint-Amand-Montrond sur un territoire et un bassin de vie élargi : pôle économique du Sud Cher

Vocation résidentielle mixte du pôle urbain Saint-Amand-Montrond-Orval





PATRIMOINE



Monuments historiques (www.culture.gouv.fr)

Commune	Edifice inscrit	Date de l'arrêté de protection d'inscription
Bessais-le-Fromental	Ancien village médiéval dénommé la Vieille Ville de Venoux	5 décembre 1980
Bruère-Allichamps	Château dénommé Châteaufier	12 septembre 2002
Charenton-sur-Cher	Maison	22 mars 1930
	La Grosse Forge	19 décembre 2002
	Eglise Saint-Martin	26 janvier 1927
Colombiers	Croix de cimetière	19 février 1926
	Château de la Salle	10 décembre 1987
Coust	Château de Creuzet	14 janvier 2014
Drevant	Ancienne Chapelle	2 mars 1926
Farges-Allichamps	Château de la Brosse	5 septembre 2000
Meillant	Haut-forneau	20 février 1991
	Château	2 mars 1926
Nozières	Eglise Saint-Paxent	12 février 1971
Sain-Amand-Montrond	Ancien couvent des Capucins	17 novembre 1987
	Maison 13 rue E. Zola	22 janvier 1991
	Maison 1 rue du Four	7 mai 1926
	Ancienne église des Carmes	12 juin 1926
	Maison 35 place du Marché	6 décembre 1935
	Ancien hôtel Neyret de la Ravoie	19 avril 1932
	Ancienne forteresse de Montrond	14 novembre 1988
	Manoir	17 avril 1931
Saint-Pierre-les-Etieux	Eglise Saint-Pierre	5 février 1925

De nombreux éléments de patrimoine emblématiques

- Sur les 19 communes de la Communauté de communes Cœur de France, 14 sont concernées par la présence d'édifices inscrits ou classés au titre des monuments historiques. Au total, 35 édifices font l'objet de mesures d'inscription ou de classement. Le patrimoine bâti protégé porte principalement sur l'architecture religieuse et culturelle (église, chapelle) et le patrimoine bâti civil (château, maison...). Histoire faisant, le patrimoine bâti inscrit ou classé se concentre de part et d'autre de la vallée du Cher, axe de communication majeur du Berry et du sud Cher. 25 monuments historiques s'égrènent de part et d'autre de la vallée du Cher.
- Plusieurs édifices d'intérêt sur le territoire intercommunal ne font pas l'objet de protection à ce jour ,mais présentent une réelle qualité architecturale et patrimoniale :
 - églises de Bessais-le-Fromental, Bouzais, Colombiers, Drevant, Marçais et Orval,
 - château d'Orcenais (château de la Grange),
 - moulin de Saint Pierre les Etieux,
 - four à Chaux à La Groutte,
 - manufacture de porcelaine et commanderie Templier à Farges-Allichamps,
 - Maisons au 1 rue de la Chapelle à Charenton du Cher et une maison du XV^{ème} route de Charenton à Arpheuilles.

Monuments historiques (www.culture.gouv.fr)

Commune	Edifice classé	Date de l'arrêté de protection de classement
Bruère-Allichamps	Borne militaire en pierre de l'époque gallo-romaine	26 août 1909
	Eglise du prieuré Saint-Etienne d'Allichamps	9 août 2007
	Ancienne abbaye de Noirlac	liste de 1862
Coust	Croix de cimetière	26 septembre 1892
	Eglise Notre-Dame	2 juin 1911
La Celle	Eglise Saint-Blaise	Liste de 1840
	Chapelle Saint-Sylvain	19 octobre 1891
La Groutte	Rempart préhistorique de l'éperon barré	24 octobre 1967
Drevant	Vestiges gallo-romain	6 août 1992
Meillant	Château (façades et toitures)	4 avril 1963
Saint-Amand-Montrond	Eglise Saint-Amand-Montrond	liste de 1840
	Ancienne forteresse de Montrond	14 novembre 1988
Vernais	Eglise Notre-Dame	10 mai 1995

Sites classés et sites inscrits (www.donnees.centre.developpement-durable.gouv.fr)

Commune	Site	Date de l'arrêté de protection	Superficie
Bruère-Allichamps	Abbaye de Noirlac : jardins, cour, pré de l'abbaye, chemin	Site classé le 3 février 1936	8 hectares
La Groutte	Le Camp de César	Site classé le 24 février 1969	6 hectares
La Groutte	Le Camp de César	Site inscrit le 24 février 1969	6 hectares
Saint-Amand-Montrond	Quartier de Saint-Amand-le-Châtel et abords de la Marmande	Site inscrit le 6 mai 1988	9 hectares
Saint-Amand-Montrond	Butte de Montrond	Site classé le 21 février 1989	10 hectares
Saint-Amand-Montrond	Abords de la butte de Montrond	Site inscrit le 29 septembre 1988	15 hectares

Cœur de France recense quatre sites patrimoniaux emblématiques protégés au titre des sites

- La butte de Montrond** est un monument majeur et emblématique du Saint-Amandois. La forteresse de Montrond occupe la totalité d'une butte calcaire dominant la ville à la confluence du Cher et de la Marmande. Ce haut relief, détaché du coteau de Saint-Amand et culminant à 195 mètres, est marqué par des ruines, aujourd'hui peu spectaculaires par leur élévation. Elles forment néanmoins un ensemble patrimonial de qualité. Le site classé comprend la quasi-totalité de l'ancienne forteresse et l'inscription délimite une vaste auréole qui étend la protection du site jusqu'au pied de la butte, en limite de l'espace bâti de la ville de Saint-Amand-Montrond. Les points de vue animent le site archéologique de belles perspectives sur la ville, la vallée du Cher et les coteaux environnants. Cependant les espaces propices aux vues sont trop souvent filtrés, voir masqués par une végétation abondante.

- Le quartier de Saint-Amand-le-Châtel et les abords de la Marmande** comprennent la totalité du bâti resserré autour de l'ancienne paroisse de Saint-Amand-le-Châtel, délimité au Nord par la rue Ernest Mallard, à l'Ouest par les rues Saint-Jean et Bissonnière, au Sud par la rue Grenouillère qui prolonge le périmètre à l'Est où est aussi inclus un petit ensemble de bâtiments de part et d'autre de la Marmande. Le site, en forme d'ellipse, se distingue clairement dans le plan urbain.

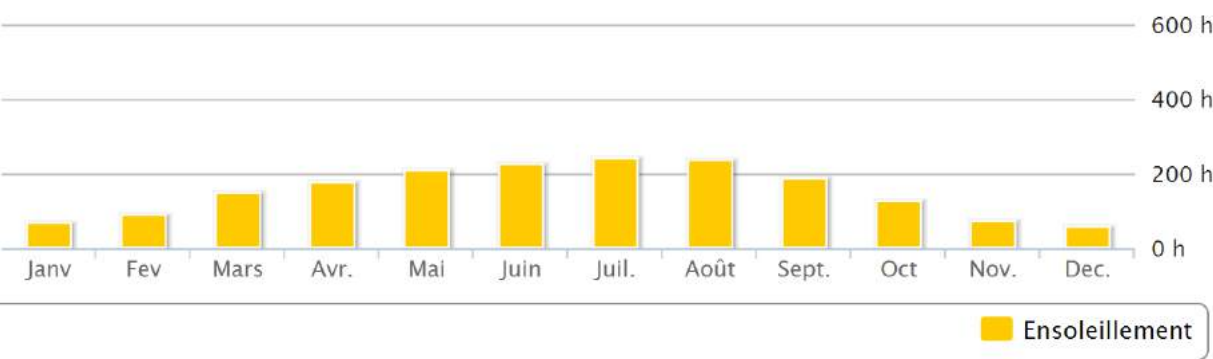
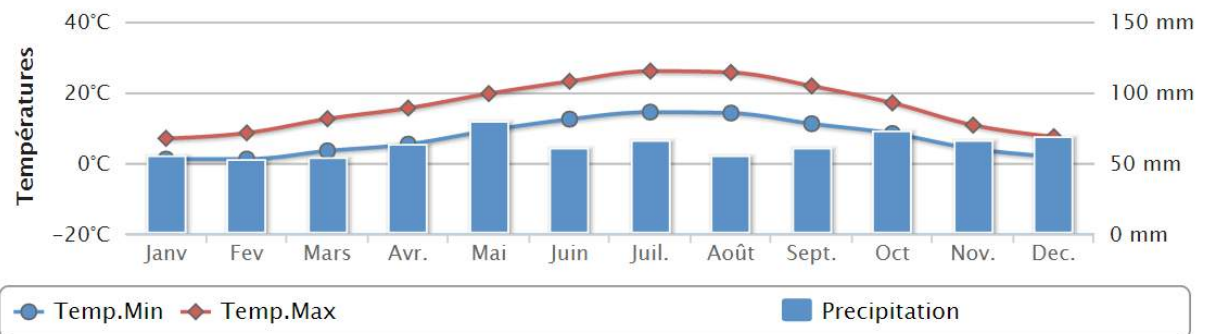
- Le Camp de César, site stratégique** lié à une position topographique idéale pour en faire un site défensif et à la proximité d'un plateau favorable à l'exploitation agricole et à l'élevage. Le classement protège la périphérie de l'oppidum et le talus défensif. Le *vallum*, ancien rempart défensif, forme désormais un cordon boisé sur le plateau.

- L'abbaye de Noirlac**, isolée sur la rive droite du Cher, est à égale distance du bourg de Bruère-Allichamps et de Saint-Amand-Montrond. Le classement intéresse le paysage d'inscription de l'abbaye marqué de sobriété et de simplicité (les jardins, la cour, le pré et le chemin d'accès planté de tilleuls et souligné par un muret).

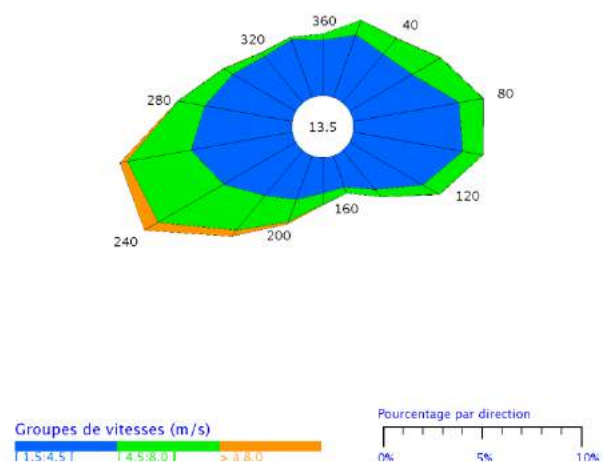


**ETAT INITIAL DE
L'ENVIRONNEMENT -
COMPOSANTES DU MILIEU
PHYSIQUE**

Normales climatologiques annuelles de la station de Bourges (source : Météo-France – période 1981 - 2010)



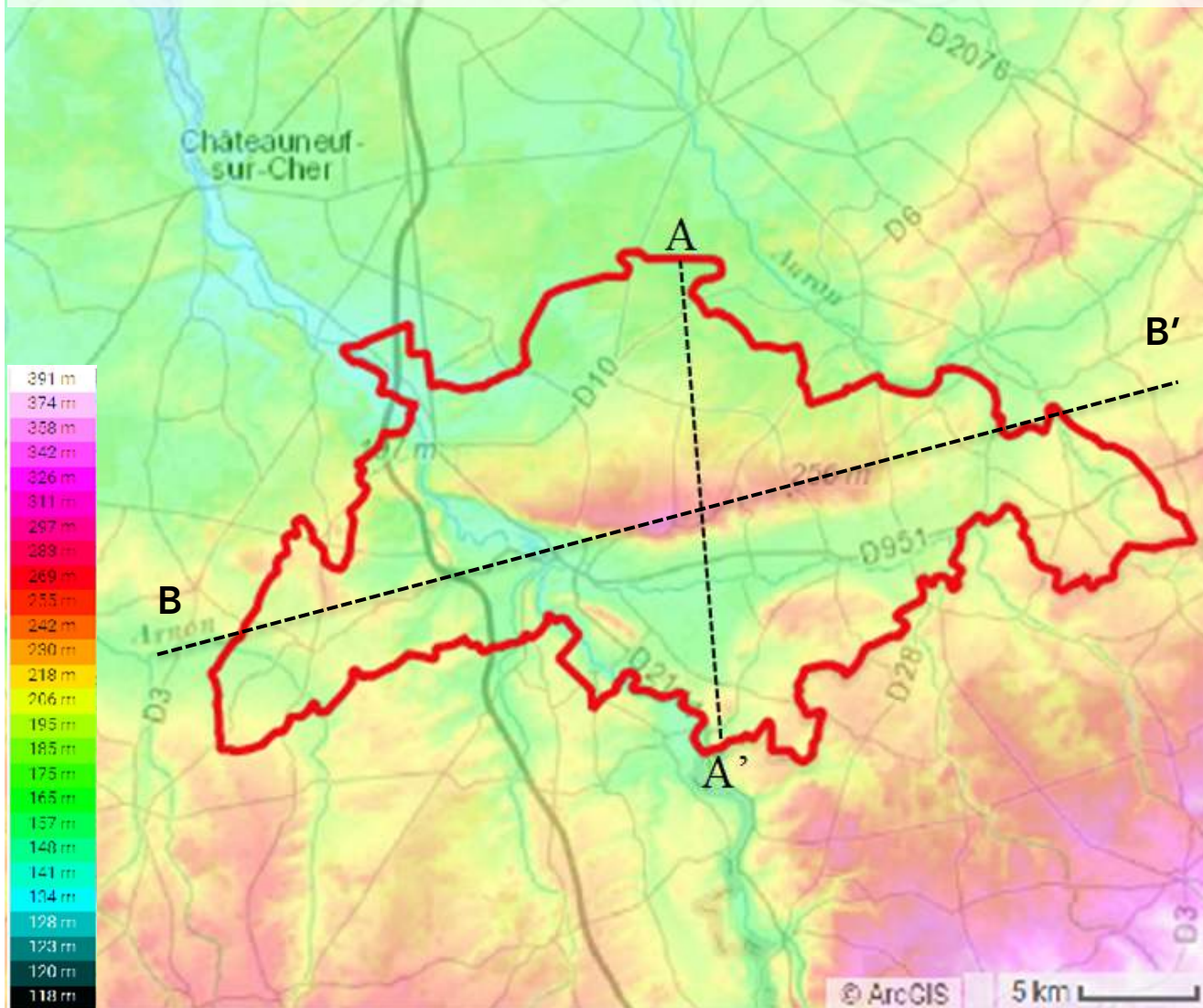
Rose des vents[®] de Bourges 2001-2010
Source : Météo-France Bourges



La station météorologique de référence pour la communauté de communes Cœur de France est la **Station de Bourges (45 km)**.

- Pluviométrie** : La répartition de la pluviométrie est relativement homogène sur toute l'année. Recueillie sur 29 ans, la moyenne annuelle des précipitations est de 748,1 mm répartie sur 188 jours. Cette pluviométrie est proche de la moyenne nationale de 800 mm et de 120 jours de pluie par an. Le mois de plus forte pluviométrie est mai avec 78,6 mm. Le mois le plus sec est février avec 52,1 mm.
- Températures et insolation** : La température moyenne annuelle mesurée à la station de Bourges est de 11,7°C. La courbe des températures indique que celles-ci s'inscrivent dans une fourchette variant entre des valeurs moyennes minimales de 4°C et maximales de 20,2 °C. L'ensoleillement moyen avoisine les 1 845 heures/an. Le mois le plus ensoleillé est juillet avec 251,3 heures.
- Régime des vents** : Les vents dominants du Cher sont orientés vers l'ouest et le sud-ouest, apportant des précipitations. On observe parfois des vents d'orientation nord-est et sud-est liés aux influences continentales, apportant un air froid et sec en hiver, chaud et sec en été.

Relief de la Communauté de Communes Cœur de France (source : topographic-map.com)



La vallée de la Marmande, avec un relief plutôt plat a permis le développement de l'urbanisation.

A l'ouest du territoire, sur les communes de Marçais, Orcenais, Nozières, ainsi qu'à l'est sur les communes de Bessais-le-Fromental et Vernais, l'altitude reste relativement importante avec une moyenne de 200 m mais le relief est peu marqué.

Le territoire de la communauté de communes Cœur de France est traversé par la **vallée du Cher et de la Marmande**.

Au centre du territoire, le relief est relativement important, au sud de la commune de Meillant. Cette ligne de relief suit la vallée de la Marmande, créant ainsi une différence de relief importante : l'altitude passe de 260 m à 160 m donnant naissance ainsi à un coteau occupé par la forêt de Meillant.

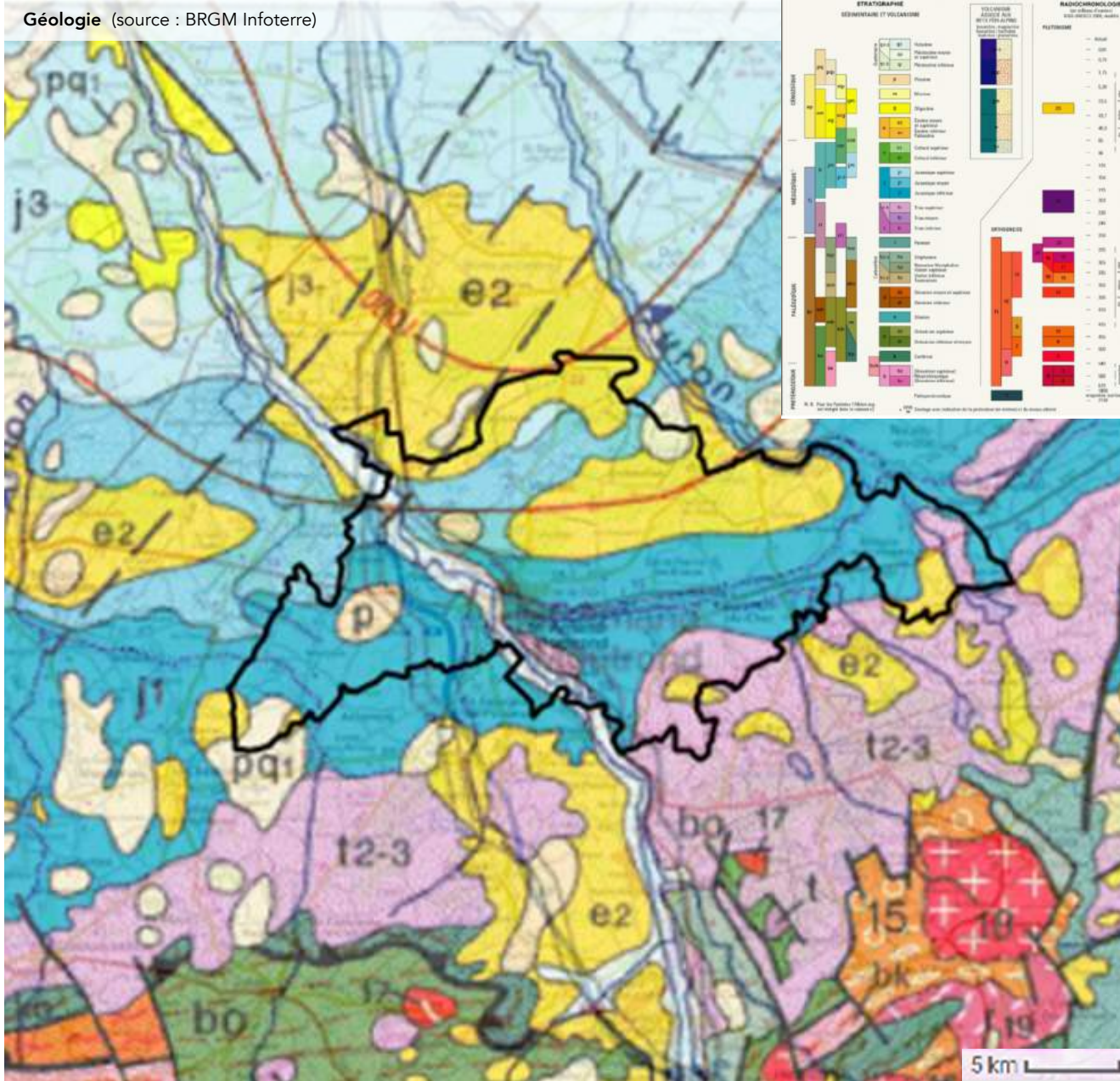
Profil topographique AA' (nord-sud)



Profil topographique BB' (ouest-est)



Géologie (source : BRGM Infoterre)



Le territoire de la communauté de communes Cœur de France est situé à la charnière de deux grands ensembles géographiques et géologiques :

- Le Bassin parisien au Nord, auquel appartient le Berry, est un bassin sédimentaire composé de dépôts de sables, d'argiles et de calcaires, datant essentiellement du secondaire.
- Le Massif central au sud, dont les premiers contreforts constituent la Marche.
- La Marche repose sur une assise de terrains métamorphiques et cristallins. Le sous-sol et les sols qui en déclinent sont à l'origine de la différenciation des paysages et des terroirs, en orientant notamment fortement les choix de mise en valeur agricole, sylvicole, viticole,...
- Au nord, en Champagne berrichonne, les sols reposent soit sur des calcaires lacustres ("du Berry") soit sur des calcaires jurassiques. Les sols sont relativement profonds et sains, à forte potentialité agricole. La portion centrale (Boischaux, Vallée de Germigny) est occupée par des formations liasiques et triasiques composées de marnes plus ou moins argileuses ou de grès.
- Les sols développés sur le Trias sont pratiquement tous hydromorphes, tandis que ceux sur Lias (jurassique inférieur), marneux ou calcaires, sont de bonne qualité d'où la tendance à la mise en culture dans ces secteurs.

Cours d'eaux et bassins versants de la communauté de communes (agence de l'eau Loire Bretagne)



Le territoire de la communauté de communes Cœur de France est concerné par le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) « Loire Bretagne » 2016-2021 qui est en application depuis le 1^{er} Janvier 2016 pour une durée de 5 ans.

Le territoire est également concerné par deux SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) :

Le SAGE Cher Amont dans sa partie ouest, mis en œuvre, dont les principaux enjeux sont :

- l'alimentation en eau potable et en eau industrielle,
- l'amélioration de la qualité des ressources en eau,
- la gestion du risque inondation,
- la restauration, l'entretien et la valorisation des milieux naturels et des paysages,
- le rétablissement de la libre circulation piscicole,
- le rehaussement de la ligne d'eau du Cher,
- la satisfaction des demandes en loisirs liés à l'eau et à la valorisation touristique de la vallée.

Le SAGE Yèvre Auron dans sa partie est, mis en œuvre, dont les principaux enjeux sont :

d'ordre quantitatif :

- forte pression de pompage de la ressource (due en particulier aux besoins en irrigation) qui engendre, en saison estivale, des assèchements de portions de cours d'eau plus ou moins sévères, néfastes pour les milieux aquatiques et la faune et la flore qu'ils abritent,
- faiblesse des débits d'étiage,
- alimentation du Canal de Berry (en lien avec l'Auron),
- conflits d'usages,
- risque inondation.

d'ordre qualitatif :

- pollutions diffuses : dépassements des teneurs en nitrates et en produits phytosanitaires ; qualité des eaux déclassées à cause des paramètres azotés et phosphorés,
- nappe du Jurassique particulièrement vulnérable dans sa partie libre, d'où une qualité des eaux brutes extrêmement sensible aux pollutions de surface,
- retard dans la mise en place des périmètres de protection de captage,
- assainissement : insuffisance des taux de raccordement à un réseau et des taux de traitement ; impacts des rejets sur les milieux récepteurs.

Liés à la biodiversité et milieux aquatiques :

- problème de circulation des poissons lié au franchissement des ouvrages hydrauliques sur les cours d'eau,
- marais de Bourges : envasement, eutrophisation, problème d'entretien,
- dégradation des zones humides sensibles.

Le Cher (source : ADEV environnement)



L'Arnon (source : ADEV environnement)



La Marmande (source : ADEV environnement)



La Sologne (source : ADEV environnement)



Le territoire de la communauté de communes Cœur de France est traversé par plusieurs cours d'eau permanents :

- **Le Cher** : prend sa source à Mérinchal en Creuse pour confluer avec la Loire au Bec de Cher, à l'aval de Tours. Dans le département du Cher, le bassin versant de la rivière le Cher concerne 242 communes, soit 83 % des communes du département.
- **La Marmande** : prend sa source à Cérilly, au sud de la forêt de Tronçais, dans le département de l'Allier. Après avoir traversée la forêt, elle entre dans le département du Cher, et se jette dans le Cher, à Saint-Amand-Montrond.
- **L'Arnon** : prend sa source en Creuse et se jette dans le Cher à Vierzon. Il traverse le département du sud au nord, en entrant dans le Cher par une vallée en gorge étroite, avant de traverser le département dans une vallée plus évasée jusqu'à Vierzon.
- **L'Auron** : prend sa source dans la forêt de Tronçais dans l'Allier, il conflue avec l'Yèvre à Bourges. À Bourges, dans son tronçon aval, une retenue d'eau a été aménagée sur son cours afin de former un plan d'eau de 120 hectares.
- **La Sologne** : de 25,4 km de longueur, la Sologne prend naissance au Vilhain, au sud de la forêt de Tronçais, dans le département de l'Allier. Une fois la forêt traversée, elle entre dans le département du Cher et se jette dans la Marmande, à Charenton-du-Cher.
- **D'autres cours d'eau de moindre envergure ponctuent le territoire** : le Trian, la Vilaine, le Chignon, le Cocherat et le Madériaux.

Qualité des eaux de surface en 2013 (source : Agence de l’eau Loire-Bretagne)

Cours d’eau (2013)	Etat écologique	Etat biologique	Etat chimique
Le Cher à Foecy	Jaune	Jaune	Jaune
La Marmande	Jaune	Jaune	Jaune
Le Canal du Berry de Montluçon à Dun sur Auron	Jaune	Jaune	Grise
L’Arnon	Vert	Vert	Vert
Le Trian	Orange	Orange	Jaune
Le Chignon	Jaune	Jaune	Vert
L’Auron	Jaune	Jaune	Vert

Etat	Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais
	Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais

Objectifs de qualité fixé par le SDAGE Loire-Bretagne	
Le Cher	2021
La Marmande	2027
Le Canal du Berry	2015
L’Arnon	2021
Le Trian	2027
Le Chignon	2015
L’Auron	2027

Les cours d’eau qui sillonnent le territoire de la communauté de communes Cœur de France présentent une qualité variable :

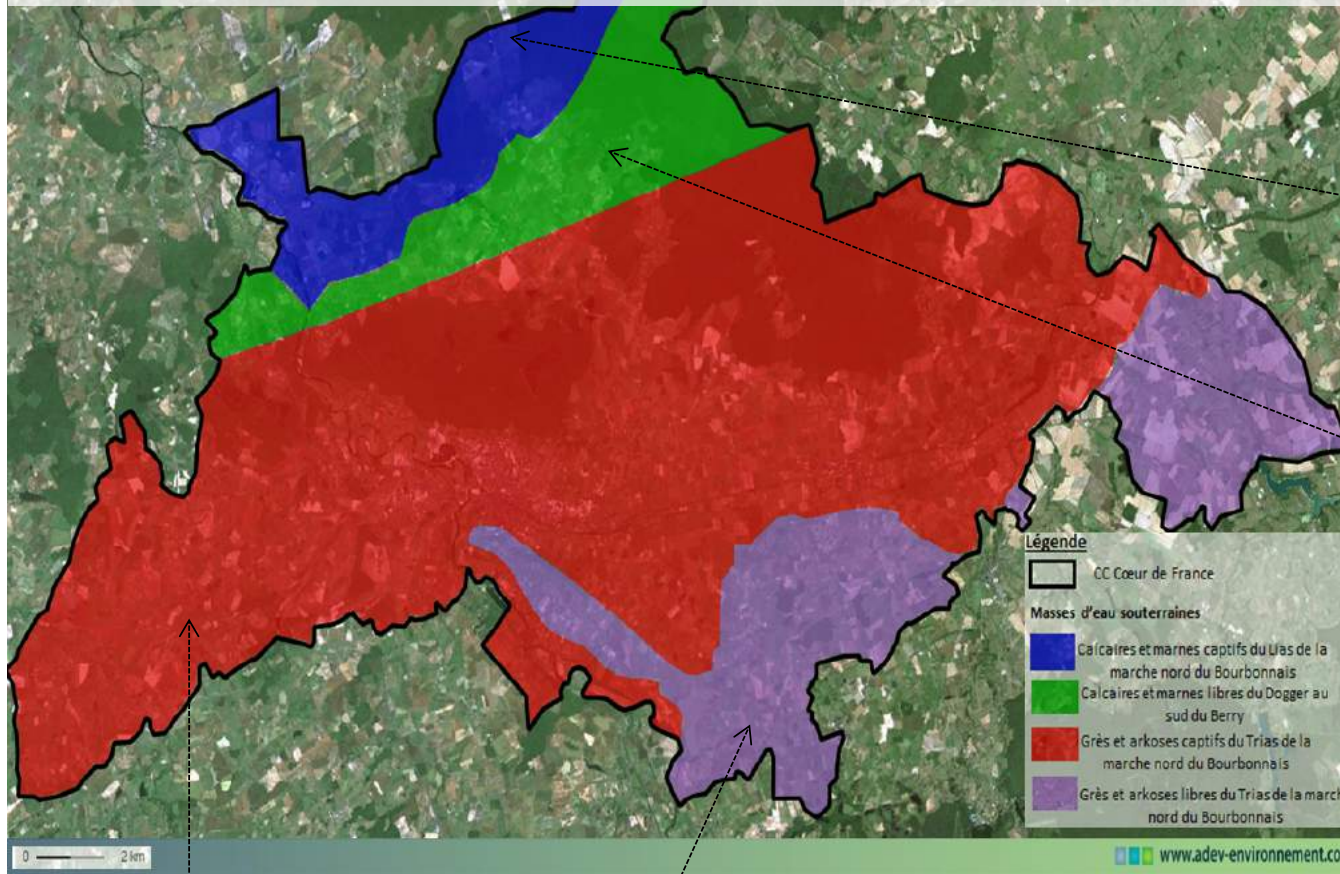
- bonne pour l’Arnon,
- moyenne à médiocre pour les autres cours d’eau.

Les causes de ces dégradations peuvent être imputables à plusieurs facteurs :

- facteurs physico-chimiques : le paramètre déclassant est souvent lié à la présence de nitrates et pesticides,
- facteurs physiques : faisant intervenir la morphologie des cours d’eau (absence de ripisylve, recalibrage,...).



Masses d'eau souterraine (source : Agence de l'eau Loire-Bretagne 2010)



Le territoire de la communauté de communes Cœur de France est concerné par quatre masses d'eau souterraines.

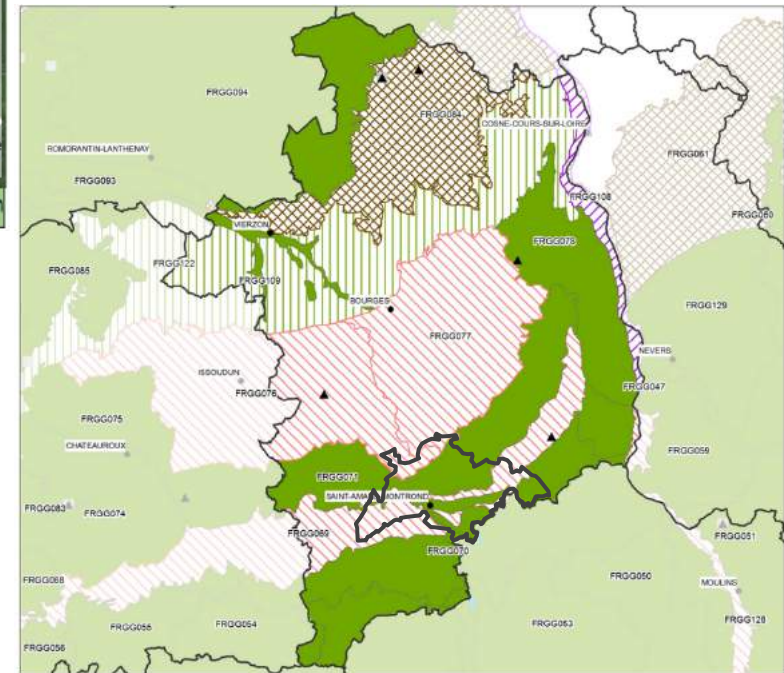
Calcaires et marnes captifs du Lias de la marche nord du Bourbonnais (FRGG130)
 Type : Dominante sédimentaire
 Ecoulement : captif
 Etat chimique : bon
 Objectif de bon état : 2015

Calcaires et marnes libres du Dogger au sud du Berry (FRGG071)
 Type : Dominante sédimentaire
 Ecoulement : libre
 Etat chimique : bon
 Objectif de bon état : 2015

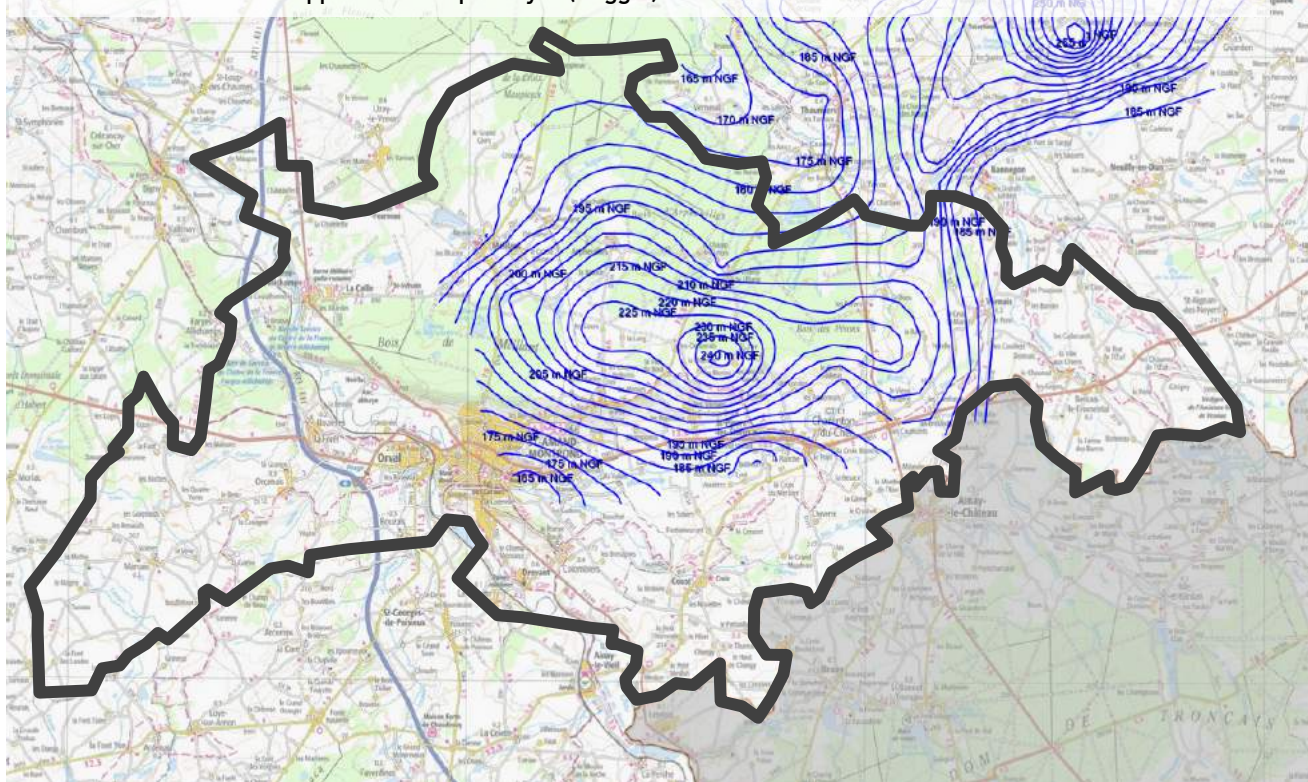
Grès et arkoses captifs du Trias de la marche nord du Bourbonnais (FRGG131)
 Type : Dominante sédimentaire
 Ecoulement : captif
 Etat chimique : bon
 Objectif de bon état : 2015

Grès et arkoses libres du Trias de la marche nord du Bourbonnais (FRGG070)
 Type : Dominante sédimentaire
 Ecoulement : libre
 Etat chimique : bon
 Objectif de bon état : 2015

- Masses d'eau en bon état**
- Bon état et objectif 2015
 - Bon état et objectif 2021 ou 2027
- Masses d'eau en état médiocre et objectif 2021 ou 2027**
- Cause nitrates
 - Cause pesticides
 - Cause nitrates et pesticides
- Tendance significative et durable à la hausse**
- Cause nitrates
 - Cause pesticides
 - Cause nitrates et pesticides



Sens d'écoulement de la nappe du Jurassique moyen (Dogger) sur le territoire de la CC Cœur de France



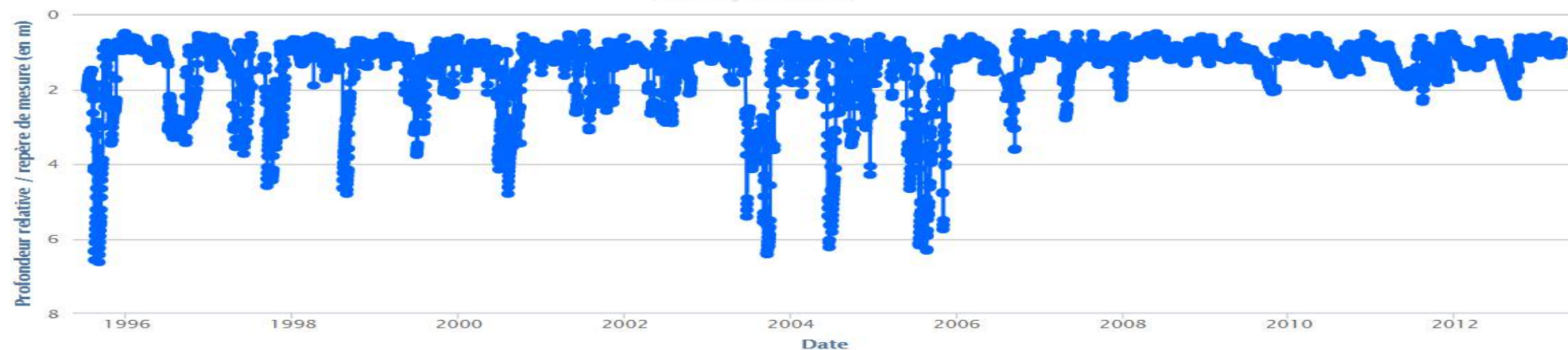
Le système aquifère du Jurassique constitue la principale ressource du département du Cher.

La nappe du Jurassique est classée en Zone de Répartition des Eaux (ZRE). Du fait des caractéristiques de ce système (calcaire), la nappe est très réactive dans sa partie libre. Les fluctuations saisonnières de la nappe sont fortes, en particulier au centre des plateaux. On constate bien souvent une succession de cycles annuels de recharge (en hiver) puis de décrue, accentuée par les prélèvements pour l'agriculture à partir du mois d'avril-mai.

Enjeux et problématiques liés à la nappe du Jurassique :

- **Du point de vue quantitatif :** les besoins pour l'agriculture ont entraîné une forte augmentation des prélèvements en eaux superficielles et souterraines, dans une région où ces ressources sont très sensibles, ce qui peut être à l'origine d'une baisse forte du niveau des nappes.
- **Du point de vue qualitatif :** l'agriculture intensive développée en Champagne berrichonne a favorisé l'usage de fortes quantités d'engrais et de produits phytosanitaires, entraînant des pollutions dispersées et diffuses plus ou moins généralisées. La teneur en nitrates dans l'eau de la nappe dépasse souvent le seuil admis de 50 mg/l.

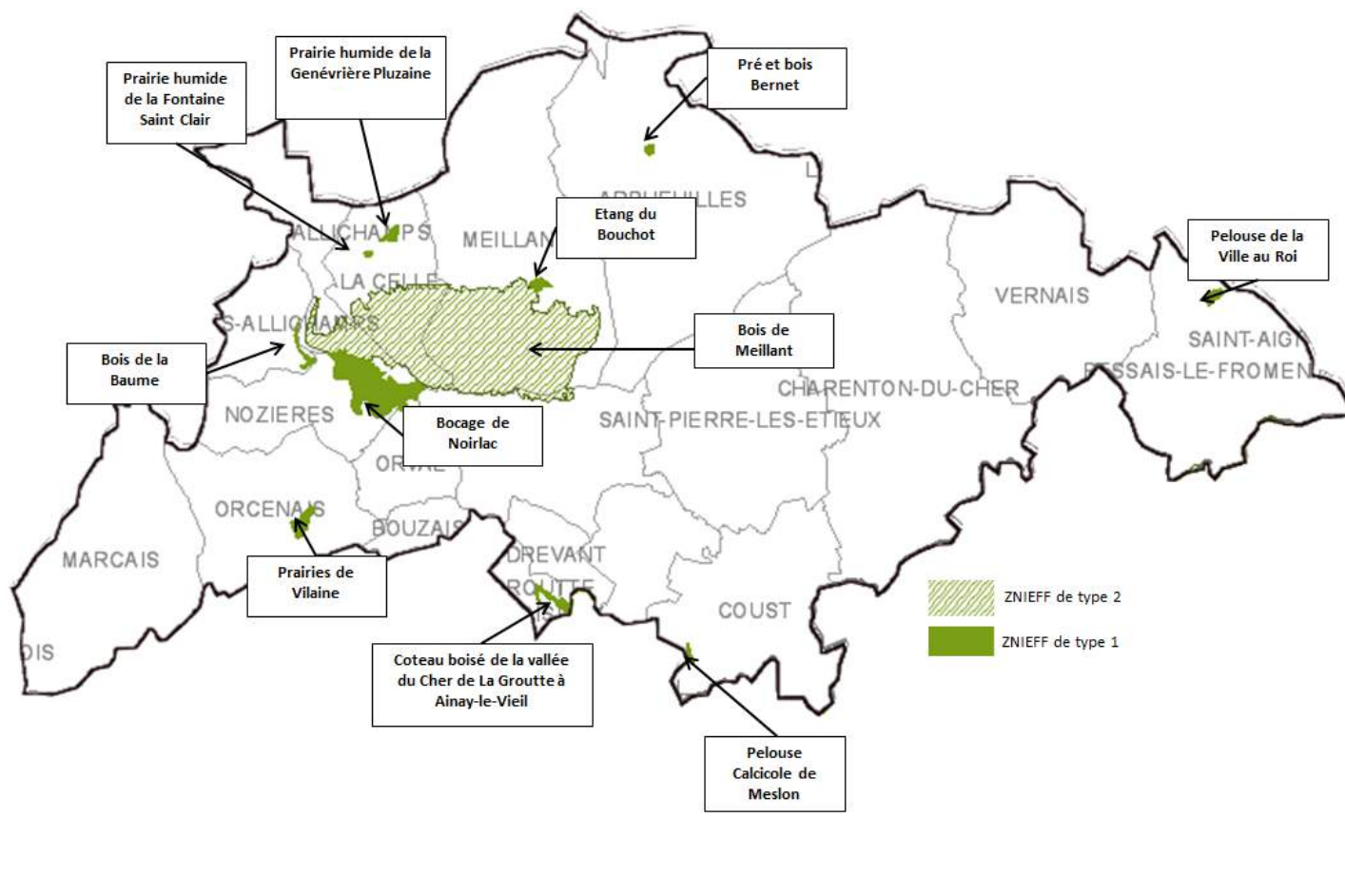
Chronique piézométrique de la nappe du Jurassique à Farges-Allichamps (source : BRGM) **Chronique piézométrique** (valeurs journalières)





**ETAT INITIAL DE
L'ENVIRONNEMENT -
COMPOSANTES DU MILIEU
NATUREL**

Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistiques et Floristique (source : DREAL Centre Val de Loire)



Le territoire de la communauté de communes Cœur de France est concerné par onze ZNIEFF :

- **ZNIEFF de type 1 :**
 - Bocage de Noirlac,
 - Prairie de la Vilaine,
 - Coteau boisé de la vallée du Cher de La Groutte à Ainay-le-Vieil,
 - Bois de la Baume,
 - Etang du Bouchot,
 - Pelouse de la Ville au Roi,
 - Pré et bois Bernet,
 - Prairie humide de la Genévrière Pluzaine,
 - Prairie humide de la Fontaine Saint Clair,
 - Pelouse calcicole de Meslon.
- **ZNIEFF de type 2 : Bois de Meillant**

Définition et portée des ZNIEFF : les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) constituent une base de connaissance permanente des espaces naturels dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse des écosystèmes, soit sur la présence d'espèces faunistiques ou floristiques rares et menacées. Les ZNIEFF peuvent être de deux types:

- **Les ZNIEFF de type 1** correspondent à des zones d'intérêt biologique remarquable au titre des espèces ou des habitats de grande valeur écologique,
- **Les ZNIEFF de type 2** sont constituées de grands ensembles naturels, riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

La ZNIEFF de type 1 « Bocage de Noirlac »

Le Bocage de Noirlac se situe essentiellement sur la commune de Bruère-Allichamps, dans la vallée du Cher. La ZNIEFF est dominée par l'abbaye de Noirlac datant du 12^{ème} siècle. L'ancienneté du système bocager associée à la dynamique fluviale du Cher offrent un patrimoine naturel et paysager exceptionnel. Au delà des habitats et de la flore déterminante, ce sont principalement les espèces faunistiques inféodées au système bocager qui justifient la localisation de cette ZNIEFF.

- Superficie : 248,7 ha
- Habitats déterminants :
 - 22.3232 Gazons à petits Souchets
 - 22.414 Colonies d'Utriculaires
 - 24.52 Groupements euro-sibériens annuels des vases fluviales
 - 44.121 Saussaies à Osier et Salix triandra
 - 44.13 Forêts galeries de Saules blancs
 - 44.31 Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires)
 - 44.41 Grandes forêts fluviales médio-européennes
- Activités humaines : agriculture, élevage, pêche, chasse, gestion conservatoire.

Nombre d'espèces recensées (source INPN)				
	dont	Statut réglementé	Liste Rouge France	Déterminantes ZNIEFF
Oiseaux : 11		11	6	6
Insectes : 68		3	2	47
Amphibiens : 1		1	1	1
Mammifères : 6		6	6	6
Angiospermes : 15				7

L'intérêt patrimonial national du Bocage de Noirlac est important pour la faune des coléoptères saproxyliques. A titre indicatif, le *Dermestoides sanguinicollis*, le *Podeonius acuticornis* et le *Nematodes filum* sont des espèces extrêmement rares et qui possèdent un très fort indice patrimonial.

L'écosystème bocager héberge également des populations de chiroptères et d'oiseaux cavernicoles comme le Pic noir (*Dryocopus martius*). Concernant les chiroptères, la Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*), le Vespertilion de Daubenton (*Myotis daubentonii*), le Grand Murin (*Myotis myotis*), le Vespertilion à moustaches (*Myotis mystacinus*) et la Noctule commune (*Nyctalus noctula*) ont été recensés. Parmi les autres espèces protégées, on notera la nidification du Milan noir, la présence du Cuivré des marais et l'occupation des mares par le Triton crêté.

Bocage de Noirlac (Source : ADEV Environnement)



La ZNIEFF de type 1 « Bois de la Baume »

C'est un boisement de pente exposé au nord-est en vallée du Cher.

Les peuplements en présence sont principalement de la chênaie-charmaie mais on retrouve en bonne proportion de la chênaie-hêtraie neutrophile à calcicole.

Ces bois frais sur marnes abritent de belles populations de *Scilla bifolia* qui est protégées en région Centre et largement représentée dans ce bois.

Il faut également souligner la présence de *Lathraea squamaria*, espèce présente dans seulement 4 stations dans le département du Cher. Seuls quelques individus (8) ont été observés sur le site lors de l'année de prospection. Cette espèce témoigne souvent d'un milieu en bon état de conservation.

Au total, on comptabilise cinq espèces déterminantes de ZNIEFF, dont trois sont protégées au niveau régional. La ZNIEFF est classée en type I pour sa richesse floristique et le bon état de conservation de ses habitat.

- **Superficie : 13,26 ha**
- **Habitats déterminants :**
 - 41.13 Hêtraies neutrophiles
 - 41.2 Chênaies-charmaies



La ZNIEFF de type 1 « Prairies de la Vilaine »

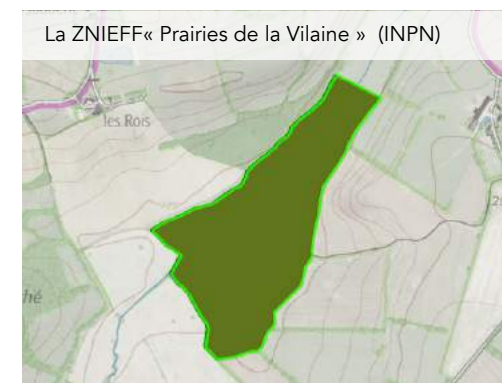
Il s'agit d'un ensemble de prairies contigües situées dans le nord-est du Boischaud, en marge de la vallée du Cher sur la commune d'Orcenais.

L'humidité est variable au sein des parcelles, on retrouve ainsi des zones très humides et des taches plus mésophiles. Au sein de ces variantes se retrouvent des espèces de la flore prairiale patrimoniale, comme le Trèfle étalé (*Trifolium patens*), le Trèfle à petites fleurs (*T. micranthum*) ou le Trèfle écaillé (*Trifolium squamosum*). Il y a aussi une population conséquente de plusieurs milliers de pieds d'Orchis à fleurs lâches (*Anacamptis laxiflora*), espèce protégée en région Centre.

Au nord-ouest existent des mosaïques de prairies oligotrophes fraîches du Molinion et de pelouses marneuses qui sont favorables à des espèces telles que l'Ophioglosse répandu (*Ophioglossum vulgatum*), l'Orchis incarnat (*Dactylorhiza incarnata*) et l'Ochis brûlée (*Neotinea ustulata*) toutes trois protégées en région Centre.

Au total sur ces prairies ont été observées une quinzaine d'espèces de la flore déterminantes des ZNIEFF (dont quatre protégées au niveau régional), elles sont particulièrement remarquables pour leur richesse et leur surface.

- **Superficie : 28,16 ha**
 - 34.322 Pelouses semi-sèches médioeuropéennes à *Bromus erectus*
 - 37.21 Prairies humides atlantiques et subatlantiques
 - 37.31 Prairies à Molinie et communautés associées
- **Activités humaines : agriculture, élevage**



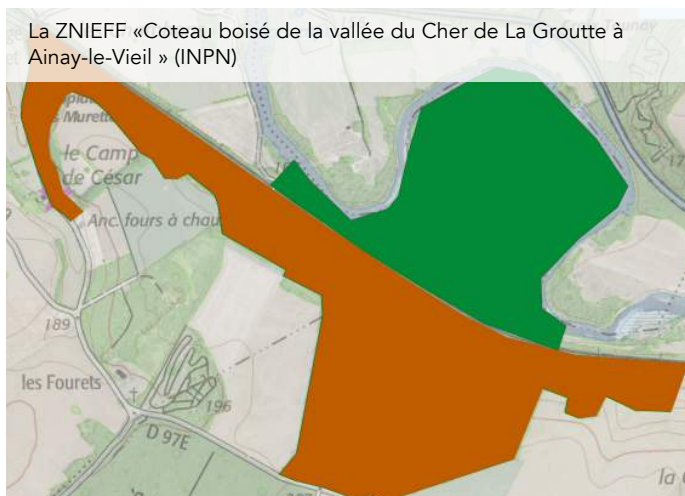
La ZNIEFF « Coteau boisé de la vallée du Cher de La Groutte à Ainay-le-Vieil » de type 1

La zone est principalement composée d'un coteau calcaire exposé au nord-est surplombant le Cher. Cette exposition conditionne une ambiance fraîche permettant l'installation d'une chênaie-charmaie riche en géophytes vernaux avec la présence d'*Allium ursinum*, ou des rares *Lathraea squamaria* et *Thalictrella thalictrelloides*, toutes deux protégées au niveau régional.

Des espèces plus typiques des boisements calcicoles xériques sont aussi trouvées sur le site comme *Buxus sempervirens*, ou *Ribes alpinum*. Ces espèces sont également présentes sur le plateau, au sein de faciès de recolonisation d'anciennes pelouses calcicoles en compagnie de *Globularia bisnagarica*, *Polygala calcarea* ou *Trifolium rubens*.

Au total, 23 espèces déterminantes de ZNIEFF, dont neuf protégées au niveau régional, ont été recensées sur le site.

- Superficie : 56,93ha
- Habitats déterminants :
 - 31.81211 Fruticées médio-européennes à Prunelliers et Troènes
 - 34.32 Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides
 - 41.2 Chênaies-charmaies



La ZNIEFF « Pelouse de la Ville au Roi » de type 1

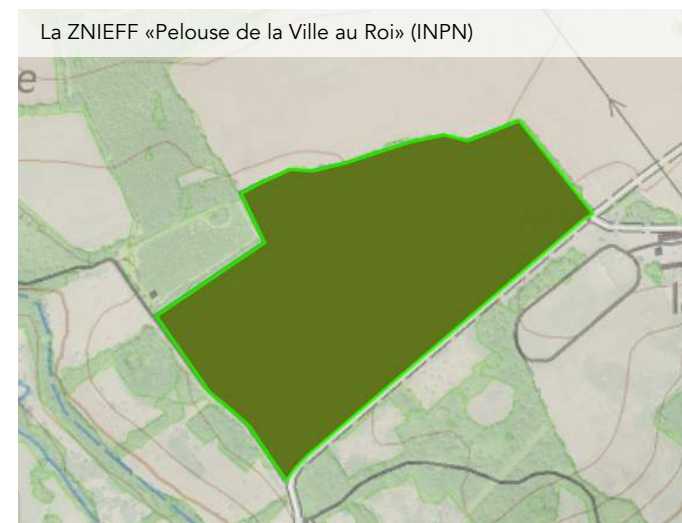
La pelouse de la Ville au roi est une pâture à chevaux établie sur le plateau dominant la vallée de l'Auron.

Parmi les espèces typiques des pelouses calcicoles, il y a la Cardoncelle molle (*Carthamus mitissimus*), protégée en région Centre, la Germandrée petit-chêne (*Teucrium chamaedrys*) ou l'Orobanche de la Germandrée (*Orobanche teucrii*).

La richesse du site tient aussi dans le cortège assez important d'espèces annuelles entretenu par le piétinement des chevaux. Il y a sur le site la Buplèvre du Mont Baldo (*Bupleurum baldense*), ou la Luzerne orbiculaire (*Medicago orbicularis*) deux espèces peu fréquentes en région Centre et constituant ici une population assez isolée.

Au total, une quinzaine d'espèces ont été recensées sur le site, dont trois sont protégées au niveau régional. La zone est inscrite à l'inventaire ZNIEFF pour la richesse de son cortège floristique et pour la qualité de ses habitats

- Superficie : 14,92ha
- Habitats déterminants :
 - 34.11 Pelouses médio-européennes sur débris rocheux
 - 34.322 Pelouses semi-sèches médioeuropéennes à Bromus erectus
 - Activités humaines : élevage



La ZNIEFF de type 1 « Pré et bois Bernet »

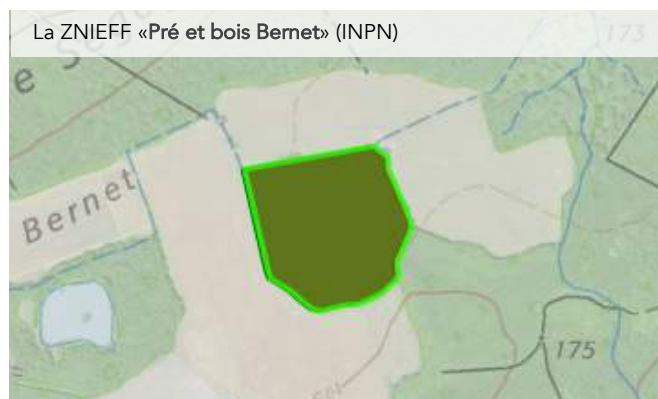
Il s'agit d'un suintement probablement alimenté par la source en amont et d'une zone humide, plus ou moins boisée, située au sud de la Champagne-Berrichonne.

Le suintement de la zone pâturée abrite des milieux humides patrimoniaux oligotrophes. On observe ainsi une mosaïque de basmarais calcaire (de l'*Hydrocotylo vulgaris-Schoenenion nigricantis*) et de prairie pâturée oligotrophe calcaire (du *Deschampsio mediae-Molinion arundinaceae*) abritant de nombreuses espèces patrimoniales (dont *Schoenoplectus tabernaemontani*).

Les parties ouvertes comprennent des mosaïques de prairies oligotrophes humides basiques, de tâches de bas-marais à *Schoenus nigricans* et des peuplements d'hélophytes. L'étang ne présente aucun intérêt floristique pour le moment car très récent.

Au total, on comptabilise seize espèces déterminantes, dont sept sont protégées au niveau régional. Le classement en ZNIEFF de type I de cette zone est donc justifié pour son intérêt floristique et l'état de conservation des milieux humides

- Superficie : 6,36ha
- Habitats déterminants :
 - 37.311 Prairies à Molinie sur calcaires
 - 53.3 Végétation à *Cladium mariscus*
 - 54.21 Bas-marais à *Schoenus nigricans* (choin noir)
- Activités humaines : agriculture.



La ZNIEFF type 1 « Prairie humide de la Fontaine Saint Clair »

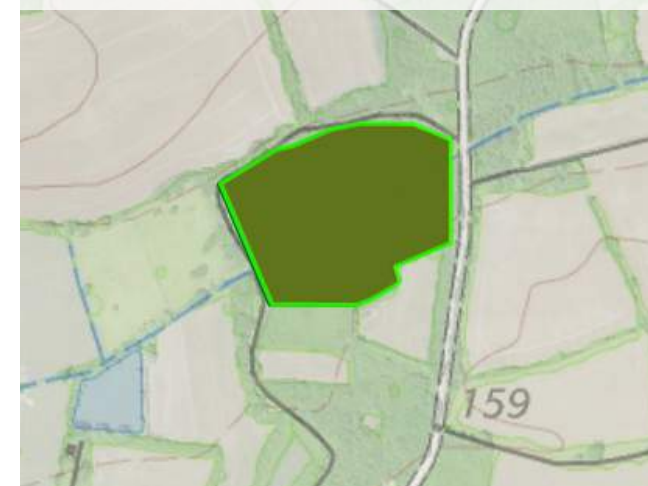
Il s'agit d'une prairie pâturée et fauchée régulièrement.

Huit espèces végétales déterminantes y ont été recensées. Quatre parmi ces dernières sont protégées en région Centre (*Lathyrus pannonicus ssp asphodeloides*, *Dactylorhiza incarnata*, *Sanguisorba officinalis* et *Ophioglossum vulgatum*).

Les inventaires faune ont porté sur les insectes et ont mis évidence la présence de deux espèces déterminantes de ZNIEFF de papillons et deux d'orthoptères.

- Superficie : 3,5ha
- Habitats déterminants :
 - 37.21 Prairies humides atlantiques et subatlantiques
 - 37.311 Prairies à Molinie sur calcaires
- Activités humaines : agriculture.

La ZNIEFF «Prairie humide de la Fontaine Saint Clair » (INPN)



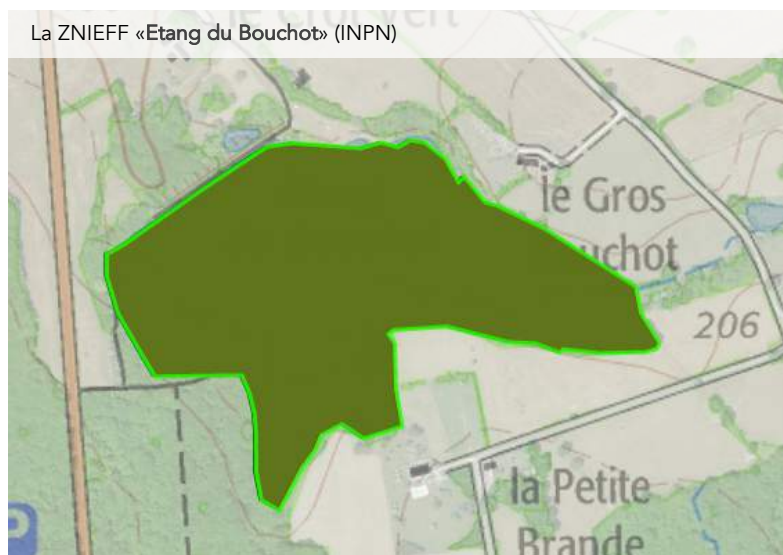
La ZNIEFF de type 1 « Etang du Bouchot »

Les rives de l'étang, en pentes douces abritent, notamment au nord, de vastes zones de végétation amphibie de l'*Elodo palustris-Spargagnion* et de l'*Oenanthion fistulosae*. Ces habitats sont d'un intérêt patrimonial fort avec la présence, en effectifs très importants, de deux espèces protégées au niveau national : la Gratiolle officinale (*Gratiola officinalis*) et la Littorelle à une fleur (*Littorella uniflora*).

On peut également noter la présence sur ces rives du Crypside faux-vulpin (*Crypsis alopecuroides*), espèce protégée.

En tout, 9 espèces déterminantes ont été recensées sur ce site dont 3 protégées au niveau national et 2 au niveau régional justifiant le classement de cet étang dans l'inventaire des ZNIEFF de type I.

- Superficie : 12,3ha
- Habitats déterminants :
 - 22.313 Gazons des bordures d'étangs acides en eaux peu profondes
 - 22.321 Communautés à Eleocharis
- Activités humaines : Pêche, chasse.



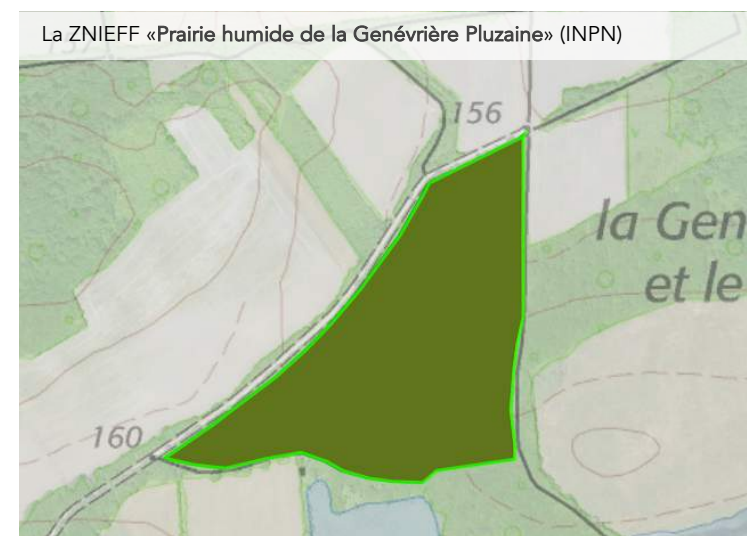
La ZNIEFF de type 1 « Prairie humide de la Genévrière Pluzaine »

L'abandon du système pastoral a pour résultat une fermeture progressive du milieu par les fruticées, qui paraît cependant aujourd'hui freinée par un entretien par fauchage pour la chasse.

Neuf espèces végétales déterminantes y ont été recensées. Cinq parmi ces dernières sont protégées en région Centre (*Lathyrus pannonicus ssp. asphodeloides*, *Dactylorhiza incarnata*, *Sanguisorba officinalis*, *Trifolium montanum* et *Gentiana pneumonanthe*) et représentées par de très belles populations.

Des prospections portant sur les insectes ont été réalisées, recensant deux espèces déterminantes d'orthoptères et cinq de papillons. Parmi ces dernières, on peut citer plus particulièrement le Grand Nègre des bois (*Minois dryas*) vulnérable en région Centre ainsi que l'Azuré des mouillères (*Maculinea alcon*), protégé et en danger critique.

- Superficie : 12,26 ha
- Habitats déterminants :
 - 31.8 Fourrés
 - 37.311 Prairies à Molinie sur calcaires
- Activités humaines : Chasse.



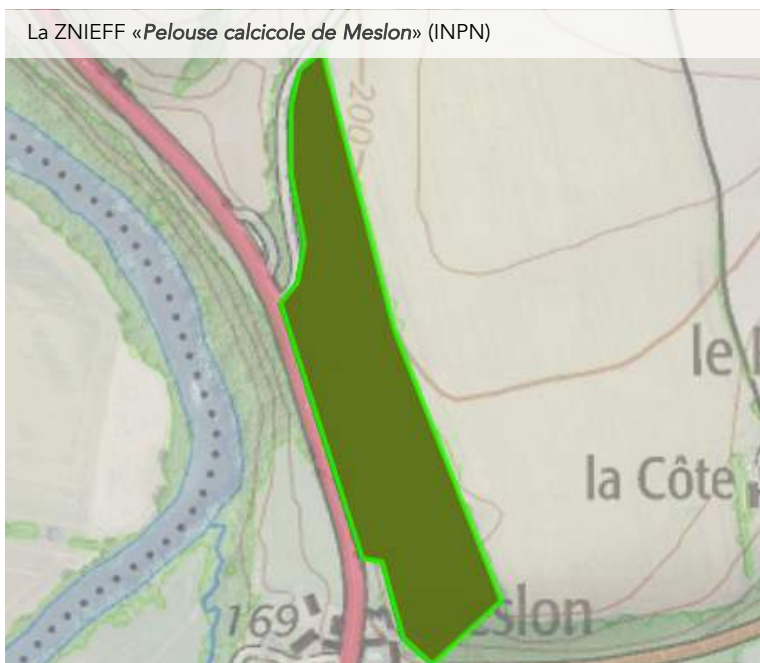
La ZNIEFF de type 1 « Pelouse calcicole De Meslon »

La zone est constituée d'une pelouse calcicole mésophile (*Mesobromion erecti*) établie sur un coteau d'exposition sud-ouest de la vallée du Cher.

Il s'agit d'une des rares pelouses encore en bon état au sud de Châteauneuf-sur-Cher. En 2013, elle est encore entretenue par fauche.

Le cortège floristique est assez important avec la présence d'une dizaine d'espèces déterminantes parmi lesquelles nous pouvons noter le petit Pigamon (*Thalictrum minus*), la Germandrée des montagnes (*Teucrium montanum*) ou encore la Cardoncelle molle (*Carthamus mitissimus*), espèce protégée au niveau régional.

- Superficie : 4,9 ha
- Habitats déterminants :
 - 34.322 Pelouses semi-sèches médioeuropéennes à *Bromus erectus*
- Activités humaines : Agriculture



La ZNIEFF « Bois de Meillant » de type 2

Le bois de Meillant est une composante de l'arc forestier du Cher. Il est privé et exploité en grande partie pour la sylviculture. Il repose sur un substrat majoritairement argileux. Certaines zones présentent néanmoins des horizons calcaires qui affleurent sur les coteaux et apportent une hétérogénéité en termes d'habitats.

La plus grande partie du bois est constituée d'une chênaie sessilliflore acide d'un intérêt limité pour la flore. En revanche, de manière localisée, les chemins et layons acides temporairement humides peuvent abriter des communautés naines d'espèces annuelles. Plusieurs étangs possèdent des végétations amphibies patrimoniales. Au sud de la zone, un coteau boisé à pente assez forte, orienté au sud, fait la transition entre le boisement et la vallée du Cher. A l'extrême ouest de la zone, le coteau abrite une pelouse calcaire en cours de reforestation. Au nord, des formations calcaires apportent une diversité supplémentaire au site.

- Superficie : 1922,91 ha
- Habitats déterminants :
 - 22.313 Gazons des bordures d'étangs acides en eaux peu profondes
 - 22.32 Gazons amphibies annuels septentrionaux
 - 34.322 Pelouses semi-sèches médioeuropéennes à *Bromus erectus*
 - 34.4 Lisières (ou ourlets) forestières thermophiles
 - 41.2 Chênaies-charmaies
- Activités humaines : Sylviculture, chasse.

Nombre d'espèces recensées (source INPN)

	dont	Statut réglementé	Liste Rouge France	Déterminantes ZNIEFF
Phanérogames: 39		3	3	38
Ptéridophytes : 1				1

On peut souligner la présence de deux espèces rares pour la région, la Cicendie filiforme (*Cicendia filiformis*) ou le Mouron nain (*Anagallis minima*).

Au sud de la zone, le coteau possède une flore intéressante comme la Laîche appauvrie (*Carex depauperata*), seule station connue du Cher.

A l'extrême ouest de la zone, des espèces patrimoniales comme la Laitue vivace (*Lactuca perennis*) ou la Cardoncelle molle (*Carduncellus mitissimus*) sont présentes.

Au nord, il existe une chênaie-charmaie neutro-calcicole abritant la Scille à deux feuilles (*Scilla bifolia*) et le Gaillet odorant (*Galium odoratum*), espèce plutôt rare dans ce secteur.



Zones Natura 2000 (source : DREAL Centre Val de Loire)



Le territoire de la communauté de communes Cœur de France abrite deux zones NATURA 2000 :

- Une Zone Spéciale de Conservation (directive HABITATS) : coteaux, bois et marais calcaires de la Champagne berrichonne (n°FR2400520)
- Une Zone Spéciale de Conservation (directive HABITATS) : Basse vallée de l'Arnon (n°FR2400521)

Le réseau NATURA 2000, réseau écologique européen, vise à préserver les espèces et les habitats menacés et/ou remarquables sur le territoire européen, dans un cadre global de développement durable et s'inscrit pleinement dans l'objectif 2010 « Arrêt de la perte de la Biodiversité ».

Le réseau NATURA 2000 est constitué de deux types de zones naturelles, à savoir :

- Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) issues de la directive européenne « Habitats » (directive 92/43/CEE, du 21 mai 1992) ;
- Les Zones de Protection Spéciale (ZPS) issues de la directive européenne « Oiseaux » (directive 79/409 /CEE, de 1979).

Ces deux directives ont été transcrites en droit français par l'ordonnance du 11 avril 2001. Ce dispositif ambitieux doit permettre de protéger un « échantillon représentatif des habitats et des espèces les plus menacées en Europe », en le faisant coexister de façon équilibrée avec les activités humaines.

Code	Habitats
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea
3140	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion
3270	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidention p.p.
4010	Landes humides atlantiques septentrionales à Erica tetralix
4030	Landes sèches européennes
5130	Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires
6110*	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)
6220*	Parcours substepmiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea
6410	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)
7210*	Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae
91E0*	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)
91F0	Forêts mixtes à Quercus robur, Ulmus laevis, Ulmus minor, Fraxinus excelsior ou Fraxinus angustifolia, riveraines des grands fleuves (Ulmenion minoris)

*Forme prioritaire de l'habitat

La Zone Spéciale de Conservation (directive HABITATS) FR2400520 « coteaux, bois et marais calcaires de la Champagne berrichonne »

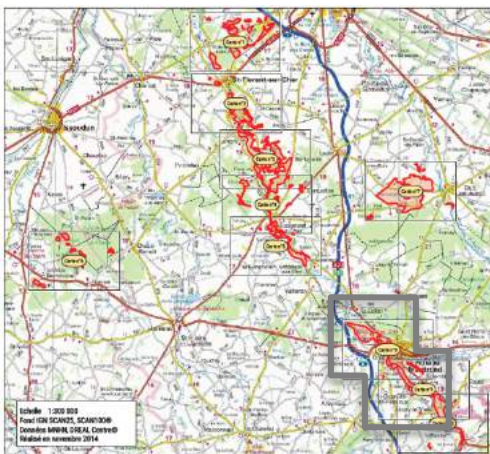
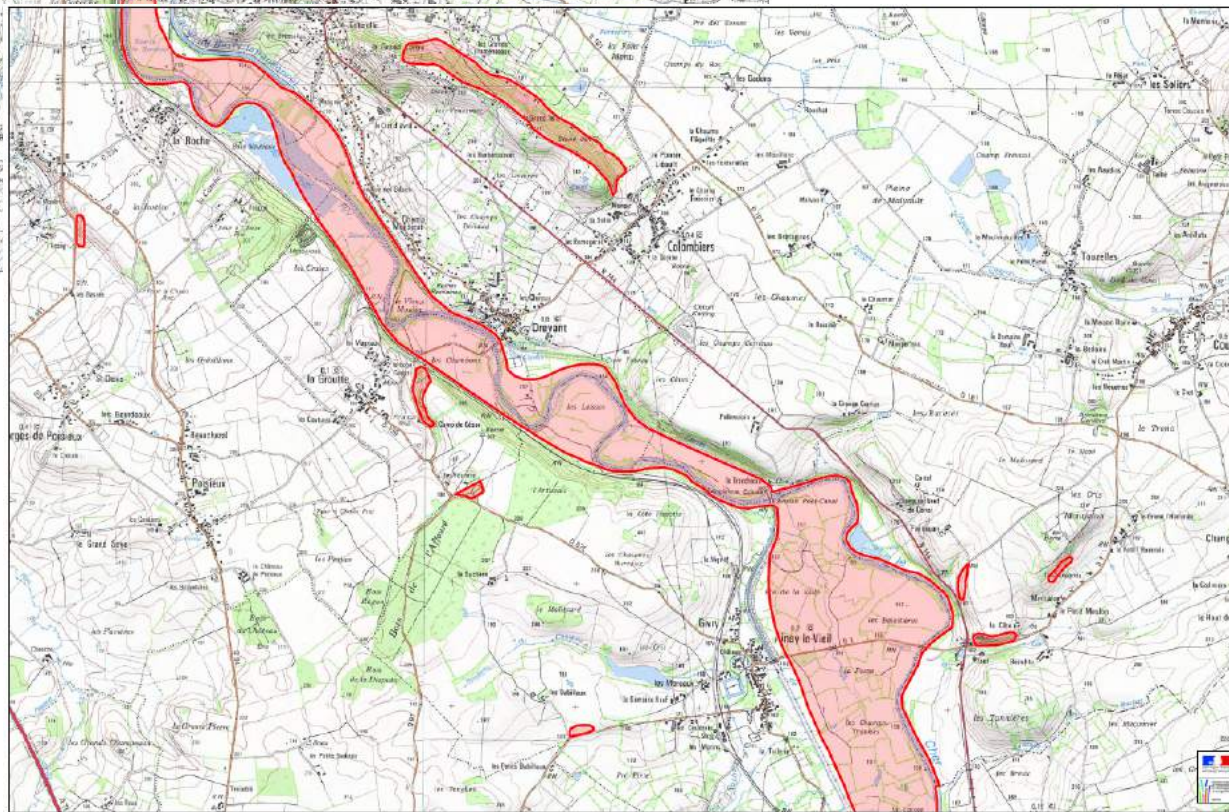
Cette Zone Spéciale de Conservation de 5 008 ha de superficie totale se compose de :

- 16 habitats différents dont 4 sont prioritaires (cf. tableau ci-contre).
- 13 espèces visées par l'annexe II de la « Directive Habitats, Faune, Flore » (directive 92/43/CEE).

La particularité biogéographique des coteaux calcaires, est de renfermer plusieurs espèces rares en limite de répartition :

- *Spirea hypericifolia*, *Rosa gallica*, *Arenaria controversa*, *Geranium sanguineum*, *Odontites jaubertiana*, *Anthyllis montana*, *Stipa pennata*, *Leucanthemum graminifolium*, *Ranunculus gramineus*, *Hyssopus officinale ssp officinale var decumbens* et *Briza media var elatior*.

Zones du territoire de la CC Cœur de France concernées par le zonage NATURA 2000 (source : DREAL Centre Val de Loire / INPN)



La Zone Spéciale de Conservation (directive HABITATS) FR2400520 « coteaux, bois et marais calcaires de la Champagne berrichonne »

La Zone Spéciale de Conservation (directive HABITATS) FR2400521 « Basse vallée de l'Arnon »

Cette Zone Spéciale de Conservation de 1 334 ha de superficie totale se compose de 6 habitats différents dont 1 est prioritaire.

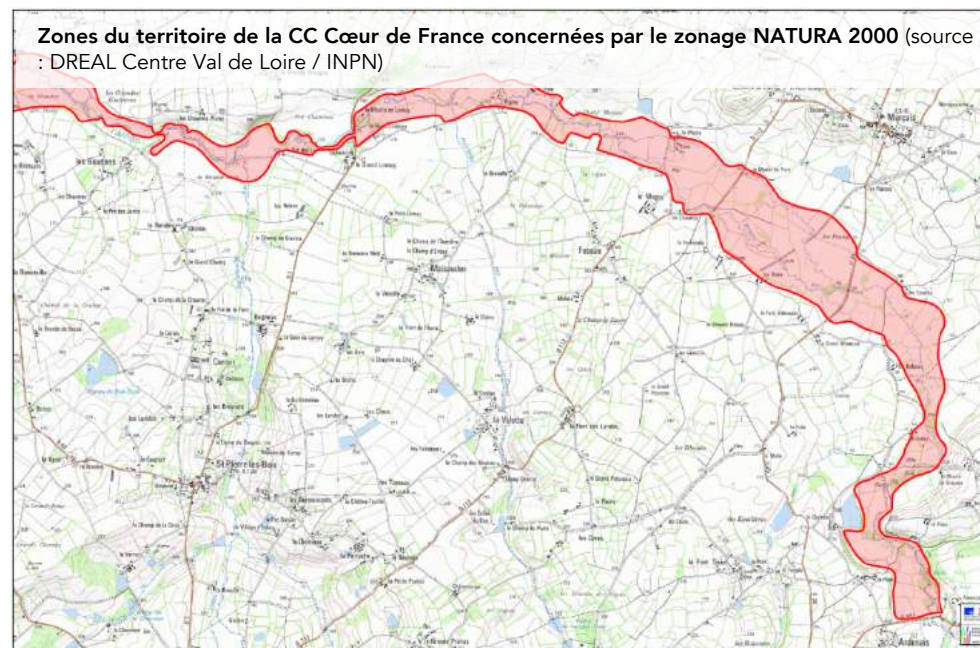
- 9 espèces sont visées par l'annexe II de la « Directive Habitats, Faune, Flore » (directive 92/43/CEE)
- Ensemble de prairies inondables associées à une végétation rivulaire de forêts alluviales à Aulne et de roselières.
- Présence de la plus vaste des deux stations de Fritillaire pintade (5 km de longueur) dans les prairies inondables en rive de L'Arnon du département du Cher, en limite partielle de répartition (aire atlantique).

Fritillaire Pintade (source : Florian PICAUD)



Code	Habitats
3140	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)
91E0*	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)
91F0	Forêts mixtes à Quercus robur, Ulmus laevis, Ulmus minor, Fraxinus excelsior ou Fraxinus angustifolia, riveraines des grands fleuves (Ulmenion minoris)

*Forme prioritaire de l'habitat



Zones Humides potentielles (source : Agence de l'Eau Loire Bretagne)



À l'échelle de son territoire, le SDAGE Loire-Bretagne a cartographié les zones humides selon la probabilité de leur présence. Cette étude s'est basée sur une réflexion sur des facteurs physiques susceptibles de favoriser la mise en place de tels milieux. Ces facteurs sont de quatre ordres : topographique, géologique, géomorphologique, hydrologique.

Un tel inventaire n'a aucunement la prétention de se substituer aux inventaires réalisés sur le terrain. Il permet toutefois de disposer d'une vue d'ensemble sur la répartition des zones à dominante humides sur le territoire.

Cet inventaire conduit à identifier les principales zones humides du territoire de la communauté de communes Cœur de France au niveau des principaux cours d'eaux tels que le Cher, l'Arnon...

Le Lac de Virlay constitue l'une des zones humides reconnues sur le territoire de la communauté de communes Cœur de France, de par son intérêt pour la faune, la flore et les loisirs.

Lac de Virlay (source : LPO du Cher)

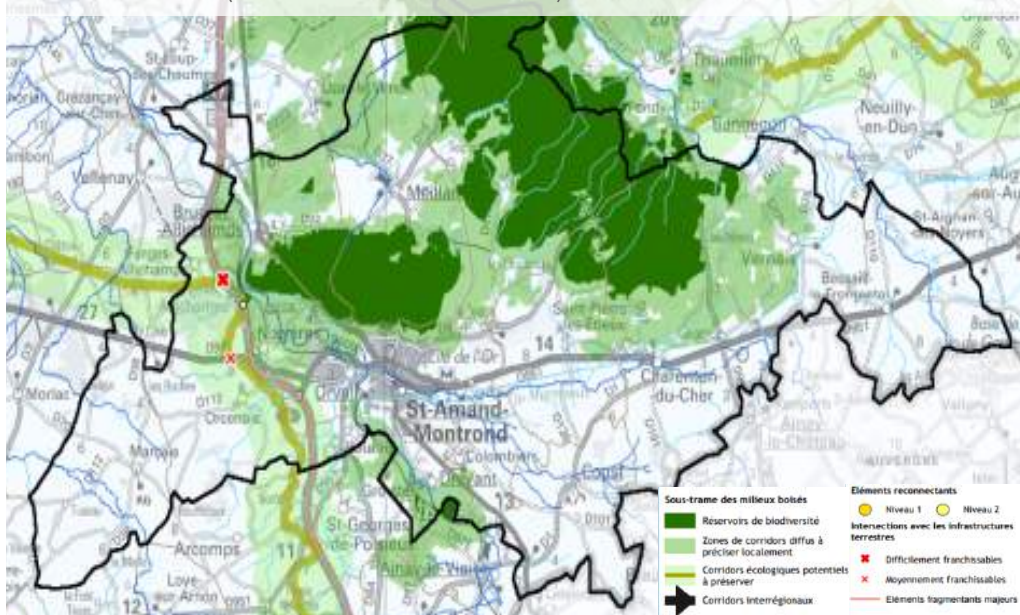


Plaquette de la journée nationale des zones humides (source : LPO du Cher)

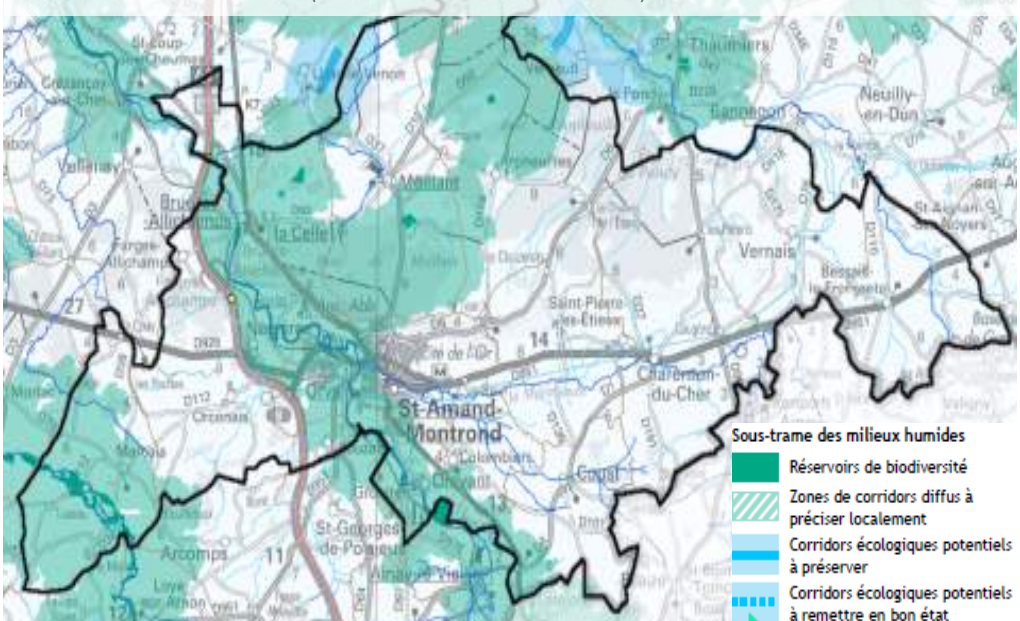


Les zones humides sont des zones de transition entre le milieu terrestre et le milieu aquatique. Cette position d'interface explique que les zones humides figurent parmi les milieux naturels les plus riches au plan écologique.

Sous-trame boisées (source : SRCE Centre-Val de Loire)



Sous-trame milieux humides (source : SRCE Centre-Val de Loire)



Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) est un document cadre élaboré dans chaque région, mis à jour et suivi conjointement par la région (Conseil régional) et l'État (préfet de région) en association avec un comité régional Trame verte et bleue. Son contenu est fixé par le code de l'environnement aux articles L. 371-3 et R. 371-25 à 31 et précisé dans les orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques.

Sur la communauté de communes Cœur de France, une part importante du territoire est concernée par le SRCE, du fait de la présence de nombreuses zones boisées et cours d'eau.

Le SRCE identifie les bois de Meillant et d'Arpheilles comme réservoirs de biodiversité. Les espaces boisés entre ces deux réservoirs constituent des corridors. Ces corridors sont aussi présents le long des cours d'eau.

Le SRCE identifie également des corridors de milieux humides principalement de part et d'autre du Cher ainsi qu'au niveau du bois de Meillant.

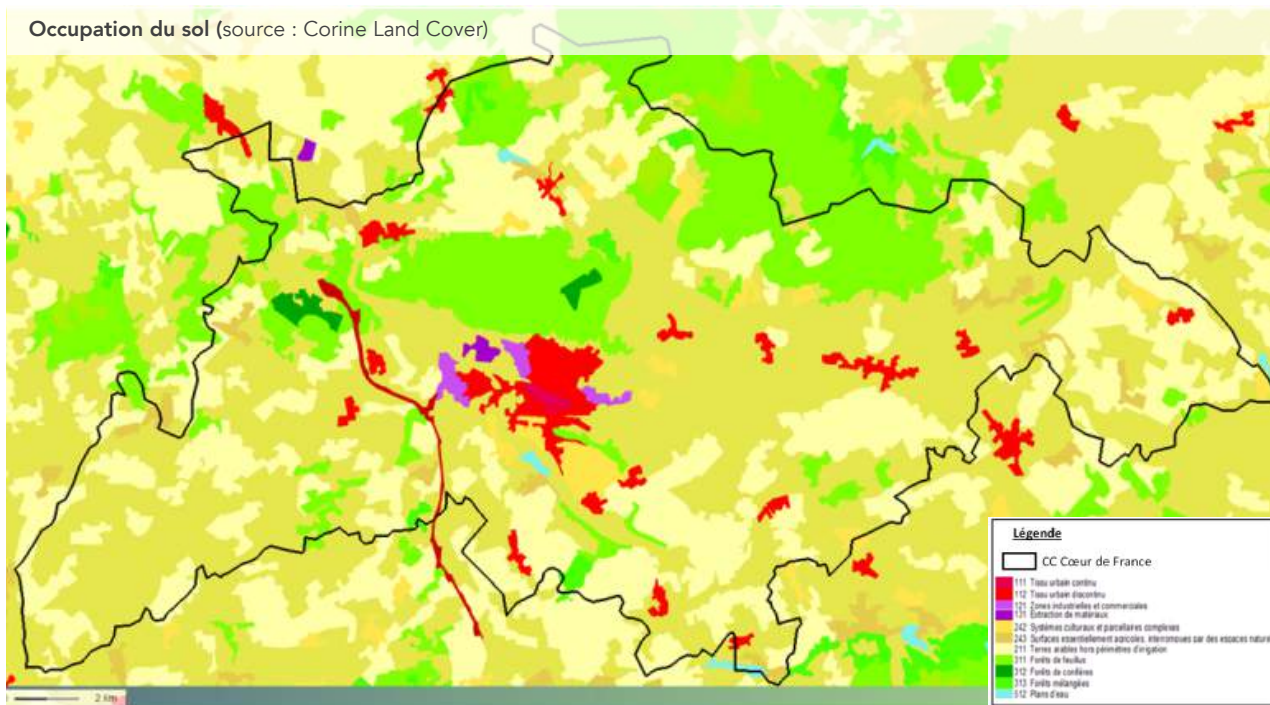
Les discontinuités écologiques les plus importantes susceptibles de créer un effet barrière vis-à-vis du transit des espèces animales sont :

- l'autoroute A71 traversant le territoire à l'ouest et coupant des corridors boisés,
- la RD925 coupant également des corridors boisés empêchant potentiellement le déplacement d'espèces animales.

Bois d'Arpheilles (source : ADEV Environnement)

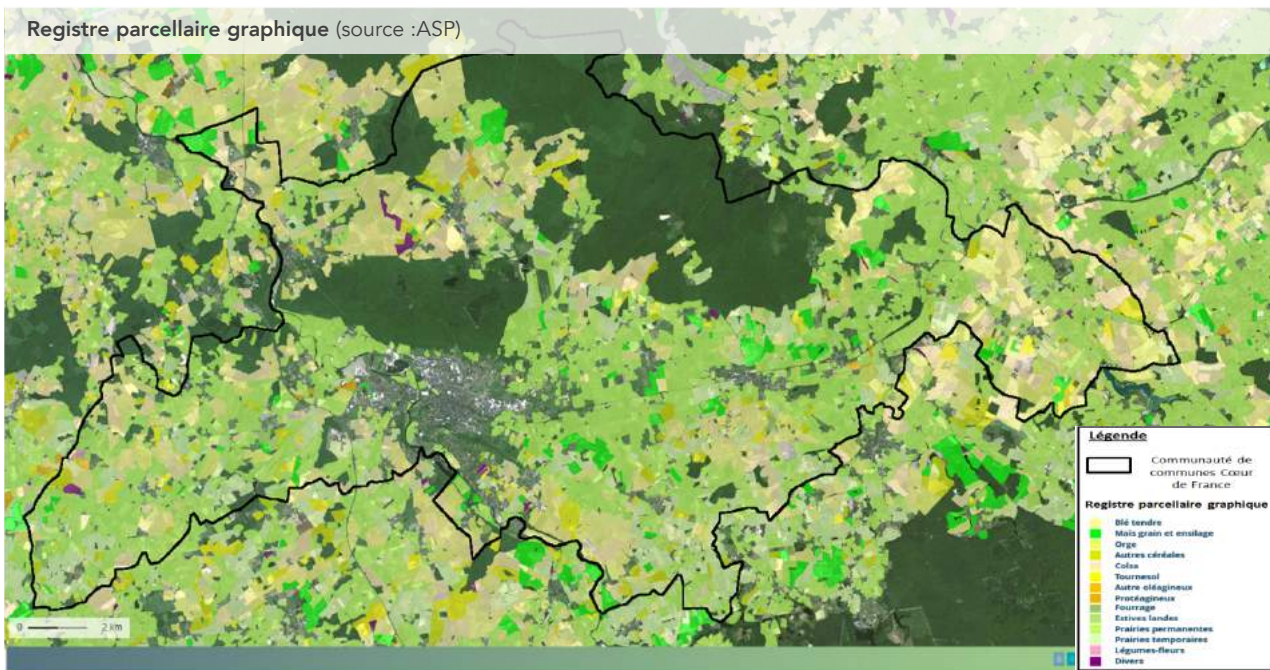


Occupation du sol (source : Corine Land Cover)



- Le territoire de la communauté de communes Cœur de France est partagé entre espaces agricoles, espaces boisés et espaces urbanisés.
- Le territoire est dominé par la présence de systèmes culturels et parcellaires complexes, notamment au centre, au niveau des communes de Saint-Pierre-les Etieux et Charenton-du-Cher.
- Le sud du territoire est plutôt partagé entre pâtures et parcelles destinées à fournir le fourrage.
- Les communes de Meillant, Arpueillles et la Celle se différencient par la présence de milieux forestiers. La commune de Saint-Amand-Montrond est majoritairement urbanisée. Les autres espaces urbanisés sont diffus sur le territoire.
- Les terres de la communauté de communes Cœur de France sont essentiellement utilisées comme prairies permanentes ou temporaires, ainsi que pour la culture de blé, maïs et tournesol.

Registre parcellaire graphique (source :ASP)



Parcelles agricoles sur la commune de Charenton-du-Cher (source : ADEV Environnement)



Pulicaria vulgaris Gaertn
(source :S. Filoche, INPN)



© S. Filoche

Spiranthes aestivalis
(source :S. Filoche, INPN)



filoche

Littorella uniflora (source :S. Filoche, INPN)



© S. Filoche

Les inventaires botaniques réalisés sur le territoire de la communauté de communes Cœur de France montrent une richesse écologique importante concernant la flore.

Les principales espèces protégées recensées sont :

- *Littorella uniflora* (Littorelle à une fleur, Littorelle des étang) : plante vivace de 5-20 cm, acaule, glabre, à souche courte végétant dans l'eau
- *Pulicaria vulgaris* Gaertn, (Herbe de Saint-Roch, Pulicaire annuelle, Pulicaire commune) : plante annuelle à tige de 1-4 dm dressée ou ascendante, pubescente ou presque glabre, à rameaux étalés-dressés
- *Spiranthes aestivalis* (Spiranthe d'été) : plante vivace de 20-40 cm, glabre intérieurement, pubérulente au sommet, à tubercules allongés cylindriques en fuseau
- *Luronium natans* (Flûteau nageant) : plante vivace, glabre, submergée et flottante, à tiges allongées, filiformes, feuillées et florifères aux noeuds
- *Gratiola officinalis* (Gratiolle officinale, Herbe au pauvre homme) : plante vivace de 20-50 cm, glabre, à souche rampante-stolonifère

Hermine (source : ADEV Environnement)



Dermestoides sanguinicollis (source : H. Bouyon, INPN)



Les inventaires de la faune sur le territoire de la communauté de communes Cœur de France ont également montré une forte valeur patrimoniale.

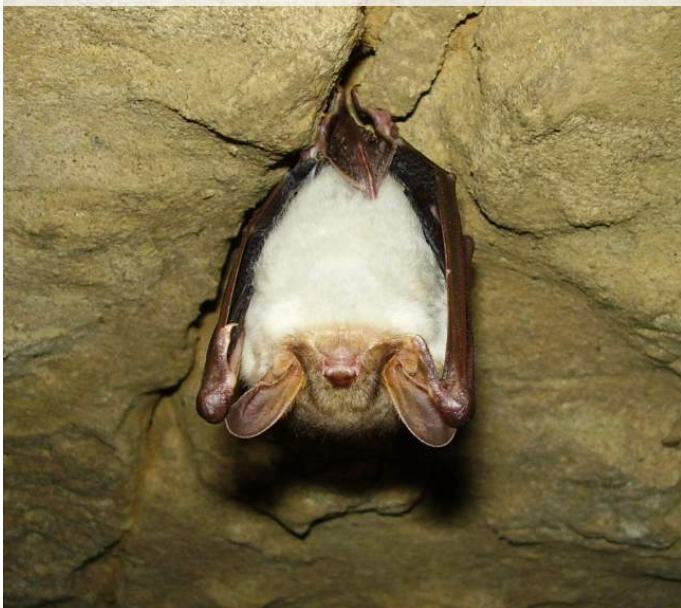
La présence du bocage et de boisements denses tels que la forêt de Meillant ou d'Arpheuilles induit la présence de nombreuses espèces d'oiseaux comme le Pic noir (*Dryocopus martius*).

Concernant les chiroptères, la Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*), le Vespertilion de Daubenton (*Myotis daubentonii*), le Grand Murin (*Myotis myotis*), le Vespertilion à moustaches (*Myotis mystacinus*) et la Noctule commune (*Nyctalus noctula*) ont été recensés.

Les prairies humides et étangs nécessitent une attention particulière du fait de leur attrait pour les amphibiens. Le Triton crêté a été recensé.

L'intérêt patrimonial national du bocage est important pour la faune des coléoptères saproxyliques. A titre indicatif, le *Dermestoides sanguinicollis*, le *Podeonius acuticornis* et le *Nematodes filum* sont des espèces extrêmement rares, et qui possèdent un très fort indice patrimonial.

Grand Murin (source : Florian PICAUD)



Triton crêté (source : ADEV Environnement)

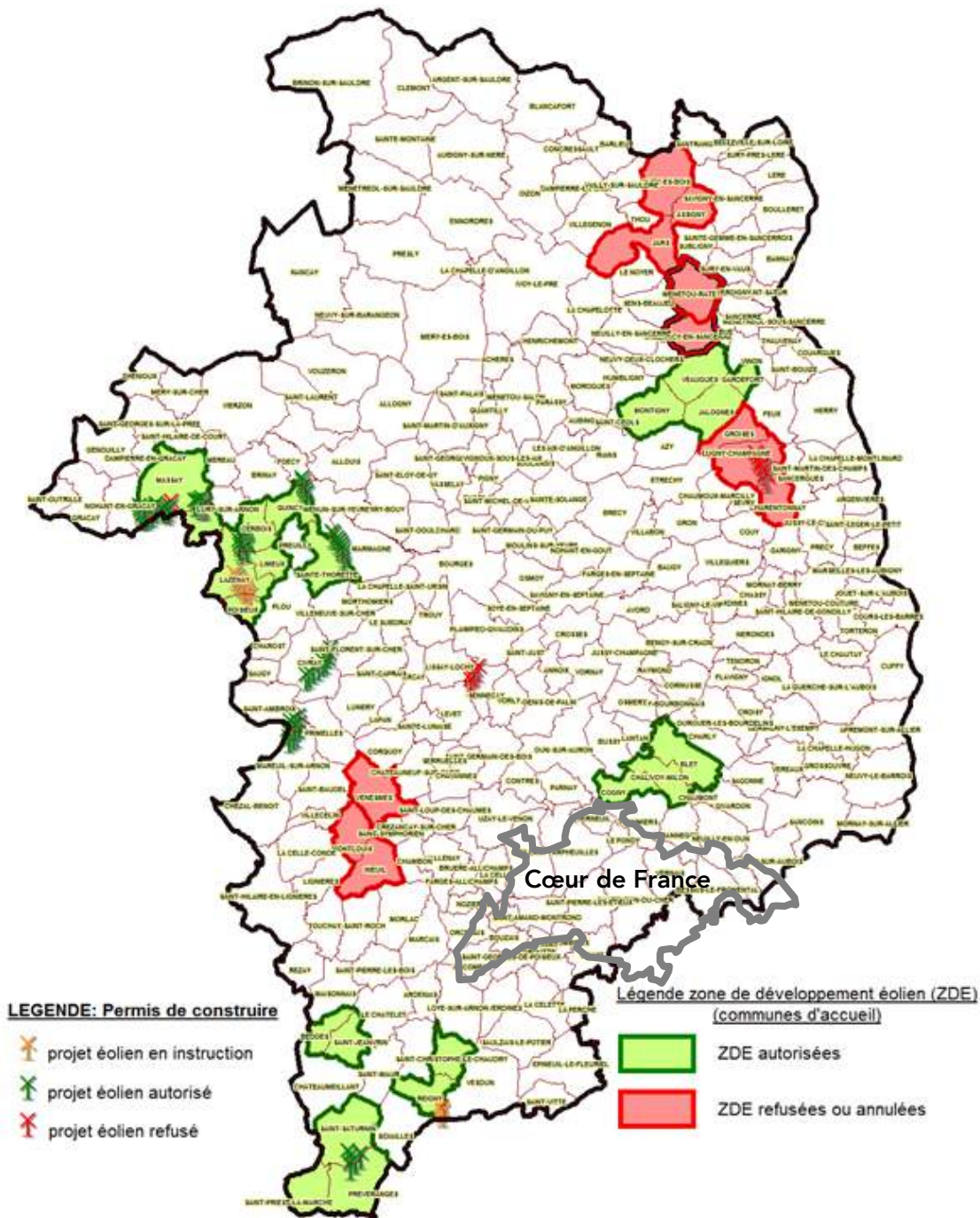


En ce qui concerne les mammifères, des espèces courantes peuvent être recensées : Lapin de Garenne, Lièvre, Belette, Hermine, Putois, Fouine, Martre, Renard, Ragondin, Rat Musqué.

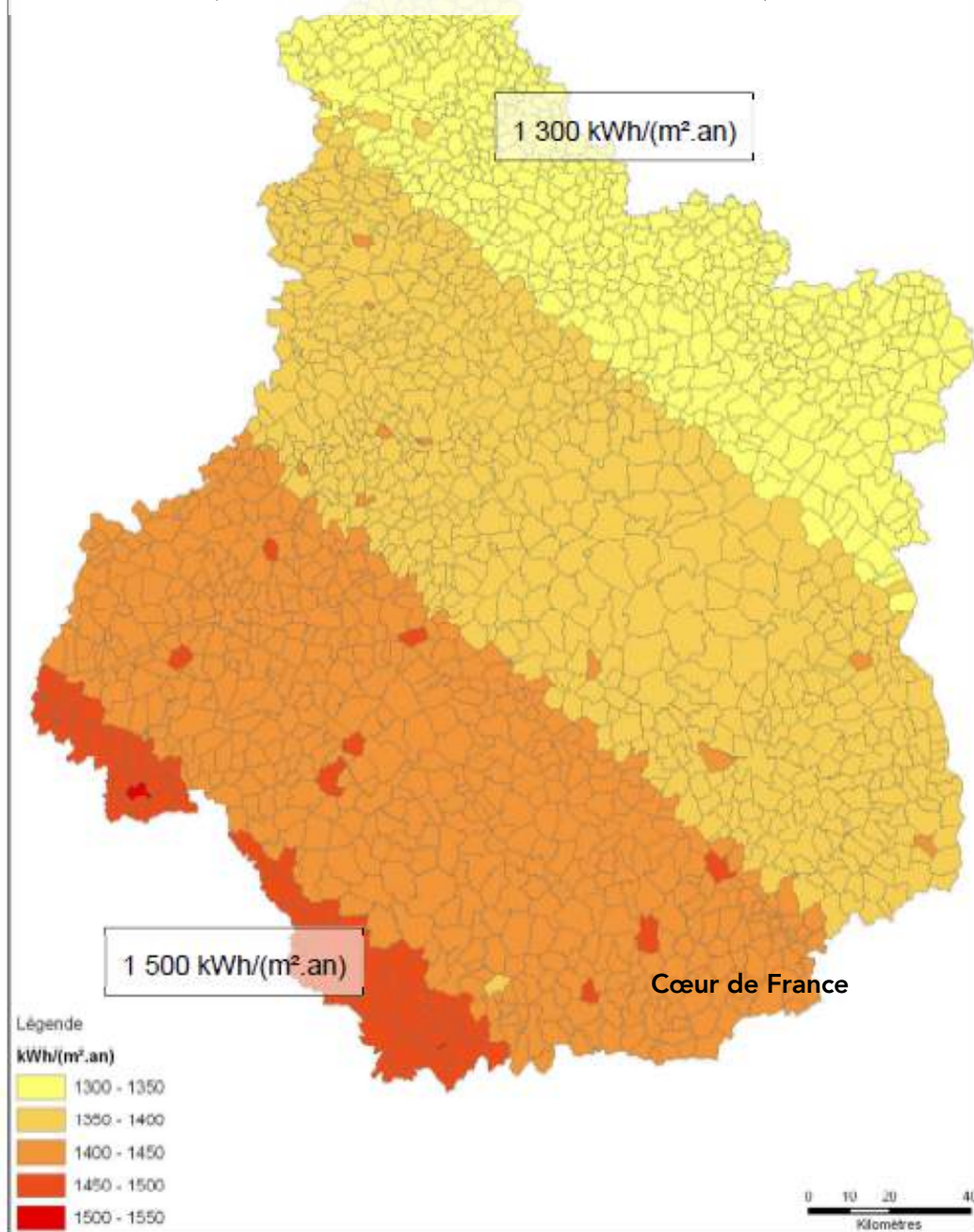
**ETAT INITIAL DE
L'ENVIRONNEMENT – ÉNERGIE
ET CADRE DE VIE**

Énergie éolienne

- La région Centre-Val de Loire est aux avant-postes dans ce mode de production d'énergie.
- Le potentiel éolien dans le Cher est bon en Champagne Berrichonne mais de nombreuses contraintes limitent les zones d'implantation. En mars 2015, 9 parcs de 54 éoliennes sont raccordés dans le Cher.
- Il n'y a aucune Zone de Développement de l'Eolien (ancienne zones définies comme étant favorables au développement de projets éoliens du fait de l'absence de contraintes environnementales) ni de projets éoliens sur le territoire de la communauté de communes Cœur de France.

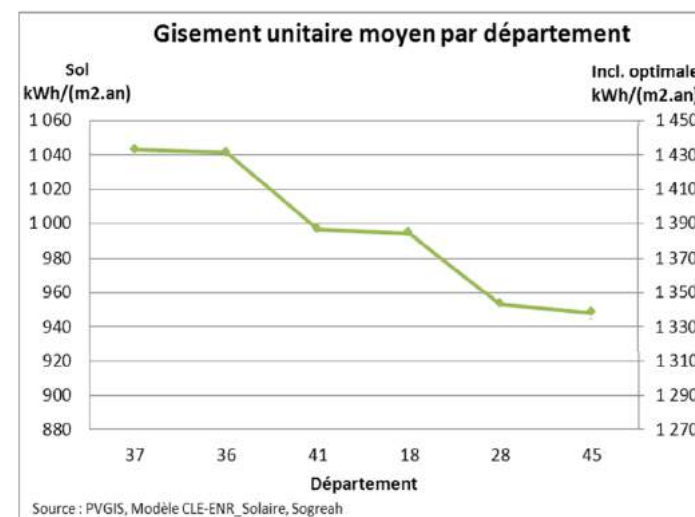


Gisement solaire (source : SOGREAH GROUPE ARTELIA/ DREAL Centre)



Énergie solaire

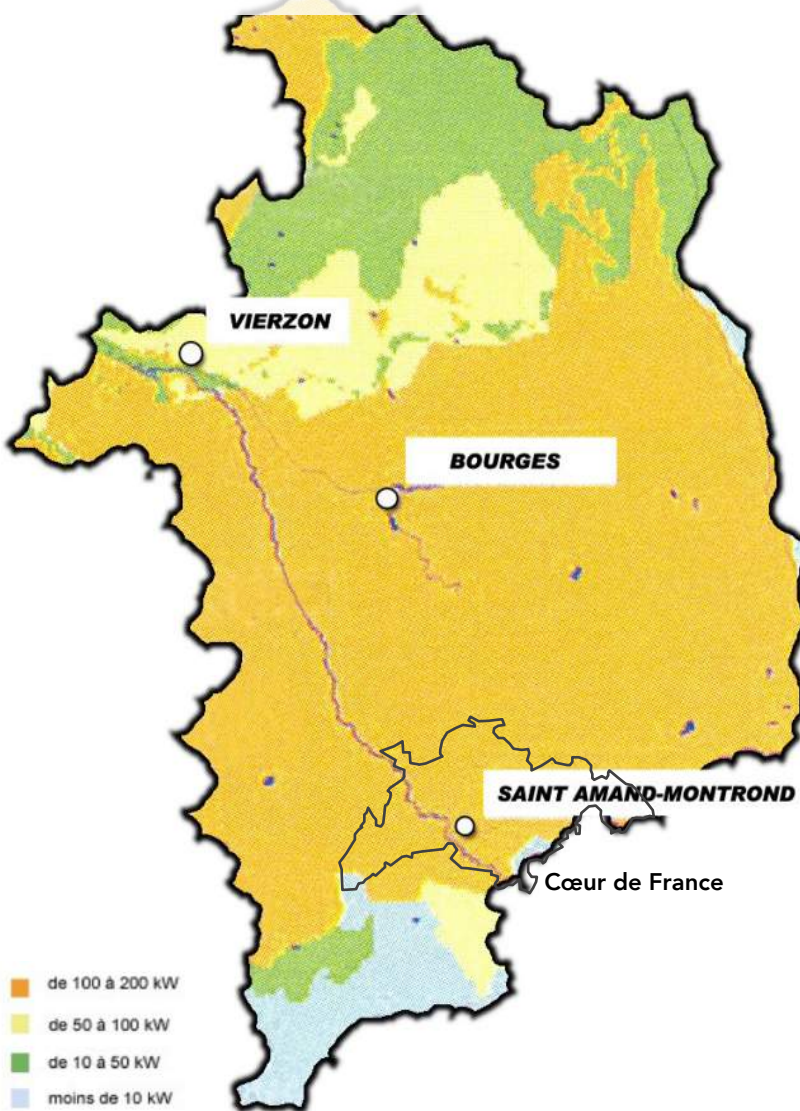
- Le gisement solaire unitaire moyen par commune est présenté par la carte ci-contre. Le gradient d'irradiation est orienté selon un axe sud-ouest / nord-est et évolue de 1 500 kWh/(m².an) à 1 300 kWh/(m².an). Au niveau régional, l'écart est donc relativement faible.
- Le gisement unitaire moyen du département du Cher est le quatrième de la région Centre-Val de Loire.
- On observe une répartition relativement homogène entre les départements, les deux tiers de chaque département étant exposés à un niveau « moyen », niveau pour lequel l'installation de centrales au sol ne devrait, aujourd'hui, pas être une priorité, mais la réalisation d'installation en toiture est tout à fait pertinente.
- Le territoire de la communauté de communes Cœur de France présente un gisement solaire dans la moyenne de la région, avec environ 1 400 kWh/(m².an).
- On ne compte aucun parc photovoltaïque implanté sur le territoire de la communauté de communes Cœur de France.
- Plusieurs projets sont à l'étude, notamment sur les communes de la Groutte (sur une emprise de 9 ha) et Saint-Amand-Montrond (ZAC des Carmes, sur une emprise de 7 ha).



Énergie géothermique :

- Le Cher est concerné par la géothermie très basse énergie dont le potentiel est déterminé comme bon. Il y a actuellement 9 opérations de géothermie basse énergie dans le département, aucune au sein de la communauté de communes.

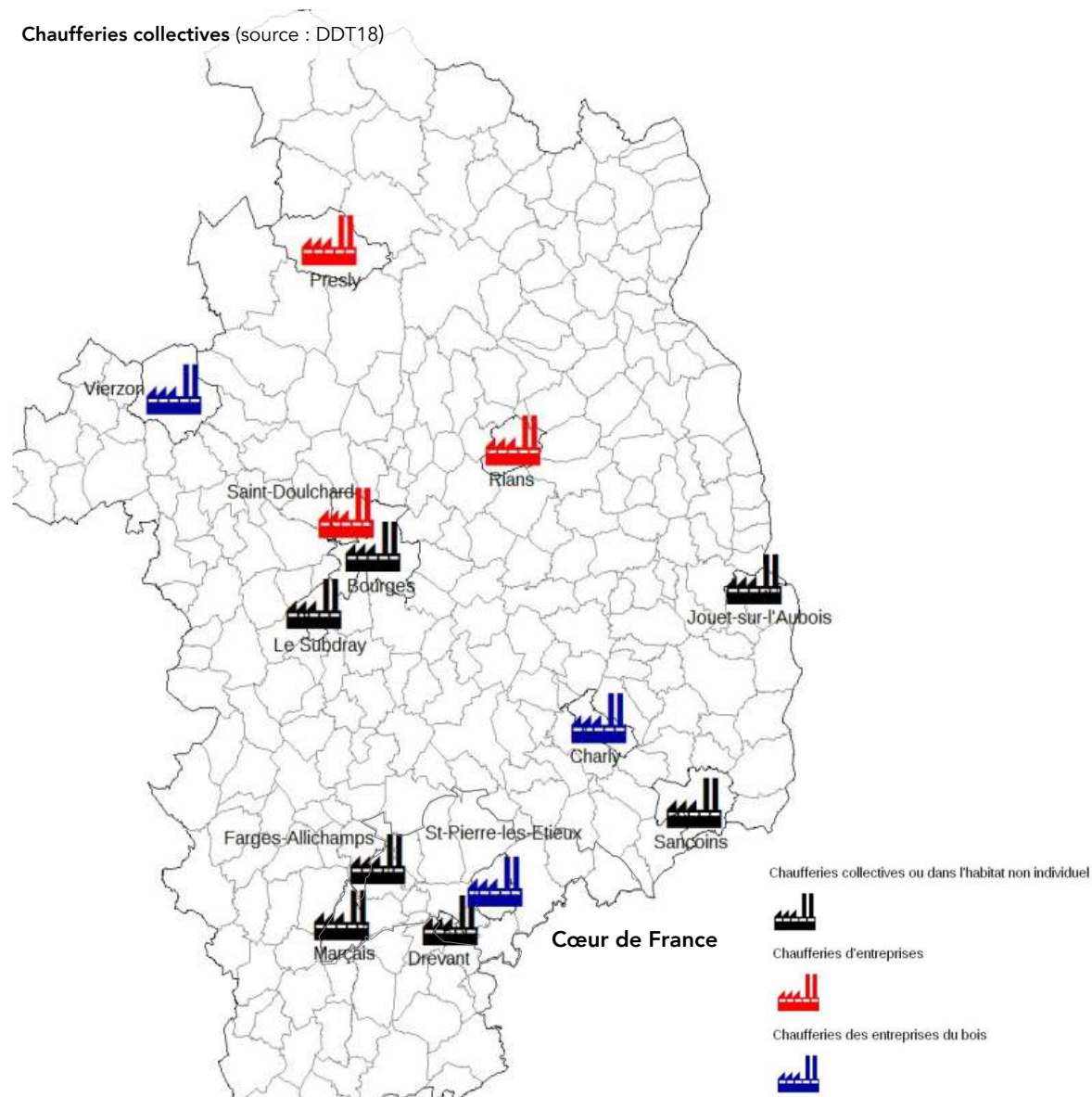
Potentiel géothermique (source : DDT18)



Énergie issue de la biomasse :

- Bois énergie : il existe 16 chaufferies collectives industrielles dans le Cher, dont 4 au sein de la communauté de communes Cœur de France : Saint-Pierre-les-Etieux, Drevant, Farges-Allichamps, Marçais.
- Biogaz : il existe une installation dans le Cher, et plusieurs en projet mais aucune au sein de la communauté de communes.

Chaufferies collectives (source : DDT18)



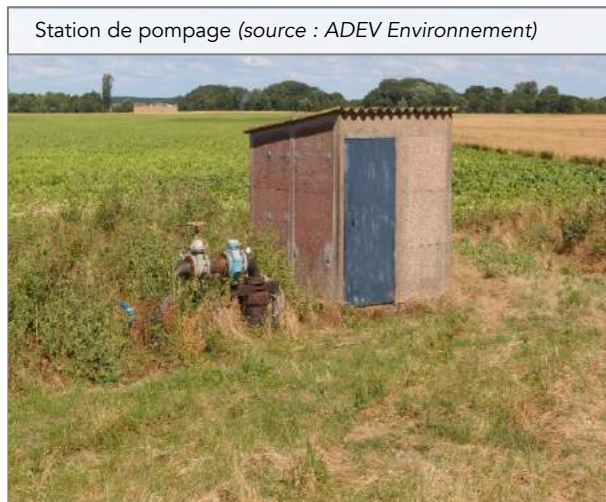
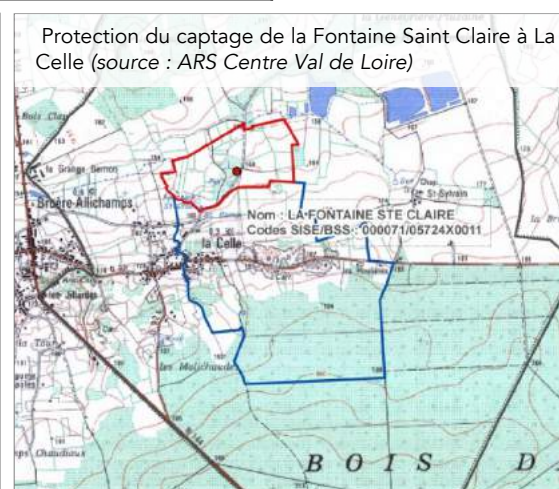
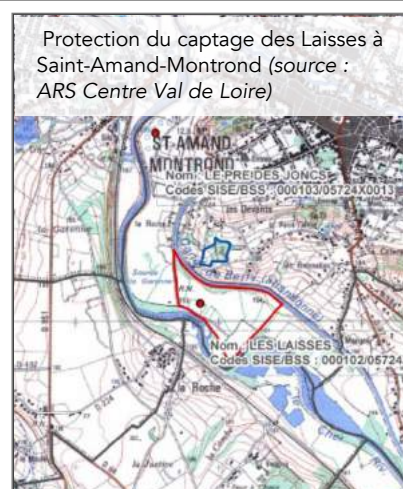
Captage	Profondeur	Débit pompé (réel)	Débit réglementaire (autorisé)	Aquifère capté	Régie
LA CELLE – la fontaine Sainte Claire	77 m	505 m ³ /j	532 m ³ /j	Calcaires du Dogger	Communale (SIEAP de la fontaine Saint Clair)
ST AMAND MONTROND Les Laisses	9 m	Non renseigné	210 m ³ /j	Alluvions récentes du Cher	Communale (SIVU de St Amand/Orval)
DREVANT Quai du Canal	6 m	32m ³ /h	38 m ³ /h	Alluvions récentes du Cher	Non renseigné
COUST (Le Moulin)	5 m	Non renseigné	74 m ³ /h	Non renseigné	Communale (SIEAP de Charenton du Cher)

Sur le territoire de la communauté de communes, l'eau destinée à la consommation humaine provient de ressources souterraines.

Les grands ensembles aquifères qui constituent cette ressource sont les suivants :

- la nappe des calcaires du Dogger (captée)
- la nappe des alluvions récentes du Cher (captée)

Ces différentes nappes contribuent à l'alimentation de 4 forages actifs desservant des unités de distribution. Prélèvements sur ces captages.



Protection du captage du Quai du Canal à Drevant (source : ARS Centre Val de Loire)



Protection du captage du Moulin à Coust (source : ARS Centre Val de Loire)

CADRE DE VIE - GESTION DES EAUX USÉES

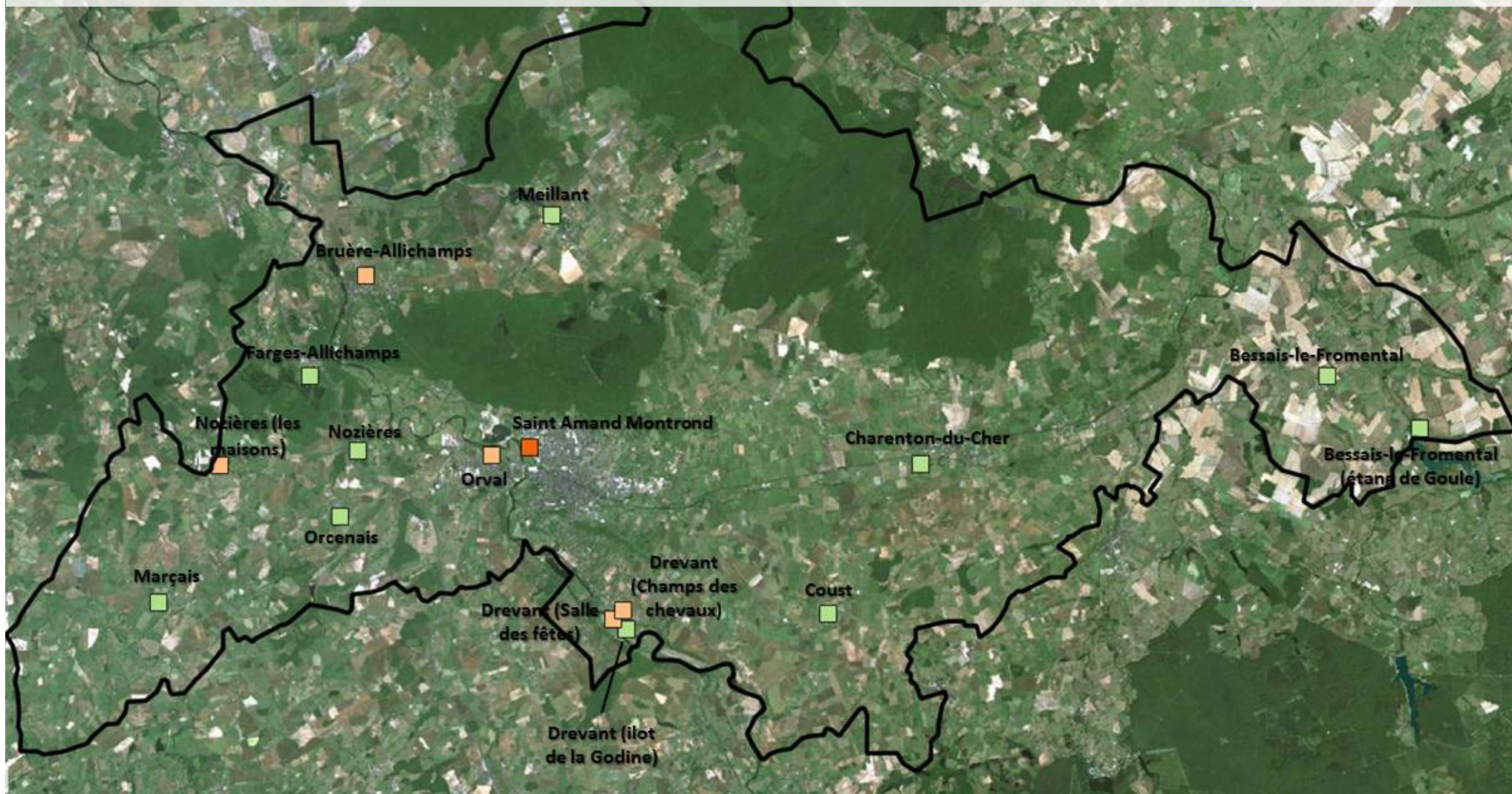
COMMUNE	Capacité nominale	Charge entrante (2014)	Milieu récepteur	Devenir des boues de STEP
MARCAIS	65 EH	20 EH	BV du Cher	Pas de données
ORCENAI	145 EH	23 EH	BV du Cher	Pas de données
NOZIERES (Bourg)	40 EH	15 EH	BV du Cher	Pas de données
NOZIERES (Les maisons)	25 EH	15 EH	BV du Cher	Pas de données
FARGES ALLICHAMPS (station autoroutière)	200 EH	100 EH	Fossé rejoignant la Baume	Pas de données
BRUERE ALLICHAMPS	90 EH	60 EH	BV du Cher	Pas de données
MEILLANT (ferme du château)	750 EH	160 EH	L'Hyvernin	Epannage
ORVAL (impasse du Gaudon)	2300 EH	1 666 EH	La Loubière	Epannage
SAINT AMAND MONTROND (Route de Bourges)	20 000 EH	26 066 EH	Le Cher	Compostage
DREVANT (champs des chevaux)	50EH	40EH	BV du Cher	Pas de données
DREVANT (salle des fêtes)	40 EH	30 EH	BV du Cher	Pas de données
DREVANT (ilot de la Godine)	50 EH	25 EH	BV du Cher	Pas de données
COUST	450 EH	100 EH	Les Touzelles	Pas de données
CHARENTON DU CHER (Route de Coust)	1 000 EH	381 EH	La Marmande	Epannage
BESSAIS LE FROMENTAL	200 EH	65 EH	Le Madériaux	Epannage
BESSAIS LE FROMENTAL (étang de Goule)	600 EH	63 EH	L'Auron	Pas de données

- Le territoire de la communauté de communes Cœur de France compte 16 stations d'épuration, réparties de manière homogène.
- 7 communes sur les 19 que compte la communauté de communes Cœur de France ne sont pas équipées de station de traitement des eaux usées (STEU), il s'agit des communes de Colombiers, La Groutte, Bouzais, La Celle, Arpheuilles, Saint-Pierre-les-Etieux et Vernais.
- La majorité des stations de traitement des eaux usées sont correctement dimensionnées.
- Seule la station de Saint-Amand-Montrond est actuellement sous-dimensionnée .
- Cinq stations de traitement des eaux usées sont à plus de 60 % de leur capacité nominale : Nozières, Bruère Allichamps, Orval, Drevant (champs des chevaux), Drevant (Salle des fêtes).
- Le devenir des boues est assuré par épandage ou compostage.
- Les rejets des stations de traitement des eaux usées se font majoritairement dans le réseau hydrographique.
- La communauté de communes Cœur de France a également en charge la gestion de l'assainissement non collectif, dans le cadre du Service Public de l'Assainissement Non Collectif.

Station d'épuration d'Orval (source : ADEV Environnement)



Stations d'épuration (source : portail de l'assainissement)



- Stations de traitement des Eaux Usées correctement dimensionnées
- Stations de traitement des Eaux Usées à plus de 60 % de leur capacité nominale
- Stations de traitement des Eaux Usées sous-dimensionnées

0 — 2 km

Collecte du verre (source : ADEV Environnement)



- La communauté de communes Cœur de France adhère au **SMIRTOM du Saint-Amandois** qui assure le traitement des ordures ménagères.
- Malgré de bons résultats en matière de recyclage, les erreurs de tri sont encore importantes. Ainsi, en 2014, le tonnage a augmenté avec 509 tonnes de déchets, mal triés, soit 8,48 kg par habitant pour l'année 2014. Le taux de refus est de 19,12%.
- On trouve deux déchetteries sur le territoire : Charenton-sur-Cher et Drevant.

La collecte en chiffre 2014 :

1 609 Tonnes de corps creux
2 396 Tonnes de verres
1 639 Tonnes des Journaux magazines
509,49 Tonnes des refus de Tri
15 540 Tonnes apportées en déchetterie

Déchetterie Charenton-du-Cher (source : ADEV Environnement)



Localisation des déchetteries de Charenton sur Cher et Drevant (source : SMIRTOM du Saint-Amandois)

